

Ce document est important et exige votre attention immédiate. Si vous éprouvez des doutes sur la façon d'y donner suite, vous devriez consulter votre conseiller en placement, courtier en valeurs mobilières, directeur de banque, avocat ou autre conseiller professionnel. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans cette offre d'échange; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

Le 12 octobre 2011

OFFRE D'ÉCHANGE

présentée par

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC. (« SQUATEX »)

visant l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A en circulation de

**PÉRIMONT INC.
SQUADOR INC.
et
9123-4583 QUÉBEC INC.
(collectivement les « Holdings »)**

en contrepartie d'actions ordinaires de Squatex,
à raison de sept (7) actions ordinaires de Squatex pour chaque action de catégorie A d'un Holding

Cette offre d'échange (l'« Offre ») présentée par Squatex visant l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A en circulation (les « Actions ») de chacun des Holdings, lesquels sont tous actionnaires de Squatex, en contrepartie de l'émission d'actions ordinaires de Squatex, peut être acceptée jusqu'au 25 novembre 2011 (la « Date d'expiration ») à 17 h (heure de Montréal) (l'« Heure d'expiration »), à moins qu'elle ne soit modifiée ou prolongée.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des actions ordinaires de Squatex offerts en échange et il pourrait donc être impossible de les revendre. Se reporter à la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Facteurs de risque » de la Note d'information.

En date de l'Offre, aucun des titres de Squatex n'est inscrit à la cote de la Bourse de Toronto, d'un marché américain ou d'un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique ni coté sur ceux-ci, et Squatex n'a pas demandé ni n'a l'intention de demander dans un avenir prévisible leur inscription à la cote de cette bourse ou de l'un de ces marchés ni leur cotation sur ceux-ci.

CONTEXTE ET OBJET DE L'OFFRE

La *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « **LVM** ») exige que tout placement d'actions ou autres titres d'un émetteur se fasse en vertu d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») ou de l'une des dispenses de prospectus qu'elle prévoit. Ces dispenses ne sont pas disponibles lorsque le placement se fait auprès de sociétés dépourvues d'objet préexistant et créées ou dont on se sert uniquement pour souscrire, acquérir ou détenir des titres sous le régime desdites dispenses, ce qui était le cas des Holdings.

Entre le 29 janvier 2003 et le 1^{er} juin 2006, ignorante des subtilités de la LVM à l'égard de la disponibilité de certaines dispenses, Squatex a en toute bonne foi indirectement placé ses titres auprès des 138 actionnaires des Holdings en contravention de la LVM.

Informée de cette problématique en mai 2008, Squatex s'est adressée à l'AMF afin de convenir des moyens de corriger la situation. En février et mars 2009, Squatex, les Holdings et leurs administrateurs et dirigeants respectifs ont signé des engagements envers l'AMF de s'abstenir de toute opération sur les valeurs de Squatex et des Holdings (les « **Engagements** »). En date du 13 décembre 2010, les signataires des Engagements et l'AMF ont conclu une entente administrative (l'« **Entente** ») prévoyant :

- a) que Squatex devienne un émetteur assujéti aux termes de la LVM au plus tard le 14 octobre 2011, fasse en sorte que les Actionnaires des Holdings deviennent des actionnaires directs de Squatex et remette à ceux-ci un document comportant essentiellement la même information sur Squatex que celui qu'ils auraient reçu s'ils avaient souscrit leurs actions de Squatex par voie de prospectus;
- b) le paiement d'une pénalité administrative totalisant 33 000 \$;
- c) la levée des Engagements dès que Squatex aura acquis aux termes de l'Offre 100 % des Actions de chaque Holding, ou tout pourcentage moindre qui satisfera l'AMF, et sera devenu un émetteur assujéti aux termes de la LVM; et
- d) diverses autres conditions, de nature administrative ou réglementaire, que les signataires de l'Entente devront respecter.

L'obtention du statut d'émetteur assujéti et la levée des Engagements permettront à Squatex d'accéder aux marchés des capitaux pour poursuivre ses activités et, à plus long terme, d'envisager, sans toutefois que cela ne soit assuré, son inscription en bourse ou sur un marché organisé, offrant ainsi une liquidité aux titres détenus par ses actionnaires. Se reporter à la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Facteurs de risque » de la Note d'information.

L'Offre de Squatex vise 100 % des Actions des Holdings et n'est assortie d'aucune condition de dépôt minimal. Dans la mesure où 90 % des Actions sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex pourra, comme le prévoit la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (la « **LSAQ** »), procéder à une Acquisition forcée des Actions non déposées. Si moins de 90 % des Actions des Holdings sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex procédera à une Opération d'acquisition ultérieure. Si, au terme de cette opération, elle ne réussit pas à acquérir 100 % des Actions des Holdings, Squatex fera tout ce qui lui sera légalement possible de faire pour compléter son acquisition de la totalité des Actions des Holdings. Se reporter à la rubrique 20 « Droits d'acquisition » de la Note d'information.

CONSÉQUENCES DE L'OFFRE

Si 100 % de Actions visées par l'Offre sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex émettra un total de 2 867 634 actions ordinaires aux 138 Actionnaires des Holdings. Cette nouvelle émission d'actions de Squatex ne changera pas le total d'actions de Squatex en circulation car toutes les actions de Squatex détenues par les Holdings seront éliminées.

Il est cependant possible que Squatex soit incapable d'atteindre cet objectif et, si tel était le cas, les Actionnaires des Holdings qui n'auront pas déposé leurs Actions en réponse à l'Offre doivent savoir que :

- a) ils demeureront simples actionnaires de leur Holding;
- b) ils n'auront aucun droit de vote dans Squatex, ni aucun des autres droits des actionnaires de Squatex;
- c) ils ne détiendront pas des actions ordinaires d'un émetteur assujéti aux termes de la LVM, leurs actions ordinaires ne pourront être négociées sur un marché public, les aliénations et transferts par les porteurs de ces actions seront assujéti à diverses restrictions aux termes de la LVM et ils seront par ailleurs privés d'un marché liquide auquel les actionnaires de Squatex pourraient éventuellement avoir accès; et
- d) les Engagements continueront de s'appliquer à l'égard des Actions de leur Holding.

De plus, si Squatex ne réussit pas à faire l'acquisition de 100 % des Actions des Holdings ou de tout pourcentage moindre dont l'AMF pourra se satisfaire, l'une des conditions essentielles de l'Entente ne serait pas alors respectée et Squatex ne pourra devenir un émetteur assujéti et demeurera liée par les Engagements. Dans un tel cas, Squatex n'aurait pas accès au marché des capitaux et pourrait ne pas être en mesure d'assurer la poursuite de ses activités. De plus, l'AMF serait dégagée de l'Entente et, tout en conservant les pénalités déjà payées, pourrait tenter contre Squatex et ses dirigeants tous les recours possibles aux termes de la LVM.

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Les actionnaires des Holdings qui désirent accepter l'Offre doivent remplir et signer la Lettre d'acceptation ci-jointe, ou une photocopie, et la déposer au plus tard à l'Heure d'expiration, aux bureaux de Guimond Lavallée Inc. (le « **Dépositaire** ») conformément aux instructions figurant dans la Lettre d'acceptation.

RECOMMANDATION

Les conseils d'administration de Squatex et des trois Holdings sont d'avis que les Titres visés et les actions de Squatex ont la même valeur et que l'Offre est dans l'intérêt véritable des Actionnaires et de Squatex. Par conséquent, ils recommandent aux Actionnaires d'accepter l'Offre et de déposer leurs Actions en réponse à l'Offre.

Voir à cet égard la Circulaire conjointe des administrateurs des Holdings jointe au présent document.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans le présent document qui précisent les intentions, les attentes ou les prévisions de Squatex comportent des risques et des incertitudes importants. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, figurant dans le présent document qui traitent d'activités, d'événements ou de faits qui, de l'avis de Squatex, surviendront ou peuvent survenir, constituent des énoncés prospectifs. Lorsqu'ils sont employés dans le présent document, les expressions « estimer », « projeter », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « croire » et des expressions similaires permettent de repérer des énoncés prospectifs.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et analyses élaborées par Squatex à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et de l'évolution prévue, ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge convenables dans les circonstances. Toutefois, la question de savoir si les résultats et les faits futurs réels se conformeront aux attentes et aux prévisions de Squatex comporte un certain nombre de risques et d'incertitudes, pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des énoncés prospectifs.

Bon nombre de ces facteurs sont indépendants de la volonté de Squatex. En conséquence, tous les énoncés prospectifs formulés dans le présent document sont visés par la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou les faits prévus par Squatex se réaliseront.

Tous les énoncés prospectifs sont faits à la date du présent document et Squatex n'a aucune obligation de les mettre à jour ou de les réviser pour tenir compte de nouveaux événements ou circonstances, sauf si requis par la législation en valeurs mobilières applicable.

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS	3
SOMMAIRE.....	5
1. L'OFFRE	5
2. L'INITIATEUR	5
Principale activité de Squatex	5
Titres faisant l'objet de l'Offre	5
Facteurs de risque	5
3. OBJECTIF DE L'OFFRE.....	5
4. MOTIFS POUR ACCEPTER L'OFFRE.....	6
5. RISQUES ET CONSÉQUENCES DE L'OFFRE	6
6. SOMMAIRE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES	7
7. DÉLAIS D'ACCEPTATION	8
8. MODE D'ACCEPTATION.....	8
9. RETRAIT DES ACTIONS DÉPOSÉES	8
10. PRISE DE LIVRAISON ET RÈGLEMENT DES TITRES DÉPOSÉS	8
11. ACQUISITION DES ACTIONS NON DÉPOSÉES.....	9
12. INCIDENCES FISCALES	9
13. DÉPOSITAIRE.....	9
L'OFFRE	10
1. L'OFFRE	10
2. DÉLAI D'ACCEPTATION.....	10
3. MODE D'ACCEPTATION.....	10
Lettre d'acceptation	10
Généralités	11
Dividendes et Distributions.....	11
Procuration.....	11
Autres garanties	11
Déclarations et garanties des Actionnaires déposants.....	12
4. PROLONGATION OU MODIFICATION DE L'OFFRE.....	12
5. PRISE DE LIVRAISON ET RÈGLEMENT DES TITRES DÉPOSÉS	13
6. RÉVOCATION DU DÉPÔT DES TITRES	13
7. AVIS ET LIVRAISON.....	14
8. AUTRES MODALITÉS DE L'OFFRE	14
NOTE D'INFORMATION	16
1. L'INITIATEUR	16
2. LES HOLDINGS	16
3. TITRES VISÉS	16
4. DURÉE DE L'OFFRE.....	16
5. CONTREPARTIE OFFERTE	16
6. OBJECTIF DE L'OFFRE.....	16
7. CONTEXTE DE L'OFFRE.....	17
8. AVANTAGES PRÉVUS DE L'OFFRE ET MOTIFS POUR L'ACCEPTER.....	18
9. RISQUES ET CONSÉQUENCES DE L'OFFRE	18
10. PROPRIÉTÉ DES TITRES VISÉS	19
11. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DES HOLDINGS	19
12. CONVENTIONS CONCERNANT L'ACQUISITION DES TITRES VISÉS	19
13. RÈGLEMENTS DES TITRES DÉPOSÉS.....	19
14. DROIT DE RÉVOCATION.....	20

15.	NÉGOCIATIONS DES TITRES VISÉS	20
16.	CONVENTIONS ENTRE SQUATEX ET LES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DES HOLDINGS	20
17.	CONVENTIONS ENTRE SQUATEX ET LES PORTEURS DE TITRES DES HOLDINGS	20
18.	CONVENTIONS ENTRE SQUATEX ET LES HOLDINGS	20
19.	ACHAT DE TITRES SUR LE MARCHÉ	20
20.	DROITS D'ACQUISITION	20
	Acquisition forcée.....	20
	Opération d'acquisition ultérieure	21
	Autres possibilités.....	21
21.	INCIDENCES FISCALES	22
22.	TITRES DE SQUATEX OFFERTS EN CONTREPARTIE.....	22
	Dénomination sociale et constitution.....	23
	Description de l'activité.....	23
	Historique des activités d'exploration et de développement.....	24
	Entente avec Canbriam	24
	Objectifs principaux.....	25
	Salariés.....	25
	Prêts	26
	Fonds disponibles	26
	Dividendes ou distributions	26
	Description des titres faisant l'objet de l'Offre.....	26
	Structure du capital	26
	Options d'achat de titres	26
	Ventes ou placements antérieurs.....	27
	Titres entiers et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession.....	27
	Principaux porteurs	28
	Administrateurs et membres de la haute direction.....	28
	Comité de vérification et gouvernance	33
	Information concernant la gouvernance.....	34
	Facteurs de risque	35
	Promoteurs.....	42
	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes.....	42
	Auditeurs, agent chargé de la tenue des registres et agent chargé des transferts	42
	Contrats importants.....	42
	Questions d'ordre juridique	42
23.	APPROBATION DE LA NOTE D'INFORMATION	43
24.	AUTRES FAITS IMPORTANTS	43
25.	SOLLICITATION	43
26.	MENTION DES DROITS	43
27.	DISPENSES.....	43
	ATTESTATION DE SQUATEX.....	44
	CONSENTEMENT DES AUDITEURS	45

DÉFINITIONS

Dans le présent document, sauf indication contraire du contexte, les termes ci-dessous ont le sens suivant :

« **Acquisition forcée** » a le sens qui lui est donné à la rubrique 20 « Droits d'acquisition » de la Note d'information;

« **Actionnaires** » désigne les porteurs d'Actions de chacun ou, selon le contexte, de l'ensemble des Holdings;

« **Actionnaires déposants** » désigne les Actionnaires dont les Actions sont déposées en réponse à l'Offre;

« **Actionnaires dissidents** » a le sens qui lui est donné à la rubrique 20 « Droits d'acquisition » de la Note d'information;

« **Actions** » les actions de catégorie A en circulation du capital de chacun ou, selon le contexte, de l'ensemble des Holdings;

« **AMF** » désigne l'Autorité des marchés financiers du Québec;

« **Circulaire conjointe des administrateurs** » signifie la circulaire conjointe des administrateurs des trois Holdings datée de la date des présentes préparée selon les exigences de l'article 2.17 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat* et transmise avec la présente Offre;

« **Date d'expiration** » désigne le 25 novembre 2011 (à Montréal) ou une autre date à laquelle l'Offre peut être prolongée, tel que prévu à la rubrique 4 « Prolongation ou modification de l'Offre » de l'Offre;

« **Date de prise d'effet** » désigne la date à laquelle Squatex prend livraison des Titres déposés et les règle;

« **Dépositaire** » désigne Guimond Lavallée Inc.;

« **Documents de l'Offre** » désigne, collectivement, l'Offre et la Note d'information et la Lettre d'acceptation;

« **Durée de l'Offre** » désigne la période commençant à la date de l'Offre et se terminant à l'Heure d'expiration;

« **Engagements** » désigne les engagements signés en février et mars 2009 par Squatex, les Holdings et leurs administrateurs et dirigeants respectifs, à savoir Jean-Claude Caron, René Guimond, Steve Surveyer, René Lamarche et Guy Gionet pour Squatex, Hélène Poirier et Chantal Desalliers pour Périmont Inc., Hélène Poirier, Hélène Beauvais et Reine-Aimée Bélair pour Squador Inc. et Hélène Poirier et Claudette Mayer pour 9123-4583 Québec Inc., de s'abstenir de toute opération sur les valeurs de Squatex et des Holdings;

« **Entente** » signifie l'entente administrative en date du 13 décembre 2010 entre l'AMF et Squatex, les Holdings et leurs administrateurs et dirigeants respectifs, à savoir Jean-Claude Caron René Guimond, Guy Gionet, René Lamarche, Steve Surveyer et Jean L'Heureux pour Squatex, Hélène Poirier pour Périmont Inc., Hélène Poirier, Hélène Beauvais et Reine-Aimée Bélair pour Squador Inc. et Hélène Poirier et Claudette Mayer pour 9123-4583 Québec Inc., et décrite à la rubrique 7 « Contexte de l'Offre » de la Note d'information;

« **Heure d'expiration** » désigne 17 h (heure de Montréal) à la Date d'expiration ou un autre moment ultérieur fixé par Squatex, tel que prévu à la rubrique 4 « Prolongation ou modification de l'Offre » de l'Offre;

« **Holdings** » désigne chacune de Périmont Inc., Squador Inc. et 9123-4583 Québec Inc., toutes trois actionnaires de Squatex;

« **Jour ouvrable** » désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un autre jour au cours duquel les institutions financières sont généralement fermées dans la Ville de Montréal, Québec;

« **LCSA** » désigne la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements d'application;

« **Lettre d'acceptation** » désigne la Lettre d'acceptation imprimée sur papier bleu qui accompagne l'Offre;

« **LSAQ** » désigne la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) et ses règlements d'application;

« **LVM** » désigne la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et ses règlements d'application;

« **Note d'information** » désigne la Note d'information qui accompagne l'Offre;

« **Offre** » désigne l'Offre ci-jointe;

« **Opération d'acquisition ultérieure** » a le sens qui lui est donné à la rubrique 20 « Droits d'acquisition » de la Note d'information;

« **Organisme gouvernemental** » désigne (i) un organisme multinational, fédéral, provincial, étatique, municipal ou local ou un organisme public, un ministère, un tribunal, une commission, un conseil, un bureau, une agence ou un intermédiaire, canadien ou étranger; (ii) une subdivision, un mandataire, une commission, un conseil ou une autorité de l'un de ces organismes et (iii) un organisme public, parapublic ou privé exerçant un pouvoir de réglementation, d'expropriation ou d'imposition sous l'autorité d'un de ces organismes ou pour le compte de ceux-ci;

« **Personne désignée** » a le sens qui est donné à la rubrique 3 « Mode d'acceptation – Procuration » de l'Offre;

« **Personne liée** » au sens qui est donné au terme « lien » dans la LVM;

« **Squatex** » désigne Ressources et Énergie Squatex Inc., société constituée sous le régime de la LCSA;

« **Titres déposés** » désigne les titres des Holdings déposés aux termes de l'Offre; et

« **Titres visés** » désigne les titres faisant l'objet de cette Offre, soit les Actions.

SOMMAIRE

Le texte suivant est un sommaire des principales caractéristiques de l'Offre et doit être lu en tenant compte des renseignements détaillés ainsi que des données et des états financiers qui sont présentés dans le corps du texte.

1. L'OFFRE

Squatex offre d'acheter la totalité des Actions en échange d'actions ordinaires de Squatex et ce, à raison de sept (7) actions ordinaires de Squatex pour chaque Action. L'Offre de Squatex vise 100 % des Actions et n'est assortie d'aucune condition de dépôt minimal. Se reporter à la rubrique 1 « L'Offre » de l'Offre.

2. L'INITIATEUR

Squatex est l'initiateur de l'Offre.

Principale activité de Squatex

Squatex est une société d'exploration pétrolière et gazière qui détient actuellement un intérêt résiduel de 70 % dans 36 permis de pétrole et gaz totalisant 656 093 hectares situés dans la région Bas St-Laurent et Gaspésie et dans la région des basses terres du St-Laurent.

Se reporter à la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Description de l'activité » de la Note d'information.

Titres faisant l'objet de l'Offre

Les titres offerts sont des actions ordinaires de Squatex. Se reporter à la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Description des titres faisant l'objet de l'Offre » de la Note d'information.

Facteurs de risque

La détention des actions ordinaires de Squatex revêt un caractère spéculatif et présente certains risques. Ces risques comprennent notamment des risques liés aux activités et au secteur d'activités de Squatex ainsi qu'à l'Offre elle-même. Se reporter aux rubriques 9 « Risques et conséquences de l'Offre » et 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Facteurs de risque » de la Note d'information.

3. OBJECTIF DE L'OFFRE

L'Offre a pour objectif de faire en sorte que les Actionnaires deviennent plutôt des porteurs d'actions de Squatex.

Les motifs et les objectifs poursuivis par Squatex en lançant l'Offre sont exposés à la rubrique 7 « Contexte de l'Offre » de la Note d'information.

4. MOTIFS POUR ACCEPTER L'OFFRE

Les Actionnaires devraient tenir compte des facteurs suivants au moment de prendre une décision au sujet de l'Offre :

- a) l'opération visée par l'Offre fera en sorte que l'organisation juridique de Squatex sera simplifiée, les Actionnaires détenant dorénavant des actions directement dans Squatex et non par l'intermédiaire d'un Holding actionnaire de Squatex;
- b) l'Offre répond à une exigence de l'AMF dans le cadre de l'Entente visant à corriger la situation de Squatex en regard de la LVM;
- c) si Squatex ne réussit pas à acquérir aux termes de l'Offre un pourcentage d'Actions satisfaisant pour l'AMF, cela aura des conséquences défavorables importantes pour elle; et
- d) les conseils d'administration de Squatex et des trois Holdings recommandent aux Actionnaires d'accepter l'Offre.

Se reporter aux rubriques 8 « Avantages prévus de l'Offre et motifs pour l'accepter » et 9 « Risques et conséquences de l'Offre » de la Note d'information et à la Circulaire conjointe des administrateurs transmise avec la présente Offre.

5. RISQUES ET CONSÉQUENCES DE L'OFFRE

L'obtention du statut d'émetteur assujéti et la levée des Engagements permettront à Squatex d'accéder aux marchés des capitaux pour poursuivre ses activités et, à plus long terme, d'envisager, sans toutefois que cela ne soit assuré, son inscription en bourse ou sur un marché organisé, offrant ainsi une liquidité aux titres détenus par ses actionnaires. Se reporter à la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Facteurs de risque » de la Note d'information.

Si 100 % des Actions visées par l'Offre sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex émettra un total de 2 867 634 actions ordinaires aux 138 Actionnaires des Holdings. Cette nouvelle émission d'actions de Squatex ne changera pas le total d'actions de Squatex en circulation car toutes les actions de Squatex détenues par les Holdings seront éliminées.

Si Squatex s'avérait incapable d'atteindre cet objectif, les Actionnaires des Holdings qui n'auront pas déposé leurs Actions en réponse à l'Offre doivent savoir que :

- a) ils demeureront simples actionnaires de leur Holding;
- b) ils n'auront aucun droit de vote dans Squatex, ni aucun des autres droits des actionnaires de Squatex;

- c) ils ne détiendront pas des actions ordinaires d'un émetteur assujéti aux termes de la LVM, leurs actions ordinaires ne pourront être négociées sur un marché public, les aliénations et transferts par les porteurs de ces actions seront assujétiés à diverses restrictions aux termes de la LVM et ils seront par ailleurs privés d'un marché liquide auquel les actionnaires de Squatex pourraient éventuellement avoir accès; et
- d) les Engagements continueront de s'appliquer à l'égard des Actions de leur Holding.

De plus, si Squatex ne réussit pas à faire l'acquisition de 100 % des Actions ou de tout pourcentage moindre dont l'AMF pourra se satisfaire, l'une des conditions essentielles de l'Entente ne serait pas alors respectée et Squatex ne pourra devenir un émetteur assujéti et demeurera liée par les Engagements. Dans un tel contexte, Squatex n'aurait pas accès au marché des capitaux et pourrait ne pas être en mesure d'assurer la poursuite de ses activités. De plus, l'AMF serait dégagee de l'Entente et, tout en conservant les pénalités déjà payées, pourrait tenter contre Squatex et ses dirigeants tous les recours possibles aux termes de la LVM.

6. SOMMAIRE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les tableaux suivants présentent un sommaire des principales informations financières relatives à Squatex. Ces données sont tirées des états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et des états financiers vérifiés révisés pour les exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009, ainsi que des états financiers non audités pour le trimestre terminé le 30 juin 2011, états qui sont joints à l'annexe A de la Note d'information.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES (Au 31 mars – Audité/Vérifié)

	2011	2010	2009
EXPLOITATION	\$	\$	\$
Produit	1 189 426	156 842	2 876 544
Bénéfice (perte) net(te) de l'exercice	1 069 796	(810 724)	995 212
Bénéfice (perte) net par action de base et diluée	0,02	0,22	0,27
BILAN			
Fonds de roulement	1 122 333	3 091 959	1 970 414
Frais d'exploration reportés	2 095 180	1 645 561	1 243 489
Actif total	5 022 636	5 292 404	3 917 642
Passif total	683 617	5 936 895	3 751 409
Capitaux propres	4 339 019	(644 491)	3 166 233
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(437 384)	1 381 699	3 870 689
Frais d'exploration reportés	449 619	402 072	1 243 489

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(Au 30 juin – Non audité/Non vérifié)

	2011	2010
EXPLOITATION	\$	\$
Résultat net et global de la période	(107 743)	(99 579)
Résultat net et global par action de base et diluée	(0,002)	(0,03)
BILAN		
Fonds de roulement	981 392	2 960 823
Frais d'exploration reportés	2 253 923	1 756 339
Actif total	4 967 129	5 246 784
Passif total	735 853	5 990 854
Capitaux propres	4 231 276	(744 070)
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(191 640)	60 265
Frais d'exploration reportés	158 743	158 253

7. DÉLAIS D'ACCEPTATION

L'Offre peut être acceptée en tout temps jusqu'à l'Heure d'expiration, sauf si elle est modifiée ou prolongée par Squatex. Se reporter à la rubrique 2 « Délai d'acceptation » de l'Offre et à la rubrique 4 « Prolongation ou modification de l'Offre » de l'Offre.

8. MODE D'ACCEPTATION

L'Actionnaire qui souhaite accepter l'Offre doit déposer la Lettre d'acceptation (imprimée sur papier bleu), ou une photocopie, dûment remplie et signée, au plus tard à l'Heure d'expiration, aux bureaux du Dépositaire indiqués dans la Lettre d'acceptation. La Lettre d'acceptation contient des directives. Se reporter à la rubrique 3 « Mode d'acceptation » de l'Offre.

9. RETRAIT DES ACTIONS DÉPOSÉES

Les Actions déposées en réponse à l'Offre peuvent être retirées à tout moment avant la prise de livraison par Squatex et dans les autres circonstances mentionnées à la rubrique 7 « Révocation du dépôt des titres » de l'Offre. Le dépôt des Actions est autrement irrévocable.

10. PRISE DE LIVRAISON ET RÈGLEMENT DES TITRES DÉPOSÉS

Sous réserve des modalités de l'Offre, Squatex doit prendre livraison des Titres déposés et non retirés dans les trois jours suivant l'Heure d'expiration, et les régler. Les Actions ayant fait l'objet d'une prise de livraison devront être réglées dans les trois jours ouvrables après leur prise de livraison. Se reporter à la rubrique 6 « Prise de livraison et règlement des Titres déposés » de l'Offre.

11. ACQUISITION DES ACTIONS NON DÉPOSÉES

Dans la mesure où 90 % des Actions sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex prévoit acquérir le reste des Actions au moyen d'une Acquisition forcée. S'il n'est pas possible de réaliser une Acquisition forcée, Squatex a l'intention de réaliser une Opération d'acquisition ultérieure. Se reporter à la rubrique 20 « Droits d'acquisition » de la Note d'information.

12. INCIDENCES FISCALES

Sous réserve de ce qui est prévu à la rubrique 21 « Incidences fiscales » de la Note d'information, l'Actionnaire qui détient des Actions à titre d'immobilisations et les livre à Squatex dans le cadre de l'Offre en échange d'actions du capital de Squatex ne réalisera aucun gain en capital ni ne subira aucune perte en capital.

13. DÉPOSITAIRE

Squatex a retenu les services de Guimond Lavallée Inc., afin d'agir en qualité de Dépositaire dans le cadre de l'Offre.

L'OFFRE

La Note d'information ci-jointe, qui est intégrée à l'Offre et en fait partie, contient des renseignements importants qui devraient être lus attentivement avant de prendre une décision concernant l'Offre.

AUX ACTIONNAIRES DE CHACUN DES HOLDINGS

1. L'OFFRE

Squatex offre d'acheter, sous réserve des modalités suivantes, l'ensemble des Actions en échange d'actions ordinaires du capital de Squatex, à raison de sept (7) actions de Squatex pour chaque Action.

Les conseils d'administration de Squatex et des trois Holdings sont d'avis que les Titres visés et les actions de Squatex ont la même valeur et que l'Offre est dans l'intérêt des Actionnaires et de Squatex. Par conséquent, ils recommandent aux Actionnaires d'accepter l'Offre et de déposer leurs Actions en réponse à l'Offre.

2. DÉLAI D'ACCEPTATION

L'Offre peut être acceptée en tout temps jusqu'à l'Heure d'expiration, sauf si elle est retirée, modifiée ou prolongée par Squatex. Se reporter à la rubrique 4 « Prolongation ou modification de l'Offre » de l'Offre.

3. MODE D'ACCEPTATION

Lettre d'acceptation

L'Offre peut être acceptée en remettant les documents suivants au Dépositaire à l'adresse indiquée dans la Lettre d'acceptation au plus tard à l'Heure d'expiration :

- a) une Lettre d'acceptation (imprimée sur papier bleu) ou une photocopie, dûment remplie et signée selon les directives qui y sont énoncées;
- b) tous les autres documents requis par les directives énoncées dans la Lettre d'acceptation.

Si une Lettre d'acceptation est signée par une personne autre que le porteur inscrit des Titres déposés, les certificats doivent alors être endossés ou accompagnés d'une procuration appropriée pour le transfert d'actions, dûment remplie par l'Actionnaire inscrit, et la signature figurant dans l'espace réservé à l'endossement ou sur la procuration pour le transfert d'actions doit être attestée par un témoin.

Généralités

Le mode de livraison de la Lettre d'acceptation et de tous les autres documents requis est laissé au choix et se fait aux risques de la personne qui les dépose. Squatex recommande de remettre tous ces documents en mains propres au Dépositaire ou à un membre du conseil d'administration de Squatex qui se chargera de le faire à sa place et d'obtenir un reçu ou, en cas d'envoi par la poste, d'effectuer un envoi par courrier recommandé, avec un accusé de réception.

Squatex peut renoncer à un vice ou à une irrégularité dans le dépôt d'Actions. Squatex, le Dépositaire ou une autre personne ne sont pas tenus de donner avis de l'existence de vices ou d'irrégularités dans le cadre d'un dépôt, et n'engagent pas leur responsabilité à cet égard.

Squatex peut permettre l'acceptation de l'Offre d'une manière autre que celle énoncée à cette rubrique 3.

Dividendes et Distributions

En acceptant l'Offre, l'Actionnaire vend, cède et transfère à Squatex tous ses droits, titres et intérêts à l'égard des Titres déposés et à l'égard de tous les droits et avantages découlant des Titres déposés.

Procuration

Une Lettre d'acceptation signée nomme irrévocablement, à compter de la Date de prise d'effet, les dirigeants de Squatex et toute autre personne qu'elle désigne par écrit (une « **Personne désignée** ») à titre de procureur, de mandataire et de fondé de pouvoir, avec pleins pouvoirs de substitution, de l'Actionnaire déposant. La Lettre d'acceptation autorise irrévocablement une Personne désignée, à compter de la Date de prise d'effet, au nom de l'Actionnaire déposant et pour son compte : a) à inscrire le transfert des Titres déposés au registre pertinent tenu par chacun des Holdings; et b) tant que des Titres déposés sont inscrits au nom de l'Actionnaire déposant, à exercer tous les droits de ce dernier, notamment le droit d'exercer les droits de vote se rattachant aux Titres déposés, à signer et à remettre les procurations, autorisations ou consentements en la forme et selon des modalités jugées satisfaisantes par Squatex à l'égard des Titres déposés, à les révoquer et à y désigner une ou plusieurs personnes comme fondés de pouvoir de l'Actionnaire déposant à l'égard des Titres déposés à toutes fins, notamment dans le cadre d'une assemblée des porteurs des Actions de chaque Holding.

Autres garanties

Un Actionnaire déposant convient de signer, à la demande de Squatex, les documents, actes de cession et autres garanties supplémentaires qui peuvent être nécessaires ou utiles pour parfaire la cession et le transfert des Titres déposés en faveur de Squatex et il reconnaît que les pouvoirs pouvant être exercés durant toute incapacité juridique subséquente de l'Actionnaire déposant et qui le seront dans la mesure permise par la loi, survivront au décès ou à l'invalidité, à la faillite ou à l'insolvabilité de l'Actionnaire déposant et que toutes les obligations de celui-ci lieront les héritiers, les exécuteurs testamentaires, les administrateurs, les mandataires et les ayants cause de l'Actionnaire déposant.

Déclarations et garanties des Actionnaires déposants

L'acceptation de l'Offre constitue une entente entre l'Actionnaire déposant et Squatex conformément aux modalités de l'Offre. Cette entente inclut une déclaration et une garantie par l'Actionnaire déposant selon lesquelles : a) la personne qui signe la Lettre d'acceptation est pleinement investie du pouvoir ou de l'autorité de déposer, vendre, céder et transférer les Titres déposés, b) aucun intérêt dans les Titres déposés n'a été vendu, cédé ou transféré, non plus qu'une entente n'a été conclue en vue de vendre, céder ou transférer à une autre personne un intérêt dans les Titres déposés et c) lorsque Squatex prend livraison des Titres déposés et les règle, il acquiert un titre de propriété valable sur ceux-ci, libre de toute sûreté, hypothèque, restriction et droit de tiers.

4. PROLONGATION OU MODIFICATION DE L'OFFRE

L'Offre peut être acceptée jusqu'à l'Heure d'expiration, sauf si la Durée de l'Offre est prolongée.

Squatex peut reporter l'Heure d'expiration ou modifier l'Offre moyennant un avis écrit (ou une autre communication confirmée par écrit) adressée au Dépositaire. Squatex chargera le Dépositaire de fournir une copie de l'avis, de la manière prévue à la rubrique 7 « Avis et livraison » de la présente Offre, à tous les Actionnaires dont les Actions n'ont pas fait l'objet d'une prise de livraison avant la prolongation ou la modification. Les avis de prolongation ou de modification seront réputés avoir été donnés et prendre effet le jour où ils seront remis ou par ailleurs communiqués au Dépositaire.

Lorsque les modalités de l'Offre sont modifiées, la Durée de l'Offre ne prend pas fin avant l'écoulement d'un délai de dix jours après que l'avis de la modification ait été donné aux Actionnaires.

Si, avant l'Heure d'expiration, ou après celle-ci mais avant l'extinction de tous les droits de révocation touchant l'Offre, il survient un changement de l'information présentée dans l'Offre ou dans la Note d'information, changement dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il influence la décision d'un Actionnaire d'accepter ou de rejeter l'Offre (sauf un changement indépendant de la volonté de Squatex), Squatex en avisera par écrit le Dépositaire et le chargera de fournir dans les meilleurs délais une copie de l'avis de la manière décrite à la rubrique 7 « Avis et livraison » de la présente Offre, à tous les porteurs des Actions qui n'ont pas fait l'objet d'une prise de livraison avant la prolongation ou la modification. Les avis de changement de l'information seront réputés avoir été donnés et prendre effet le jour où ils seront remis ou par ailleurs communiqués au Dépositaire.

Sous réserve des lois applicables, Squatex ne peut prolonger l'Offre si toutes les modalités de l'Offre ont été remplies ou respectées, à moins d'effectuer d'abord la prise de livraison de toutes les Actions qui ont déjà été déposées en réponse à l'Offre et dont le dépôt n'a pas été révoqué.

Pendant une prolongation ou en cas de modification ou de changement de l'information, les Actions déjà déposées et qui n'ont pas fait l'objet d'une prise de livraison ou dont le dépôt n'a pas été révoqué demeurent assujetties à l'Offre et peuvent être acceptées aux fins d'achat par Squatex conformément aux modalités de l'Offre, sous réserve de la rubrique 6 « Révocation du dépôt des titres » de la présente Offre.

5. PRISE DE LIVRAISON ET RÈGLEMENT DES TITRES DÉPOSÉS

Sous réserve des modalités de l'Offre, Squatex doit prendre livraison des Titres déposés dont le dépôt n'a pas été valablement révoqué dans les trois jours suivant l'Heure d'expiration et les régler. Les Actions ayant fait l'objet d'une prise de livraison devront être réglées dans les trois jours ouvrables.

Pour les besoins de l'Offre, Squatex sera réputé avoir pris livraison des Titres déposés et les avoir acceptés aux fins de règlement, si le dépôt n'a pas été valablement révoqué, dès qu'il en avisera par écrit le Dépositaire.

Squatex peut retarder la prise de livraison et le règlement des Titres déposés afin de respecter les lois applicables. Toutefois, Squatex ne prendra livraison d'aucun Titre déposé et n'en réglera aucun sans en même temps prendre livraison de toutes les Actions alors valablement déposées en réponse à l'Offre et dont le dépôt n'a pas été valablement révoqué et les régler.

Squatex réglera les Titres déposés dont le dépôt n'a pas été valablement révoqué en remettant au Dépositaire les certificats représentant les actions de Squatex auxquels les Actionnaires ont droit aux termes de l'échange, certificats que le Dépositaire verra à transmettre aux Actionnaires déposants. Le Dépositaire agira à titre de mandataire des Actionnaires déposants aux fins de recevoir la contrepartie offerte par Squatex et la leur transmettre. La réception des certificats par le Dépositaire sera réputée constituer la réception de cette contrepartie par les Actionnaires déposants.

Les certificats représentant les actions de Squatex seront immatriculés au nom du porteur inscrit des Titres déposés et seront envoyés à l'Actionnaire déposant par courrier de première classe à l'adresse figurant dans la Lettre d'acceptation. À défaut d'une telle adresse, ils seront envoyés à l'adresse de l'Actionnaire déposant figurant dans le registre d'actions tenu par chacun des Holdings. Les certificats seront réputés avoir été remis à la date de la mise à la poste.

Si un Titre déposé n'est pas accepté aux fins de règlement dans le cadre de l'Offre pour quelque raison que ce soit, les certificats représentant les Actions non achetées seront retournés à l'Actionnaire déposant dans les meilleurs délais après l'expiration de l'Offre, soit par l'envoi de nouveaux certificats représentant les Actions non achetées, soit par le renvoi des certificats déposés. Les certificats seront envoyés par courrier de première classe au nom et à l'adresse indiqués dans la Lettre d'acceptation ou, à défaut, au nom et à l'adresse figurant dans le registre d'actions tenu par chacun des Holdings.

6. RÉVOCATION DU DÉPÔT DES TITRES

Tout Actionnaire peut révoquer le dépôt de ses Actions en réponse à l'Offre dans les délais suivants :

- a) avant leur prise de livraison par Squatex;
- b) avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de tout avis de changement ou de modification des modalités de l'Offre;
- c) si Squatex n'a pas réglé les Titres déposés dans les trois jours ouvrables suivants la prise de livraison.

Le retrait des Titres déposés en réponse à l'Offre doit être effectué au moyen d'un avis de révocation donné par l'Actionnaire déposant ou pour son compte et doit être reçu par le Dépositaire au lieu du dépôt dans les délais précités. L'avis de retrait doit : a) être donné par un moyen, y compris une télécopie signée à la main, qui fournit au Dépositaire une copie écrite ou imprimée; b) être signé par la personne qui a signé la Lettre d'acceptation jointe aux Titres déposés faisant l'objet d'un retrait; et c) préciser le nom de la personne en question, le nombre de Titres déposés dont le dépôt est révoqué et le nom du porteur inscrit. Le retrait prendra effet dès réception par le Dépositaire de l'avis de retrait dûment rempli.

Squatex tranchera, à son gré, les questions portant sur la validité (y compris la réception dans les délais impartis) et la forme des avis de révocation et sa décision sera exécutoire et sans appel. Ni Squatex, ni le Dépositaire, ni une autre personne n'est tenue de donner avis de l'existence d'un vice ou d'une irrégularité entachant une révocation ni n'engagera sa responsabilité à cet égard.

Toute action dont le dépôt est révoqué est réputée ne pas avoir été valablement déposée pour les besoins de l'Offre.

Outre ces droits de retrait, la LVM donne aux porteurs de titres inscrits des droits de résolution dans certaines circonstances. Se reporter à la rubrique 26 « Mention des droits » de la Note d'information.

7. AVIS ET LIVRAISON

Sans empêcher tout autre moyen valable de donner un avis, un avis sera réputé avoir été donné aux Actionnaires s'il est donné par écrit et posté par courrier de première classe à leur adresse respective figurant dans les registres d'actions tenus par leur Holding et sera réputé avoir été reçu le premier Jour ouvrable suivant la date de sa mise à la poste. Cette disposition s'applique même si, par inadvertance, l'on omet d'aviser un Actionnaire et malgré toute interruption du service postal après la mise à la poste. Advenant une interruption ou un retard dans le service postal après la mise à la poste, Squatex déploiera des efforts raisonnables pour diffuser l'avis par d'autres moyens.

Les documents destinés au Dépositaire ne seront considérés livrés que s'ils sont effectivement reçus à l'adresse du Dépositaire indiquée dans la Lettre d'acceptation.

8. AUTRES MODALITÉS DE L'OFFRE

Personne (y compris le Dépositaire) n'a été autorisée à donner des renseignements ou à faire des déclarations pour le compte de Squatex, à l'exception de ce qui figure dans l'Offre ou dans la Note d'information et si de tels renseignements sont données ou si de telles déclarations sont faites, il ne faut pas les considérer comme étant autorisés.

L'Offre et les contrats découlant de son acceptation seront régis par les lois du Québec et celles du Canada qui s'y appliquent. Les parties aux contrats découlant de l'acceptation de l'Offre soumettront irrévocablement la résolution de tous les conflits mettant en cause ces contrats aux tribunaux du Québec.

Les Documents de l'Offre font partie intégrante des modalités de l'Offre. Squatex peut trancher toutes les questions portant sur l'interprétation des Documents de l'Offre, y compris la validité de l'acceptation de l'Offre et la validité de la révocation des dépôts d'actions et sa décision sera exécutoire et définitive.

Le 12 octobre 2011

**RESSOURCES ET ÉNERGIE
SQUATEX INC.**

Par : (signé) Jean-Claude Caron
Jean-Claude Caron, président

NOTE D'INFORMATION

Cette Note d'information est fournie dans le cadre de l'Offre. Les Documents de l'Offre sont intégrés à la présente Note d'information et en font partie intégrante. Les Actionnaires sont priés de se reporter à l'Offre pour prendre connaissance de ses modalités et conditions, notamment les détails quant aux mesures de dépôt, d'acceptation et de règlement et aux droits de révocation.

Sauf indication contraire, les renseignements relatifs à Squatex sont fournis en date du 12 octobre 2011.

1. L'INITIATEUR

Squatex est l'initiateur de l'Offre. M. Jean-Claude Caron, président et administrateur de Squatex, détient directement et indirectement 66,84 % des actions émises et en circulation de Squatex. De façon globale, les dirigeants et administrateurs de Squatex détiennent 84,82 % des actions émises et en circulation de Squatex. Pour plus de détails se reporter aux sections « Description de l'activité » et « Principaux porteurs » de la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie » de la Note d'information.

2. LES HOLDINGS

Les trois Holdings visés par l'Offre sont Pérumont Inc. (« Pérumont »), Squador Inc. (« Squador ») et 9123-4583 Québec Inc. (« 9123-4583 »), trois sociétés constituées aux termes de la LSAQ.

3. TITRES VISÉS

Les titres visés par l'Offre sont tous les titres en circulation des Holdings, soit 64 500 actions de catégorie A détenues par 41 personnes dans le cas de Pérumont, 129 170 actions de catégorie A détenues par 49 personnes dans le cas de Squador et 215 992 actions de catégorie A détenues par 48 personnes dans le cas de 9123-4583. Au total, 409 662 Actions des Holdings sont visées par l'Offre. Les Actions des Holdings n'ont pas été fractionnées à raison de 1 pour 7 comme les actions de Squatex l'ont été en juillet 2010 et par conséquent, Squatex offrira 7 actions ordinaires de son propre capital pour chaque Action d'un Holding, soit un total de 2 867 634 actions de Squatex. Se reporter aux rubriques 7 « Contexte de l'Offre » et 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie » de la Note d'information.

4. DURÉE DE L'OFFRE

L'Offre débute le 12 octobre 2011 et, à moins de prolongation, se terminera le 25 novembre 2011.

5. CONTREPARTIE OFFERTE

La contrepartie offerte pour chaque Action acquise par Squatex aux termes de l'Offre est sept (7) actions ordinaires de son propre capital.

6. OBJECTIF DE L'OFFRE

L'Offre a pour but de faire en sorte que les Actionnaires deviennent des porteurs d'actions de Squatex. Dans la mesure où 90 % des Actions sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex prévoit acquérir le reste des Actions pour la même contrepartie que celle prévue à l'Offre, que ce soit dans le cadre d'une Acquisition forcée ou d'une Opération d'acquisition ultérieure. Squatex

se réserve toutefois le droit de ne pas procéder à une Acquisition forcée ou à une Opération d'acquisition ultérieure ou de proposer une Opération d'acquisition ultérieure selon des modalités qui diffèrent de celles énoncées à la présente Note d'information. Se reporter à la rubrique 20 « Droits d'acquisition » de la Note d'information.

7. CONTEXTE DE L'OFFRE

La LVM exige que tout placement d'actions ou autres titres d'un émetteur se fasse en vertu d'un prospectus visé par l'AMF ou de l'une des dispenses de prospectus qu'elle prévoit. Ces dispenses ne sont pas disponibles lorsque le placement se fait auprès de sociétés dépourvues d'objet préexistant et créées ou dont on se sert uniquement pour souscrire, acquérir ou détenir des titres sous le régime desdites dispenses, ce qui était le cas des Holdings.

Entre le 29 janvier 2003 et le 1^{er} juin 2006, ignorante des subtilités de la LVM à l'égard de la disponibilité de certaines dispenses, Squatex a en toute bonne foi indirectement placé ses titres auprès des 138 actionnaires des Holdings en contravention de la LVM.

Informée de cette situation en mai 2008, Squatex s'est adressée à l'AMF afin de convenir des moyens de corriger la situation. En février et mars 2009, Squatex, les Holdings et leurs administrateurs et dirigeants respectifs ont signé les Engagements. En date du 13 décembre 2010, les signataires des Engagements et l'AMF ont conclu l'Entente prévoyant :

- a) que Squatex devienne un émetteur assujéti au termes de la LVM au plus tard le 14 octobre 2011, fasse en sorte que les Actionnaires des Holdings deviennent des actionnaires directs de Squatex et remette à ceux-ci un document comportant essentiellement la même information sur Squatex que celui qu'ils auraient reçu s'ils avaient souscrit leurs actions de Squatex par voie de prospectus;
- b) le paiement d'une pénalité administrative totalisant 33 000 \$;
- c) la levée des Engagements dès que Squatex aura acquis aux termes de l'Offre 100 % des Actions de chaque Holding, ou tout pourcentage moindre qui satisfera l'AMF, et sera devenu un émetteur assujéti aux termes de la LVM; et
- d) diverses autres conditions, de nature administrative ou réglementaire, que les signataires de l'Entente devront respecter.

L'obtention du statut d'émetteur assujéti et la levée des Engagements permettront à Squatex d'accéder aux marchés des capitaux pour poursuivre ses activités et, à plus long terme, d'envisager, sans toutefois que cela ne soit assuré, son inscription en bourse ou sur un marché organisé, offrant ainsi une liquidité aux titres détenus par ses actionnaires. Se reporter à la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Facteurs de risque » de la Note d'information.

L'Offre de Squatex vise 100 % des Actions des Holdings et n'est assortie d'aucune condition de dépôt minimal. Dans la mesure où 90 % des Actions seront déposées en réponse à l'Offre, Squatex pourra, comme le prévoit la LSAQ, procéder à une Acquisition forcée des Actions non déposées. Si moins de 90 % des Actions des Holdings sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex procédera à une Opération d'acquisition ultérieure. Si, au terme de cette opération, elle ne réussit pas à acquérir 100 % des Actions des Holdings, Squatex fera tout ce qui lui sera

légalement possible de faire pour compléter son acquisition de la totalité des Actions des Holdings. Se reporter à la rubrique 20 « Droits d'acquisition » de la Note d'information.

8. AVANTAGES PRÉVUS DE L'OFFRE ET MOTIFS POUR L'ACCEPTER

Pour décider d'accepter ou de rejeter l'Offre, les Actionnaires doivent tenir compte des facteurs suivants :

- a) l'opération visée par l'Offre fera en sorte que l'organisation juridique de Squatex sera simplifiée, les Actionnaires détenant dorénavant des actions directement dans Squatex et non par l'intermédiaire d'un Holding actionnaire de Squatex;
- b) l'Offre répond à une exigence de l'AMF dans le cadre de l'Entente visant à corriger la situation de Squatex en regard de la LVM;
- c) si Squatex ne réussit pas à acquérir aux termes de l'Offre un pourcentage d'Actions satisfaisant pour l'AMF, cela aura des conséquences défavorables importantes pour elle; et
- d) les conseils d'administration de Squatex et des trois Holdings recommandent aux Actionnaires d'accepter l'Offre. Se reporter à la Circulaire commune des administrateurs transmise avec la présente Offre.

9. RISQUES ET CONSÉQUENCES DE L'OFFRE

L'obtention du statut d'émetteur assujéti et la levée des Engagements permettront à Squatex d'accéder aux marchés des capitaux pour poursuivre ses activités et, à plus long terme, d'envisager, sans toutefois que cela ne soit assuré, son inscription en bourse ou sur un marché organisé, offrant ainsi une liquidité aux titres détenus par ses actionnaires. Se reporter à la rubrique 22 « Titres de Squatex offerts en contrepartie – Facteurs de risque » de la Note d'information.

Si 100 % des Actions visées par l'Offre sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex émettra un total de 2 867 634 actions ordinaires aux 138 Actionnaires des Holdings. Cette nouvelle émission d'actions de Squatex ne changera pas le total d'actions de Squatex en circulation car toutes les actions de Squatex détenues par les Holdings seront éliminées.

Si Squatex s'avérait incapable d'atteindre cet objectif, les Actionnaires des Holdings qui n'auront pas déposé leurs Actions en réponse à l'Offre doivent savoir que :

- a) ils demeureront simples actionnaires de leur Holding;
- b) ils n'auront aucun droit de vote dans Squatex, ni aucun des autres droits des actionnaires de Squatex;
- c) ils ne détiendront pas des actions ordinaires d'un émetteur assujéti aux termes de la LVM, leurs actions ordinaires ne pourront être négociées sur un marché public, les aliénations et transferts par les porteurs de ces actions seront assujétis à diverses restrictions aux termes de la LVM et ils seront par ailleurs privés d'un marché liquide auquel les actionnaires de Squatex pourraient éventuellement avoir accès; et

- d) les Engagements continueront de s'appliquer à l'égard des Actions de leur Holding.

De plus, si Squatex ne réussit pas à faire l'acquisition de 100 % des Actions des Holdings ou de tout pourcentage moindre dont l'AMF pourra se satisfaire, l'une des conditions essentielles de l'Entente ne serait pas alors respectée et Squatex ne pourra devenir un émetteur assujéti et demeurera liée par les Engagements. Dans un tel contexte, Squatex n'aurait pas accès au marché des capitaux et pourrait ne pas être en mesure d'assurer la poursuite de ses activités. De plus, l'AMF serait dégagee de l'Entente et, tout en conservant les pénalités déjà payées, pourrait tenter contre Squatex et ses dirigeants tous les recours possibles aux termes de la LVM.

10. PROPRIÉTÉ DES TITRES VISÉS

Ni Squatex ni l'un de ses administrateurs ou dirigeants ni, à la connaissance de Squatex, après enquête diligente, (i) les personnes du même groupe que les initiés de Squatex ou avec qui ils ont des liens, (ii) les autres initiés de Squatex ou (iii) une personne agissant de concert avec Squatex, n'ont la propriété de titres des Holdings, ni n'exercent un contrôle ou une emprise sur leurs titres.

11. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DES HOLDINGS

Les personnes mentionnées à la rubrique 10 « Propriété des Titres visés » de la Note d'information n'ont ni acheté ni vendu de titres de Squatex au cours de la période de six mois précédant la date de présentation de l'Offre.

12. CONVENTIONS CONCERNANT L'ACQUISITION DES TITRES VISÉS

Aucune convention n'a été conclue par Squatex et, après enquête diligente de Squatex, par les personnes mentionnées à la rubrique 10 « Propriété des Titres visés » de la Note d'information concernant l'acquisition de titres des Holdings.

13. RÈGLEMENTS DES TITRES DÉPOSÉS

Squatex règlera les Titres déposés dont le dépôt n'a pas été valablement révoqué en remettant au Dépositaire les certificats représentant les actions de Squatex auxquels les Actionnaires ont droit aux termes de l'échange, certificats que le Dépositaire verra à transmettre aux Actionnaires déposants. Le Dépositaire agira à titre de mandataire des Actionnaires déposants aux fins de recevoir la contrepartie offerte par Squatex et la leur transmettre. La réception des certificats par le Dépositaire sera réputée constituer la réception de cette contrepartie par les Actionnaires déposants.

Les certificats d'actions de Squatex seront immatriculés au nom du porteur inscrit des Titres déposés et seront envoyés à l'Actionnaire déposant par courrier de première classe à l'adresse figurant dans la Lettre d'acceptation. À défaut d'une telle adresse, ils seront envoyés à l'adresse de l'Actionnaire déposant figurant dans le registre d'actions tenu par chacun des Holdings. Les certificats seront réputés avoir été remis à la date de la mise à la poste.

Se reporter à la rubrique 5 « Prise de livraison et règlement des Titres déposés » de l'Offre.

14. DROIT DE RÉVOCATION

Le dépôt des Actions en réponse à l'Offre est révocable dans les délais et circonstances décrits à la rubrique 6 « Révocation du dépôt des titres » de l'Offre. La révocation se fait en envoyant un avis écrit au Dépositaire et prend effet lors de la réception de l'avis par ce dernier.

15. NÉGOCIATIONS DES TITRES VISÉS

Il n'existe aucun marché pour la négociation des titres des Holdings et de Squatex.

16. CONVENTIONS ENTRE SQUATEX ET LES DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DES HOLDINGS

Aucune convention n'a été conclue ou n'est projetée entre Squatex et les dirigeants et administrateurs des Holdings, notamment à propos de tout paiement ou autre avantage consenti à titre d'indemnité pour la perte de leur poste ou pour leur maintien en fonction ou la cessation de leurs fonctions si l'Offre reçoit une suite favorable.

17. CONVENTIONS ENTRE SQUATEX ET LES PORTEURS DE TITRES DES HOLDINGS

Aucune convention relative à l'Offre n'a été conclue ou n'est projetée entre Squatex et un Actionnaire des Holdings.

18. CONVENTIONS ENTRE SQUATEX ET LES HOLDINGS

Aucune convention n'a été conclue ou n'est projetée entre Squatex et l'un des Holdings.

19. ACHAT DE TITRES SUR LE MARCHÉ

Squatex n'achètera aucune des Actions autrement que dans le cadre de l'Offre.

20. DROITS D'ACQUISITION

Acquisition forcée

Si l'Offre est acceptée par les porteurs d'au moins 90 % des Actions, Squatex peut, aux termes des dispositions de la LSAQ, dans les 120 jours de la date de l'Offre, acquérir (l'« **Acquisition forcée** ») les Actions des Actionnaires qui n'ont pas accepté l'Offre (les « **Actionnaires dissidents** »). Pour ce faire, Squatex devra suivre les modalités prévues au chapitre XV de la LSAQ, lesquelles sont résumées ci-après.

Pour exercer ses droits, Squatex doit envoyer, par courrier recommandé, un avis de l'Acquisition proposée (l'« **Avis** ») à chacun des Actionnaires dissidents, à chacun des Holdings et à l'AMF dans les 60 jours après la Date d'expiration ou au plus tard dans les 180 jours après la date de l'Offre.

Les Actionnaires dissidents doivent, dans les 20 jours suivant la réception de l'Avis, transmettre au Holding concerné les certificats représentant les Titres visés et les vendre à Squatex aux conditions de l'Offre ou aviser Squatex de leur intention d'exiger de celle-ci le paiement de la juste valeur de leurs Titres visés. Les Actionnaires dissidents qui ne contestent pas le prix de l'Offre sont réputés avoir accepté l'Offre. Dans les 20 jours suivant la transmission de l'Avis,

Squatex doit remettre aux Holdings la contrepartie nécessaire à l'acquisition, au prix de l'Offre, de tous les Titres visés détenus par les Actionnaires dissidents. Les Holdings détiendront cette contrepartie en fidéicommiss pour le bénéfice des Actionnaires dissidents.

Tout Actionnaire dissident peut, dans les 20 jours suivant la remise par Squatex de la contrepartie nécessaire à l'acquisition, demander au tribunal de fixer la juste valeur des Titres visés de tous les Actionnaires dissidents. Si aucune demande n'est faite au tribunal dans ce délai, tous les Actionnaires dissidents sont alors réputés avoir accepté les conditions de l'Offre.

Si une demande au tribunal est faite, Squatex doit transmettre, dans les 10 jours de la notification de la demande, aux Actionnaires dissidents qui l'ont avisé de leur intention d'exiger le paiement de la juste valeur de leurs Titres visés, un avis les informant qu'une demande a été produite au tribunal, qu'ils peuvent intervenir à la demande et qu'ils seront liés par la décision. En plus des parties impliquées à la demande, la décision lie tous les Actionnaires dissidents qui ont été avisés dans le délai prescrit. Le tribunal saisi d'une demande de fixation de la juste valeur des Titres visés par les Actionnaires dissidents peut rendre toute ordonnance qu'il estime appropriée et dès le jugement irrévocable fixant cette juste valeur, Squatex doit remettre aux Holdings, le cas échéant, toute contrepartie additionnelle nécessaire.

Le texte qui précède résume les droits accordés par la LSAQ dans le cadre d'une Acquisition forcée. Les dispositions de la LSAQ sont complexes et doivent être strictement respectées et les personnes qui désirent être mieux informées à ce sujet devraient consulter leurs conseillers juridiques.

Opération d'acquisition ultérieure

Si Squatex prend livraison et effectue le règlement des Actions en réponse à l'Offre et qu'elle ne peut se prévaloir du droit d'Acquisition forcée ou qu'elle choisit de ne pas exercer ce droit, elle entend acquérir les actions restantes dans les meilleurs délais au moyen d'une Opération d'acquisition ultérieure (une « **Opération d'acquisition ultérieure** »). Pour effectuer une Opération d'acquisition ultérieure, Squatex fera convoquer une assemblée extraordinaire des actionnaires pour étudier une fusion, un plan d'arrangement, une restructuration, un regroupement, une restructuration du capital ou une autre opération afin que chacun des Holdings devienne, directement ou indirectement, une filiale en propriété exclusive de Squatex ou pour effectuer leur fusion avec Squatex, cette opération étant effectuée pour une contrepartie par action au moins égale à celle de l'Offre. Selon la nature et les modalités de l'Opération d'acquisition ultérieure, l'approbation d'au moins les deux tiers des voix exprimées par les actionnaires et l'approbation de la majorité des voix exprimées par les porteurs minoritaires des actions peuvent être exigées à une assemblée dûment convoquée et tenue dans le but d'approuver l'Opération d'acquisition ultérieure. Squatex exercera les droits de vote se rattachant aux actions acquises aux termes de l'Offre en faveur de l'Opération d'acquisition ultérieure. Le délai et les détails de l'Opération d'acquisition ultérieure éventuelle dépendraient de divers facteurs, dont le nombre d'actions acquises dans le cadre de l'Offre.

Autres possibilités

Si Squatex propose une acquisition ultérieure mais qu'elle ne peut obtenir sans délai l'approbation ou la dispense exigée ou s'il ne réalise pas autrement une Opération d'acquisition ultérieure, elle évaluera d'autres solutions. Ces solutions pourraient comprendre, dans la mesure où la législation applicable le permet, l'achat d'actions supplémentaires des Holdings, sur le marché libre ou dans le cadre d'opérations négociées de gré à gré, d'une autre offre d'achat ou

d'échange ou autrement, ou encore il peut ne prendre aucune autre mesure pour acheter des actions supplémentaires. L'achat supplémentaire d'actions pourrait se faire en espèces ou contre des titres ou une autre contrepartie. Ces opérations peuvent être effectuées à des conditions et à des prix alors établis par Squatex et pouvant différer de la contrepartie versée pour les actions aux termes de l'Offre.

21. INCIDENCES FISCALES

Le texte qui suit résume les principales incidences fiscales fédérales canadiennes applicables à un Actionnaire d'un Holding qui, à tout moment pertinent, aux fins de la LIR, réside au Canada et détient les actions du Holding à titre d'immobilisations. Par ailleurs, ce résumé ne s'applique pas à un Actionnaire d'un Holding dans l'un ou l'autre des cas suivants : (i) si cet Actionnaire et Squatex ont, aux fins de la LIR, un lien de dépendance immédiatement avant l'échange; (ii) si cet Actionnaire, les personnes avec qui cet Actionnaire a un lien de dépendance aux fins de la LIR ou cet Actionnaire et ces personnes contrôleront Squatex immédiatement après l'échange ou auront, immédiatement après l'échange, la propriété effective d'actions du capital-actions de Squatex dont la juste valeur marchande sera égale à plus de 50% de la juste valeur marchande de toutes les actions alors en circulation du capital-actions de Squatex.

L'Actionnaire d'un Holding qui livre ses actions du Holding à Squatex dans le cadre de l'Offre en échange d'actions du capital-actions de Squatex sera réputé avoir disposé des actions du Holding pour un produit de disposition égal au prix de base rajusté de celles-ci, pour lui, sauf dans les circonstances où il choisit de constater, dans sa déclaration de revenu, un gain en capital ou une perte en capital tel que décrit dans le paragraphe qui suit. En conséquence, un Actionnaire d'un Holding ne réalisera aucun gain en capital et ne subira aucune perte en capital aux fins de la LIR du fait de l'échange des actions du Holding pour des actions de Squatex. L'Actionnaire d'un Holding sera réputé avoir acquis les actions de Squatex à un prix de base rajusté égal au prix de base rajusté des actions du Holding échangées, pour lui, immédiatement avant l'échange.

L'Actionnaire d'un Holding qui décide d'inclure, dans le calcul de son revenu pour son année d'imposition au cours de laquelle a lieu l'échange, une partie du gain en capital ou de la perte en capital par ailleurs déterminé résultant de l'échange sera considéré comme ayant disposé de ses actions du Holding pour un produit de disposition égal à la juste valeur marchande des actions de Squatex reçues dans le cadre de l'échange. Par conséquent, cet Actionnaire réalisera un gain en capital (ou subira une perte) dans la mesure où ce produit de disposition est supérieur (ou inférieur) au prix de base rajusté, pour lui, des actions du Holding. Le prix de base rajusté, pour l'Actionnaire du Holding, des actions de Squatex reçues en échange sera égal à la juste valeur marchande de celles-ci au moment de l'échange.

Ce résumé ne présente pas toutes les incidences fiscales possibles et est de nature générale uniquement. Il ne constitue pas un conseil ni une déclaration de nature juridique ou fiscale à un Actionnaire donné ni ne doit être interprété comme tel et aucune déclaration relativement aux incidences fiscales à l'égard d'un Actionnaire donné n'est faite. Par conséquent, les Actionnaires devraient consulter leurs propres conseillers fiscaux relativement à leur situation particulière.

22. TITRES DE SQUATEX OFFERTS EN CONTREPARTIE

L'information présentée ci-après doit être lue conjointement avec les états financiers et le rapport de gestion apparaissant à l'Annexe A des présentes.

Dénomination sociale et constitution

Squatex a été constituée le 12 avril 2002 aux termes de la LCSA. Ses statuts ont été modifiés le 9 juillet 2010 aux fins notamment de créer un nombre illimité d'actions ordinaires, de convertir et de fractionner toutes les actions émises et en circulation, selon un ratio de 1 pour 7, en 51 772 273 actions ordinaires, d'annuler toutes les actions de catégories A à G, d'éliminer les restrictions qui en faisaient une société fermée et les restrictions sur le transfert de ses actions et d'autoriser le conseil d'administration à augmenter d'au plus du tiers le nombre d'administrateurs sans nécessiter l'approbation des actionnaires.

Le siège social et la principale place d'affaires de Squatex sont situés au 7055, boul. Taschereau, bureau 500, Brossard (Québec) J4Z 1A7.

Squatex n'a aucune filiale.

Description de l'activité

Squatex détient un intérêt résiduel de 70 % dans 36 permis de pétrole et gaz totalisant 656 093 hectares situés en Gaspésie dans le bas St-Laurent et dans les basses terres du St-Laurent. Squatex avait vendu en juin 2008 un intérêt de 30 % dans lesdits permis à Petrolympic Ltd., une société dont les titres sont cotés à la Bourse de croissance TSX, en contrepartie d'une somme en espèces de 2 500 000 \$. Une description détaillée des permis de Squatex est présentée i) à l'article 6.2.1 du rapport 51-101 préparé par M. Yves Duchaine, géologue pétrolier, lequel rapport est joint à titre d'Annexe B des présentes, et ii) à la rubrique « Sommaire des propriétés d'exploration » des rapports de gestion joints à titre d'Annexe A des présentes. Il faut noter que dans la foulée du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le « **BAPE** ») rendu public le 8 mars 2011, les titulaires de permis de pétrole et gaz sont exemptés d'exécuter les travaux requis en vertu de la *Loi sur les mines* pour une période maximale de 3 ans jusqu'au 13 juin 2014.

L'activité principale de Squatex consiste à effectuer des travaux et études qui ont pour objectifs d'évaluer le potentiel gazier et pétrolier du territoire couvert par ses permis d'exploration. Une description des activités de Squatex est présentée aux rubriques « Nature des activités », « Performance générale » et « Activités d'exploration » des rapports de gestion joints à titre d'Annexe A des présentes.

Suite au rapport du BAPE, tant que les règles ne sont pas claires, aucun travail d'envergure ne sera effectué sur les permis de Squatex par Squatex et ses partenaires, d'autant plus qu'il sera difficile, voire impossible, de trouver des sources de financement ou de nouveaux investisseurs durant les 2 ou 3 prochaines années.

Actuellement, les travaux de forage ainsi que les opérations de fracturation dans les Basses-Terres du St-Laurent sont suspendus pour une durée indéterminée jusqu'à ce que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ait achevé l'évaluation environnementale stratégique (« **EES** ») exigée par le BAPE en lien avec les gaz de schistes. Les travaux dans le Bas St-Laurent de même qu'en Gaspésie peuvent toutefois être poursuivis à l'exception des travaux de fracturation visés par le rapport du BAPE. Nonobstant ce qui précède, il n'est pas dans l'intention de Squatex d'entreprendre des travaux importants d'exploration à court terme sur l'ensemble des permis détenus au Québec, tant que le rapport du comité n'aura pas été émis.

Historique des activités d'exploration et de développement

Un historique des activités d'exploration et de développement de Squatex depuis sa constitution est présenté à l'article 6.7 du rapport 51-101 préparé par M. Yves Duchaine, géologue pétrolier, lequel rapport est joint à titre d'Annexe B des présentes.

Entente avec Canbriam

Le 21 novembre 2008, Squatex a signé un « Farmout and Joint Operating Agreement » avec Petrolympic et Canbriam Energy Inc. (« Canbriam »), une société privée établie à Calgary, Alberta, visant des travaux sur 2 des 12 permis possédés par Squatex et Petrolympic dans les basses terres du St-Laurent. L'entente initiale a été amendée à deux (2) reprises soit le 1^{er} juin 2009 et le 28 septembre 2010.

À la signature du contrat, Squatex a reçu un montant de 2 450 000 \$. Canbriam a également assumé tous les coûts reliés à un puits vertical effectué en octobre 2009 (budget de 3 500 000 \$) et a gagné une participation de 60 % dans un premier 8 000 hectares de terrain.

Le contrat prévoit par la suite 3 options pour des phases d'exploration subséquentes :

Première option

Canbriam a exercé le 1^{er} juin 2009 l'option d'exécuter une autre phase d'exploration.

- a) Canbriam a versé à Squatex le 30 novembre 2009 un montant de 2 450 000 \$ et
- b) Canbriam devra avant le 31 décembre 2011 faire deux autres puits verticaux (budget d'environ 7 000 000 \$) et en assumer seul tous les coûts en contrepartie d'une participation de 60 % dans un autre 8 000 hectares du terrain.

Deuxième option

Canbriam peut décider avant le 31 décembre 2011 d'exercer l'option d'exécuter une autre phase d'exploration. Si cette option est exercée :

- (a) Canbriam versera à Squatex à la date d'exercice de l'option un montant de 3 500 000 \$.
- (b) Canbriam devra avant le 30 novembre 2012 faire un puits vertical et un puits horizontal (budget d'environ 9 000 000 \$) et en assumer seul tous les coûts en contrepartie d'une participation de 60 % dans un autre 8 000 hectares du terrain.

Troisième option

Canbriam peut décider avant le 30 novembre 2012 d'exercer l'option d'exécuter une autre phase d'exploration. Si cette option est exercée :

- (a) Canbriam versera à Squatex à la date d'exercice de l'option un montant de 3 500 000 \$; et

- (b) Canbriam devra avant le 30 septembre 2013 faire un puits vertical et un puits horizontal (budget d'environ 9 000 000 \$) et en assumer seul tous les coûts en contrepartie d'une participation de 60 % dans un autre 8 000 hectares du terrain.

Dans les faits, compte tenu de la nature du mandat de Canbriam qui était de construire des puits sur les Basses-Terres du St-Laurent, ce mandat a été interrompu suite au rapport du BAPE. Le contrat avec Canbriam n'a pas été modifié et est toujours en vigueur mais il est clair que les chances que Canbriam exerce les deuxième et troisième options sont à peu près nulles avec les délais actuellement en vigueur. Compte tenu de ce qui précède, Canbriam, Squatex et Petrolympic sont en discussion quant à la possibilité de reporter les dates d'échéance des deux options dont Canbriam détient encore les droits en vertu du contrat.

De plus, le puits A-271 (Farnham) a été abandonné. Selon la section 5.7 a) du contrat, les parties ont décidé de procéder à l'abandon du puits en date du 3 août 2011.

Objectifs principaux

Le rapport du BAPE portant sur le développement durable des Shales d'Utica au Québec, rendu public le 8 mars 2011, recommande au gouvernement du Québec de tenir une EES dont la durée estimative devrait varier entre 18 et 30 mois. Pendant ce temps, le BAPE recommande que la fracturation hydraulique de puits ne soit autorisée que dans la mesure où elle permettra d'améliorer la connaissance scientifique dans le cadre de l'EES. À ce jour, il n'y a toujours pas eu d'annonce ultérieure quant à l'EES.

Les objectifs de Squatex sont de poursuivre ses activités d'exploration gazière et pétrolière, de même que d'identifier des opportunités d'affaires hors Québec. Il est à noter que le partenariat entre Petrolympic et Squatex est maintenu au même titre qu'auparavant et n'est aucunement remis en cause. En ce qui concerne Canbriam, compte tenu de la nature de son mandat qui était de construire des puits sur les Basses-Terres du St-Laurent, ce dernier a été interrompu suite au rapport du BAPE. Squatex souhaite également faire des ententes stratégiques à moyen et à long terme.

Squatex entend affecter les sommes suivantes pour les activités décrites ci-après au cours des 12 prochains mois :

Activités	Somme à engager
Travaux dans le Bas St-Laurent et la Gaspésie	75 000 \$
Développement de projets d'exploration gazière et pétrolière hors Québec	Entre 500 000 \$ et 750 000 \$
Fonds de roulement	725 000 \$

Salariés

Squatex n'a présentement aucun salarié mais a conclu des contrats de consultation pour les services de MM. Caron, Guimond et Laroche. Voir la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Prêts

Squatex n'exerce aucune activité de prêt.

Fonds disponibles

En date du 30 juin 2011, l'encaisse (incluant les dépôts à terme) de Squatex était de 1 746 830 \$.

Les frais mensuels de Squatex sont de l'ordre de 70 000 \$.

Dividendes ou distributions

Aucun dividende ou distribution n'a été déclaré sur des actions de Squatex au cours des trois derniers exercices et de l'exercice en cours. Squatex n'a pas l'intention de déclarer des dividendes ni de faire des distributions dans un avenir prochain.

Description des titres faisant l'objet de l'Offre

Les actions offertes sont des actions ordinaires du capital de Squatex, sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit de voter à toutes les assemblées des actionnaires, de recevoir tout dividende déclaré par Squatex sur ces actions et, au moment de la dissolution de Squatex, de participer proportionnellement avec les autres porteurs d'actions ordinaires à toute distribution des biens de Squatex. En date de cette Offre, Squatex compte 24 actionnaires et 51 772 273 actions ordinaires sont émises et en circulation.

Si 100 % des Actions visées par l'Offre sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex émettra un total de 2 867 634 actions ordinaires aux 138 Actionnaires des Holdings. Cette nouvelle émission d'actions de Squatex ne changera pas le total d'actions en circulation car toutes les actions de Squatex détenues par les Holdings seront éliminées.

Structure du capital

Le tableau ci-dessus illustre la structure du capital de Squatex :

Description de la valeur	Montant des titres autorisés	Montant des titres en circulation en date du 31 mars 2011 (audité)	Montant des titres en circulation en date du 30 juin 2011 (non audité)
Actions ordinaires	Illimité	4 216 903 \$ (51 772 273 actions)	4 216 903 \$ (51 772 273 actions)
Bénéfices non répartis	-	122 116 \$	14 373 \$
Total des capitaux propres	-	4 339 019 \$	4 231 276 \$

Options d'achat de titres

Aucune option d'achat de titres de Squatex n'est en circulation en date de l'Offre.

Ventes ou placements antérieurs

Depuis sa constitution, Squatex a procédé aux placements décrits dans le tableau suivant. Les chiffres présentés ci-dessous tiennent compte de la conversion et du fractionnement des actions de Squatex complétés le 9 juillet 2010.

<u>Date</u>	<u>Nombre d'actions ordinaires</u>	<u>Prix d'émission par action ordinaire</u>	<u>Contrepartie totale en espèces reçue</u>
25 mai 2002	17 500 000	0,0057 \$	100 000 \$
	19 250 000	0,0014 \$	27 500 \$
9 juillet 2002	910 000	0,0014 \$	1 300 \$
	406 000	0,1071 \$	43 500 \$
22 octobre 2002	5 250 000	0,0057 \$	30 000 \$
29 janvier 2003	732 900 ⁽¹⁾	0,1071 \$	78 525 \$
19 février 2003	1 750 000	0,0057 \$	10 000 \$
20 juillet 2003	178 626	0,0857 \$	15 311 \$
20 octobre 2003	470 344 ⁽¹⁾	0,0857 \$	40 315 \$
	348 159 ⁽²⁾	0,0943 \$	32 826 \$
15 novembre 2005	140 000	0,1429 \$	20 000 \$
	399 000 ⁽³⁾	0,1143 \$	45 600 \$
1 ^{er} juin 2006	1 974 595 ⁽⁴⁾	0,1429 \$	282 085 \$
15 mai 2007	1 445 766	0,1429 \$	206 538 \$
19 avril 2008	1 016 883	0,1429 \$	145 269 \$
	51 772 273		1 078 769 \$

1) Souscrites par 9123-4583 Québec Inc.

2) Souscrites par Squador Inc.

3) 253 750 souscrites par 9123-4583 Québec Inc. et 145 250 souscrites par Squador Inc.

4) Dont 54 950 souscrites par 9123-4583 Québec Inc., 410 781 souscrites par Squador Inc. et 451 500 souscrites par Pérumont Inc.

Aucune catégorie de titres de Squatex n'est inscrite ni négociée sur un marché canadien ou étranger.

Titres entiercés et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession

Le tableau qui suit indique le nombre d'actions ordinaires qui, à la connaissance de Squatex, à la clôture de l'Offre, seront entiercées ou assujetties à une restriction contractuelle à la libre cession, ainsi que le pourcentage des actions ordinaires en circulation que ce nombre représente. Ces titres seront entiercés selon les exigences et les modalités prévues à l'*Instruction canadienne 46-201 – Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne* et ce, aux termes d'une convention d'entiercement devant intervenir au plus tard à la clôture de l'Offre.

Titres entiercés et titres assujettis à une restriction contractuelle à la libre cession

Nom du détenteur ⁽¹⁾	Nombre d'actions ordinaires entiercées ou assujetties à une restriction contractuelle à la libre cession	Pourcentage de la catégorie
Jean-Claude Caron	34 602 736	66,84
Steve Surveyer	8 400 000	16,22
René Lamarche	700 000	1,35

1) Les propriétaires de ces actions retrouveront la libre cession des titres entiercés à hauteur de 10 % en date de la clôture de l'Offre, de 15 % six mois après cette date, de 15 % 12 mois après cette date, de 15 % 18 mois après cette date, de 15 % 24 mois après cette date, de 15% 30 mois après cette date et de 15 % 36 mois après cette date.

Principaux porteurs

En date de cette Offre, et à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de Squatex, personne n'est propriétaire véritable, de façon directe ou indirecte, ou n'exerce une emprise sur plus de 10 % des actions ordinaires de Squatex en circulation, sauf tel que divulgué dans le tableau ci-dessous :

Nom	Type de propriété	Nombre et pourcentage des actions ordinaires de Squatex détenues	Pourcentage des actions ordinaires de Squatex détenues après avoir donné effet à l'Offre
Jean-Claude Caron	Directe ⁽¹⁾	34 602 736 / 66,84 %	66,84 %
Steve Surveyer	Directe	8 400 000 / 16,22 %	16,22 %

1) Directement et indirectement par l'entremise de 9129-2862 Québec Inc., une société détenue en propriété exclusive par M. Jean-Claude Caron.

Administrateurs et membres de la haute direction

Nom, poste et titres détenus

Le tableau ci-dessous présente le nom et la municipalité de résidence, le poste occupé au sein de Squatex par chacun de ses administrateurs et membres de la haute direction actuels, leur occupation principale, la date de leur nomination ou élection à titre d'administrateur ainsi que le nombre et le pourcentage d'actions ordinaires qu'ils détiennent et détiendront après avoir donné effet à l'Offre.

Nom et municipalité de résidence	Poste(s) occupé(s) et fonctions exercées au sein de Squatex	Occupation principale	Date de début du mandat d'administrateur de Squatex (j/m/a)	Nombre et pourcentage des actions ordinaires de Squatex détenues en propriété véritable, directement ou indirectement	Nombre et pourcentage des actions ordinaires de Squatex détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, après avoir donné effet à l'Offre
Jean-Claude Caron Kuujuarapik (Québec)	Administrateur et président	Homme d'affaires et entrepreneur	12 février 2002	34 602 736/66,84 %	34 602 736/66,84 %
Steve Surveyer Hampstead (Québec)	Administrateur et vice-président	Ingénieur pétrolier	25 février 2002	8 400 000/16,22 %	8 400 000/16,22 %

Nom et municipalité de résidence	Poste(s) occupé(s) et fonctions exercées au sein de Squatex	Occupation principale	Date de début du mandat d'administrateur de Squatex (j/m/a)	Nombre et pourcentage des actions ordinaires de Squatex détenues en propriété véritable, directement ou indirectement	Nombre et pourcentage des actions ordinaires de Squatex détenues en propriété véritable, directement ou indirectement, après avoir donné effet à l'Offre
René Lamarche Laval (Québec)	Administrateur	Vice-président adjoint aux investissements, Fonds immobilier de solidarité FTQ	25 février 2002	700 000/1,35 %	700 000/1,35 %
René Guimond Boucherville (Québec)	Administrateur, vice-président finances et secrétaire-trésorier	Associé, Guimond Lavallée Inc., comptables agréés	2 février 2009	-/-	-/-
Paul Laroche Québec (Québec)	Directeur de l'exploration	Géologue	N/A	210 000 / 0,41 %	210 000 / 0,41 %

Tous les administrateurs sont élus ou réélus lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Squatex et leur mandat expire à l'assemblée générale annuelle suivante.

Au cours des cinq dernières années, les personnes précitées ont exercé les autres occupations principales suivantes :

M. Jean-Claude Caron,

- M. Jean Claude Caron, homme d'affaires, est président et actionnaire unique de Les entreprises Sanaji Inc. depuis 1996. L'entreprise de M. Caron est établi dans le village de Kuujjuarapik dans le Grand Nord Québécois. L'entreprise œuvre dans des secteurs aussi diversifiés que l'hébergement, la restauration, la location et la réparation de matériels roulants.

M. Steve Surveyer,

- M. Steve Surveyer, ingénieur en pétrochimie, est actionnaire principal de Groupe Ultragen Ltée (« Ultragen ») et il occupe le poste de directeur, génie de procédé, depuis 1988. L'entreprise Ultragen œuvre dans les domaines du gaz et de pétrole, de la pétrochimie, des biocarburants et de la réalisation de projets d'infrastructure. De 1979 à 1988, il occupait le poste de gérant du Groupe Procédés chez SNC/FW Ltd.

M. René Lamarche,

- M. René Lamarche occupe la fonction de Vice-président adjoint aux investissements du Fonds immobilier de solidarité FTQ depuis avril 2011. M. Lamarche cumule plus de 25 ans d'expérience dans le domaine bancaire immobilier pour avoir œuvré à la Banque Nationale du Canada, à la Banque de Montréal et, de 1984 à 2011, à la Banque Laurentienne où il a occupé, entre autres, le poste de vice-président du Centre d'affaires immobilières Québec et Maritimes.

M. René Guimond,

- M. René Guimond, c.g.a. auditeur, est associé à la firme de comptables agréés Guimond Lavallée Inc depuis sa création en 2006. Guimond Lavallée Inc. est membre du Conseil Canadien de Reddition de Comptes (CCRC). Auparavant, M. Guimond était associé dans le cabinet Guimond & Associés Inc, comptables agréés. Avec plus de 30 années d'expérience dans les firmes de comptables agréés, M. Guimond a développé au cours de ces années une solide expertise en certification et en conseil de gestion auprès de sociétés publiques et privées.

M. Paul Laroche,

- M. Paul Laroche, M.Sc.A. Géologie, géophysique, occupe le poste de consultant en exploration pétrolière et gazière de Société Paul Laroche, ing, geo, depuis 2004. De 1991 à 2004, M. Laroche a œuvré dans le domaine de la consultation en exploration et production pétrolière et minière au sein des sociétés EXEX et Roche Ltée.

Aucun des administrateurs et membres de la haute direction n'est lié par un engagement de non-concurrence au bénéfice de Squatex.

Les administrateurs et membres de la haute direction de Squatex exercent, directement ou indirectement, un droit de propriété, un contrôle ou une emprise sur un total de 43 912 736 actions ordinaires représentant environ 84,82 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Amendes ou sanctions

À l'exception de ce qui est divulgué ci-après, aucun administrateur ou membre de la haute direction de Squatex ou, au meilleur de la connaissance de Squatex, aucun actionnaire de Squatex détenant un nombre suffisant de titres de Squatex pour influencer de façon importante le contrôle de Squatex ne s'est vu imposer :

- a) des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité canadienne en valeurs mobilières, ou a conclu une entente de règlement avec celle-ci;
- b) toutes autre amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Le 13 décembre 2010, les 4 administrateurs de Squatex ont conclu l'Entente décrite sous la rubrique « Contexte de l'Offre », visant la normalisation de la situation de Squatex auprès de l'AMF.

Interdictions d'opérations ou faillites

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Squatex ou, au meilleur de la connaissance de Squatex, aucun actionnaire de Squatex détenant un nombre suffisant de titres de Squatex pour influencer de façon importante le contrôle de Squatex, n'est ou n'a été, au cours des dix dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui :

- a) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance qui refuse à la société le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, laquelle ordonnance a été en vigueur pendant plus de 30 jours consécutifs (une « **ordonnance** ») pendant que cette personne exerçait les fonctions d'administrateur ou de membre de la haute direction; ou
- b) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer des fonctions d'administrateur et de membre de la haute direction et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

Aucun administrateur ou membre de la haute direction de Squatex ou, au meilleur de la connaissance de Squatex, aucun actionnaire de Squatex détenant un nombre suffisant de titres de Squatex pour influencer de façon importante le contrôle de Squatex :

- a) est ou a été au cours des 10 dernières années un administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux ou a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens; ou
- b) a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Conflits d'intérêt

Sauf tel que divulgué dans le présent document, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel important entre Squatex et un administrateur ou un membre de la haute direction de Squatex.

Rémunération des membres de la haute direction

Le tableau suivant présente l'information relative à toute rémunération payée, payable, décernée, octroyée, donnée ou autrement attribuée aux membres de la haute direction de Squatex, pour services rendus à Squatex au cours des trois (3) derniers exercices financiers :

Nom et poste principal	Exercice	Salaires (\$)	Primes (\$)	Attributions à base d'actions (\$)	Attributions à base d'options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération ⁽¹⁾ (\$)	Rémunération totale ⁽¹⁾ (\$)
						Régime incitatif annuel	Régime incitatif à long terme			
Jean-Claude Caron Président	2011	-	-	-	-	-	-	-	144 000	144 000
	2010	-	-	-	-	-	-	-	100 125	100 125
	2009	-	-	-	-	-	-	-	85 500	85 500
René Guimond Vice-président finances	2011	-	-	-	-	-	-	-	120 000	120 000
	2010	-	-	-	-	-	-	-	96 000	96 000
	2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paul Laroche Directeur de l'exploration	2011	-	-	-	-	-	-	-	262 069	262 069
	2010	-	-	-	-	-	-	-	193 038	193 038
	2009	-	-	-	-	-	-	-	150 109	150 109

1) Cette rémunération a été versée aux termes des contrats décrits ci-après sous la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle ».

Prestations en vertu d'un régime de retraite

Squatex n'a aucun régime de retraite.

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

Il n'existe aucun contrat d'emploi entre Squatex et un membre de la haute direction et il n'existe aucun régime ou mécanisme de rémunération à l'égard d'un membre de la haute direction qui pourrait être déclenché suite à sa démission, retraite ou toute autre fin d'emploi au sein de Squatex ou suite à un changement de contrôle de Squatex ou à un changement dans ses responsabilités en raison d'un changement de contrôle.

Squatex a toutefois conclu les ententes suivantes pour les services de MM. Caron, Guimond et Laroche :

- i) contrat de services avec Les Entreprises Sanaji Inc. (« Sanaji »), pour les services de M. Jean-Claude Caron, président de Squatex. Aux termes de ce contrat, qui peut être résilié en tout temps par l'une ou l'autre des parties, Squatex verse à Sanaji un montant mensuel de 12 000 \$ plus taxes. Ce contrat inclut également des dispositions habituelles visant la confidentialité et la non-divulgence;
- ii) un contrat de services avec Guimond Lavallée Inc (« Guimond Lavallée») pour la prestation des activités reliées à la location d'espaces de bureaux, à la tenue des comptes et à la comptabilité de Squatex, la préparation des rapports gouvernementaux, d'impôts de corporation et des états financiers et pour les services de René Guimond à titre de vice-président finances. Aux termes de ce contrat, qui peut être résilié en tout temps par l'une ou l'autre des parties, Squatex verse un montant mensuel de 20 000 \$ plus taxes à Guimond Lavallée. Ce contrat inclut également des dispositions habituelles visant la confidentialité et la non divulgation; et

- iii) un contrat de services avec Paul Laroche, ing., geo. pour la supervision de tous les travaux d'exploration de Squatex et les services de Paul Laroche à titre de directeur de l'exploration. Aux termes de ce contrat, qui peut être résilié en tout temps par l'une ou l'autre des parties, Squatex verse un montant mensuel basé sur les heures facturables mensuellement au taux de 100 \$ l'heure plus taxes. Ce contrat inclut également des dispositions habituelles visant la confidentialité et la non divulgation.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs non dirigeants reçoivent une rémunération de 400 \$ pour chaque réunion du conseil ou d'un comité à laquelle ils assistent en personne ou par téléphone.

Les administrateurs sont remboursés de toutes les dépenses raisonnables engagées pour l'exécution de leurs fonctions d'administrateur.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2011, les administrateurs de Squatex ont touché un total de 6 600 \$ en allocations de présence aux réunions du conseil et des comités et pour d'autres services connexes.

Prêt aux administrateurs et membres de la haute direction

En date des présentes, aucun administrateur ou membre de la haute direction ou une personne ayant des liens avec ces derniers n'est endetté envers Squatex.

Assurance-responsabilité des administrateurs et hauts dirigeants

Squatex ne détient actuellement aucune assurance-responsabilité pour ses administrateurs et dirigeants.

Opérations entre personnes apparentées

À l'exception de ce qui est mentionné dans les présentes, la direction de Squatex n'est au courant d'aucun intérêt, direct ou indirect, de tout initié de Squatex, ou de tout associé ou filiale de celui-ci, dans toute transaction intervenue au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2011, ayant un effet ou pouvant avoir un effet important sur Squatex.

Comité de vérification et gouvernance

Charte et composition du comité d'audit

La Charte du comité d'audit de Squatex est reproduite à l'annexe C du présent document. Les membres du comité d'audit de Squatex sont Jean-Claude Caron, René Lamarche et Steve Surveyer, lesquels possèdent des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** »). Aucun des membres du comité d'audit n'est un administrateur indépendant au sens du Règlement 52-110.

Encadrement du comité d'audit

À aucun moment au cours de l'exercice financier de Squatex terminé le 31 mars 2011, une recommandation du comité d'audit concernant la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe n'a pas été adoptée par le conseil d'administration de Squatex.

Utilisation de certaines dispenses

À aucun moment au cours de l'exercice financier de Squatex terminé le 31 mars 2011, Squatex s'est prévaluée des diverses dispenses prévues au Règlement 52-110. Cependant, Squatex est dispensée de l'application des parties 3 et 5 du Règlement 52-110 compte tenu qu'elle est un émetteur émergent, tel que défini en vertu du Règlement 52-110.

Politiques et procédures d'approbation préalables

Le comité d'audit a adopté des politiques et des procédures particulières pour l'attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit, tel que décrits dans la Charte du comité d'audit.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le total des honoraires facturés au cours des deux derniers exercices par les auditeurs externes de Squatex est indiqué ci-après.

Exercice financier terminé le	Honoraires d'audit	Honoraires pour services liés à l'audit	Honoraires pour services fiscaux	Autres honoraires
31 mars 2011	25 000 \$	-	-	1 475 \$
31 mars 2010	18 000 \$	-	-	1 475 \$

Information concernant la gouvernance

Le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance et l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance énoncent une série de lignes directrices efficaces en matière de régie d'entreprise. Ces lignes directrices traitent de questions telles que la composition et l'autonomie du conseil d'administration, les mandats du conseil d'administration et de ses comités, ainsi que l'efficacité et la formation des membres du conseil. Chaque émetteur assujéti est tenu de rendre publique annuellement et suivant une forme prescrite les pratiques en matière de régie d'entreprise qu'il a adoptées. Le texte qui suit précise les pratiques de Squatex en matière de régie d'entreprise qu'elle est tenue de rendre publiques.

Conseil d'administration

1. Administrateurs indépendants

Squatex ne compte aucun administrateur indépendant.

Mandats d'administrateur

Aucun administrateur de Squatex n'est actuellement administrateur d'autres émetteurs qui sont également des émetteurs assujétis (ou l'équivalent) dans un territoire du Canada ou un territoire étranger.

Orientation et formation continue

Squatex n'est pas actuellement dotée de programme d'orientation formel à l'intention de ses nouveaux administrateurs. Le conseil d'administration n'a pas pris présentement de mesure pour assurer la formation continue des administrateurs. Toutefois, les administrateurs sont encouragés de suivre, aux frais de Squatex, des cours de formation. De plus, les administrateurs ont accès aux conseillers juridiques de Squatex pour toute question concernant leurs responsabilités à titre d'administrateur.

Éthique commerciale

Tous les administrateurs de Squatex ont l'obligation d'accomplir leurs devoirs et d'assumer leurs responsabilités dans le meilleur intérêt de celle-ci. Squatex s'attend à ce que tous ses administrateurs se conforment aux lois et aux règlements régissant sa conduite; en outre, elle est déterminée à promouvoir l'intégrité et à faire preuve d'une éthique commerciale dans la conduite de toutes ses activités. De plus, le conseil d'administration s'attend à ce que tous ses membres participent activement aux réunions du conseil et à celles des comités au sein desquels ils siègent.

Sélection des candidats au conseil d'administration

Les candidats au conseil d'administration sont recommandés et sélectionnés par le conseil d'administration en fonction des besoins de Squatex.

Rémunération

Toutes questions touchant la rémunération relève du conseil d'administration. La compensation versée est basée sur une révision régulière des pratiques dans l'industrie, la capacité financière de Squatex ainsi que sur les particularités de la position occupée au sein de Squatex.

Autres comités du conseil

Squatex n'a pas d'autre comité que le comité d'audit.

Évaluation

Le conseil d'administration révisé régulièrement son fonctionnement ainsi que le rôle de ses administrateurs, et les membres sont encouragés à fournir leurs commentaires sur l'efficacité du conseil dans son ensemble.

Facteurs de risque

Tout investisseur devrait porter une attention particulière aux risques exposés ci-dessous.

Titres de propriété

Bien que Squatex ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelque des propriétés de Squatex ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de Squatex.

Financement additionnel

Des fonds additionnels seront requis pour financer des travaux d'exploration ou de mise en valeur à l'avenir. La source de fonds futurs disponibles à Squatex est l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt de fonds. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à Squatex. De plus, même si un tel financement était complété avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'il sera obtenu moyennant des modalités favorables à Squatex, ou qu'il fournira à Squatex des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de Squatex et sa situation financière.

Les programmes prévus par Squatex peuvent nécessiter du financement futur, ce qui pourrait provoquer une dilution de la valeur du placement des actionnaires actuels.

Dépendance envers la direction

Squatex est dépendante de certains membres de sa direction. La perte de leurs services pourrait affecter de façon importante Squatex. Les souscripteurs doivent se fier à la direction et ceux qui ne sont pas prêts à le faire devraient s'abstenir d'investir.

Absence de marché

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des titres de Squatex.

Revendications territoriales

À la connaissance de Squatex, ses propriétés ne font actuellement pas l'objet de revendications territoriales particulières de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

Impact de la réglementation

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de Squatex ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies par la loi intitulée *Loi sur la qualité de l'environnement* (la « **Loi québécoise sur la protection de**

l'environnement »), laquelle impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

Permis, licences et approbations

Au Québec, celui qui recherche du pétrole ou du gaz naturel doit être titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel délivré aux termes de la *Loi sur les mines* (Québec). Le permis est délivré, pour un territoire donné, à toute personne qui satisfait aux conditions et acquitte les droits annuels fixés par règlement. La période de validité d'un permis est de cinq ans. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, au plus cinq fois, pour tout ou partie du territoire qui en fait l'objet à certaines conditions mentionnées dans la *Loi sur les mines* (Québec).

Le titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel doit effectuer, chaque année, dans le territoire qui fait l'objet de son droit, des travaux dont la nature et le coût minimum sont spécifiés par règlement, incluant des études géologiques, des études géophysiques ou des forages. Les coûts minimums à encourir varient selon l'âge du permis. Ainsi, pour la première année du permis, ils sont égaux au plus élevé de 0,50 \$ l'hectare ou 3 000 \$ et pour la cinquième année du permis, ils sont égaux au plus élevé de 2,50 \$ l'hectare ou 15 000 \$.

Rapport du BAPE et évaluation environnementale stratégique

Le rapport du BAPE, rendu public le 8 mars 2011, recommande au gouvernement du Québec de tenir une EES dont la durée estimative devrait varier entre 18 et 30 mois. Pendant ce temps, le BAPE recommande que la fracturation hydraulique de puits ne soit autorisée que dans la mesure où elle permettra d'améliorer la connaissance scientifique dans le cadre de l'EES. À ce jour, il n'y a toujours pas eu d'annonce ultérieure quant à l'EES.

À long terme, la décision du gouvernement du Québec de lancer une EES pourrait avoir un impact significatif sur les affaires de Squatex dans la mesure où il est difficile de prévoir quel sera le résultat de l'EES et quelles seront les décisions gouvernementales qui en découleront.

À court terme, même si le mandat de l'EES n'est pas encore défini, il est fort probable que les activités d'exploration de Squatex, comme celles de toutes les entreprises actives au Québec, soient ralenties par la tenue de l'EES, qui aura le loisir d'accepter ou non les travaux de fracturation qui lui seront présentés.

Mise en marché

Squatex opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de Squatex. Les résultats d'exploitation ainsi que les considérations financières de Squatex sont fonction des prix payés pour le pétrole et le gaz naturel produits à partir des réserves dans lesquelles Squatex détient une participation directe. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation et la situation financière de Squatex et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves

additionnelles de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de Squatex dépendra de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de Squatex.

Au Canada, les producteurs de pétrole négocient des contrats de vente directement avec les acheteurs de pétrole, ce qui a pour résultat que le prix du pétrole est établi par le marché. Le prix dépend en partie de la qualité du pétrole, des prix des combustibles concurrents, de l'éloignement du marché, de la valeur des produits raffinés et de l'équilibre de l'offre et de la demande. Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce intraprovincial, interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès des moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

Disponibilité d'équipement de forage et accès

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de Squatex de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

Gestion de la croissance

Squatex pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de Squatex à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de Squatex de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives.

Risques liés à l'exploration, à la croissance et à l'exploitation

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soignée. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toutes les réserves existantes que Squatex peut détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, vont diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non

rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

L'exploitation pétrolière et gazière à venir peut ne pas être profitable, non seulement en cas de puits secs, mais également en cas de puits productifs, qui s'avèrent toutefois incapables de générer suffisamment de revenus nets pour engendrer de profit après déduction des coûts de forage, d'exploitation et autres. L'achèvement d'un puits n'est ni synonyme de profit, ni même de récupération des coûts de forage, d'exécution et d'exploitation.

De plus, les dangers du forage et les dommages environnementaux peuvent substantiellement augmenter les frais d'exploitation, et diverses conditions de chantier peuvent nuire à l'exploitation des puits productifs choisis. Ces conditions comprennent les retards à obtenir les autorisations gouvernementales, la fermeture des obturateurs de puits connexes en fonction de conditions climatiques extrêmes, des capacités de stockage ou de transport insuffisantes, ou d'autres raisons d'ordre géologique ou mécanique. Bien que la surveillance attentive et l'entretien efficace puissent maximiser les taux de production au fil du temps, les retards et les baisses de production découlant de conditions de chantier normales ne peuvent être écartés et peuvent nuire au niveau des revenus et des rentrées de fonds à divers degrés.

Qui plus est, l'exploitation pétrolière et gazière est sujette à des risques liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz naturel, y compris la découverte de formations ou de pressions inattendues, la diminution prématurée des réservoirs, les éruptions, la formation de cratères, les rejets de gaz corrosif, les incendies et les déversements. Les pertes découlant de l'un quelconque de ces événements à risque peuvent avoir un effet négatif important sur les résultats d'exploitation futurs, les liquidités ou la situation financière.

Squatex ne sera pas en mesure d'exploiter les propriétés comprises dans ses zones d'exploration pétrolière et gazière puisqu'elle en sera seulement à la phase d'exploration et qu'elle n'aura donc pas encore signé de bail d'exploitation de pétrole et de gaz naturel. Selon la *Loi sur les mines* (Québec), Squatex est tenue d'aviser le ministre des Ressources naturelles, par écrit, dès qu'un gisement de pétrole ou de gaz naturel est découvert dans un territoire visé par son permis d'exploration, en précisant la nature de ce gisement et son site. Dans les trois mois suivant cette découverte, Squatex doit fournir au ministre des Ressources naturelles une évaluation économique du gisement, après une demande reçue de ce ministre. Dans un délai de six mois par la suite, Squatex doit soumettre au ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs une demande de bail d'exploitation de pétrole ou de gaz naturel, selon le cas. Le ministre des Ressources naturelles acceptera un tel bail si Squatex peut faire preuve de l'existence d'un gisement ou d'un réservoir souterrain économique viable, selon le cas, et si Squatex est en mesure de respecter les autres conditions prescrites par la *Loi sur les mines* (Québec) et par son règlement, y compris le versement d'un loyer annuel fixé par le ministre des Ressources naturelles en fonction des critères prescrits au Règlement. À cet égard, Squatex détiendra un droit de premier refus quant à la conclusion d'un bail d'exploitation relativement aux propriétés pour lesquelles Squatex détient un permis de prospection conformément à la *Loi sur les mines* (Québec).

Assurance

L'implication de Squatex dans l'exploration pétrolière et gazière et le développement de propriétés dans ce domaine peuvent faire en sorte que la responsabilité de Squatex soit entraînée

pour cause de pollution, d'éruption, de dommages aux biens, de dommages corporels ou d'autres risques. Squatex dispose actuellement d'une assurance contre ces types de risques

Le paiement d'obligations non assurées réduirait la quantité des fonds à la disposition de Squatex. Si un événement important pour lequel Squatex n'est pas entièrement assurée survient, ou si l'assureur couvrant cet événement s'avère insolvable, cela pourrait avoir un impact négatif important quant à la situation financière de Squatex, à ses résultats d'exploitation ou à ses perspectives.

Volatilité des cours et des marchés des hydrocarbures

La situation financière, les résultats d'exploitation et la croissance future de Squatex dépendront des cours du marché lors de la phase production, le cas échéant. Historiquement, les marchés du pétrole et du gaz naturel ont été volatiles, et ces marchés continueront probablement à l'être à l'avenir. Les cours du pétrole et du gaz naturel fluctuent grandement, en réponse à des changements relativement mineurs dans la demande, que cela résulte de l'incertitude ou d'une variété d'autres facteurs hors du contrôle de Squatex. Toute baisse substantielle des cours du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir un impact négatif important sur Squatex et au niveau de ses réserves de gaz naturel. De plus, la rentabilité découlant de l'exploitation de certains puits peut changer en fonction de cours plus bas, ce qui peut entraîner une suspension d'exploitation par Squatex.

Aucune assurance ne peut être donnée que les cours du pétrole et du gaz naturel se maintiendront à des niveaux qui permettront à Squatex une exploitation profitable. De temps à autre, Squatex peut se saisir de l'occasion de rapporter des ventes ou d'autres types d'opérations de couverture afin de mitiger son exposition au risque lié à la volatilité des cours.

De plus, divers facteurs, dont la disponibilité et la capacité des réseaux collecteurs et des pipelines de pétrole et de gaz naturel, l'effet de la réglementation de la production et du transport, la conjoncture générale, les fluctuations de l'offre en fonction du forage effectué par des producteurs tiers et les fluctuations de la demande peuvent nuire à l'aptitude de Squatex à mettre sa production en marché. Toute baisse significative des cours du pétrole et du gaz naturel pourrait avoir un effet négatif sur les revenus, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et la capacité d'emprunt de Squatex, et l'obliger à réduire la valeur comptable de ses propriétés et le niveau prévu de ses dépenses en immobilisations.

Concurrence

Squatex fera activement concurrence pour l'acquisition des réserves, les baux d'exploration, les licences et les concessions, ainsi que la main-d'œuvre qualifiée de l'industrie avec un grand nombre d'autres sociétés pétrolières et gazières, qui ont souvent accès à des ressources financières beaucoup plus importantes que celles de Squatex. La concurrence comprendra de grandes sociétés pétrolières et gazières intégrées, de nombreuses autres sociétés pétrolières et gazières indépendantes ainsi que des producteurs individuels et des exploitants de mines.

L'aptitude de Squatex à acquérir des droits de propriétés supplémentaires, à découvrir des réserves, à participer à des projets de forage et à définir et conclure des engagements commerciaux avec des clients dépendront des rapports étroits tissés avec ses futurs partenaires dans l'industrie ainsi que de son aptitude à choisir et à évaluer des propriétés convenables et de mener son entreprise à bien dans un environnement extrêmement compétitif.

Caractère saisonnier

Le niveau d'activité de l'industrie pétrolière et gazière canadienne est tributaire des régimes climatiques saisonniers. Le sol peut devenir instable en temps de pluie ou de dégel printanier. Ainsi, les municipalités et les ministères provinciaux du Transport émettent des interdictions de circuler qui restreignent la mobilité des appareils de forage et d'autres équipements lourds, réduisant de ce fait les niveaux d'activité. Les propriétés sont situées dans une zone d'accès peu pratique et onéreuse au cours des mois d'hiver.

Des facteurs saisonniers et des régimes climatiques imprévus peuvent entraîner la baisse des activités d'exploration ou de production, et des diminutions correspondantes de la demande en biens et en services pour Squatex.

Estimation des réserves

Squatex ne détient actuellement aucune réserve.

Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation des quantités de réserves de pétrole, de gaz naturel ou de liquides de gaz naturel ainsi que des flux de trésorerie futurs attribuables à ces réserves, dont plusieurs échappent au contrôle de Squatex. Les renseignements relatifs aux réserves et aux flux de trésorerie connexes qui seront compilés ne peuvent être que des prévisions. De façon générale, l'estimation des réserves de pétrole et de gaz naturel économiquement récupérables et les flux de trésorerie futurs connexes sont basés sur un certain nombre de variables et de présomptions, comme l'historique et les taux de production des propriétés, les réserves ultimes récupérées, le calendrier et le montant des dépenses en immobilisations, la qualité marchande du pétrole et du gaz naturel, les taux de redevances, les effets présumés de la réglementation des organismes gouvernementaux et les frais d'exploitation futurs, qui peuvent tous grandement différer des résultats réels. Toutes ces prévisions sont, dans une certaine mesure, spéculatives, et le classement des réserves ne représente qu'une tentative de définition du degré de spéculation impliqué. Ainsi, l'estimation des réserves économiquement récupérables de pétrole et de gaz naturel, se rapportant à un groupe précis de propriétés, le classement de ces réserves en fonction du risque de récupération et les prévisions de revenus nets futurs par réserve préparées par des ingénieurs différents, ou par les mêmes à des moments différents, peuvent varier. La production réelle de Squatex, le cas échéant, ainsi que les revenus, les taxes et les dépenses de développement et d'exploitation y afférents différeront des prévisions, et ces divergences pourraient être substantielles.

Remplacement des réserves

Les réserves futures de pétrole et de gaz naturel de Squatex, s'il y en a, leur exploitation et les flux de trésorerie y afférents, dépendent grandement de la faculté de Squatex d'acquérir ou de découvrir de nouvelles réserves. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toute réserve existante que Squatex possède à un moment donné et la production qui en découle vont baisser au fil du temps en conjonction avec l'exploitation des réserves existantes. L'augmentation future des réserves de Squatex dépendra non seulement de l'aptitude de Squatex à développer les propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés ou des zones productives possibles convenables. Aucune assurance ne peut être donnée que les efforts futurs d'exploration et de développement de Squatex aboutiront à la découverte et au développement de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel commercialement viables.

Promoteurs

M. Jean-Claude Caron, président et administrateur de Squatex, peut être considéré comme le promoteur de Squatex. M. Caron détient 34 602 736 actions de Squatex, soit environ 66,84 % des actions de Squatex.

Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes

Sauf tel que divulgué ailleurs dans le présent document, aucun initié de Squatex, aucune filiale et aucune personne qui a un lien avec un initié de Squatex n'a eu ou n'a un intérêt important, direct ou indirect, dans une quelconque opération depuis le début du plus récent exercice financier ou dans une opération proposée qui, dans un cas comme dans l'autre, a eu ou aura des incidences importantes pour Squatex.

Auditeurs, agent chargé de la tenue des registres et agent chargé des transferts

Les auditeurs de Squatex sont Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., 600, de la Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal (Québec) H3B 4L8.

Squatex agit actuellement comme son propre agent chargé de la tenue des registres et agent chargé des transferts.

Contrats importants

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des affaires, les seuls contrats conclus par Squatex qui peuvent présentement être considérés importants sont les suivants :

- i) le « Joint Venture and Participation Agreement » en date du 27 juin 2008 entre Petrolympic et Squatex auquel il est fait référence dans la présente rubrique 22;
- ii) le « Farmout and Joint Operating Agreement » en date du 21 novembre 2008, tel que modifié les 1^{er} juin 2009 et 28 septembre 2010 entre Petrolympic, Canbriam et Squatex et auquel il est fait référence dans la présente rubrique 22; et
- iii) la convention d'entiercement à intervenir à la Date de prise d'effet entre Squatex, Miller Thomson Pouliot SENCRL et Jean-Claude Caron, Steve Surveyer, René Lamarche et 9129-2862 Québec Inc., auquel il est fait référence dans la présente rubrique 22.

Tous les contrats importants susmentionnés peuvent être examinés en tout temps durant les heures normales d'affaires, avant l'Heure d'expiration, au siège social de Squatex.

Questions d'ordre juridique

Certaines questions d'ordre juridique relatives au présent placement seront revues par Miller Thomson Pouliot, SENCRL pour le compte de Squatex. À la date des présentes, les associés et sociétaires de Miller Thomson Pouliot, SENCRL ne détiennent aucune des actions ordinaires de Squatex en circulation.

23. APPROBATION DE LA NOTE D'INFORMATION

Cette note d'information a été approuvée et son envoi aux Actionnaires a été autorisé par les administrateurs de Squatex.

24. AUTRES FAITS IMPORTANTS

Squatex n'a connaissance d'aucun fait important concernant les Actions ou les titres de Squatex offerts en échange ni d'aucune autre question qui n'est pas traitée dans cette Note d'information et susceptible d'avoir une incidence sur la décision des Actionnaires d'accepter ou de rejeter l'Offre.

25. SOLLICITATION

Squatex n'a engagé personne en vue de solliciter le dépôt de titres en réponse à l'Offre.

26. MENTION DES DROITS

La LVM confère aux porteurs de titres des Holdings, en plus des autres droits qu'ils peuvent avoir, le droit de demander la nullité, la révision du prix ou des dommages-intérêts lorsqu'une note d'information, une circulaire ou un avis qui doit leur être transmis contient des informations fausses ou trompeuses. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans les délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

27. DISPENSES

Si 100 % des Actions visées par l'Offre sont déposées en réponse à l'Offre, Squatex émettra un total de 2 867 634 actions ordinaires aux 138 Actionnaires des Holdings et cette nouvelle émission ne changera pas le total d'actions de Squatex en circulation car toutes les actions de Squatex détenues par les Holdings seront éliminées. Par contre, étant donné que certaines actions de Squatex seront éliminées aux termes de l'Offre, celle-ci constituera indirectement une offre publique de rachat des actions de Squatex et Squatex a par conséquent demandé et obtenu de l'AMF une dispense des obligations prévues à la Partie 2 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat* dispensant Squatex de procéder à une offre publique de rachat de ses actions ordinaires.

ATTESTATION DE SQUATEX

Le présent document ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important ni n'omet de fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite.

Le 12 octobre 2011

(signé) Jean-Claude Caron

Jean-Claude Caron
Président

(signé) René Guimond

René Guimond
Vice-président finances

(signé) René Lamarche

René Lamarche
Administrateur

(signé) Steve Surveyer

Steve Surveyer
Administrateur

CONSETEMENT DES AUDITEURS

Nous avons lu l'offre d'échange (l'« offre d'échange ») relative à l'offre d'échange d'actions datée du 12 octobre 2011, faite par Ressources et Énergie Squatex Inc. (« Squatex »), visant l'achat de la totalité des actions en circulation de Pérumont Inc., Squador Inc. et 9123-4583 Québec Inc. (les « Holdings »), laquelle doit être acheminée aux porteurs de titres des Holdings. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention des auditeurs sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans l'offre d'échange susmentionnée nos rapports aux administrateurs de Squatex portant sur les états financiers de Squatex au 31 mars 2011, 2010 et 2009. Nos rapports sont datés respectivement du 27 juin 2011 – concernant le 31 mars 2011 – et du 11 juin 2010 (sauf pour la note 3 qui est en date du 9 juin 2011 et pour la note 13 qui est du 9 juillet 2010) — concernant le 31 mars 2010.

(signé) Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal, Canada
Le 12 octobre 2011

ANNEXE A

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE GESTION DE SQUATEX

La présente annexe A contient les documents suivants :

- a) les états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et les états financiers vérifiés révisés pour les exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009;
- b) les états financiers non audités pour le trimestre terminé le 30 juin 2011; et
- c) les rapports de gestion y afférents.



RESSOURCES & ENERGIE SQUATEX INC.
(UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE)

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

31 MARS 2011



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Ressources & Énergie Squatex Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ressources & Énergie Squatex Inc., qui comprennent les bilans aux 31 mars 2011 et 2010 et les états des frais d'exploration reportés, des résultats et résultat étendu et bénéfiques non répartis et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Ressources & Énergie Squatex Inc. aux 31 mars 2011 et 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal
Le 27 juin 2011

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Bilan

aux 31 mars 2011 et 2010

	2011	(révisé) 2010
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
ACTIFS		
À COURT TERME		
Encaisse	610 313	534 167
Dépôts à terme (Note 5)	-	2 500 000
Débiteurs (Note 6)	84 385	99 666
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	242 102	216 500
Impôts sur les bénéfices à recevoir	276 688	-
Frais payés d'avance	5 812	5 205
	1 219 300	3 355 538
<hr/>		
Placement en actions cotées de sociétés canadiennes	195 657	289 519
Dépôts à terme (note 5)	1 511 249	-
Immobilisations corporelles (Note 7)	1 250	1 786
Frais d'exploration reportés (Note 8)	2 095 180	1 645 561
	5 022 636	5 292 404
<hr/>		
PASSIFS		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	53 389	47 439
Impôts sur les bénéfices à payer	-	177 170
Impôts futurs	43 578	38 970
	96 967	263 579
<hr/>		
Impôts futurs (Note 9)	586 650	492 023
Actions ordinaires de catégorie "B" (Note 11)	-	5 161 293
Actions privilégiées de catégorie "C" (Note 11)	-	20 000
	683 617	5 936 895
<hr/>		
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)		
Capital-actions (Note 10 et 12)	4 216 903	303 189
Bénéfices non répartis	122 116	(947 680)
	4 339 019	(644 491)
	5 022 636	5 292 404

Engagements contractuels (Note 13)

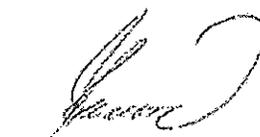
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



Jean-Claude Caron, Président

Administrateur



Administrateur

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Frais d'exploration reportés

des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2010

	2011	(révisé) 2010
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
SOLDE au début de l'exercice	1 645 561	1 243 489
FRAIS D'EXPLORATION		
Géologie et géophysique	553 954	484 889
Consultation technique	137 767	133 683
	691 721	618 572
Solde avant crédit d'impôt relatif aux ressources	2 337 282	1 862 061
Crédit d'impôt relatif aux ressources	242 102	216 500
SOLDE à la fin de l'exercice	2 095 180	1 645 561

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Résultats et résultat étendu

des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2010

	2011	(révisé) 2010
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires professionnels	192 896	167 777
Honoraires de gestion	25 800	33 350
Fournitures de bureau	115	463
Représentations et déplacements	11 241	18 244
Assurances	8 862	6 927
Frais de conférence	4 800	4 162
Amortissement des immobilisations corporelles	536	814
	244 250	231 738
FRAIS FINANCIERS		
	63 282	55 071
AUTRES DÉPENSES (REVENUS)		
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie « B »	(1 267 579)	2 318 033
Revenus sur la vente de droits d'exploration (Note 7)	-	(2 450 000)
Revenus sur la vente de droits de permis	-	(82 982)
Revenus nets de placements	78 153	58 107
	(1 189 426)	(156 842)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	881 894	(129 966)
Impôts futurs	99 235	110 616
Impôts sur les bénéfices exigibles (recouvrés)	(25 449)	570 142
Impôts recouvrés découlant du report de la perte à des exercices antérieurs	(261 688)	-
	(187 902)	680 758
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu	1 069 796	(810 724)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Bénéfices non répartis

des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2010

		(révisé)
	2011	2010
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
Bénéfices non répartis au début		
Solde déjà établi	3 989 026	2 371 101
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	(4 936 706)	(2 508 057)
Solde redressé	(947 680)	(136 956)
Bénéfice net (perte nette)	1 069 796	(810 724)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	122 116	(947 680)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Flux de trésorerie

des exercices terminés les 31 mars 2011 et 2010

	2011	(révisé) 2010
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	1 069 796	(810 724)
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B"	(1 267 579)	2 318 033
Variation de la juste valeur des actions cotées de sociétés canadienne	93 862	(64 046)
Perte sur cession de placement	-	146 072
Amortissement des immobilisations corporelles	536	814
Frais financiers non monétaires	-	1 571
Intérêts sur les placements	-	(563)
Impôts futurs	99 235	110 616
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	15 281	(75 358)
Impôts sur les bénéfices à recevoir	(276 688)	-
Frais payés d'avance	(607)	(1 553)
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 950	44 667
Impôts sur les bénéfices à payer	(177 170)	(287 830)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(437 384)	1 381 699
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaisse en fidéicommiss	-	7 573
Cession de dépôts à terme	988 751	2 000 000
Dépôts à terme	-	(2 500 000)
Actions cotées de sociétés canadiennes	-	(175 000)
Immobilisations corporelles	-	(449)
Frais d'exploration reportés	(449 619)	(402 072)
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	(25 602)	(29 290)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	513 530	(1 099 238)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	76 146	282 461
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	534 167	251 706
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	610 313	534 167

Les flux de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.
(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et sa principale activité consiste à l'exploration pétrolière et gazière. La Société est une société d'exploration gazière et pétrolière qui n'a pu déterminer jusqu'à présent si ses propriétés contiennent des réserves qui pourraient être économiquement récupérables.

2. Continuité d'exploitation

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, notamment selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pu déterminer jusqu'à présent si ses propriétés contiennent des réserves qui pourraient être économiquement récupérables, la société n'a généré aucun revenu jusqu'à présent. La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur l'obtention de nouveaux fonds pour la mise en exploitation de ses propriétés pétrolières. La direction évaluera et déploiera divers moyens pour obtenir un financement suffisant, notamment en ayant recours à la recherche de partenaires et à des changements dans ses programmes d'exploration et dans ses dépenses discrétionnaires.

Les états financiers n'ont pas subi ces ajustements qu'ils seraient nécessaires d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés, et du classement utilisé dans le bilan si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. Modifications comptables

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été redressés rétrospectivement pour refléter les modifications comptables suivantes :

Impôts futurs

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé le passif d'impôts futurs relié au frais d'exploration reportés ainsi qu'au crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, une augmentation de la dépense d'impôts futurs de 110 616 \$, une diminution du bénéfice net du même montant et des bénéfices non répartis au début de 420 377 \$. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2010, une augmentation du passif d'impôts futurs à court terme de 38 970 \$, du passif d'impôts futurs à long terme de 492 023 \$ et des bénéfices non répartis à la fin de 530 992 \$.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

3. Modifications comptables (suite)

Capital-actions

Au cours de l'exercice, la société a décidé d'établir la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et de les présenter au passif. Antérieurement, les états financiers de la société faisait l'objet d'une réserve aux rapports des auditeurs stipulant que la société n'avait pas établi la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et ne les avait pas classées comme passif. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, une diminution des bénéfices nets suite à la comptabilisation de la variation de la valeur de rachat des actions de catégorie "B" d'un montant de 2 318 033 \$ et des bénéfices non répartis au début de 2 087 680 \$. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2010, une augmentation du passif à long terme de 5 161 293 \$, une diminution des bénéfices non répartis à la fin de 4 405 714 \$ et du capital-actions de 755 580 \$.

L'effet des redressements liés aux modifications comptables sur les états financiers se résume comme suit :

	<i>Déjà établis</i>	<i>Redressement</i>	<i>Redressés</i>
	\$	\$	\$
Bilan au 31 mars 2010			
Passif d'impôts futurs à court terme	—	38 970	38 970
Passif d'impôts futurs à long terme	—	492 023	492 023
Actions ordinaires de catégorie "B"	—	5 161 293	5 161 293
Capital-actions	1 058 769	(755 580)	303 189
États des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2010			
Impôts futurs	—	110 616	110 616
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B"	—	2 318 033	2 318 033
Bénéfices non répartis au 31 mars 2010	3 989 026	(4 936 706)	(947 680)

4. Conventions comptables

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

4. Conventions comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourraient prendre à l'avenir. Les principales estimations et hypothèses importantes posées par la direction sont des estimations sur le caractère recouvrable des frais d'exploration reportés, au crédit d'impôt relatif aux ressources et sur la juste valeur des actifs et passifs financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats aux postes revenus nets de placements, le cas échéant.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les dépôts à terme et les actions cotées de sociétés canadiennes sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts et de dividendes, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste revenus nets de placements.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme et les actions cotées de sociétés canadiennes sont désignés par la société comme étant détenus à des fins de transaction parce que la société juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de la société.

Les sommes à recevoir sont classés comme prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les coûts de transaction, le cas échéant, sont appliqués contre la valeur comptable de tout passif financier.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

4. Conventions comptables (suite)

Propriétés pétrolières et gazières et frais d'exploration reportés

La Société utilise la méthode de capitalisation du coût entier, selon laquelle les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement des propriétés sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves d'hydrocarbures économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des propriétés concernées sont virés aux immobilisations corporelles et amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice en fonction des réserves probables et prouvées de pétrole brut et de gaz naturel. S'il est établi que les coûts capitalisés d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur nette de réalisation.

La récupération des montants inscrits au titre des propriétés pétrolières et gazières et des frais d'exploration reportés s'y rapportant dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de cession de tels biens. Les montants inscrits au titre de propriétés pétrolières et gazières et des frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future. Les produits que pourra tirer la Société de l'exploitation de ses propriétés pétrolières et gazières et de ses frais d'exploration reportés peuvent varier de façon importante.

Les produits provenant de la vente de gaz et pétrole seront appliqués contre les coûts capitalisés. Dans le cas contraire, un gain ou une perte sera appliqué au revenu.

Immobilisations corporelles

L'équipement informatique est comptabilisé au coût d'acquisition et est amortie sa durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 30%.

Crédit d'impôt relatif aux ressources

La Société est admissible au crédit d'impôt remboursable relatif à des dépenses d'exploration pétrolière et gazière. Les dépenses d'exploration admissibles peuvent donner droit à un remboursement de 35 % au Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais d'exploration reportés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise la juste valeur de l'obligation future liée aux frais de restauration des lieux comme un passif dans l'exercice au moment où un dommage à l'environnement est constaté. Les coûts estimés du respect de ces exigences sont enregistrés aux propriétés pétrolières et gazières et le passif correspondant est augmenté du même montant. La valeur comptable est amortie selon l'unité de production sur la durée de vie des réserves prouvées de chaque intérêt. La valeur de l'obligation augmente ou s'accumule avec le temps et elle est enregistrée dans les états des résultats. À ce jour, aucune obligation liée à la remise en état des lieux n'existe au 31 mars 2011 et aucun montant a été comptabilisé à cet effet aux états financiers.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

4. Conventions comptables (suite)

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

5. Dépôts à terme

	2011	2010
	\$	\$
Dépôts à terme, 0.75%, échéant en janvier 2011	-	2 500 000
Dépôts à terme, 1.25%, échéant en juin 2012	1 511 249	-
	1 511 249	2 500 000

6. Débiteurs

	2011	2010
	\$	\$
Comptes à recevoir	54 248	83 943
Intérêts à recevoir	2 329	3 853
Taxes de vente à recevoir	24 108	11 870
Autres	3 700	-
	84 385	99 666

7. Immobilisations corporelles

	2011		2010	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	2 713	1 463	1 250	1 786
	2 713	1 463	1 250	1 786

Le coût et l'amortissement cumulé en 2010 sont de \$ 2 713 et \$ 927 respectivement.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

8. Frais d'exploration reportés

	2011			
	Solde au	Ajouts	Revenus de	Solde au
	31 mars 2010		participation	31 mars 2011
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration reportés				
Basses-Terres du St-Laurent	881 665	147 502	-	1 029 167
Bas St-Laurent et Gaspésie	763 896	302 117	-	1 066 013
	1 645 561	449 619	-	2 095 180

	2010			
	Solde au	Ajouts	Revenus de	Solde au
	31 mars 2009		participation	31 mars 2010
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration reportés				
Basses-Terres du St-Laurent	606 014	275 651	-	881 665
Bas St-Laurent et Gaspésie	637 475	126 421	-	763 896
	1 243 489	402 072	-	1 645 561

Basses-Terres du St-Laurent

(i) La Société détient 12 permis d'exploration qui totalisent 224 933 hectares (après le rajeunissement des permis).

(ii) En novembre 2008, la Société a signé un « Farmout and Joint Operating Agreement » avec Pétrolympic et Cambrian Energy Inc. (« Cambrian »), une société privée établie à Calgary, Alberta, visant des travaux sur 2 des permis détenus par Squatex et Pétrolympic et permettant à Cambrian de gagner une participation de 60% pour un total de 32 000 hectares.

Les termes de l'accord d'exploration conjointe se détaillent comme suit:

- Selon les termes de l'entente, Cambrian doit verser un montant de 3.5 millions de dollars à la Société et à Pétrolympic et doit assumer tous les coûts reliés à un puit vertical après avoir traversé la Formation Utica et/ou 30 mètres dans les strates entre la surface et le toit du Trenton avant le 31 octobre 2009 (le "Programme initial d'exploration"). À l'intérieur de 90 jours après le programme initial d'exploration, Cambrian doit confirmer sa sélection du premier bloc de 8 000 hectares sur lequel elle a gagné un intérêt de 60%. La participation restante de 40% est détenue par la Société et Petrolympic Ltd. selon les termes de la coentreprise existante, ce qui représente 28% et 12% respectivement.

- Cambrian peut exercer 3 autres options lui permettant de gagner pour chaque option une participation de 60% sur un autre 8 000 hectares pour un total de 24 000 hectares supplémentaires à l'intérieur des permis sélectionnés, en s'engageant à faire le forage de 6 autres puits verticaux et à verser des paiements pouvant atteindre un total de 13.5 millions de dollars, dont 9.45 millions de dollars à la Société avant le 30 novembre 2012. Lorsque Cambrian aura gagné son intérêt sur les terrains d'affermage, le 40% de participation restant sera détenu par la Société et Petrolympic Ltd, ce qui représente 28% et 12% respectivement.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

8. Frais d'exploration reportés (suite)

En date du 31 mars 2010, Canbriam a respecté toutes les conditions en vertu du programme initial d'exploration, que ce soit:

- un paiement de 3.5 millions de dollars a été effectué pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, dont 2.45 millions de dollars a été versé à la Société et enregistré dans les ventes du farmout agreement;
- un forage d'un puit vertical à la base de la Formation Utica et/ou 30 mètres dans les strates entre la surface et le toit du Trenton. ("Programme initial d'exploration")
- sélection des deux permis et de la parcelle de 8 000 hectares d'affermage dans une participation de 60% et notification de la sélection à la coentreprise existante.

En juin 2009, la Société et Pétrolympic ont approuvé une demande de Canbriam pour accélérer l'exercice de la première option de l'Entente et de faire le forage des 2 puits verticaux sur les terrains. En contrepartie, la Société et Pétrolympic ont accepté de fournir à Canbriam un droit exclusif pour confirmer la sélection définitive des 2 permis et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

Ainsi, au 31 mars 2010, conformément à l'exercice de la première option:

- Canbriam a effectué un paiement de 3.5 millions de dollars à la Société et à Pétrolympic, dont 2.45 millions de dollars a été versé à la Société et enregistré dans les ventes du farmout agreement.
- Canbriam s'est engagé à faire le forage des 2 puits tels que décrit dans la première option.

Ainsi, au 31 mars 2011, conformément à l'exercice de la première option:

- Squatex et Pétrolympic ont approuvé une demande de Canbriam pour repousser d'une année ses dates d'engagement pour les programmes d'exploration des première, deuxième et troisième options de l'entente sur les terrains affermés.
- Canbriam s'est engagé à débiter le forage du deuxième puit d'affermage avant le 30 septembre 2011.
- À l'intérieur de 90 jours après la finalisation du programme d'exploration de la première option, Canbriam doit confirmer sa sélection du 8 000 hectares sur lequel elle a gagné un intérêt de 60%. La participation restante de 40% est détenue par la Société et Petrolympic Ltd selon les termes de la coentreprise existante, ce qui représente 28% et 12% respectivement.

Bas St-Laurent et Gaspésie

(i) La Société détient 24 permis d'exploration qui totalisent 431 160 hectares (après le rajeunissement des permis).

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

9. Impôts sur les bénéfices

Le passif d'impôts futurs provient des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	2011	2010
	\$	\$
Passif d'impôts futurs à court terme:		
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	43 578	38 970
Passif d'impôts futurs à long terme:		
Actifs miniers - frais d'exploration	586 650	492 023

Le taux d'imposition effectif de la société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants .

	2011	2010
	\$	\$
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	881 894	(129 966)
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 28 % (29,9 % en 2010)	246 930	(38 860)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Perte en capital non déductible	-	43 676
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B"	(354 922)	693 092
Crédit relatif aux ressources de l'année précédente imposable au fédéral	41 936	33 698
Frais d'exploration déductibles	(213 673)	(184 953)
Gain non-réalisé non imposable	29 187	(19 150)
Ajustement de la DPE		(11 198)
Divers		3 118
Charge d'impôts des années antérieures	-	25 269
Provision pour évaluation	(25 450)	25 450
Incidence de la variation du taux d'imposition sur le report de pertes	(11 146)	-
	(287 137)	570 142

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

10. Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Actions ordinaires catégorie « A », avec droit de vote et participantes.

Actions ordinaires catégorie « B », avec droit de vote et participantes, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur établie pour les actions ordinaires.

Actions préférentielles catégorie « C », avec droit de vote, non participantes, rachetables en cas de décès du titulaire.

Actions préférentielles catégorie « D », sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel préférentiel et non cumulatif de 1 % calculé sur la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur établie pour les actions ordinaires.

Actions préférentielles catégorie « E », sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel préférentiel et non cumulatif de 1 % calculé sur la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur établie pour les actions ordinaires.

Actions préférentielles catégorie « F », sans droit de vote, non participantes, dividende annuel non-cumulatif de 8% des actions du capital versé, rachetables au gré du détenteur au capital versé plus les dividendes déclarés et impayés.

Actions préférentielles catégorie « G », sans droit de vote, non participantes, dividende annuel non-cumulatif de 8% des actions du capital versé, rachetables au gré du détenteur au capital versé plus les dividendes déclarés et impayés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

11. Actions rachetables

Émises et payées

	2011		2010	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions ordinaires de catégorie "B" (voir note 12)	-	-	1 732 850	5 161 293
Actions privilégiées de catégorie "C" (voir note 12)	-	-	2 000 000	20 000
	-	-	3 732 850	5 181 293

12. Capital-actions émis

Émis et payés:

	2011		2010	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions catégorie A	-	-	3 663 189	303 189
Actions ordinaires	51 772 273	4 216 903	-	-
	51 772 273	4 216 903	3 663 189	303 189

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, compte tenu de la restriction imposée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), aucune nouvelle action n'a été émise autre que celles émises dans le cadre du remaniement de capital.

En juillet 2010, la Société a modifié ses statuts afin de créer un nombre illimité d'actions ordinaires, de convertir et de fractionner toutes les actions émises et en circulation en actions ordinaires. Suite à la restructuration du capital, toutes les actions de catégories "A", "B" et "C" ont été éliminées et converties en actions ordinaires. Ensuite, toutes les actions ordinaires ont été soumises à un fractionnement d'actions de 1-pour-7, résultant en un nombre total d'actions ordinaires de 51 772 273 pour une valeur totale de 4 216 903 \$.

13. Engagements contractuels

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser des rentes de 0,10 \$ par hectare et doit effectuer, dans le territoire, des dépenses d'exploration minimales équivalentes à 0,50 \$ par hectare, en hausse de 0,50 \$ par hectare à chaque année jusqu'à un maximum de 2,50 \$ par hectare. Les engagements ont été diminués pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, parce que la Société a effectué un rajeunissement des permis. Tous les nouveaux permis sont en date du 1^{er} septembre 2009 avec une durée de 10 ans et les dépenses d'exploration minimales ont été fixées à nouveau à 0,50 \$ l'hectare. Selon le deuxième alinéa de l'article 166 de la Loi sur les mines, les loyers de la première année ne représentent qu'un tiers du loyer habituel, soit environ 0,17 \$ par hectare. Les frais d'exploration déjà engagés et soumis sont reportés aux nouveaux permis et la balance en déficit a été radiée par le gouvernement.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

13. Engagements contractuels (suite)

Les paiements et les dépenses minimums exigibles s'élèvent approximativement à:

	2011		2012	
	Obligations statutaires	Soumis	Obligations statutaires	Soumis
	\$	\$	\$	\$
Basses-Terres du St-Laurent	157 453	157 453	236 180	236 180
Bas St-Laurent et Gaspésie	312 822	312 822	469 234	192 310
Engagement, solde de fin		-		276 924

	2013		2014	
	Obligations statutaires	Soumis	Obligations statutaires	Soumis
	\$	\$	\$	\$
Basses-Terres du St-Laurent	314 906	314 906	393 633	393 633
Bas St-Laurent et Gaspésie	625 645	-	782 056	-
Engagement, solde de fin		625 645		782 056

	2015		2016	
	Obligations statutaires	Soumis	Obligations statutaires	Soumis
	\$	\$	\$	\$
Basses-Terres du St-Laurent	393 633	393 633	393 633	393 633
Bas St-Laurent et Gaspésie	782 056	-	782 056	-
Engagement, solde de fin		782 056		782 056

Les dépenses d'exploration déjà soumise pour les Basses-Terres du St-Laurent couvrent toutes les obligations pour la durée du permis. Après 9 ans (durée restante des permis), l'excédent est de 603 352 \$ en date du 31 mars 2011.

Les opérations de la Société sont régies par le gouvernement avec la législation sur la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit sur le plan de la résultante, de son échéance ou de son impact. À la meilleure connaissance de ses dirigeants, les activités de la Société sont en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

14. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2011, la Société a effectué des opérations avec deux sociétés dont le principal dirigeant est aussi administrateur de la Société. Les frais s'élèvent à 24 000 \$ (29 750 \$ en 2010) en frais de gestion, 123 501 \$ (98 539 \$ en 2010) en honoraires professionnels et 34 400 \$ (118 454 \$ en 2010) en conseil technique. Ces services ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurés à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

15. Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué des capitaux propres.

Dans ses opérations de gestion du capital, la Société vise l'atteinte de dégager le capital nécessaire lui permettant de poursuivre sa stratégie de partenariat pour la mise en valeur de ses propriétés pétrolières et gazières, maintenir une structure de capital souple lui permettant de maintenir sa position de terrains et de poursuivre ses activités d'exploration et maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière. Le conseil d'administration n'a pas établi de critères quantitatifs pour la gestion du capital, mais il repose sur l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise.

Le management utilise une approche de gestion du capital continue et estime que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société.

Il n'y a aucun changement au niveau de l'approche de gestion du capital qu'utilise la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La Société n'est pas soumise aux exigences en fonds propres.

16. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la société est exposée.

La société a déterminé que les instruments financiers suivants l'exposent davantage au risque de crédit:

- Sommes à recevoir:

Le risque de crédit de la société provient principalement des sommes à recevoir. La société n'exige pas de garantie. Le solde des sommes à recevoir est généré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la société aux créances douteuses n'est pas importante;

De plus, le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable étant donné que ces instruments financiers sont détenus dans une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

16. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers (suite)

Risque de marché

Les placements en actions cotées de sociétés canadiennes exposent la Société au risque de variations de la juste valeur découlant de fluctuations des marchés boursiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que la Société ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et de placements temporaires et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, elle établit annuellement des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt au taux fixe et exposent donc la société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Selon les soldes en circulation durant l'exercice terminé le 31 mars 2011, une augmentation (ou diminution) de 1% des taux d'intérêts n'aurait pas eu répercussion importante sur les résultats.

Juste valeur

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers:

	au 31 mars 2011		au 31 mars 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Encaisse	610 313	610 313	534 167	534 167
Dépôts à terme	1 511 249	1 513 578	2 500 000	2 503 853
Sommes à recevoir	54 248	54 248	83 943	83 943
Placements en actions cotées de sociétés cana	200 000	195 657	200 000	289 519
Passifs financiers				
Comptes fournisseurs et charges à payer	53 389	53 389	47 439	47 439

La juste valeur des sommes à recevoir et des comptes fournisseurs et charges à payer est comparable leurs valeurs comptables en raison des courtes échéances.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

aux 31 mars 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

16. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers (suite)

Hierarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan doivent être classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation à la juste valeur et comportant trois niveaux soit:

- Niveau 1: évaluation fondée sur les prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2: technique d'évaluation fondée sur des données autres que les prix cotés sur des marchés actifs du niveau 1 et qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3: technique d'évaluation fondée sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les actions cotées de sociétés canadiennes sont classées selon le niveau 1, soit l'évaluation fondée sur le cours des marchés actifs quant à la détermination de la juste valeur.



RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC.
(UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE)

ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS

31 MARS 2010



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Ressources & Énergie Squatex Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié les bilans révisés de la société Ressources & Énergie Squatex (une société d'exploration pétrolière et gazière) aux 31 mars 2010 et 2009 et les états révisés des frais d'exploration reportés, des résultats et bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers révisés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 mars 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le présent rapport remplace notre rapport des vérificateurs daté du 11 juin 2010 (le 9 juillet 2010 pour la note 13), lequel a été retiré, et les états financiers ont été révisés compte tenu des éléments mentionnés à la note 3.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 11 juin 2010 (le 9 juin 2011 pour la note 3 et le 9 juillet 2010 pour la note 13)

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 18510

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Bilan révisé

aux 31 mars 2010 et 2009

	2010	2009
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
ACTIFS		
À COURT TERME		
Encaisse	534 167	251 706
Encaisse en fidéicommiss	-	7 573
Dépôts à terme (Note 5)	2 500 000	2 000 000
Débiteurs (Note 6)	99 666	24 308
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	216 500	187 210
Frais payés d'avance	5 205	3 652
	3 355 538	2 474 449
Placement en actions cotées de sociétés canadiennes	289 519	197 553
Immobilisations corporelles (Note 7)	1 786	2 151
Frais d'exploration reportés (Note 8)	1 645 561	1 243 489
	5 292 404	3 917 642
PASSIFS		
À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	47 439	2 772
Impôts sur les bénéfices à payer	177 170	465 000
Impôts futurs	38 970	36 263
	263 579	504 035
Impôts futurs	492 023	384 114
Actions ordinaires de catégorie "B" (Note 10 et 11)	5 161 293	2 843 260
Actions privilégiées de catégorie "C" (Note 10 et 11)	20 000	20 000
	5 936 895	3 751 409
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)		
Capital-actions (Note 10 et 12)	303 189	303 189
Déficit	(947 680)	(136 956)
	(644 491)	166 233
	5 292 404	3 917 642

*Engagements contractuels (Note 13)**Événement postérieur (Note 17)**Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers révisés.*

Pour le conseil d'administration


Jean-Claude Caron, Président

Administrateur



Administrateur

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.
(Une société d'exploration pétrolière et gazière)
Frais d'exploration reportés révisés
des exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009

	2010	2009
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
SOLDE au début de l'exercice	1 243 489	-
FRAIS D'EXPLORATION		
Géologie et géophysique	484 889	1 160 787
Consultation technique	133 683	269 912
	618 572	1 430 699
Solde avant le crédit d'impôt relatif aux ressources	1 862 061	1 430 699
Crédit d'impôt relatif aux ressources	216 500	187 210
SOLDE à la fin de l'exercice	1 645 561	1 243 489

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers révisés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.
 (Une société d'exploration pétrolière et gazière)
Résultats et résultat étendu révisés
 des exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009

<i>(en dollars canadiens)</i>	2010 \$	2009 \$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Honoraires professionnels	167 777	331 074
Honoraires de gestion	33 350	85 500
Fournitures de bureau	463	410
Représentation et déplacements	18 244	28 042
Assurances	6 927	2 298
Frais de conférence	4 162	1 605
Amortissement des immobilisations corporelles	814	113
	231 737	449 042
FRAIS FINANCIERS	55 071	546 913
AUTRES DÉPENSES (REVENUS)		
Vente de titres de participation des propriétés gazières et pétrolières (Note 8)	-	(2 500 000)
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B"	2 318 033	2 087 680
Revenus sur la vente de droits d'exploration (Note 8)	(2 450 000)	(2 450 000)
Revenus sur la vente de droits de permis	(82 982)	-
Revenus nets de placement	58 107	(14 224)
	(156 842)	(2 876 544)
Bénéfice (perte) avant impôt sur les bénéfices	(129 966)	1 880 589
Impôts futurs	110 616	420 377
Impôts sur les bénéfices exigibles	570 142	465 000
	680 758	885 377
Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu	(810 724)	995 212

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers révisés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Bénéfices non répartis révisés

des exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009

	2010	2009
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
Bénéfices non répartis (déficit) au début		
Solde déjà établi	2 371 101	(1 132 168)
Redressement affecté aux exercices antérieurs (note 3)	(2 508 057)	
Solde redressé	(136 956)	(1 132 168)
Bénéfice net (perte nette)	(810 724)	995 212
Déficit à la fin de l'exercice	(947 680)	(136 956)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers révisés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Flux de trésorerie révisés

des exercices terminés les 31 mars 2010 et 2009

	2010	2009
<i>(en dollars canadiens)</i>	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	(810 724)	995 212
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B"	2 318 033	2 087 680
Variation de la juste valeur des actions cotées de sociétés canadiennes	(64 046)	2 447
Perte sur cession de placement	146 072	-
Amortissement des immobilisations corporelles	814	113
Frais financiers non monétaires	1 571	-
Intérêts sur les placements	(563)	-
Impôts futurs	110 616	420 377
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(75 358)	(15 905)
Frais payés d'avance	(1 553)	(3 652)
Comptes fournisseurs et charges à payer	44 667	(80 583)
Impôts sur les bénéfices à payer	(287 830)	465 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 381 699	3 870 689
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaisse en fidéicommis	7 573	(7 573)
Cession de dépôts à terme	2 000 000	-
Dépôts à terme	(2 500 000)	(2 000 000)
Actions cotées de sociétés canadiennes	(175 000)	(200 000)
Immobilisations corporelles	(449)	(2 264)
Frais d'exploration reportés	(402 072)	(1 243 489)
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	(29 290)	(123 683)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 099 238)	(3 577 009)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions	-	18 000
Remboursement de la dette aux administrateurs	-	(60 272)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(42 272)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	282 461	251 408
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	251 706	298
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	534 167	251 706

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers révisés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société est constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) et son activité principale consiste en exploration pétrolière et gazière. La Société est une société d'exploration gazière et pétrolière qui n'a pu déterminer jusqu'à présent si ses propriétés contiennent des réserves qui pourraient être économiquement récupérables.

2. Continuité d'exploitation

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, notamment selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pu déterminer jusqu'à présent si ses propriétés contiennent des réserves qui pourraient être économiquement récupérables, la société n'a généré aucun revenu jusqu'à présent. La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur l'obtention de nouveaux fonds pour la mise en exploitation de ses propriétés pétrolières. La direction évaluera et déploiera divers moyens pour obtenir un financement suffisant, notamment en ayant recours à la recherche de partenaires et à des changements dans ses programmes d'exploration et dans ses dépenses discrétionnaires.

Les états financiers n'ont pas subi ces ajustements qu'ils seraient nécessaires d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés, et du classement utilisé dans le bilan si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. Modifications comptables

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été redressés rétrospectivement pour refléter les modifications comptables suivantes :

Impôts futurs

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé le passif d'impôts futurs relié au frais d'exploration reportés ainsi qu'au crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, une augmentation de la dépense d'impôts futurs de 420 377 \$ et une diminution du bénéfice net du même montant. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2009, une augmentation du passif d'impôts futurs à court terme de 36 263 \$, du passif d'impôts futurs à long terme de 384 114 \$ et des bénéfices non répartis à la fin de 420 377\$.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

3. Modifications comptables (suite)

Capital-actions

Au cours de l'exercice, la société a décidé d'établir la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et de les présenter au passif. Antérieurement, la valeur des actions ordinaires de catégorie "B" était présentée au coût et les actions étaient classées aux capitaux propres. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, une diminution du bénéfice net suite à la comptabilisation de la variation de la valeur de rachat des actions de catégorie "B" d'un montant de 2 087 680 \$. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2009, une augmentation du passif à long terme de 2 843 260 \$, une diminution des bénéfices non répartis à la fin de 2 087 680 \$ et du capital-actions de 755 580 \$.

L'effet des redressements liés aux modifications comptables sur les états financiers se résume comme suit :

	<i>Déjà établis</i>	<i>Redressement</i>	<i>Redressés</i>
	\$	\$	\$
Bilan au 31 mars 2009			
Passif d'impôts futurs à court terme	—	36 263	36 263
Passif d'impôts futurs à long terme	—	384 114	384 114
Actions ordinaires de catégorie "B"	—	2 843 260	2 843 260
Capital-actions	1 058 769	(755 580)	303 189
États des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2009			
Impôts futurs	—	420 377	420 377
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B"	—	2 087 680	2 087 680
Bénéfices non répartis au 31 mars 2009	2 371 101	(2 508 057)	(136 956)

4. Conventions comptables

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

4. Conventions comptables (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourraient prendre à l'avenir. Les principales estimations et hypothèses importantes posées par la direction sont des estimations sur le caractère recouvrable des frais d'exploration reportés, au crédit d'impôt relatif aux ressources et sur la juste valeur des actifs et passifs financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés, s'il y a lieu. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats aux postes revenus nets de placements, le cas échéant.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les dépôts à terme et les actions cotées de sociétés canadiennes sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts et de dividendes, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste revenus nets de placements.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme et les actions cotées de sociétés canadiennes sont désignés par la société comme étant détenus à des fins de transaction parce que la société juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de la société.

Les sommes à recevoir sont classés comme prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les coûts de transaction, le cas échéant, sont appliqués contre la valeur comptable de tout passif financier.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

4. Conventions comptables (suite)

Propriétés pétrolières et gazières et frais d'exploration reportés

La Société utilise la méthode de capitalisation du coût entier, selon laquelle les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement des propriétés sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Si des réserves d'hydrocarbures économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés des propriétés concernées sont virés aux immobilisations corporelles et amortis en se basant sur les unités de production de l'exercice en fonction des réserves probables et prouvées de pétrole brut et de gaz naturel. S'il est établi que les coûts capitalisés d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, celui-ci est dévalué à sa valeur nette de réalisation.

La récupération des montants inscrits au titre des propriétés pétrolières et gazières et des frais d'exploration reportés s'y rapportant dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de cession de tels biens. Les montants inscrits au titre de propriétés pétrolières et gazières et des frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future. Les produits que pourra tirer la Société de l'exploitation de ses propriétés pétrolières et gazières et de ses frais d'exploration reportés peuvent varier de façon importante.

Les produits provenant de la vente de gaz et pétrole seront appliqués contre les coûts capitalisés. Dans le cas contraire, un gain ou une perte sera appliqué au revenu.

Immobilisations corporelles

L'équipement informatique est comptabilisé au coût d'acquisition et est amortie sa durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 30%.

Crédit d'impôt relatif aux ressources

La Société est admissible au crédit d'impôt remboursable relatif à des dépenses d'exploration pétrolière et gazière. Les dépenses d'exploration admissibles peuvent donner droit à un remboursement de 35 % au Québec. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais d'exploration reportés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

4. Conventions comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise la juste valeur de l'obligation future liée aux frais de restauration des lieux comme un passif dans l'exercice au moment où un dommage à l'environnement est constaté. Les coûts estimés du respect de ces exigences sont enregistrés aux propriétés pétrolières et gazières et le passif correspondant est augmenté du même montant. La valeur comptable est amortie selon l'unité de production sur la durée de vie des réserves prouvées de chaque intérêt. La valeur de l'obligation augmente ou s'accumule avec le temps et elle est enregistrée dans les états des résultats. À ce jour, aucune obligation liée à la remise en état des lieux n'existe au 31 mars 2010 et aucun montant a été comptabilisé à cet effet aux états financiers.

Impôts sur les bénéfices

La Société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Modification de conventions comptables

Dernières modifications comptables

La société a adopté la nouvelle recommandation suivante de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA):

Chapitre 3862, Amélioration des informations fournies sur les instruments financiers

En juin 2009, l'ICCA a amendé le chapitre 3862 «Instruments financiers - informations à fournir», concernant l'amélioration des informations sur les instruments financiers.

Les nouvelles exigences sont relatives aux évaluations d'instruments financiers à la juste valeur (trois niveaux d'hierarchie), y compris quant à la fiabilité relative des données utilisées pour ces évaluations. Des éclaircissements ont été apportés à la nature et l'étendue des obligations d'information sur le risque de liquidité.

Les modifications du chapitre 3862 s'appliquent aux états financiers annuels des exercices se terminant après le 30 septembre 2009. Le 1^{er} octobre 2009, la Société a appliqué ces normes. Les nouvelles normes couvrent seulement sur les exigences de divulgation, donc il n'y a aucun impact sur les résultats de la Société.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

4. Conventions comptables (suite)

Adoption future de convention comptable

Le 11 juin 2010, des nouvelles sources de principes comptables généralement reconnus (normes) ont été publiées, mais elles ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 31 mars 2010. Ces normes ne devraient pas avoir un impact significatif sur les états financiers de la Société.

5. Dépôt à terme

	2010	2009
	\$	\$
Dépôt à terme, 2.35%, échéant le 15 janvier 2010	-	2 000 000
Dépôt à terme, 0.75%, échéant le 15 janvier 2011	2 500 000	-
	<u>2 500 000</u>	<u>2 000 000</u>

6. Débiteurs

	2010	2009
	\$	\$
Comptes à recevoir	83 943	8 470
Intérêts à recevoir	3 853	15 838
Taxes de vente à recevoir	11 870	-
	<u>99 666</u>	<u>24 308</u>

7. Immobilisations corporelles

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	2 713	927	1 786	2 151
	<u>2 713</u>	<u>927</u>	<u>1 786</u>	<u>2 151</u>

Le coût et l'amortissement cumulé en 2009 sont de \$ 2 264 et \$ 113 respectivement.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

8. Frais d'exploration reportés

	2010			
	Solde au	Ajouts	Revenus de	Solde au
	31 mars 2009		participation	31 mars 2010
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration reportés				
Basses-Terres du St-Laurent	606 014	275 651	-	881 665
Bas St-Laurent et Gaspésie	637 475	126 421	-	763 896
	1 243 489	402 072	-	1 645 561

	2009			
	Solde au	Ajouts	Revenus de	Solde au
	31 mars 2008		participation	31 mars 2009
	\$	\$	\$	\$
Frais d'exploration reportés				
Basses-Terres du St-Laurent	-	606 014	-	606 014
Bas St-Laurent et Gaspésie	-	637 475	-	637 475
	-	1 243 489	-	1 243 489

Au cours de l'année, la Société a remis au gouvernement une portion de droits des permis dans le Bas St-Laurent pour le développement du parc national du Lac-Témiscouata.

De plus, au cours de l'année, la Société a fait un rajeunissement de ces permis avec l'accord du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. (note 13)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Société a complété la vente de 30% d'intérêt légal de ses 36 permis d'exploration totalisant 656 093 hectares (après le rajeunissement des permis) en entrant en coentreprise avec Petrolympic Ltd. Selon les termes de l'entente, la Société a reçu 500 000 \$ à la signature et une somme supplémentaire de 2 000 000 \$ en encaisse.

Basses-Terres du St-Laurent

(i) La Société détient 12 permis d'exploration qui totalisent 224 933 hectares (après le rajeunissement des permis).

(ii) En novembre 2008, la Société a signé un « Farmout and Joint Operating Agreement » avec Pétrolympic et Cambrian Energy Inc. (« Cambrian »), une société privée établie à Calgary, Alberta, visant des travaux sur 2 des permis détenus par Squatex et Pétrolympic et permettant à Cambrian de gagner une participation de 60% pour un total de 32 000 hectares.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

8. Frais d'exploration reportés (suite)

Les termes de l'accord d'exploration conjointe se détaillent comme suit:

- Selon les termes de l'entente, Canbriam doit verser un montant de 3.5 millions de dollars à la Société et à Pétrolympic et doit assumer tous les coûts reliés à un puit vertical après avoir traversé la Formation Utica et/ou 30 mètres dans les strates entre la surface et le toit du Trenton avant le 31 octobre 2009 (le "Programme initial d'exploration"). À l'intérieur de 90 jours après le programme initial d'exploration, Canbriam doit confirmer sa sélection du premier bloc de 8 000 hectares sur lequel elle a gagné un intérêt de 60%. La participation restante de 40% est détenue par la Société et Petrolympic Ltd. selon les termes de la coentreprise existante, ce qui représente 28% et 12% respectivement.

- Canbriam peut exercer 3 autres options lui permettant de gagner pour chaque option une participation de 60% sur un autre 8 000 hectares pour un total de 24 000 hectares supplémentaires à l'intérieur des permis sélectionnés, en s'engageant à faire le forage de 6 autres puits verticaux et à verser des paiements pouvant atteindre un total de 13.5 millions de dollars, dont 9.45 millions de dollars à la Société avant le 30 novembre 2012. Lorsque Canbriam aura gagné son intérêt sur les terrains d'affermage, le 40% de participation restant sera détenu par la Société et Petrolympic Ltd, ce qui représente 28% et 12% respectivement.

- Canbriam doit assumer tous les coûts reliés au forage, à l'achèvement ou à l'abandon des puits décrits ci-dessus.

En date du 31 mars 2010, Canbriam a respecté toutes les conditions en vertu du programme initial d'exploration, que ce soit:

- un paiement de 3.5 millions de dollars a été effectué pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, donc 2.45 millions de dollars a été versé à la Société et enregistré dans les ventes du farmout agreement.

- un forage d'un puit vertical à la base de la Formation Utica et/ou 30 mètres dans les strates entre la surface et le toit du Trenton. ("Programme initial d'exploration")

- sélection des deux permis et de la parcelle de 8 000 hectares d'affermage dans une participation de 60% et notification de la sélection à la coentreprise existante.

En juin 2009, la Société et Pétrolympic ont approuvé une demande de Canbriam pour accélérer l'exercice de la première option de l'Entente et de faire le forage des 2 puits verticaux sur les terrains. En contrepartie, la Société et Pétrolympic ont accepté de fournir à Canbriam un droit exclusif pour confirmer la sélection définitive des 2 permis et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

8. Frais d'exploration reportés (suite)

Ainsi, au 31 mars 2010, conformément à l'exercice de la première option:

- Canbriam a effectué un paiement de 3.5 millions de dollars à la Société et à Pétrolympic, dont 2.45 millions de dollars a été versé à la Société et enregistré dans les ventes du farmout agreement.

- Canbriam s'est engagé à débiter le forage des 2 puits d'affermage avant le 30 septembre 2010 et à donner sa décision d'exercer la deuxième option avant le 31 décembre 2010.

- À l'intérieur de 90 jours après la finalisation du programme d'exploration de la première option, Canbriam doit confirmer sa sélection du 8 000 hectares sur lequel elle a gagné un intérêt de 60%. La participation restante de 40% est détenue par la Société et Petrolympic Ltd selon les termes de la coentreprise existante, ce qui représente 28% et 12% respectivement.

Bas St-Laurent et Gaspésie

(i) La Société détient 24 permis d'exploration qui totalisent 431 160 hectares (après le rajeunissement des permis).

9. Impôts sur les bénéfices

Les éléments composant les passifs d'impôts futurs sont les suivants:

	2010	2009
	\$	\$
Passif d'impôts futurs à court terme:		
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	38 970	36 263
Passif d'impôts futurs à long terme:		
Actifs miniers - frais d'exploration	492 023	384 114

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

9. Impôts sur les bénéfices (suite)

Le taux d'imposition effectif de la société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants:

	2010 \$	2009 \$
Bénéfice (Perte) avant impôts sur les bénéfices	(129 966)	1 880 589
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 29,9 % (30,9 % en 2009)	(38 860)	581 102
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Perte en capital non déductible	43 676	-
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B"	693 092	645 093
Crédit relatif aux ressources de l'année précédente imposable au fédéral	33 698	-
Frais d'exploration déductibles	(184 953)	(621 885)
Gain non-réalisé non imposable	(19 150)	-
Ajustement de la DPE	(11 198)	(322)
Divers	3 118	76
Charge d'impôts des années antérieures	25 269	-
Provision pour évaluation	25 450	(25 269)
Recouvrement d'impôts sur les années antérieures	-	(113 795)
	570 142	465 000

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

10. Capital-actions autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Actions ordinaires catégorie "A", avec droit de vote et participantes.

Actions ordinaires catégorie "B", avec droit de vote et participantes, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur établie pour les actions ordinaires.

Actions préférentielles catégorie "C", avec droit de vote, non participantes, rachetables en cas de décès du titulaire.

Actions préférentielles catégorie "D", sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel préférentiel et non cumulatif de 1 % calculé sur la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur établie pour les actions ordinaires.

Actions préférentielles catégorie "E", sans droit de vote, non participantes, dividende mensuel préférentiel et non cumulatif de 1 % calculé sur la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur établie pour les actions ordinaires.

Actions préférentielles catégorie "F", sans droit de vote, non participantes, dividende annuel non-cumulatif de 8% des actions du capital versé, rachetables au gré du détenteur au capital versé plus les dividendes déclarés et impayés.

Actions préférentielles catégorie "G", sans droit de vote, non participantes, dividende annuel non-cumulatif de 8% des actions du capital versé, rachetables au gré du détenteur au capital versé plus les dividendes déclarés et impayés.

11. Actions rachetables

Émises et payées

	2010		2009	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions ordinaires de catégorie "B"	1 732 850	5 161 293	1 732 850	2 843 260
Actions privilégiées de catégorie "C"	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000
	3 732 850	5 181 293	3 732 850	2 863 260

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, aucune action n'a été émise due à la restriction par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

(i) Durant l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Société a émis 108 640 actions de catégorie B pour un montant en considération de 18 000 \$ en encaisse et 90 640 \$ en dû à une société apparentée, contrôlée par un dirigeant qui est aussi le principal actionnaire de la Société.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

12. Capital-actions émis

Émises et payées

	2010		2009	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions de catégorie A, solde au début	3 663 189	303 189	3 626 560	266 560
Émis durant l'année pour trésorerie				
Catégorie A (i)	-	-	36 629	36 629
Actions de catégorie A, solde à la fin	3 663 189	303 189	3 663 189	303 189

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, aucune action a été émise due à la restriction par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

(i) Durant l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Société a émis 36 629 actions de catégorie A en considération de 36 629 \$ en dû à un administrateur.

13. Engagements contractuels

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser des rentes de 0,10 \$ par hectare et doit effectuer, dans le territoire, des dépenses d'exploration minimales équivalentes à 0,50 \$ par hectare, en hausse de 0,50 \$ par hectare à chaque année jusqu'à un maximum de 2,50 \$ par hectare. Les engagements ont été diminués pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, parce que la Société a effectué un rajeunissement des permis. Tous les nouveaux permis sont en date du 1^{er} septembre 2009 avec une durée de 10 ans et les dépenses d'exploration minimales ont été fixées à nouveau à 0,50 \$ l'hectare. Selon le deuxième alinéa de l'article 166 de la Loi sur les mines, les loyers de la première année ne représentent qu'un tiers du loyer habituel, soit environ 0,17 \$ par hectare. Les frais d'exploration déjà engagés et soumis sont reportés aux nouveaux permis et la balance en déficit a été radiée par le gouvernement.

Les paiements et les dépenses minimums exigibles s'élèvent approximativement à :

	2010		2011	
	Obligations statutaires	Soumis	Obligations statutaires	Soumis
	\$	\$	\$	\$
Basses-Terres du St-Laurent	45 002	45 002	157 453	157 453
Bas St-Laurent et Gaspésie	63 561	63 561	312 822	206 623
Engagement, solde de fin		-		106 199

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

13. Engagements contractuels (suite)

	2012		2013	
	Obligations statutaires	Soumis	Obligations statutaires	Soumis
	\$	\$	\$	\$
Basses-Terres du St-Laurent	236 180	236 180	314 906	314 906
Bas St-Laurent et Gaspésie	469 234	-	625 645	-
Engagement, solde de fin		469 234		625 645

	2014		2015	
	Obligations statutaires	Soumis	Obligations statutaires	Soumis
	\$	\$	\$	\$
Basses-Terres du St-Laurent	393 633	393 633	393 633	393 633
Bas St-Laurent et Gaspésie	782 056	-	782 056	-
Engagement, solde de fin		782 056		782 056

Les dépenses d'exploration déjà soumissionnées pour les Basses-Terres du St-Laurent couvrent toutes les obligations pour la durée du permis. Après 10 ans (durée restante des permis), l'excédent est de 271 858 \$ en date du 31 mars 2010.

Les opérations de la Société sont régies par le gouvernement avec la législation sur la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit sur le plan de la résultante, de son échéance ou de son impact. À la meilleure connaissance de ses dirigeants, les activités de la Société sont en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

14. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2010, la Société a effectué des opérations avec deux sociétés dont le principal dirigeant est aussi administrateur de la Société. Les frais s'élèvent à 29 750 \$ (85 500 \$ en 2009) en frais de gestion, 98 539 \$ (30 000 \$ en 2009) en honoraires professionnels et 118 454 \$ en conseil technique. Ces services ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurés à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

15. Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué des capitaux propres.

Dans ses opérations de gestion du capital, la Société vise l'atteinte de dégager le capital nécessaire lui permettant de poursuivre sa stratégie de partenariat pour la mise en valeur de ses propriétés pétrolières et gazières, maintenir une structure de capital souple lui permettant de maintenir sa position de terrains et de poursuivre ses activités d'exploration et maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière. Le conseil d'administration n'a pas établi de critères quantitatifs pour la gestion du capital, mais il repose sur l'expertise des dirigeants de la Société pour maintenir le développement futur de l'entreprise.

Le management utilise une approche de gestion du capital continue et estime que cette approche est raisonnable, étant donné la taille de la Société.

Il n'y a aucun changement au niveau de l'approche de gestion du capital qu'utilise la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. La Société n'est pas soumise aux exigences en fonds propres.

16. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la société est exposée.

La société a déterminé que les instruments financiers suivants l'exposent davantage au risque de crédit:

Sommes à recevoir:

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

16. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers (suite)

Le risque de crédit de la société provient principalement des sommes à recevoir. La société n'exige pas de garantie. Le solde des sommes à recevoir est généré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la société aux créances douteuses n'est pas importante;

De plus, le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable étant donné que ces instruments financiers sont détenus dans une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de marché

Les placements en actions cotées de sociétés canadiennes exposent la Société au risque de variations de la juste valeur découlant de fluctuations des marchés boursiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que la Société ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et de placements temporaires et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, elle établit annuellement des prévisions budgétaires et de trésorerie.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt au taux fixe et exposent donc la société au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Selon les soldes en circulation durant l'exercice terminé le 31 mars 2010, une augmentation (ou diminution) de 1% des taux d'intérêts n'aurait pas eu répercussion importante sur les résultats.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

16. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers (suite)

Juste valeur

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers:

	au 31 mars 2010		au 31 mars 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Encaisse	534 167	534 167	251 706	251 706
Encaisse en fidéicommis	-	-	7 573	7 573
Dépôts à terme	2 500 000	2 503 853	2 000 000	2 000 000
Sommes à recevoir	83 943	83 943	8 470	8 470
Placements en actions cotées de sociétés canadiennes	200 000	289 519	200 000	197 553
Passifs financiers				
Comptes fournisseurs et charges à payer	47 439	47 439	2 772	2 772

La juste valeur des sommes à recevoir et des comptes fournisseurs et charges à payer est comparable leurs valeurs comptables en raison des courtes échéances.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan doivent être classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation à la juste valeur et comportant trois niveaux soit:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - technique d'évaluation fondée sur des données autres que les prix cotés sur des marchés actifs du niveau 1 et qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 - technique d'évaluation fondée sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les actions cotées de sociétés canadiennes sont classées selon le niveau 1, soit l'évaluation fondée sur le cours des marchés actifs quant à la détermination de la juste valeur.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes aux états financiers révisés

aux 31 mars 2010 et 2009

(en dollars canadiens)

17. Événements postérieurs à la date du bilan

En juillet 2010, la Société a modifié ses statuts aux fins de créer un nombre illimité d'actions ordinaires, de convertir et de fractionner toutes les actions émises et en circulation en actions ordinaires. Suite à la restructuration du capital, toutes les actions de catégories "A", "B" et "C" ont été éliminées et converties en actions ordinaires. Ensuite, toutes les actions ordinaires ont été soumises à un fractionnement d'actions de 1-pour-7, résultant en un nombre total d'actions ordinaires de 51 772 273 pour une valeur totale de 4 216 903 \$.



RESSOURCES & ENERGIE SQUATEX INC.
(UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION GAZIÈRE ET PÉTROLIÈRE)

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES
Non audités

DES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 30 JUIN 2011 ET 2010

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

États intermédiaires de la situation financière

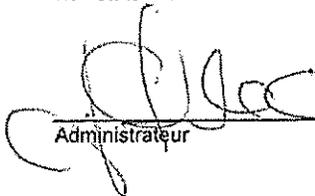
<i>(non audités - en dollars canadiens)</i>	Notes	2011-06-30 \$	2011-03-31 \$	2010-04-01 \$
ACTIF				
Courant				
Trésorerie		235 581	668 233	652 661
Dépôts à terme		-	-	2 500 000
Débiteurs	6	243 718	84 385	99 666
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir		327 579	242 102	216 500
Impôts sur les bénéfices à recevoir		276 688	276 688	-
Frais payés d'avance		3 451	5 812	5 205
		1 087 017	1 277 220	3 474 032
Non courant				
Dépôts à terme		1 511 249	1 511 249	-
Immobilisations corporelles		1 156	1 250	1 786
Frais d'exploration reportés	7	2 253 923	2 095 180	1 645 561
Autres actifs financiers non courants	8	113 784	137 737	171 025
Total de l'actif		4 967 129	5 022 636	5 292 404
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
PASSIF				
Courant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		105 625	53 389	47 439
Impôts sur les bénéfices à payer		-	-	177 170
		105 625	96 967	224 609
Non courant				
Impôts futurs		630 228	630 228	530 993
Actions ordinaires de catégorie "B"		-	-	5 161 293
Actions privilégiées de catégorie "C"		-	-	20 000
Total du passif		735 853	683 617	5 936 895
CAPITAUX PROPRES				
Capital-actions		4 216 903	4 216 903	303 189
Résultats non distribués		14 373	122 116	(947 680)
Total des capitaux propres		4 231 276	4 339 019	(644 491)
Total du passif et des capitaux propres		4 967 129	5 022 636	5 292 404

Continuité d'exploration (Note 2)

Engagements contractuels (Note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 07 septembre 2011.


Administrateur


Administrateur

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

États intermédiaires du résultat global

	Notes	Trimestres clos les 30 juin	
		2011	2010
<i>(non audités - en dollars canadiens, sauf le nombre des actions et les montants par action)</i>		\$	\$
Charges			
Frais généraux et frais d'administration	9	90 718	64 340
Résultat opérationnel		(90 718)	(64 340)
Charges financières		(101)	(68)
Autres dépenses		(90 819)	(64 408)
Perte nette de placements		(16 924)	(35 171)
Résultat net et total du résultat global pour la période avant et après impôts sur les bénéfices		(107 743)	(99 579)
Résultat de base et dilué par action		(0,002)	(0,030)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		47 763 183	3 663 189

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

États intermédiaires des variations des capitaux propres

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 juin 2011 et 2010

	Capital actions			Total des capitaux propres
	Nombre	Montant	Résultats non distribués	
<i>(non audités - en dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>				
Solde au 31 mars 2010	3 663 189	303 189	(947 680)	(644 491)
Résultat net et total du résultat global de la période	-	-	(99 579)	(99 579)
Solde au 30 juin 2010	3 663 189	303 189	(1 047 259)	(744 070)
Solde au 31 mars 2011	51 772 273	4 216 903	122 116	4 339 019
Résultat net et total du résultat global de la période	-	-	(107 743)	(107 743)
Solde au 30 juin 2011	51 772 273	4 216 903	14 373	4 231 276

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie

	Trimestres clos les 30 juin	
	2011	2010
<i>(non audités - en dollars canadiens)</i>	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat avant impôts sur les bénéfices	(107 743)	(99 579)
Ajustements:		
Variation de la juste valeur des actions cotées de sociétés canadienne	23 953	40 116
Amortissement des immobilisations corporelles	94	134
Variation nette du fonds de roulement:		
Débiteurs	(159 333)	63 520
Frais payés d'avance	2 361	2 115
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	52 236	53 959
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(188 432)	60 265
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Frais d'exploration reportés	(158 743)	(158 253)
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	(85 477)	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(244 220)	(158 253)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(432 652)	(97 988)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	668 233	534 167
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	235 581	436 179

Les flux de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

1. Nature des activités et généralités

Ressources et Énergie Squatex inc (ci-après la «Société»), est une Société constituée en vertu de la loi canadienne sur les sociétés par actions qui se spécialise dans l'exploration gazière et pétrolière dans ses sites pétroliers situés dans les basses terres du St-Laurent, le bas St-Laurent et la Gaspésie.

Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 7055 boulevard Taschereau, Brossard, Québec, Canada, J4Z 1A7.

2. Continuité d'exploitation

Les états financiers intermédiaires ont été établis en considérant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des réserves qui pourraient être économiquement récupérables, la société n'a généré aucun revenu jusqu'à présent. Au 30 juin 2011, la Société a des résultats non distribués accumulés de 14 373 \$ (122 116 \$ au 31 mars 2011; (944 577) \$ au 1er avril 2010). Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés pétrolières. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Au 30 juin 2011, la Société avait des liquidités de 235 581 \$ et des dépôts à terme de 1 511 249\$. Cette somme permettra à la Société de sécuriser ses besoins administratifs ainsi que régler ses obligations actuelles.

Les états financiers intermédiaires n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés, et du classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas.

3. Généralités et conformité aux IFRS

Base d'établissement et adoption des IFRS

Auparavant, la Société établissait ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (les «PCGR») du Canada, tels qu'ils étaient énoncés dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (le «Manuel de l'ICCA»). En 2010, le Manuel de l'ICCA a été remanié pour y inclure les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et il exige que les entreprises ayant une obligation d'information du public appliquent ces normes pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. La Société a donc commencé, à la faveur des présents états financiers intermédiaires, à présenter son information conformément à ce référentiel comptable.

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (« IAS 34 »). En conséquence, ils ne présentent pas toute l'information requise au titre des états financiers annuels conformes aux IFRS et les interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non auditées - en dollars canadiens)

3. Généralités et conformité aux IFRS (suite)

Les méthodes comptables présentées ci-après ont été appliquées systématiquement à toutes les périodes visées par les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sauf lorsque la Société a appliqué certaines méthodes comptables et exemptions au moment de la transition aux IFRS. Les exemptions appliquées par la Société et les effets de la transition aux IFRS sont présentés à la note 13. Elles ont aussi servi à l'établissement de la situation financière d'ouverture selon les IFRS au 1er avril 2010 (note 13) aux fins de la transition aux IFRS, en conformité avec IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière.

Les méthodes appliquées pour les présents états financiers intermédiaires reposent sur les IFRS publiées et en vigueur au 31 mars 2012. Les modifications qui pourront être apportées aux IFRS par la suite et qui seront en vigueur en date du 31 mars 2012 pourraient donner lieu au retraitement des présents états financiers intermédiaires, y compris à des ajustements transitoires comptabilisés au moment du basculement aux IFRS.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels de la Société établis conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Base d'évaluation

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon la base du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation de certains instruments financiers à la juste valeur. En outre, ces états financiers intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon la comptabilité d'engagement, à l'exception de l'information concernant les flux de trésorerie.

4. Principales méthodes comptables

4.1 Généralités et première application des IFRS

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers intermédiaires sont résumées ci-dessous.

4.2 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers selon les fins pour lesquelles elle a acquis les instruments, dans les catégories suivantes : prêts et créances, actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et passifs financiers au coût amorti. La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat ou en autres éléments et des charges qui en résulteront.

- i) **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net** : Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie sauf s'ils sont désignés comme couvertures. Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et les pertes résultant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état du résultat global avec les autres profits et pertes, dans la période au cours de laquelle ils se produisent.
- ii) **Prêts et créances** : Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué d'une provision pour pertes de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.
- iii) **Passifs financiers au coût amorti** : Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est initialement comptabilisée à la juste valeur, après déduction des coûts de transaction engagés, et elle est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les instruments financiers de la Société sont formés des éléments suivants:

Actifs financiers	Classement
Trésorerie	Prêts et créances
Dépôts à terme	Prêts et créances
Débiteurs (à l'exception des taxes de vente)	Prêts et créances
Autres actifs financiers non courants	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Passifs financiers	Classement
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers

Hiérarchie de la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état intermédiaire de la situation financière sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

Niveau 1: Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.

Niveau 2: Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3: Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non auditées - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

Le placement en actions cotées de sociétés canadiennes sont classées selon le niveau 1, soit l'évaluation fondée sur le cours des marchés actifs quant à la détermination de la juste valeur.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes de présentation de l'information financière précédentes.

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et sont évalués au coût.

Dépréciation des actifs financiers

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont sujets à un test de dépréciation, au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

Une indication objective de dépréciation pourrait notamment inclure :

- des difficultés financières importantes de la part du débiteur;
- une rupture de contrat telle un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. Les pertes de valeur des débiteurs, sont présentées, lorsqu'applicable, au résultat dans les autres charges.

4.3 Crédit d'impôt relatif aux ressources

La Société est admissible au crédit d'impôt remboursable relatif à des dépenses d'exploration pétrolière et gazière. Les dépenses d'exploration admissibles peuvent donner droit à un remboursement de 35 % au Québec. En vertu de l'IAS 20, ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais d'exploration reportés.

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non auditées - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction ainsi que les coûts engagés ultérieurement pour l'accroître ou la remplacer partiellement. Les coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien et de restauration des lieux sur lesquels l'immobilisation corporelle se trouve font également partis du coût. L'intégration de coûts dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle cesse lorsque l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés. Les coûts d'entretien courant sont notamment les coûts de main-d'œuvre et des consommables, et peuvent inclure également le coût de petites pièces.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les frais d'exploration reportés liés à la propriété pétrolière ou gazière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers en construction ». À la suite de ce transfert, tous les coûts subséquents de construction, d'installation et d'achèvement de l'équipement et des infrastructures sont capitalisés dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers en construction ». Une fois l'étape de développement complétée, tous les actifs inclus dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers en construction » sont alors transférés dans la catégorie « Actifs pétroliers ou gaziers ». Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique et aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière n'a été démontrée.

Chaque partie d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément doit être amortie séparément. L'amortissement est comptabilisé selon le mode dégressif afin de réduire le coût jusqu'à sa valeur résiduelle estimée. L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. Règle générale, les taux d'amortissement sont les suivants :

<u>Détail</u>	<u>Taux</u>
Équipement informatique	30%

La charge d'amortissement de chaque période est comptabilisée au résultat net sauf pour certaines immobilisations corporelles liées aux activités d'exploration et d'évaluation dont les charges d'amortissement sont incorporées dans la valeur comptable des frais d'exploration reportés lorsqu'elles se rapportent à des projets précis d'exploration et d'évaluation. L'amortissement d'un actif cesse lorsqu'il est classé comme détenu en vue de la vente (ou inclus dans un groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) ou lorsqu'il est décomptabilisé. Par conséquent, l'amortissement ne cesse pas lorsque l'actif est laissé inutilisé ou mis hors service, sauf si l'actif est entièrement amorti.

La valeur résiduelle, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revus au moins à la fin de chaque exercice financier.

La valeur comptable d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat net lors de la décomptabilisation de l'élément.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

4.5 Dépenses d'exploration et d'évaluation et actifs d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des réserves pétrolières et gazières ayant un potentiel économique. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisées au résultat net au moment où ils sont engagés.

Une fois les servitudes légales d'exploration et d'évaluation obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits pétroliers ou gaziers, les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés pétrolières et gazières sont imputées au coût des actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études géologiques et géophysiques, les forages d'exploration, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation par propriété pétrolière et gazière jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière et gazière soit démontrée. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est considérée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation. S'il était établi que la viabilité d'une propriété pétrolière et gazière n'est pas assurée ou si la propriété pétrolière et gazière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété pétrolière et minière correspondante sont alors transférés dans la catégorie «Actifs pétroliers et gaziers en construction». Avant le reclassement, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée au résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique et aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière n'a été démontrée.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés pétrolières ou gazières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés pétrolières ou gazières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

4.6 Dépréciation des immobilisations corporelles et des frais d'exploration reportés

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource pétrolière ou gazière peuvent être démontrées, les frais d'exploration reportés liés à la propriété pétrolière ou gazière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée au résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié avant impôt aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

La perte de valeur est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Lorsqu'il y a reprise de la perte de valeur, la valeur comptable est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais à condition seulement que cela ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment pour cet actif. Une reprise de valeur est portée en réduction de la dotation aux amortissements pour la période.

4.7 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société comptabilise la juste valeur de l'obligation future liée aux frais de restauration des lieux comme un passif dans l'exercice au moment où un dommage à l'environnement est constaté. Les coûts estimés du respect de ces exigences sont enregistrés aux propriétés pétrolières et gazières et le passif correspondant est augmenté du même montant. La valeur comptable des propriétés pétrolières et gazières est amortie selon l'unité de production sur la durée de vie des réserves prouvées de chaque intérêt. Les coûts sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés pour refléter les meilleures estimations à cette date. À ce jour, aucune obligation liée à la remise en état des lieux n'existe au 30 juin 2011 et aucun montant n'a été comptabilisé à cet effet aux états financiers.

4.8 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée au résultat correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôts exigibles comprennent les montants à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer auprès de ces autorités fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des exercices antérieurs.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale du goodwill ou au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable. L'impôt différé sur les différences temporaires liées à la participation dans des filiales et des coentreprises n'est pas comptabilisé si la société est en mesure de contrôler le renversement de ces différences temporaires et s'il est probable que le renversement ne se produira pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs en déduction desquels ledit actif pourra être utilisé. Un passif d'impôt différé est toujours comptabilisé en entier.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs et passifs d'impôt différé ne doivent pas être actualisés et ils sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

L'impôt sur le résultat au titre des périodes intermédiaires est cumulé selon le taux d'impôt qui est censé s'appliquer au bénéfice annuel attendu.

4.9 Capitaux propres

Les capitaux propres représentent le montant reçu à l'émission des actions.

Les résultats non distribués comprennent l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices antérieurs et les frais d'émission net de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.10 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives et les bons de souscription dilutifs ont été exercés. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice. Pour les périodes présentées, il n'y a aucun bon de souscription ni d'option, donc le résultat dilué par action est équivalent au résultat de base par action.

4.11 Information sectorielle

La société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le principal décideur opérationnel, i.e. le président et le conseil d'administration. Au sein de la société, le principal décideur opérationnel a la responsabilité d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs. Les administrateurs sont d'avis que la société opère dans un seul secteur soit l'exploration et l'évaluation au Canada.

4.12 Normes existantes qui ne sont pas encore en vigueur

À la date d'autorisation de ces états financiers intermédiaires, de nouvelles normes et interprétations des normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur. La Société n'a pas encore mesuré l'incidence que ces nouvelles normes nouvelles ou révisées pourraient avoir sur ses états financiers ni déterminé si elle les adoptera par anticipation. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la société au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers intermédiaires de la société est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais la direction ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers intermédiaires de la société.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non auditées - en dollars canadiens)

4. Principales méthodes comptables (suite)

IFRS 9 – Instruments financiers – classement et évaluation

IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories multiples et les modèles d'évaluation énoncés dans IAS 39, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, pour les instruments de créance par un nouveau modèle d'évaluation mixte comportant seulement deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles pour l'évaluation des instruments de capitaux propres, ces instruments étant comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés au résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un remboursement du placement. Cependant, les autres profits et pertes (y compris les pertes de valeur) associés à ces instruments demeurent indéfiniment dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Des dispositions applicables aux passifs financiers ont été ajoutées en octobre 2010, et elles correspondent essentiellement aux dispositions énoncées dans IAS 39, à l'exception du fait que les variations de la juste valeur des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net attribuables au risque de crédit seraient généralement comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. IFRS 9 s'appliquera aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2013 et son adoption anticipée est autorisée.

IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur

IFRS 13 est une norme exhaustive portant sur l'évaluation de la juste valeur et les informations devant être fournies à cet égard au titre de toutes les IFRS en vigueur. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait touché à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants au marché, à la date d'évaluation. Elle précise en outre les informations à fournir à propos de l'évaluation de la juste valeur. Dans le cadre des IFRS existantes, les directives sur l'évaluation et la présentation de la juste valeur varient selon les normes considérées et, dans bien des cas, elles ne prescrivent pas de base d'évaluation claire et manquent d'uniformité quant à l'information à présenter.

5. Jugements, estimations et hypothèses

Lorsqu'elle prépare les états financiers intermédiaires, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

5.1 Frais d'exploration reportés

Faisabilité technique et viabilité commerciale

La décision concernant la faisabilité technique et la viabilité commerciale des frais d'exploration reportés implique un certain nombre d'hypothèses, telles que les réserves estimées, les prévisions du prix des ressources, les volumes de production attendus et les taux d'actualisation, qui sont tous soumis à des changements importants dans l'avenir.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non auditées - en dollars canadiens)

5. Jugements, estimations et hypothèses (suite)

5.2 Dépréciation des immobilisations corporelles et des frais d'exploration reportés

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

Pour les actifs d'exploration, la direction doit notamment porter un jugement sur les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : la période pendant laquelle l'entité a le droit d'explorer dans la zone spécifique a expiré ou expirera dans un prochain avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé; d'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni programmées; l'exploration et l'évaluation de ressources pétrolières et gazières dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources pétrolières et gazières commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif de prospection et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée. L'identification des unités génératrices de trésorerie est une étape qui implique une part considérable de jugement de la part de la direction. Le test de dépréciation d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie, aussi bien que l'identification d'une reprise de perte de valeur, requiert que la direction estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Pour ce faire, la direction a recours à plusieurs hypothèses qui se rapportent à des événements et des informations s'avèrent disponibles. Dans un tel cas, les résultats réels au niveau des dépréciations ou des reprises de pertes de valeur pourraient être différents et nécessiter des ajustements significatifs aux actifs et aux résultats de la Société au cours du prochain exercice.

Aucune perte de valeur ni de reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

5.3 Impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'un bénéfice imposable futur implique le jugement. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles en réduction desquels des écarts temporaires déductibles ainsi que le report des crédits d'impôt non utilisés et les pertes d'impôt non utilisées pourront être imputés.

5.4 Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

6. Débiteurs

	30-06-2011	31-03-2011	01-04-2010
	\$	\$	\$
Comptes à recevoir	182 168	54 248	83 943
Intérêts à recevoir	6 149	2 329	3 853
Taxes de vente à recevoir	51 701	24 108	11 870
Montant à recevoir des sociétés privées	3 700	3 700	-
	243 718	84 385	99 666

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

7. Frais d'exploration reportés

Les frais d'exploration reportés par région se détaillent comme suit:

	30-06-2011		
	Solde au	Ajouts	Solde au
	01-04-2011		30-06-2011
Basses-Terres du St-Laurent	1 029 167	8 076	1 037 243
Bas St-Laurent et Gaspésie	1 066 013	150 667	1 216 680
Solde de fin	2 095 180	158 743	2 253 923

	31-03-2011		
	Solde au	Ajouts	Solde au
	01-04-2010		31-03-2011
Basses-Terres du St-Laurent	881 665	147 502	1 029 167
Bas St-Laurent et Gaspésie	763 896	302 117	1 066 013
Solde de fin	1 645 561	449 619	2 095 180

Les frais d'exploration reportés par nature se détaillent comme suit:

	30-06-2011	31-03-2011
	\$	\$
SOLDE au début de la période	2 095 180	1 645 561
FRAIS D'EXPLORATION		
Géologie et géophysique	210 620	553 954
Consultation technique	33 600	137 767
	244 220	691 721
Solde avant crédit d'impôt relatif aux ressources	2 339 400	2 337 282
Crédit d'impôt relatif aux ressources	85 477	242 102
SOLDE à la fin de la période	2 253 923	2 095 180

8. Autres actifs financiers non courants

	30-06-2011	31-03-2011	01-04-2010
	\$	\$	\$
Placement en actions cotées de sociétés canadiennes (Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net)			
GASTEM INC (a)	5 600	7 900	24 400
JUNEX INC (a)	45 000	50 500	105 000
QUESTERRE ENGY CORP (a)	13 659	19 412	-
TALISMAN ENGY INC (a)	49 525	58 925	44 700
	113 784	137 737	174 100

(a) La Compagnie détient moins de 0.01% des actions pour chacune des sociétés canadiennes, donc elle n'exerce aucune influence notable sur les décisions prises par ces sociétés canadiennes.

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

9. Frais généraux et frais d'administration

Nature des frais	Trimestres clos les 30 juin	
	2011	2010
Services professionnels	78 834	54 766
Honoraires de gestion	6 000	6 000
Représentations et déplacements	2 479	326
Assurances	2 611	2 114
Frais de conférence	-	1 000
Taxes et permis	700	-
Amortissement des immobilisations corporelles	94	134
	90 718	64 340

10. Rémunération du personnel

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (membres du comité de direction ou non) et les dirigeants seniors. La rémunération versée ou payable aux principaux dirigeants pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous:

	Trimestres clos les 30 juin	
	2011	2010
Honoraires professionnels	148 950	103 763

12. Engagements contractuels

Au 30 juin 2011, les engagements de la Société sont suspendus par le ministre du Développement durable pour une période pouvant aller jusqu'à 30 mois. Toutefois, les obligations statutaires qui avaient été préalablement établies par le Ministère des Ressources naturelles, ont déjà été rencontrées par la Société.

Lorsque les travaux d'exploration reprendront leur cours normal, les engagements totaux de la Société totaliseront approximativement:

Années	Obligations statutaires
2011	-
2012	276 924
2013	625 645
2014	782 056
2015	782 056
2016	782 056

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.

(Une société d'exploration pétrolière et gazière)

Notes complémentaires

(non audités - en dollars canadiens)

13. Première application des IFRS

Les présents états sont les premiers états financiers intermédiaires de la société préparés pour une partie de la période couverte par les premiers états financiers IFRS annuels. La date de transition aux IFRS est le 1er avril 2010.

Les méthodes comptables de la société présentées à la note 4 ont été utilisées pour la préparation des états financiers intermédiaires pour la période de présentation de l'information financière terminée le 30 juin 2011 ainsi que pour l'information comparative et le premier état de la situation financière à la date de transition.

La société a mis en application l'IFRS 1 pour préparer ces premiers états financiers intermédiaires. L'incidence de la transition aux IFRS sur les capitaux propres, le résultat global total et les flux de trésorerie déjà établis est décrite dans cette note et est expliquée plus en détail dans les notes qui accompagnent les tableaux.

Au moment de la transition, l'IFRS 1 dicte certaines exceptions obligatoires et certaines exemptions facultatives à l'application rétrospective complète. Les exceptions et exemptions suivantes ont été adoptées par la société.

Exemptions obligatoires

Les estimations établies selon les IFRS par la société à la date de transition aux IFRS sont cohérentes avec les estimations établies à la même date selon les normes comptables en vigueur avant le basculement, après les ajustements destinés à refléter toute différence entre les méthodes comptables, le cas échéant.

Les actifs et passifs financiers qui ont été décomptabilisés avant le 1er avril 2010 selon les PCGR du Canada n'ont pas été comptabilisés selon les IFRS. La société a appliqué par anticipation la modification de l'IFRS 1 à ce sujet au niveau de la date d'application de l'exception, soit le 1er avril 2010.

Exemptions facultatives

Aucune exemption facultative n'a été utilisée par la Société.

Les principes comptables généralement reconnus exigent que les états du résultat global, de la variation des capitaux propres, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société reportés à la fin de la période la plus récente soient réconciliés avec les montants qui auraient dû être reportés si les normes IFRS avaient été appliquées. Cette réconciliation est également requise pour les résultats comparatifs des états intermédiaires.

La transition aux IFRS n'a pas affecté significativement les états financiers intermédiaires de la Société. Certaines différences de présentation entre le référentiel comptable antérieur et les IFRS n'ont aucune incidence sur le résultat présenté ou sur le total des capitaux propres.

Tel qu'il est démontré dans les tableaux suivants, certains postes sont décrits différemment dans les IFRS (renommés) comparativement au référentiel comptable antérieur, et ce, même si les actifs et les passifs compris dans ces postes ne sont pas touchés.

Les frais généraux et frais d'administration ont été regroupés dans les états intermédiaires du résultat global. La nature de ces frais est présentée dans la note 9.

Le tableau suivant détaille l'incidence totale de la transition sur l'état de la situation financière:

Libellé selon les normes en vigueur avant le basculement	31/03/2011		30/06/2010		01/04/2010	
	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS
Actif						
Actif à court terme						
Encaisse	610 313	-	436 180	-	534 167	-
Dépôts à terme	-	-	2 500 000	-	2 500 000	-
Débiteurs	84 385	-	83 620	-	99 666	-
Crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir	242 102	-	216 500	-	216 500	-
Impôts sur les bénéfices à recevoir	276 688	-	-	-	-	-
Frais payés d'avance	5 812	-	3 091	-	5 205	-
	1 219 300	-	3 239 391	-	3 355 538	-
	1 511 249	-	1 511 249	-	-	-
Dépôts à terme	1 250	-	1 652	-	1 786	-
Immobilisations	195 657	-	249 403	-	289 519	-
Placement en actions de sociétés canadiennes	2 095 180	-	1 756 339	-	1 645 561	-
Frais d'exploration reportés	5 022 636	-	5 246 784	-	5 292 404	-
	9 514 072	-	10 701 429	-	11 289 548	-
	9 514 072	-	10 701 429	-	11 289 548	-
Passif						
Passif à court terme						
Comptes fournisseurs et charges à payer	53 389	-	101 398	-	47 439	-
Impôts sur les bénéfices à payer	-	-	177 170	-	177 170	-
Impôts futurs	43 578	(43 578)	38 970	(38 970)	38 970	(38 970)
Impôts futurs	96 967	-	317 538	(38 970)	278 568	(38 970)
Actions ordinaires de catégorie "B"	586 650	43 578	492 023	38 970	492 023	38 970
Actions ordinaires de catégorie "C"	-	-	5 161 293	-	5 161 293	-
	683 617	43 578	5 990 854	38 970	5 936 895	38 970
	683 617	43 578	5 990 854	38 970	5 936 895	38 970
Capitaux propres						
Capital-actions	4 216 903	-	303 189	-	303 189	-
Déficit	122 116	-	(1 047 259)	-	(947 680)	-
	4 339 019	-	(744 070)	-	(644 491)	-
	5 022 636	-	5 246 784	-	5 292 404	-

Le tableau suivant détaille l'incidence totale de la transition sur l'état du résultat global:

	30-06-2010 (3 mois)			
	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS	Référentiel comptable antérieur	Effet de la transition aux IFRS
Honoraires professionnels	192 896	-	192 896	-
Honoraires de gestion	25 800	-	25 800	-
Fournitures de bureau	115	-	115	0
Représentation et déplacements	11 241	-	11 241	326
Assurances	8 862	-	8 862	2 114
Frais de conférence	4 800	-	4 800	1 000
Amortissement des immobilisations corporelles	536	-	536	134
Frais financiers	63 282	-	63 282	68
	<u>307 532</u>	<u>-</u>	<u>307 532</u>	<u>64 408</u>
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires	(1 267 579)	-	(1 267 579)	0
Perte nette de placements	78 153	-	78 153	35 171
Bénéfices (perte) avant impôts sur les bénéfices	(881 894)	-	(881 894)	99 579
				<u>99 579</u>

Libellé selon les IFRS

Services professionnels
Honoraires de gestion
Fournitures de bureau
Représentation et déplacements
Assurances
Frais de conférence
Amortissement des immobilisations corporelles
Charges financières

Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires
Perte nette de placements
et total du



RESSOURCES ET ÉNERGIE

SQUATEX

RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2011

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc ("Squatex" ou la "Société") constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de l'année se terminant le **31 mars 2011**. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 « Obligations d'information continue » et il devrait être lu en complément des états financiers vérifiés pour les exercices terminés les 31 mars 2011 et 31 mars 2010, lesquels ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Les dites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que « anticipe », « croit », « planifie » ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d'investir dans les titres de Squatex ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions et son activité principale consiste en l'exploration pétrolière et gazière. L'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex n'a pu jusqu'à maintenant déterminer si ses propriétés contiennent des réserves qui pourraient être économiquement récupérables. Ce travail d'exploration pour le pétrole et le gaz comporte un très haut degré de risques et il n'existe aucune assurance que les programmes d'exploration actuels de la Société résulteront en opérations de production profitables. La valeur des intérêts de la Société dans ses propriétés de pétrole et de gaz est dépendante de l'existence de réserves récupérables économiquement ainsi que de la capacité de Squatex de trouver le financement adéquat pour développer ces réserves et d'éventuellement obtenir une production future profitable.

Squatex, dans les programmes d'exploration qu'elle développe, privilégie les territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Jusqu'ici, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans les Basses-Terres du Saint-Laurent pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine ainsi que pour l'exploration conventionnelle de pièges au niveau de la plateforme ordovicienne

et, dans le Bas-Saint-Laurent entre Rivière-du-loup et Rimouski dans des roches siluro-dévonienne ou ordovicienne pour la recherche conventionnelle de pétrole et de gaz. En date du 31 mars 2011, la Société ne produit pas d'hydrocarbure. Aucune réserve de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex

PERFORMANCE GÉNÉRALE

Canbriam Energy Inc. ("Canbriam") a complété avec succès son programme initial d'exploration relié à l'affermage de propriétés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et à l'Entente d'Opérations Conjointes ("Entente") conclue entre Squatex, Petrolympic Ltd. ("Petrolympic") et Canbriam (collectivement, les "Partenaires") en Novembre 2008, et subséquentement amendée en juin 2009 et en septembre 2010, et a confirmé sa sélection du premier bloc de 8,000 hectares sur lequel elle a gagné un intérêt de 60% dans les strates entre la surface et le Toit du Trenton.

Ainsi, le 30 mars 2010, Canbriam a finalisé la sélection des deux permis des Basses-Terres, 2009RS296 et 2009RS298, formant les terrains d'affermage (the "Farmout Lands") dans l'Entente. Le 7 avril 2010, Canbriam a sélectionné son 60% d'intérêt gagné sur un bloc contigu de 8,000 hectares à l'intérieur des permis 2009RS296 et 2009RS298. Ce premier bloc comprend la localisation du puits Canbriam Farnham No.1 foré en 2009 jusqu'à une profondeur verticale totale de 2,507 mètres après avoir traversé la Formation Utica. Les intérêts respectifs des Partenaires dans le bloc de 8,000 hectares sont comme suit : Canbriam 60%, Squatex 28% et Petrolympic 12%.

Le 28 septembre 2010, Squatex et Petrolympic ont approuvé une demande de Canbriam pour repousser d'une année ses dates d'engagement pour les programmes d'exploration des première, deuxième et troisième options de l'Entente sur les terrains affermés. De plus, Canbriam a accepté l'allocation des crédits excédentaires des dépenses de forage d'une valeur de plus de \$4 Millions afin de satisfaire les obligations de travaux statutaires des autres permis de Squatex dans les Basses-Terres (ces derniers font partie du partenariat existant entre Squatex (70%) et Petrolympic (30%)).

Conformément à l'Entente entre Squatex, Petrolympic et Canbriam, Canbriam a entrepris le programme de la première de trois options, en payant \$2,450,000 à Squatex et \$1,050,000 à Petrolympic. Canbriam s'est engagé à débiter le forage du premier de deux autres puits d'affermage avant le 30 septembre 2011 et de compléter les opérations et la pose des tubages de protection ou l'abandon de ceux-ci avant de prendre la décision sur les options subséquentes le ou avant le 31 décembre 2011.

Canbriam maintient, au moyen d'options subséquentes, le droit de gagner un intérêt de 60% sur un territoire additionnel pouvant atteindre 24,000 hectares, pour un total de 32,000 hectares des terrains en affermage, en forant jusqu'à six puits verticaux et/ou horizontaux, et en effectuant des paiements additionnels pouvant atteindre un total de \$ 10 million (\$ 7 million à Squatex et \$ 3 million à Petrolympic) avant le 30 septembre 2013. Lorsque Canbriam aura gagné son intérêt sur les terrains d'affermage, le 40% restant sera maintenu par Squatex et Petrolympic sur la base des termes du Partenariat existant (28% pour Squatex et 12% pour Petrolympic). Squatex et Petrolympic conservent un intérêt de 100% dans les formations géologiques plus profondes à partir du dessous du toit de Trenton. Canbriam sera responsable de tous les coûts encourus pour le forage des puits d'affermage décrits plus haut, de leur parachèvement ou de leur

abandon. L'Entente prévoit aussi des dispositions afin de tenir compte de la non-disponibilité en temps voulu d'appareil de forage ainsi que d'événements de force majeure.

Dans les Basses-Terres, Squatex et Petrolympic ont enregistré un programme de 40 kilomètres de sismique réflexion 2D en juillet et août 2010 afin de mieux préciser leurs objectifs et ainsi localiser les meilleurs sites de forage. Les données de terrain furent envoyées à la Société EarthSignal de Calgary pour leur traitement et celles-ci sont présentement en cours d'interprétation pour leur intégration à la base de données du secteur.

En début d'année, deux puits étaient initialement prévus au programme d'exploration à court et moyen termes par les Partenaires afin de tester la Formation d'Utica en dehors des terrains affermés à Canbriam dans une zone ayant une maturité et un contenu en matière organique (TOC) favorables. Ces opérations de forage devront être repoussées dans le temps à cause de discussions qui sont survenues récemment entre les Sociétés d'exploration et les municipalités et les propriétaires des droits de surface. Le gouvernement a demandé la tenue d'une commission indépendante (BAPE) afin d'étudier l'exploration et l'exploitation des Gaz de Shales au Québec afin qu'elle présente ses recommandations sur l'industrie. Le rapport de la commission a été rendu public le 8 mars 2011 (le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste/index.htm) et recommande une série de mesures afin d'encadrer l'exploration pétrolière et gazière. Notamment, le rapport recommande au gouvernement du Québec de tenir une évaluation gouvernementale stratégique dont la durée approximative sera de 18 à 30 mois selon le ministère de l'environnement.

Squatex et Petrolympic intègrent présentement toutes les données acquises depuis 2001 sur le Bas-Saint-Laurent-Gaspé, incluant les profils sismiques, l'interprétation des photos satellite, les données aéromagnétiques, la gravimétrie, la radiométrie, la géochimie ainsi que les données de carottage et d'échantillonnage géologique. Cette compilation des résultats vont permettre à la Société de délimiter les zones ayant un meilleur potentiel d'accumulation de pétrole et de gaz. Un échantillonnage géologique détaillé des affleurements ainsi que des carottages cumulant quelque 1,107 mètres de carottes de roches ont été accomplis entre juin et septembre 2010 et un premier ensemble d'échantillons a été envoyé pour analyses de TOC et de maturité (Réflectance) des séquences sédimentaires à l'INRS de Québec et chez Corelab de Calgary. Deux carottages plus profonds ont été forés par Squatex et l'un d'eux a rencontré des évidences de pétrole (huile légère de 50 API dans la Formation Sayabec/West Point). D'autres analyses seront effectuées afin de déterminer l'âge de cet indice pour espérer en trouver la source.

Squatex a renouvelé tous ses permis d'exploration dans les Basses-Terres et dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé rétroactivement au premier septembre 2009. Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a accordé les nouveaux permis sous l'ancien règlement de la Loi sur les Mines permettant ainsi de poursuivre l'exploration de ceux-ci jusqu'en septembre 2019 à condition que Squatex s'acquitte de ses obligations.

La stratégie actuelle de la Société est de poursuivre son exploration de ses propriétés de recherche de pétrole et de gaz en partenariat avec Petrolympic et en affermage avec Canbriam tout en continuant de rechercher d'autres opportunités d'affaires.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de s'améliorer et qu'une stabilité relative semble de retour sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours concernant les perspectives mondiales à court et à moyen termes. De plus, les différentes prises de position récentes au sujet de l'exploitation future des Gas de Shales dans la Province de Québec pourraient faire en sorte de causer des retards dans les travaux d'exploration prévus par la Société et/ou par ses partenaires. La Direction et le Conseil d'Administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Squatex a des intérêts sur un total de 656 093 hectares (1,621,205 acres) de permis d'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont 70% d'intérêts dans 224,933 hectares (555,809 acres) en partenariat avec Petrolympic et 28% d'intérêts de la surface jusqu'au Toit du Trenton dans 8,000 hectares (19,768 acres) selon une entente avec Canbriam et 70% dans ce même bloc en-dessous du Toit du Trenton. Ces propriétés constituent une position significative dans les objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine et dans les objectifs conventionnels des carbonates Trenton-Black River. Squatex a aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé constituées par 70% d'intérêts dans 431,160 hectares (1,065,396 acres) en partenariat avec Petrolympic entre Rimouski et Rivière-du-loup qui sont prospectives pour le pétrole léger et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des dolomies hydrothermales.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur sur lesquels Squatex possède un intérêt. Squatex a renouvelé tous les permis rétroactivement au premier septembre 2009. Pour leur localisation, se référer à la carte:

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT:

Numéro de permis	Date de renouvellement	Superficie (Hectares)
2009RS287	01/09/2011	20 871
2009RS288	01/09/2011	17 990
2009RS289	01/09/2011	20 909
2009RS290	01/09/2011	7 248
2009RS291	01/09/2011	22 447
2009RS292	01/09/2011	18 827
2009RS293	01/09/2011	14 580

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

2009RS294	01/09/2011	21 664
2009RS295	01/09/2011	19 316
2009RS296 (partie)	01/09/2011	20 339 *
2009RS297	01/09/2011	16 342
2009RS298 (partie)	01/09/2011	24 400 *
Sous-total		224 933

- 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 8,000 Ha ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbrlam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON):

Numéro de permis	Date de renouvellement	Superficie (Hectares)
2009RS296 (partie)	01/09/2011	20 339
2009RS298 (partie)	01/09/2011	24 400
Sous-total		8,000 de 44 739

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ:

Numéro de permis	Date de renouvellement	Superficie (Hectares)
2009RS299	01/09/2011	18 975
2009RS300	01/09/2011	20 704
2009RS301	01/09/2011	17 136
2009PG552	01/09/2011	10 267
2009PG553	01/09/2011	23 068
2009PG554*	01/09/2011	15 150
2009PG555	01/09/2011	16 438
2009PG556*	01/09/2011	23 666
2009PG557	01/09/2011	9 894
2009PG558	01/09/2011	19 420
2009PG559	01/09/2011	18 737
2009PG560	01/09/2011	19 817
2009PG561	01/09/2011	24 435
2009PG562	01/09/2011	19 847
2009PG563	01/09/2011	22 573

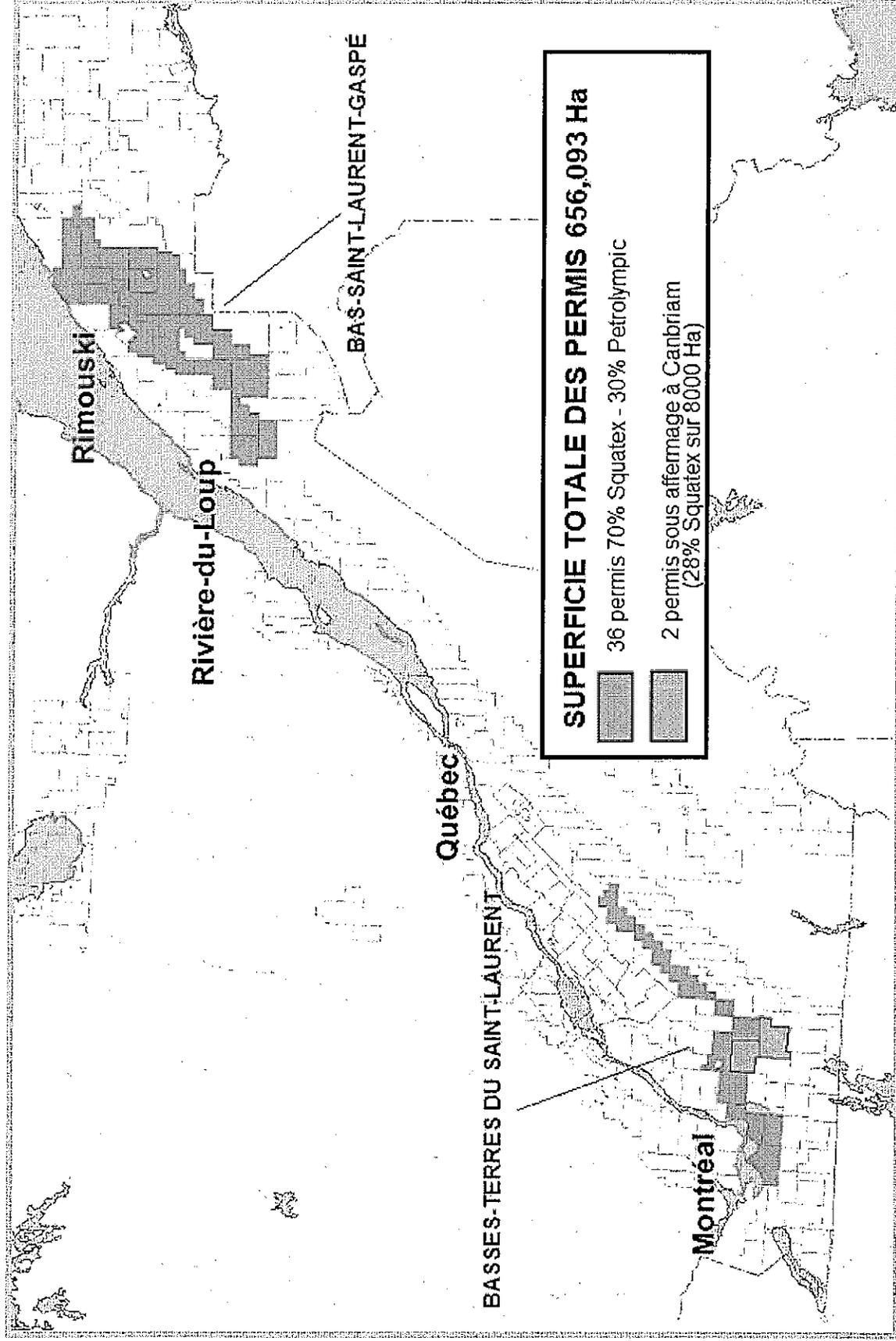
Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

2009PG564	01/09/2011	14 377
2009PG565	01/09/2011	15 370
2009PG566	01/09/2011	21 454
2009PG567	01/09/2011	20 631
2009PG568	01/09/2011	20 668
2009PG569	01/09/2011	13 497
2009PG570	01/09/2011	7 608
2009PG571	01/09/2011	20 951
2009PG572	01/09/2011	16 477
Sous-total		431 160

*Région Gaspé

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX:



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ

En 2010 et en 2011, Squatex a poursuivi l'interprétation et la corrélation des nombreuses données acquises sur l'ensemble de ses permis de la région et a mis en œuvre son programme d'exploration. Après avoir acquis en 2009 un relevé aéroporté de haute résolution de quelque 17,000 kilomètres linéaires ainsi qu'un relevé gravimétrique terrestre de 803 stations de lecture afin de raffiner son interprétation des structures complexes et des systèmes de failles, Squatex a développé un plus gros programme d'études géologiques sur le terrain afin de vérifier in-situ les corrélations entre les unités rocheuses importantes pour la génération, la migration et les accumulations possibles de pétrole et de gaz dans ce secteur.

Suite aux campagnes d'échantillonnage géologique entreprises en 2008 et 2009, une troisième campagne de plus grande importance a été entreprise à l'été 2010. Le but principal de ces travaux de terrain était d'obtenir des données aptes à corriger les cartes géologiques de surface et à mesurer les contenus en matière organique (TOC) ainsi que la maturité des strates (Réflectance). Les échantillons furent envoyés pour analyses à la Commission Géologique du Canada à Calgary, chez Corelab de Calgary ainsi qu'à l'INRS à Québec. En septembre 2010, une série de carottages de type minier totalisant 1,107 mètres de carottes ont aussi été forés afin de compléter l'échantillonnage, soit en profondeur, soit dans les zones où le socle rocheux n'affleure pas. La réception des résultats des analyses d'échantillons est attendue à l'été 2011 et d'autres analyses complémentaires sont prévues suite à l'interprétation de l'ensemble de ces premiers résultats.

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

À l'été 2009, Canbriam, en tant qu'opérateur, a foré sur le premier permis affermé le puits Canbriam Farnham No. 1 jusqu'au Toit du Trenton à une profondeur totale de 2,507 mètres. Le puits a rencontré des indices de gaz dans les shales du Lorraine et un tubage protecteur fut installé par Canbriam. Le puits est présentement suspendu, toujours en attente de son évaluation. À l'automne 2009, une étude AVO (Amplitude versus offset) sur un profil sismique enregistré en 2008 a été commandée chez CGG Veritas de Calgary afin d'obtenir une meilleure compréhension des changements de faciès latéraux dans les shales de l'Utica. Cette étude fut suivie par un relevé géochimique de 600 échantillons effectué par Chemterra de Calgary sur trois des permis des Basses-Terres localisés au-dessus de la partie peu profonde de la plateforme de carbonates. Les résultats furent reçus à la fin mars 2010 et ils montrent de grandes zones de suintements de gaz, dont une coïncide avec un pli anticlinal près d'une faille majeure dans le socle précambrien.

Durant juillet et août 2010, Squatex a enregistré un programme de 40 kilomètres linéaires de sismique réflexion 2D. La Société Tesla Partnership de Calgary fut engagée comme contracteur principal d'acquisition sismique. Le but principal de ce relevé était de compléter la couverture dans la région du Mont-St-Hilaire et de Chambly afin de tenter de définir les meilleures cibles de forage éventuels pour les shales de l'Utica. Les données de terrain ont été envoyées pour leur traitement chez EarthSignal de Calgary et les profils résultants furent reçus en novembre pour interprétation. Le résultat des interprétations a été intégré à la base de données de Squatex.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'ils sont jugés utiles et justifiés pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour l'année en cours se terminant le 31 mars 2011, Squatex a dépensé \$ 691,721 (2010 - \$ 618,572) sur ses propriétés non-prouvées de pétrole et de gaz. De ces montants, Squatex a reçu des crédits d'impôt relatifs aux ressources de 242 102 \$ en 2011 et de 216 500 \$ en 2010 représentant des frais d'exploration net de 449 619 \$ pour l'année terminée le 31 mars 2011 et de 402 072 \$ pour l'année terminée le 31 mars 2010. La Société anticipe de dépenser environ \$500,000 durant l'année fiscale 2011-2012, principalement sur ses permis du Bas-Saint-Laurent-Gaspé pour des carottages et des levés d'échantillonnage complémentaires. Aucune autre dépense d'exploration n'est prévue à ce stade-ci, les crédits cumulés des dépenses d'exploration passées couvrant les obligations de l'année courante sur tous les permis. Squatex conserve tout de même une grande flexibilité de dépenses pour des activités d'exploration qui pourraient s'avérer nécessaires ou importantes pour le futur de la Société.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, geo, qui est un "évaluateur de réserves qualifié" selon l'Instrument National 51-101.

OBLIGATIONS

Afin de maintenir ses permis d'exploration en force, Squatex doit payer une rente annuelle de \$0.10 par hectare et effectuer des travaux statutaires d'un minimum de \$0.50 par hectare la première année, augmentant de \$0.50 par hectare à chacune des années subséquentes jusqu'à la cinquième année. À la fin de cette période initiale, la Société a l'option de renouveler les permis pendant cinq ans en payant une rente annuelle de \$0.50 par hectare et en effectuant un minimum de travaux de \$2.50 par hectare. Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum requis sont accordés par le gouvernement et ceux-ci servent à réduire les obligations subséquentes.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette à la législation gouvernementale pour la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être en tout temps consistant avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soigneuse. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toutes les réserves que Squatex pourraient détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, pourraient diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

RAPPORT DU BAPE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

En cours d'année 2010 le gouvernement du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de mener une commission d'enquête et des audiences publiques sur le développement durable des Shales d'Utica au Québec. Le rapport du BAPE, rendu public le 8 mars 2011 par le ministre de l'environnement et du développement durable du Québec (le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/Index.htm) recommande notamment au gouvernement du Québec de tenir une évaluation environnementale stratégique («ÉES») dont la durée estimative sera de 18 à 30 mois selon le ministre de l'environnement. Pendant cette étude, le BAPE recommande que la fracturation hydraulique de puits ne soit autorisée que dans la mesure où elle permettra d'améliorer la connaissance scientifique dans le cadre de l'ÉES. En date de ce rapport, le mandat exact qui sera confié au comité de travail chargé de produire l'ÉES n'avait pas encore été dévoilé. Les membres du comité de travail n'avaient pas non plus été nommés.

À long terme, la décision du gouvernement du Québec de lancer une ÉES sur le développement des Shales d'Utica pourrait avoir un impact significatif sur les affaires de la Société dans la mesure où il est difficile de prévoir quel sera le résultat de cette étude et quelles seront les décisions gouvernementales qui en découleront. À court terme, même si le mandat de l'ÉES n'est pas encore défini, il est fort probable que les activités d'exploration de la Société, comme celles de toutes les entreprises actives au Québec, soient ralenties par la tenue de l'ÉES qui aura le loisir d'accepter ou non les travaux de fracturation qui lui seront présentés.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes. En date du 31 mars 2011, il n'y a aucune réserve de gaz et de pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

PERMIS, LICENCES ET APPROBATIONS

Au Québec, celui qui recherche du pétrole ou du gaz naturel doit être titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel délivré aux termes de la Loi sur les mines (Québec). Le permis est délivré, pour un territoire donné, à toute personne qui satisfait aux conditions et acquitte les droits annuels fixés par règlement. La période de validité d'un permis est de cinq ans. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, au plus cinq fois, pour tout ou partie du territoire qui en fait l'objet à certaines conditions mentionnées dans la Loi sur les mines (Québec).

Le titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel doit effectuer, chaque année, dans le territoire qui fait l'objet de son droit, des travaux dont la nature et le coût minimum sont spécifiés par règlement, incluant des études géologiques, des études géophysiques ou des forages. Les coûts minimums à encourir varient selon l'âge du permis.

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser des rentes de 0,10 \$ par hectare et doit effectuer, dans le territoire, des dépenses d'exploration minimales équivalentes à 0,50 \$ par hectare, en hausse de 0,50 \$ par hectare à chaque année jusqu'à un maximum de 2,50 \$ par hectare. Les engagements ont été diminués pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, parce que la Société a effectué un rajeunissement des permis. Tous les nouveaux permis sont en date du 1er septembre 2009 avec une durée de 10 ans et les dépenses d'exploration minimales ont été fixées à nouveau à 0,50 \$ l'hectare.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Société ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société. Aucune contestation n'a été déposée ou portée à l'attention de Squatex à ce jour.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT

La Société pourrait avoir besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur, des pertes de droits de propriété ou d'occasions de revenus pour la Société

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société. La Société n'a pas, à ce jour, contracté d'assurances «personnel-clé» sur la tête de ses administrateurs, dirigeants ou employés-clés.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

RISQUES DE POURSUITES

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la Société.

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS 2011 ET 2010

	2011	2010
EXPLOITATION	\$	\$
Produit	1 189 426	156 842
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	1 069 796	(810 724)
Bénéfice net (perte nette) par action de base et diluée	\$ 0.02	\$ (0.22)
BILAN		
Fonds de roulement	1 122 333	3 091 959
Frais d'exploration reportés	2 095 180	1 645 561
Actif Total	5 022 636	5 292 404
Passif total	683 617	5 936 895
Capitaux propres	4 339 019	(644 491)
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(437 384)	1 381 699
Frais d'exploration reportés	449 619	402 072

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BÉNÉFICIAIRE

Le chiffre d'affaires (autres revenus) de la Société pour l'exercice 2011 a atteint 1 189 426 \$, dont principalement un revenu de 1 267 579 \$ provenant de la variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et d'une perte non-réalisée sur les placements en actions cotées de Sociétés canadiennes de 78 153 \$. L'augmentation du chiffre d'affaires (autres revenus) par rapport à 2010 s'explique principalement par la perte de 2 318 033 \$ en 2010 provenant de la variation de la valeur de rachat des actions ordinaires catégorie "B" et aussi de l'amendement qui a eu lieu le 3 septembre 2010 de reporter les dates d'engagement pour les programmes d'exploration des première, deuxième et troisième options de l'Entente sur les terrains affermés. La demande a été approuvée et Canbriam s'est engagé à débiter le forage avant le 30 septembre 2011 et à exercer la deuxième option avant le 31 décembre 2011. Quant aux ventes de pétrole et de gaz, la Société est encore en prospection.

PERTE NETTE ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les frais d'administration ont augmenté de 12 512 \$, principalement à cause de la hausse des frais de vérification qui a passé de 9 425 \$ à 18 000 \$. De plus, la Société a vu ses frais de services professionnels augmenter en raison des frais qui ont eu lieu au cours de l'exercice reliées au dossier d'échange d'actions. D'autre part, les frais financiers ont augmenté de 55 071 \$ en 2010 à 63 282 \$ en 2011. Cet écart s'explique par le fait qu'en 2011, la Société a payé des frais d'intérêts au gouvernement sur les soldes d'impôt à payer.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2011, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de 610 313 \$, soit une augmentation par rapport au montant de 534 167 \$ au 31 mars 2010. L'augmentation des liquidités est liée à l'encaissement de deux dépôts à terme de 500 000 \$ chacun et aux paiements entre autres des frais d'administration de 244 250 \$ et les frais d'exploration de 449 619 \$. Les liquidités de la Société en date du 31 mars 2011 sont suffisantes pour permettre de mener à bien les plans de développement à court terme et ses engagements mentionnés dans les états financiers annuels. Il n'y a pas de risque de non-liquidité liés aux instruments financiers.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, la vente de participations dans les permis et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société ne détient aucun arrangement hors bilan significatif autre que les engagements financiers présentés dans les notes aux états financiers annuels.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre parties liées ont été effectuées avec deux Sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société.

	2011	2010
	\$	\$
Frais de gestion	24 000	29 750
Honoraires professionnels	123 501	98 539
Conseils techniques	134 400	118 454

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que l'équipe de gestion possède des événements qui ont eu lieu au cours de l'année et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La Société n'a pas utilisé des estimations comptables qui auraient une incidence importante sur la situation financière de la Société.

MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

En août 2009, L'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – Divulcation », en ajoutant et en modifiant des paragraphes concernant l'exigence de divulgation des actifs et en fournissant des directives transitoires particulières. Au 1^{er} octobre 2009, la Société a adopté les modifications au chapitre 3862. La mise en application n'a eu aucune incidence importante sur les résultats de fonctionnement, ni sur la situation financière de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

L'analyse des instruments financiers utilisés par la Société est présentée à la note 3 des états financiers annuels.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS EMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans la section "sommaire des propriétés d'exploration" du présent rapport. De plus, le détail des frais d'exploration reportés pour les exercices se terminant le 31 mars 2011 et 2010 est présenté dans l'état des frais d'exploration reportés des états financiers annuels.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

MODIFICATIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été redressés rétrospectivement pour refléter la modification comptable suivante :

Impôts futurs

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé le passif d'impôts futurs relié au frais d'exploration reportés ainsi qu'au crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, une augmentation de la dépense d'impôts futurs de 110 616 \$, une diminution du bénéfice net du même montant et des bénéfices non répartis au début de 420 377 \$. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2010, une augmentation du passif d'impôts futurs à court terme de 38 970 \$, du passif d'impôts futurs à long terme de 492 023 \$ et des bénéfices non répartis à la fin de 530 992 \$.

Capital-actions

Au cours de l'exercice, la Société a décidé d'établir la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et de les présenter au passif. Antérieurement, les états financiers de la Société faisait l'objet d'une réserve aux rapports des auditeurs stipulant que la Société n'avait pas établi la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et ne les avait pas classées comme passif. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, une diminution des bénéfices nets suite à la comptabilisation de la variation de la valeur de rachat des actions de catégorie "B" d'un montant de 2 318 033 \$ et des bénéfices non répartis au début de 2 087 680 \$. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2010, une augmentation du passif à long terme de 5 161 293 \$, une diminution des bénéfices non répartis à la fin de 4 405 714 \$ et du capital-actions de 755 580 \$.

L'effet des redressements liés aux modifications comptables sur les états financiers se résume comme suit :

	Redressés
Bilan au 31 mars 2010	
Passif d'impôts futurs à court terme	38 970
Passif d'impôts futurs à long terme	492 023
Actions ordinaires de catégorie "B"	5 161 293
Capital-actions	303 189
États des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	
Impôts futurs	110 616
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires catégorie B	2 318 033
Bénéfices non répartis au 31 mars 2010	(947 680)

Actions rachetables

	2011		2010	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Émises et payées				

Actions ordinaires de catégorie "B"	-	-	1 732 850	5 161 293
Actions privilégiées de catégorie "C"	-	-	2 000 000	20 000
	-	-	3 732 850	5 181 293

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, il y avait 51 772 273 actions ordinaires en circulation.

En juillet 2010, la Société a modifié ses statuts aux fins de créer un nombre illimité d'actions ordinaires, de convertir et de fractionner toutes les actions émises et en circulation en actions ordinaires. Suite à la restructuration du capital, toutes les actions ont été converties en actions ordinaires. Ensuite, toutes les actions ordinaires ont été soumises à un fractionnement d'actions de 1-pour-7, résultant en un nombre total d'actions ordinaires de 51 772 273 pour une valeur totale de \$1, 078,769.

CONVERSION EN IFRS

En avril 2008, l'ICCA a publié un exposé-sondage qui exige la transition aux IFRS à titre de lignes directrices en vue du remplacement des PCGR du Canada tels qu'ils sont actuellement employés par les entités canadiennes ayant une obligation d'information au public. Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada seront entièrement alignés sur les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

La transition aura lieu au plus tard pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2011. Par conséquent, la Société prévoit que les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 seront les premiers qu'elle présentera conformément aux IFRS.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Afin de se préparer à ce passage aux IFRS, la Société a défini un plan de mise en application faisant intervenir les membres de la haute direction.

Formation

Le personnel affecté à la convergence aux IFRS a suivi et suit les formations données par l'Ordre des comptables agréés du Québec. Étant donné que les IFRS sont appelés à changer d'ici 2011, tous les changements qui pourraient affecter la Société devront être surveillés.

Phases De Conversion

Phase 1- Diagnostic préliminaire, planification et la définition de l'étendu

Cette étape comprend un examen détaillé et une identification initiale des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, une évaluation préliminaire de la norme IFRS 1 sur les exemptions pour la première adoption des IFRS, et une évaluation à haut niveau des conséquences potentielles sur les rapports financiers, processus d'entreprise, contrôles internes et systèmes d'information.

Lors de la première phase du plan de conversion aux IFRS, la Société a relevé les différences importantes de l'information financières selon les IFRS et les PCGR du Canada qui pouvaient avoir une incidence significative sur les états financiers de la Société. La Société a complété le diagnostic pour comprendre, identifier et évaluer l'effort global requis pour produire l'information financière sous IFRS.

Phase 2 - Évaluation détaillée

Cette étape comprend la priorisation des questions comptables et la préparation d'un plan de conversion, la quantification de l'impact de la conversion aux normes IFRS, l'examen et l'approbation des choix de conventions comptables, la réalisation d'une étude détaillée des impacts et des modifications à la conception des systèmes et des processus d'entreprise.

À partir du diagnostic, la Société a effectué sa sélection des principales conventions comptables en conformité avec les IFRS. Cette liste ne devrait pas être considérée comme une liste exhaustive des modifications qui découleront de la conversion aux IFRS. Elle vise à mettre en relief les domaines jugés les plus importants; toutefois, l'analyse des modifications n'est pas terminée.

Adoption initiale (IFRS 1)

L'IFRS 1 donne des directives sur l'approche générale à prendre lorsque les IFRS sont adoptés pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date de l'adoption initiale. Cependant, IFRS 1 prévoit certaines exceptions parce qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit.

- Des exemptions à certains aspects spécifiques dans la préparation du bilan d'ouverture; et
- des exemptions obligatoires dans l'application rétrospective de certains IFRS.

La Société n'a pas encore déterminé l'incidence financière totale de l'adoption de l'IFRS 1 sur ses états financiers.

Actifs miniers, exploration et évaluation des coûts (IFRS 6)

Selon IFRS, la Société a l'obligation de développer une convention comptable afin d'identifier spécifiquement quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation seront comptabilisées comme actifs. Contrairement aux IFRS, les PCGR canadiens indiquent que les coûts d'exploration peuvent être initialement capitalisés si la Société considère que ces coûts ont les mêmes caractéristiques que des immobilisations corporelles. Les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être classés comme corporels ou incorporels selon la nature des actifs acquis.

La Société croit que les modifications de cette convention n'auront pas d'incidence importante sur les états financiers à la date de basculement et dans les années à venir.

Instruments financiers (IAS 39)

Les PCGR canadiens présentent des différences par rapport aux IFRS, en ce qui a trait aux types d'actifs qui peuvent être classés dans chacune des catégories d'actifs financiers. Lors de sa comptabilisation initiale, un instrument financier ne peut être désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat que s'il satisfait à certains critères. Comme dans le cas des IFRS, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument financier ne peut être désigné comme étant détenu à des fins de transaction (et évalué à la juste valeur par le biais des résultats) que s'il satisfait à certains critères. Toutefois, ces critères sont moins restrictifs que ceux qui sont énoncés dans les IFRS.

La Société évalue présentement l'impact de ces modifications potentielles.

Impôts différés

La nouvelle terminologie utilisée dans les IFRS soit impôts différés au lieu d'impôts futurs n'aura aucune conséquence fiscale sur les résultats, les impôts exigibles représentent le montant des impôts sur les bénéfices exigibles (recouvrables) en fonction du bénéfice imposable (de la perte fiscale) d'une période, et ils sont évalués selon les taux d'impositions et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des incidences fiscales futures estimées des différences temporelles et du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôts non utilisés. Les différences temporelles sont les différences entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable dans les états financiers.

Dépréciation d'actifs (IAS 36)

IFRS requiert un test de dépréciation en une étape (le test de dépréciation est fait en utilisant les flux de trésorerie actualisés) plutôt que celui en deux étapes selon les PCGR canadiens (qui utilise les flux de trésorerie non actualisés comme indicateur pour identifier une dépréciation potentielle). IFRS requiert le renversement des pertes de dépréciation (sauf pour l'achalandage) là où les conditions adverses présentes antérieurement ont changé; ceci n'est pas permis selon les PCGR canadiens. Le test de dépréciation devrait être fait au niveau de l'actif pour les actifs à long terme ou les actifs incorporels. Là où les valeurs recouvrables ne peuvent être estimées au niveau de l'actif individuel, elles doivent être estimées au niveau de l'unité génératrice de trésoreries (« UGT »).

La Société continuera d'utiliser la méthode d'évaluation au coût pour les équipements déjà existants afin d'éviter les variations de la juste valeur des immobilisations corporelles au bilan. Donc, les mêmes méthodes et durées d'amortissement des immobilisations seront conservées sous les IFRS.

Phase 3 - Définition de la solution

Cette étape comprend l'implantation des changements aux systèmes, aux processus d'entreprise et aux contrôles internes, la détermination du bilan d'ouverture des IFRS, le maintien d'une comptabilité en parallèle selon les PCGR du Canada et les IFRS, et la préparation de réconciliations détaillées entre les états financiers selon les PCGR du Canada et les états financiers IFRS.

À cette étape, la Société appliquera les changements qui auront été développés à l'étape 2 incluant les changements aux processus et conventions comptables. La Direction préparera les premiers états financiers trimestriels au 30 juin 2011 accompagnés des divulgations exigées.

Le processus comptable de la Société est simple puisqu'elle est au stade d'exploration. Aucun défi important n'est prévu pour opérer avec les IFRS.

Pour ce qui est du système d'information, la Société devrait être en mesure d'opérer ses systèmes comptables sous les IFRS puisqu'aucun défi important n'est entrevu.

Les dirigeants réviseront les contrôles internes afin de tenir compte des changements importants survenus aux conventions et pratiques comptables. Par contre, la Société ne prévoit pas que le passage aux IFRS entraînera des changements aux contrôles internes déjà en place.

Phase 4 – L'analyse après la mise en œuvre

Cette étape comprend l'évaluation du processus de conversion, l'évaluation des améliorations nécessaires pour un modèle IFRS opérationnel durable et les tests de contrôles internes.

À ce moment, l'incidence sur la situation financière et sur les résultats futurs de la Société ne peut être raisonnablement déterminée et analysée. La Société continue de suivre de près l'évolution des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le projet de conversion vers les IFRS de la Société progresse selon l'échéancier prévu.

ATTESTATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information (tel que défini dans le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières), sous la supervision et avec le concours du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances au 31 mars 2011.

La direction a conclu, qu'au 31 mars 2011, les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont efficaces et fournissent un niveau raisonnable d'assurance que l'information importante relative à la Société lui est communiquée par d'autres personnes au sein de la Société, en particulier pendant la période où ce rapport annuel a été établi.

La direction a la responsabilité d'établir et a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information Financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR du Canada. Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.



RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2010

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc ("Squatex" ou la "Société") constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de l'année se terminant le **31 mars 2010**. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 « Obligations d'information continue » et il devrait être lu en complément des états financiers vérifiés pour les exercices terminés les 31 mars 2010 et 31 mars 2009, lesquels ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Les dites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que « anticipe », « croit », « planifie » ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d'investir dans les titres de Squatex ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi sur les Sociétés par actions (Québec) et son activité principale consiste en l'exploration pétrolière et gazière. L'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex n'a pu jusqu'à maintenant déterminer si ses propriétés contiennent des réserves qui pourraient être économiquement récupérables. Ce travail d'exploration pour le pétrole et le gaz comporte un très haut degré de risques et il n'existe aucune assurance que les programmes d'exploration actuels de la Société résulteront en opérations de production profitables. La valeur des intérêts de la Société dans ses propriétés de pétrole et de gaz est dépendante de l'existence de réserves récupérables économiquement ainsi que de la capacité de Squatex de trouver le financement adéquat pour développer ces réserves et d'éventuellement obtenir une production future profitable.

Squatex, dans les programmes d'exploration qu'elle développe, privilégie les territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Jusqu'ici, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans les Basses-Terres du Saint-Laurent pour la recherche de pièges au niveau de la plateforme ordovicienne et, dans le Bas-Saint-Laurent entre Rivière-du-loup et Rimouski dans des roches siluro-dévonniennes ou

ordoviciennes pour la recherche d'accumulations de pétrole et de gaz. À ce jour, la Société ne produit pas d'hydrocarbure. Aucune réserve de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex

PERFORMANCE GÉNÉRALE

Cet exercice fut témoin de travaux d'exploration d'envergure sur les permis de Squatex, autant dans les Basses-Terres que sur ceux du Bas-St-Laurent/Gaspésie. En parallèle, Squatex a renouvelé tous ses permis d'exploration rétroactivement au premier septembre 2009. Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a accordé les nouveaux permis sous l'ancien règlement de la Loi des Mines permettant ainsi de poursuivre l'exploration de ceux-ci jusqu'en septembre 2019 à condition que Squatex s'acquitte de ses obligations.

Dans le Bas St-Laurent / Gaspésie, Squatex a réalisé un levé gravimétrique de 900 stations ainsi qu'un relevé aéromagnétique de haute résolution (HRAM) de 16 157 km linéaire entre août et octobre 2009 sur l'ensemble des permis pour densifier le réseau de données gouvernementales et obtenir une meilleure définition des strates afin de supporter la reconnaissance géologique du secteur et de mieux définir le cadre tectonique. Ces données seront utilisées pour mettre à jour la carte géologique de surface et faire ressortir l'architecture du sous-sol en identifiant les zones de failles interprétées en surface qui pourraient avoir une origine profonde et ayant pu favoriser la circulation de fluide d'origine hydrothermale contrôlant la génération de réservoirs.

De plus, une seconde campagne de travaux d'échantillonnage géologique des affleurements a été effectuée à l'été et l'automne 2009. Elle avait pour but de préciser certains secteurs afin d'améliorer notre connaissance géologique et de poursuivre la collecte d'échantillons pour analyses. Soixante et quinze (75) échantillons analysés ont démontré que les roches ordoviciennes présentent un COT plus intéressant (valeur supérieure à 1,6%) et que la Formation de Trinité est la principale roche mère.

Dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, une campagne d'échantillonnage géochimique du mort-terrain a été réalisée par ChemTerra en décembre 2009 et janvier 2010 sur les permis situés au sud de Montréal. Au total, 1290 échantillons ont été recueillis et analysés à une profondeur moyenne de 1,5 mètre. Plusieurs anomalies de gaz thermogénique ont été identifiées dont une ayant plus de 10 km carrés le long d'un axe anticlinal dans la plateforme carbonatée près de la faille Havelock. Dans cette zone, l'exploration vise des réservoirs conventionnels dolomités dans les carbonates ou des réservoirs structuraux au niveau des grès ou des carbonates de faible profondeur.

À l'automne 2009, Squatex a commandé une étude AVO (Amplitude versus offset) sur un de ses profils sismiques chez CGG Veritas de Calgary afin d'observer les changements de faciès latéraux dans les shales de l'Utica en dehors de la zone sous entente avec Canbriam.

Suite à l'entente comprenant plusieurs options de forages avec Canbriam Energy de Calgary en novembre 2008, ce dernier s'est engagé à forer initialement un premier puits avant la fin de 2009 pour gagner 60% d'intérêts sur 8000 Hectares localisés dans deux des permis de Squatex (2009RS296 et 2009RS298 choisis en mars 2010). Le puits fut localisé près de Farnham au sud-est de Montréal. Le forage a débuté le 9 juillet et la foreuse a été libérée le 12 août après avoir atteint une profondeur totale de 2507m. Le puits a traversé une épaisse séquence de

Lorraine avant d'atteindre l'Utica à 1987 m et le Trenton à 2332 m. Des indices de gaz ont été observés et le puits a été complété puis suspendu pour évaluation. En juin 2009, Canbriam a choisi d'exercer la première option de l'entente prévoyant le forage de deux autres puits verticaux au toit du Trenton avant la fin décembre 2010 pour gagner 60% d'intérêts sur un second bloc de 8000 Hectares.

La stratégie de la Société est de poursuivre l'exploration de ses propriétés de recherche de pétrole et de gaz en partenariat avec Petrolympic et en affermage avec Canbriam tout en continuant de rechercher d'autres opportunités d'affaires.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de s'améliorer et qu'une stabilité relative semble de retour sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours concernant les perspectives mondiales à court et à moyen termes. La Direction et le Conseil d'Administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Squatex a des intérêts sur un total de 656,093 hectares (1,621,204 acres) de permis d'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte ci-jointe).

Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont 70% d'intérêts dans 224,933 hectares (555,809 acres) en partenariat avec Petrolympic et 28% d'intérêts de la surface jusqu'au Toit du Trenton dans 8,000 hectares (19,768 acres) selon une entente avec Canbriam Energy Inc. et conserve 70% dans ce même bloc en-dessous du Toit du Trenton. Ces propriétés constituent une position significative dans les objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine et dans les objectifs conventionnels des carbonates Trenton-Black River.

Squatex a aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé constituées par 70% d'intérêts dans 431,160 hectares (1,065,396 acres) en partenariat avec Petrolympic entre Rimouski et Rivière-du-loup. Ces propriétés sont prospectives pour le pétrole léger et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des dolomies hydrothermales.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur sur lesquels Squatex possède un intérêt. Squatex qui est l'opérateur du partenariat avec Petrolympic, a renouvelé tous ses permis rétroactivement au premier septembre 2009. Pour leur localisation, se référer à la carte:

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT :

Ancien numéro de permis	Nouveau numéro de permis	Date de renouvellement	Ancienne superficie (Hectares)	Nouvelle superficie (Hectares)
2006PG855	2009RS287	01/09/2011	20871	20871
2006PG856	2009RS288	01/09/2011	17990	17990
2006PG857	2009RS289	01/09/2011	21667	20909
2006PG858	2009RS290	01/09/2011	7248	7248
2006PG859	2009RS291	01/09/2011	22439	22447
2006PG860	2009RS292	01/09/2011	18827	18827
2006PG861	2009RS293	01/09/2011	14580	14580
2006PG862	2009RS294	01/09/2011	21632	21664
2006PG863	2009RS295	01/09/2011	19035	19316
2006PG864*	2009R8296*	01/09/2011	20339	20339
2006PG865	2009RS297	01/09/2011	16342	16342
2006PG866*	2009RS298*	01/09/2011	24400	24400
Sous-total			225370	224933

* 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 8,000 Ha ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE DU TOIT TRENTON) :

Ancien numéro de permis	Nouveau numéro de permis	Date de renouvellement	Ancienne superficie (Hectares)	Nouvelle superficie (Hectares)
2006PG864	2009R8296	01/09/2011	20339	20339
2006PG866	2009RS298	01/09/2011	24400	24400
Sous-total			8,000 de 44 739	

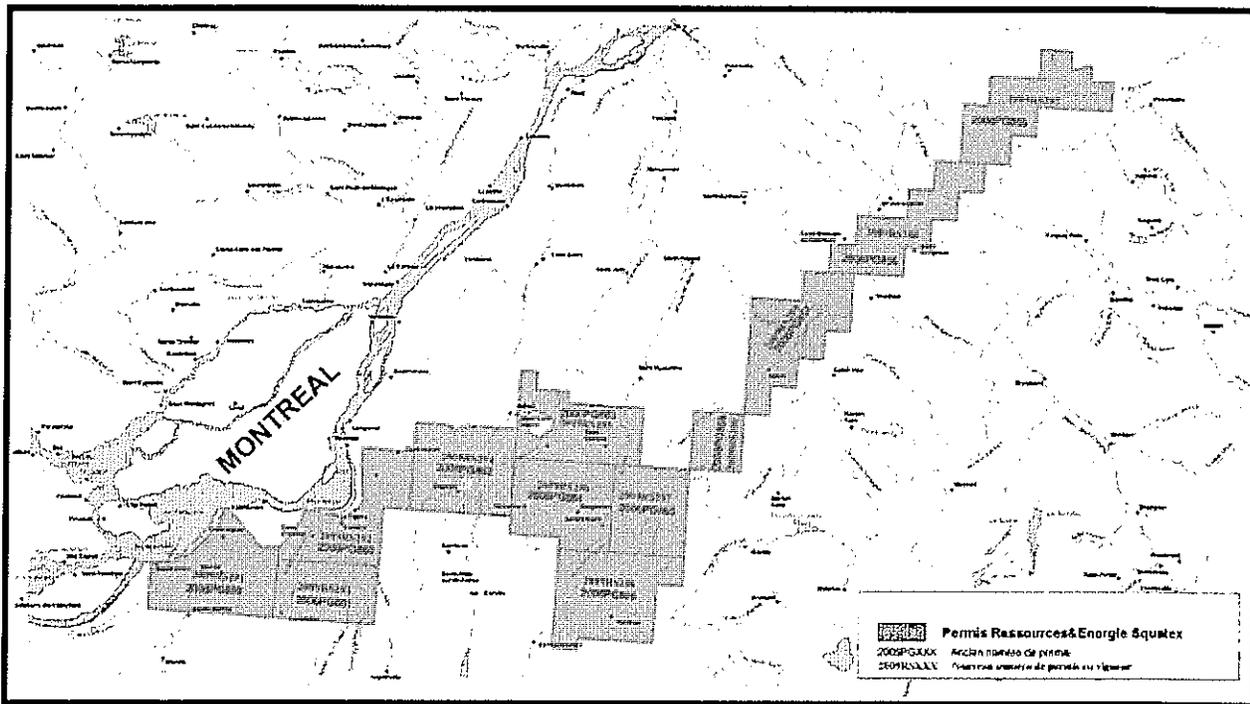
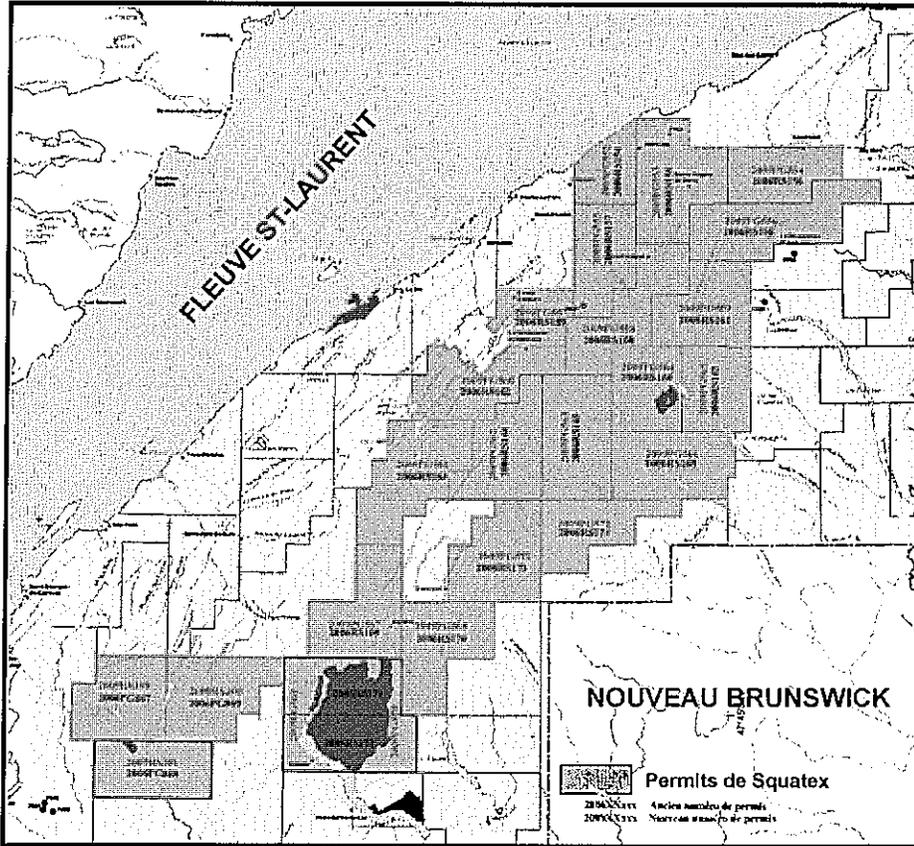
PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ :

Ancien numéro de permis	Nouveau numéro de permis	Date de renouvellement	Ancienne superficie (Hectares)	Nouvelle superficie (Hectares)
2006PG867	2009RS299	01/09/2011	18979	18975
2006PG868	2009RS300	01/09/2011	20704	20704
2006PG889	2009RS301	01/09/2011	17293	17136
2006RS154	2009PG552	01/09/2011	10265	10267
2006RS155	2009PG553	01/09/2011	23068	23068
2006RS156*	2009PG554*	01/09/2011	15150	15150
2006RS157	2009PG555	01/09/2011	16438	16438
2006RS158*	2009PG556*	01/09/2011	23666	23666
2006RS159	2009PG557	01/09/2011	9894	9894
2006RS160	2009PG558	01/09/2011	19420	19420
2006RS161	2009PG559	01/09/2011	18737	18737
2006RS162	2009PG560	01/09/2011	19871	19817
2006RS163	2009PG561	01/09/2011	24437	24435
2006RS164	2009PG562	01/09/2011	19847	19847
2006RS165	2009PG563	01/09/2011	22573	22573
2006RS166	2009PG564	01/09/2011	14341	14377
2006RS167	2009PG565	01/09/2011	15370	15370
2006RS168	2009PG566	01/09/2011	21454	21454
2006RS169	2009PG567	01/09/2011	20631	20631
2006RS170	2009PG568	01/09/2011	20668	20668
2006RS171	2009PG569	01/09/2011	13497	13497
2006RS172	2009PG570	01/09/2011	7608	7608
2006RS173	2009PG571	01/09/2011	20951	20951
2006RS174	2009PG572	01/09/2011	16477	16477
Sous-total			431 339	431 160

* Région Gaspé

Permis déjà réduits de 15800 Hectares au total pour la création du Parc Témiscouata. Une compensation financière de \$ 118,000 représentant le remboursement des frais d'exploration engagés à ce jour sur ces permis a été payée par le gouvernement du Québec en décembre 2008.

CARTES DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX EN 2009:



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

Cet exercice fut témoin de travaux d'exploration d'envergure sur les permis de Squatex, autant dans les Basses-Terres que sur ceux du Bas-St-Laurent/Gaspésie. En parallèle, Squatex a fait une demande au gouvernement (MRNF) pour transformer et rajeunir ses permis selon les règlements de l'ancienne Loi des Mines, ce qui a été accordé en date du 1^{er} septembre 2009. Squatex a ainsi pu diminuer ses obligations statutaires futures envers le gouvernement. Tous les permis demeurent en vigueur jusqu'au 1^{er} septembre 2019 à condition de remplir les exigences minimum de travaux et de payer la rente annuelle.

BAS ST-LAURENT / GASPÉSIE

Des travaux de géophysique et de géologie importants ont été entrepris en 2009 sur les permis de Squatex du Bas St-Laurent / Gaspésie. Un levé gravimétrique a été réalisé par la firme Quantec Geoscience Ltd entre les mois d'août et octobre 2009 sur l'ensemble des permis. L'objectif de ce relevé était de densifier le réseau gravimétrique gouvernemental existant afin d'obtenir une image de plus haute résolution pour supporter la reconnaissance géologique du secteur et mieux définir le cadre tectonique. Ces données gravimétriques seront utilisées avec les données magnétiques pour mettre à jour la carte géologique de surface et faire ressortir l'architecture du sous-sol en identifiant les zones de failles interprétées en surface qui pourraient avoir une origine profonde et ayant pu favoriser la circulation de fluide d'origine hydrothermale contrôlant la génération de réservoirs.

Un important levé aéromagnétique de haute résolution (HRAM) a été réalisé par la firme GPR International durant août et septembre 2009 couvrant la superficie totale de la propriété de Squatex. En tout, 16 157 km linéaire ont été survolés le long de tracés à tous les 300 m, à une altitude moyenne de 150 m. Les objectifs de l'étude étaient de mesurer le champ magnétique le long de lignes de vol, afin de supporter la reconnaissance lithologique du secteur ainsi que la cartographie structurale (failles, plis, fractures). Le détail fourni par ces données montre la complexité tectonique et la configuration des anomalies permet de reconnaître et mettre à jour des horizons repères révélant la succession de nombreux plis ainsi que certaines discontinuités révélant la présence probable de failles majeures inconnues jusqu'à maintenant.

De plus, une seconde campagne de travaux d'échantillonnage géologique des affleurements du Bas-Saint-Laurent a été effectuée à l'été et l'automne 2009. Elle avait pour but de préciser certains secteurs afin d'améliorer notre connaissance géologique et de poursuivre la collecte d'échantillons afin de parfaire les analyses de contenu en matière organique total (COT) et de maturité organique des formations (R_o) afin de définir les zones prioritaires ayant un meilleur potentiel d'accumulation d'hydrocarbures. Soixante et quinze (75) échantillons ont été expédiés pour analyser le contenu en carbone organique total (COT) à un laboratoire de Calgary en septembre 2009. Les résultats suggèrent que les roches sédimentaires siluro-dévonienne et cambro-ordoviciennes ont un COT très faibles (<0.5%) alors que les roches ordoviciennes présentent un COT plus intéressant (valeur supérieure à 1,6%). Il semble donc que la Formation de Trinité serait la principale roche mère.

BASSES TERRES DU ST-LAURENT

Une campagne d'échantillonnage géochimique du mort-terrain a été réalisée par CHEMTERRA INTERNATIONAL CONSULTANTS Ltd (CIT) en décembre 2009 et janvier 2010 sur les permis situés au sud de Montréal, 2009RS291 à 298 (anciennement 2006PG859 à 866). Au total, 1290 échantillons ont été recueillis et analysés à une profondeur moyenne de 1,5 mètre. Plusieurs anomalies de gaz thermogénique ont été identifiées dont la principale a une superficie de plus de 10 kilomètres carrés au sud-ouest de Montréal. Celle-ci correspond entre-autres à un axe anticlinal traversant localement la plateforme carbonatée près de la faille Havelock dans le socle sous-jacent. Dans cette région, la section de shale (Utica et Lorraine) a été érodée et l'intérêt se trouve pour les réservoirs conventionnels reliés à la dolomitisation hydrothermale des carbonates et les réservoirs dans les structures au niveau des grès ou carbonates dont la profondeur serait de quelques centaines de mètres.

À l'automne 2009, une étude AVO (Amplitude versus offset) sur un profil sismique enregistré en 2008 a été commandée chez CGG Veritas de Calgary afin d'obtenir une meilleure compréhension des changements de faciès latéraux dans les shales de l'Utica dans une zone à l'extérieur des permis sous entente avec Canbriam.

Suite à une entente comprenant plusieurs options de forages avec Canbriam Energy de Calgary en novembre 2008, ce dernier s'était engagé à forer un premier puits avant la fin de 2009 pour gagner 60% d'intérêts sur 8000 Hectares localisés à l'intérieur de deux des permis de Squatex (2009RS296 et 2009RS298 choisis en mars 2010). Le puits fut localisé près de Farnham au sud-est de Montréal. Le forage a débuté le 9 juillet et la foreuse a été libérée le 12 août après avoir atteint une profondeur totale de 2507m. Le puits a traversé une épaisse séquence de Lorraine avant d'atteindre l'Utica à 1987 m. Le Trenton a été rencontré à 2332 m. Des indices de gaz ont été observés et le puits a été complété. Il est toujours sous évaluation et sera testé au moment jugé importun. En juin 2009, Canbriam a choisi d'entreprendre la première option de son entente prévoyant le forage de deux autres puits verticaux au toit du Trenton à l'intérieur des permis 2009RS296 et 2009RS298 avant la fin décembre 2010 pour gagner 60% d'intérêts sur un second bloc de 8000 Hectares.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société se fie à l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'ils sont jugés utiles et justifiés pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour l'année en cours se terminant le 31 mars 2010, Squatex a dépensé 618 572 \$ (2009 1 430 699 \$) sur ses propriétés non-prouvées de pétrole et de gaz. De ces montants, Squatex a reçu des crédits d'impôt relatifs aux ressources de 216 500 \$ en 2010 et de 187 210 \$ en 2009 représentant des frais d'exploration net de 402 072 \$ pour l'année terminée le 31 mars 2010 et de 1 243 489 \$ pour l'année terminée le 31 mars 2009. Aucune dépense d'exploration n'est prévue à ce stade-ci dans les Basses-Terres du St-Laurent pour l'exercice suivant, les crédits cumulés des dépenses d'exploration passées couvrant les obligations de l'année courante sur tous les permis. Squatex conserve tout de même une grande flexibilité de dépenses pour des activités d'exploration qui pourraient s'avérer nécessaires ou importantes pour le futur de la Société.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, geo, qui est un "évaluateur de réserves qualifié" selon l'Instrument National 51-101.

OBLIGATIONS

Afin de maintenir ses permis d'exploration en force, Squatex doit payer une rente annuelle de \$0.10 par hectare et effectuer des travaux statutaires d'un minimum de \$0.50 par hectare la première année, augmentant de \$0.50 par hectare à chacune des années subséquentes jusqu'à la cinquième année. À la fin de cette période initiale, la Société a l'option de renouveler les permis pendant cinq ans en payant une rente annuelle de \$0.50 par hectare et en effectuant un minimum de travaux de \$2.50 par hectare. Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum requis sont accordés par le gouvernement et ceux-ci servent à réduire les obligations subséquentes.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette à la législation gouvernementale pour la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être en tout temps consistant avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soigneuse. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toutes les réserves que Squatex pourrait détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, pourraient diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

RAPPORT DU BAPE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

En cours d'année 2010 le gouvernement du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de mener une commission d'enquête et des audiences publiques sur le développement durable des Shales d'Utica au Québec. Le rapport du BAPE est attendu pour la fin février 2011,

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes.

À ce jour, il n'y a aucune réserve de gaz et pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés

par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

PERMIS, LICENCES ET APPROBATIONS

Au Québec, celui qui recherche du pétrole ou du gaz naturel doit être titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel délivré aux termes de la Loi sur les mines (Québec). Le permis est délivré, pour un territoire donné, à toute personne qui satisfait aux conditions et acquitte les droits annuels fixés par règlement. La période de validité d'un permis est de cinq ans. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, au plus cinq fois, pour tout ou partie du territoire qui en fait l'objet à certaines conditions mentionnées dans la Loi sur les mines (Québec).

Le titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel doit effectuer, chaque année, dans le territoire qui fait l'objet de son droit, des travaux dont la nature et le coût minimum sont spécifiés par règlement, incluant des études géologiques, des études géophysiques ou des forages. Les coûts minimums à encourir varient selon l'âge du permis.

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser des rentes de 0,10 \$ par hectare et doit effectuer, dans le territoire, des dépenses d'exploration minimales équivalentes à 0,50 \$ par hectare, en hausse de 0,50 \$ par hectare à chaque année jusqu'à un maximum de 2,50 \$ par hectare. Les engagements ont été diminués pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, parce que la Société a effectué un rajeunissement des permis. Tous les nouveaux permis sont en date du 1er septembre 2009 avec une durée de 10 ans et les dépenses d'exploration minimales ont été fixées à nouveau à 0,50 \$ l'hectare. Selon le deuxième alinéa de l'article 166 de la Loi sur les mines, les loyers de la première année ne représentent qu'un tiers du loyer habituel, soit environ 0,17 \$ par hectare. Les frais d'exploration déjà engagés et soumis sont reportés aux nouveaux permis et la balance en déficit a été radiée par le gouvernement.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Société ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société. Aucune contestation n'a été déposée ou portée à l'attention de Squatex à ce jour.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT

La Société pourrait avoir besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché

et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur, des pertes de droits de propriété ou d'occasions de revenus pour la Société

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société. La Société n'a pas, à ce jour, contracté d'assurances «personnel-clé» sur la tête de ses administrateurs, dirigeants ou employés-clés.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

RISQUES DE POURSUITES

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la Société.

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS 2010 ET 2009

	2010	2009
EXPLOITATION	\$	\$
Produit	156 842	2 876 544
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(810 724)	995 212
Bénéfice net (perte nette) par action de base et diluée	\$ (0.22)	\$ 0.27
BILAN		
Fonds de roulement	3 091 959	1 970 414
Frais d'exploration reportés	1 645 561	1 243 489
Actif Total	5 292 404	3 917 642
Passif total	5 936 895	3 751 409
Capitaux propres	(644 491)	166 233
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 381 699	3 870 689
Frais d'exploration reportés	402 072	1 243 489

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BÉNÉFICIAIRE

Le chiffre d'affaires (autres revenus) de la Société pour l'exercice 2010 a atteint 156 842 \$, dont principalement 2 450 000 \$ provenant de revenus sur la vente de droits d'exploration et d'une dépense de 2 318 033 \$ provenant de la variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B", ce qui représente une importante diminution par rapport au chiffre d'affaires (autres revenus) de 2 876 544 \$ en 2009. Le recul du chiffre d'affaires (autres revenus) s'explique principalement par l'entente d'opération conjointe sur les droits d'exploration avec PÉTROLYMPIC qui a eu lieu en 2009 dont la vente de 30% de participation dans l'ensemble des permis d'exploration qui a généré 2 500 000 \$ et 2 450 000 \$ provenant de revenus sur la vente de droits d'exploration et d'une dépense de 2 087 680 \$ provenant de la variation de la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B". Quant aux ventes de pétrole et de gaz, la Société est encore en prospection.

PERTE NETTE ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les frais d'administration ont connu en 2010 une baisse de 217 305 \$. Cette baisse est attribuable principalement aux honoraires professionnels qui ont passé de 331 074 \$ à 167 777 \$ et aux honoraires de gestion qui ont passé de 85 500 \$ à 33 350 \$. D'autre part, les frais financiers ont été réduits considérablement passant de 546 913 \$ en 2009 à 55 071 \$ en 2010. Cet écart s'explique par le fait qu'en 2009, il y a eu un paiement pour respecter les obligations statutaires à Ressources Naturelles qui n'était pas des frais récurrents.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2010, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de 534 167 \$, soit une augmentation par rapport au fonds de roulement de 251 706 \$ au 31 mars 2009. D'autre part, la Société disposait au 31 mars 2010 d'une somme de 2 500 000 \$ en dépôt à terme par rapport à une somme de 2 000 000 \$ au 31 mars 2009. L'augmentation des liquidités est liée à l'entente d'affermage avec CANBRIAM, qui s'est engagé à poursuivre la première option. De plus, la Société a eu moins de coûts liés aux obligations de travaux statutaires. Les liquidités de la Société en date du 31 mars 2010 sont suffisantes pour permettre de mener à bien les plans de développement à court terme et ses engagements mentionnés dans les états financiers annuels. Il n'y a pas de risque de non-liquidité liés aux instruments financiers.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, la vente de participations dans les permis et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société ne détient aucun arrangement hors bilan significatif autre que les engagements financiers présentés dans les notes aux états financiers annuels.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre partie liées ont été effectuées avec deux Sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société.

	2010	2009
	\$	\$
Frais de gestion	29 750	85 500
Honoraires professionnels	98 539	30 000
Conseils techniques	118 454	0

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que l'équipe de gestion possède des événements qui ont eu lieu au cours de l'année et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La Société n'a pas utilisé des estimations comptables qui auraient une incidence importante sur la situation financière de la Société.

MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

En août 2009, L'ICCA a modifié le chapitre 3862, « Instruments financiers – Divulgence », en ajoutant et en modifiant des paragraphes concernant l'exigence de divulgation des actifs et en fournissant des directives transitoires particulières. Au 1^{er} octobre 2009, la Société a adopté les modifications au chapitre 3862. La mise en application n'a eu aucune incidence importante sur les résultats de fonctionnement, ni sur la situation financière de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

L'analyse des instruments financiers utilisés par la Société est présentée à la note 3 des états financiers annuels.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS EMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans la section "sommaire des propriétés d'exploration" du présent rapport. De plus, le détail des frais d'exploration reportés pour les exercices se terminant le 31 mars 2010 et 2009 est présenté dans l'état des frais d'exploration reportés des états financiers annuels.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

MODIFICATIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont été redressés rétrospectivement pour refléter la modification comptable suivante :

Impôts futurs

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé le passif d'impôts futurs relié au frais d'exploration reportés ainsi qu'au crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, une augmentation de la dépenses d'impôts futurs de 110 616 \$, une diminution du bénéfice net du même montant et des bénéfices non répartis au début de 420 377 \$. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2010, une augmentation du passif d'impôts futurs à court terme de 38 970 \$, du passif d'impôts futurs à long terme de 492 023 \$ et des bénéfices non répartis à la fin de 530 992 \$.

Capital-actions

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, la Société a décidé d'établir la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et de les présenter au passif. Antérieurement, les états financiers de la Société faisait l'objet d'une réserve aux rapports des auditeurs stipulant que la société n'avait pas établi la valeur de rachat des actions ordinaires de catégorie "B" et ne les avait pas classées comme passif. Cette modification a entraîné, pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, une diminution des bénéfices nets suite à la comptabilisation de la variation de la valeur de rachat des actions de catégorie "B" d'un montant de 2 318 033 \$ et des bénéfices non répartis au début de 2 087 680 \$. De plus, cette modification a entraîné, au 31 mars 2010, une

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

augmentation du passif à long terme de 5 161 293 \$, une diminution des bénéfices non répartis à la fin de 4 405 714 \$ et du capital-actions de 755 580 \$.

L'effet des redressements liés aux modifications comptables sur les états financiers se résume comme suit :

	Redressés
Bilan au 31 mars 2010	
Passif d'impôts futurs à court terme	36 263
Passif d'impôts futurs à long terme	384 114
Actions ordinaires de catégorie "B"	2 843 260
Capital-actions	303 189
États des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	
Impôts futurs	420 377
Variation de la valeur de rachat des actions ordinaires catégorie B	2 087 680
Bénéfices non répartis au 31 mars 2010	(136 956)

Actions rachetables

Émises et payées	2010		2009	
	Nombre	\$	Nombre	\$
Actions ordinaires de catégorie "B"	1 732 850	5 161 293	1 732 850	2 843 260
Actions privilégiées de catégorie "C"	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000
	<u>3 732 850</u>	<u>5 181 293</u>	<u>3 732 850</u>	<u>2 863 260</u>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, aucune action n'a été émise due à la restriction par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

(i) Durant l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Société a émis 108 640 actions de catégorie B pour un montant en considération de 18 000 \$ en encaisse et 90 640 \$ en dû à une société apparentée, contrôlée par un dirigeant qui est aussi le principal actionnaire de la Société.

CONVERSION EN IFRS

En avril 2008, l'ICCA a publié un exposé-sondage qui exige la transition aux IFRS à titre de lignes directrices en vue du remplacement des PCGR du Canada tels qu'ils sont actuellement employés par les entités canadiennes ayant une obligation d'information au public. Le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada seront entièrement alignés sur les IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board.

La transition aura lieu au plus tard pour les exercices débutant à compter du 1er janvier 2011. Par conséquent, la Société prévoit que les états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 MARS 2012 seront les premiers qu'elle présentera conformément aux IFRS.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Afin de se préparer à ce passage aux IFRS, la Société a défini un plan de mise en application faisant intervenir les membres de la haute direction.

FORMATION

Le personnel affecté à la convergence aux IFRS a suivi et suit les formations données par l'Ordre des comptables agréés du Québec. Étant donné que les IFRS sont appelés à changer d'ici 2011, tous les changements qui pourraient affecter la Société devront être surveillés.

PHASES DE CONVERSION

Phase 1- Diagnostic préliminaire, planification et la définition de l'étendu

Cette étape comprend un examen détaillé et une identification initiale des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS, une évaluation préliminaire de la norme IFRS 1 sur les exemptions pour la première adoption des IFRS, et une évaluation à haut niveau des conséquences potentielles sur les rapports financiers, processus d'entreprise, contrôles internes et systèmes d'information.

Phase 2 - Évaluation détaillée

Cette étape comprend la priorisation des questions comptables et la préparation d'un plan de conversion, la quantification de l'impact de la conversion aux normes IFRS, l'examen et l'approbation des choix de conventions comptables, la réalisation d'une étude détaillée des impacts et des modifications à la conception des systèmes et des processus d'entreprise.

Phase 3 - Définition de la solution

Cette étape comprend l'implantation des changements aux systèmes, aux processus d'entreprise et aux contrôles internes, la détermination du bilan d'ouverture des IFRS, le maintien d'une comptabilité en parallèle selon les PCGR du Canada et les IFRS, et la

préparation de réconciliations détaillées entre les états financiers selon les PCGR du Canada et les états financiers IFRS.

Phase 4 - Mise en place

Cette étape comprend l'évaluation du processus de conversion, l'évaluation des améliorations nécessaires pour un modèle IFRS opérationnel durable et les tests de contrôles internes.

À ce moment, l'incidence sur la situation financière et sur les résultats futurs de la Société ne peut être raisonnablement déterminée puisqu'il est difficile de prévoir quelles seront les IFRS qui seront en vigueur à la fin de notre première période de présentation selon les IFRS. La Société continue de suivre de près l'évolution des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Le projet de conversion vers les IFRS de la Société progresse selon l'échéancier prévu.

SYSTÈME D'INFORMATION

Le processus comptable de la Société est simple puisqu'elle est une entreprise au stade d'exploration. La Société devrait être en mesure d'opérer ses systèmes comptables sous les IFRS puisqu'aucun défi important n'est entrevu. Cependant, certains tableurs Excel devront être adaptés afin de supporter les changements nécessaires dus à la convergence.

ATTESTATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information (tel que défini dans le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières), sous la supervision et avec le concours du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances au 31 mars 2010.

La direction a conclu, qu'au 31 mars 2010, les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont efficaces et fournissent un niveau raisonnable d'assurance que l'information importante relative à la Société lui est communiquée par d'autres personnes au sein de la Société, en particulier pendant la période où ce rapport annuel a été établi.

La direction a la responsabilité d'établir et a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information Financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR du Canada. Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.



RESSOURCES ET ÉNERGIE

SQUATEX

RAPPORT DE GESTION

POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE

30 JUIN 2011

Préparé par:

**RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC
7055 Boul. Taschereau, Suite 500
Brossard, Québec, J4Z 1A7**

Le 7 septembre 2011

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc ("Squatex" ou la "Société") constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de la période de trois mois terminée le **30 juin 2011**. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 «Obligations d'information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers intermédiaires non audités pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011 et les états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. Les états financiers pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que «anticipe», «croit», «planifie» ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d'investir dans les titres de Squatex ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions et son activité principale consiste en l'exploration pétrolière et gazière. L'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex n'a pu jusqu'à maintenant déterminer si ses propriétés contiennent des réserves qui pourraient être économiquement récupérables. Ce travail d'exploration pour le pétrole et le gaz comporte un très haut degré de risques et il n'existe aucune assurance que les programmes d'exploration actuels de la Société résulteront en opérations de production profitables. La valeur des intérêts de la Société dans ses propriétés de pétrole et de gaz est dépendante de l'existence de réserves récupérables économiquement ainsi que de la capacité de Squatex de trouver le financement adéquat pour développer ces réserves et d'éventuellement obtenir une production future profitable.

Squatex, dans les programmes d'exploration qu'elle développe, privilégie les territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Jusqu'ici, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans les Basses-Terres du

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

Saint-Laurent pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine ainsi que pour l'exploration conventionnelle de pièges au niveau de la plateforme ordovicienne et, dans le Bas-Saint-Laurent entre Rivière-du-loup et Rimouski dans des roches siluro-dévonniennes ou ordoviciennes pour la recherche conventionnelle de pétrole et de gaz. En date du 30 juin 2011, la Société ne produit pas d'hydrocarbure. Aucune réserve de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex.

PERFORMANCE GÉNÉRALE

Canbriam Energy Inc. ("Canbriam") a complété avec succès son programme initial d'exploration relié à l'affermage de propriétés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et à l'Entente d'Opérations Conjointes ("Entente") conclue entre Squatex, Petrolympic Ltd. ("Petrolympic") et Canbriam (collectivement, les "Partenaires") en Novembre 2008, et subséquemment amendée en juin 2009 et en septembre 2010, et a confirmé sa sélection du premier bloc de 8,000 hectares sur lequel elle a gagné un intérêt de 60% dans les strates entre la surface et le Toit du Trenton.

Ainsi, le 30 mars 2010, Canbriam a finalisé la sélection des deux permis des Basses-Terres, 2009RS296 et 2009RS298, formant les terrains d'affermage (the "Farmout Lands") dans l'Entente. Le 7 avril 2010, Canbriam a sélectionné son 60% d'intérêt gagné sur un bloc contigu de 8,000 hectares à l'intérieur des permis 2009RS296 et 2009RS298. Ce premier bloc comprend la localisation du puits Canbriam Farnham No.1 foré en 2009 jusqu'à une profondeur verticale totale de 2,507 mètres après avoir traversé la Formation Utica. Les intérêts respectifs des Partenaires dans le bloc de 8,000 hectares sont comme suit : Canbriam 60%, Squatex 28% et Petrolympic 12%.

Le 28 septembre 2010, Squatex et Petrolympic ont approuvé une demande de Canbriam pour repousser d'une année ses dates d'engagement pour les programmes d'exploration des première, deuxième et troisième options de l'Entente sur les terrains affermés. De plus, Canbriam a accepté l'allocation des crédits excédentaires des dépenses de forage d'une valeur de plus de \$4 Millions afin de satisfaire les obligations de travaux statutaires des autres permis de Squatex dans les Basses-Terres (ces derniers font partie du partenariat existant entre Squatex (70%) et Petrolympic (30%)).

Conformément à l'Entente entre Squatex, Petrolympic et Canbriam, Canbriam a entrepris le programme de la première de trois options, en payant \$2,450,000 à Squatex et \$1,050,000 à Petrolympic. Canbriam s'est engagé à débiter le forage du premier de deux autres puits d'affermage avant le 30 septembre 2011 et de compléter les opérations et la pose des tubages de protection ou l'abandon de ceux-ci avant de prendre la décision sur les options subséquentes le ou avant le 31 décembre 2011. Bien que Canbriam n'ait pas signalé formellement son intention de se retirer du contrat, compte tenu des nouvelles règles de forage tel que définies par le rapport du ministère du BAPE, les chances sont telles que les options subséquentes ne seront pas exercées.

Canbriam maintient, au moyen d'options subséquentes, le droit de gagner un intérêt de 60% sur un territoire additionnel pouvant atteindre 24,000 hectares, pour un total de 32,000 hectares des terrains en affermage, en forant jusqu'à six puits verticaux et/ou horizontaux, et en effectuant des paiements additionnels pouvant atteindre un total de \$ 10 million (\$ 7 million à Squatex et \$ 3 million à Petrolympic) avant le 30 septembre 2013. Lorsque Canbriam aura gagné son intérêt

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

sur les terrains d'affermage, le 40% restant sera maintenu par Squatex et Petrolympic sur la base des termes du Partenariat existant (28% pour Squatex et 12% pour Petrolympic). Squatex et Petrolympic conservent un intérêt de 100% dans les formations géologiques plus profondes à partir du dessous du toit de Trenton. Canbriam sera responsable de tous les coûts encourus pour le forage des puits d'affermage décrits plus haut, de leur parachèvement ou de leur abandon. L'Entente prévoit aussi des dispositions afin de tenir compte de la non-disponibilité en temps voulu d'appareil de forage ainsi que d'événements de force majeure.

Dans les Basses-Terres, Squatex et Petrolympic ont enregistré un programme de 40 kilomètres de sismique réflexion 2D en juillet et août 2010 afin de mieux préciser leurs objectifs et ainsi localiser les meilleurs sites de forage. Les données de terrain furent envoyées à la Société EarthSignal de Calgary pour leur traitement et celles-ci sont présentement en cours d'interprétation pour leur intégration à la base de données du secteur.

En début d'année, deux puits étaient initialement prévus au programme d'exploration à court et moyen termes par les Partenaires afin de tester la Formation d'Utica en dehors des terrains affermés à Canbriam dans une zone ayant une maturité et un contenu en matière organique (TOC) favorables. Ces opérations de forage devront être repoussées dans le temps à cause de discussions qui sont survenues récemment entre les Sociétés d'exploration et les municipalités et les propriétaires des droits de surface. Le gouvernement a demandé la tenue d'une commission indépendante (BAPE) afin d'étudier l'exploration et l'exploitation des Gaz de Shales au Québec afin qu'elle présente ses recommandations sur l'industrie. Le rapport de la commission a été rendu public le 8 mars 2011 (le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste/index.htm) et recommande une série de mesures afin d'encadrer l'exploration pétrolière et gazière. Notamment, le rapport recommande au gouvernement du Québec de tenir une évaluation gouvernementale stratégique dont la durée approximative sera de 18 à 30 mois selon le ministère de l'environnement.

Squatex et Petrolympic intègrent présentement toutes les données acquises depuis 2001 sur le Bas-Saint-Laurent-Gaspé, incluant les profils sismiques, l'interprétation des photos satellite, les données aéromagnétiques, la gravimétrie, la radiométrie, la géochimie ainsi que les données de carottage et d'échantillonnage géologique. Cette compilation des résultats vont permettre à la Société de délimiter les zones ayant un meilleur potentiel d'accumulation de pétrole et de gaz. Un échantillonnage géologique détaillé des affleurements ainsi que des carottages cumulant quelque 1,107 mètres de carottes de roches ont été accomplis entre juin et septembre 2010 et un premier ensemble d'échantillons a été envoyé pour analyses de TOC et de maturité (Réflectance) des séquences sédimentaires à l'INRS de Québec et chez Corelab de Calgary. Deux carottages plus profonds ont été forés par Squatex et l'un d'eux a rencontré des évidences de pétrole (huile légère de 50 API dans la Formation Sayabec/West Point). D'autres analyses seront effectuées afin de déterminer l'âge de cet indice pour espérer en trouver la source.

Squatex a renouvelé tous ses permis d'exploration dans les Basses-Terres et dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé rétroactivement au premier septembre 2009. Le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a accordé les nouveaux permis sous l'ancien règlement de la Loi sur les Mines permettant ainsi de poursuivre l'exploration de ceux-ci jusqu'en septembre 2019 à condition que Squatex s'acquitte de ses obligations.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

La stratégie actuelle de la Société est de poursuivre son exploration de ses propriétés de recherche de pétrole et de gaz en partenariat avec Petrolympic et en affermage avec Canbriam tout en continuant de rechercher d'autres opportunités d'affaires.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de s'améliorer et qu'une stabilité relative semble de retour sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours concernant les perspectives mondiales à court et à moyen termes. De plus, les différentes prises de position récentes au sujet de l'exploitation future des Gas de Shales dans la Province de Québec pourraient faire en sorte de causer des retards dans les travaux d'exploration prévus par la Société et/ou par ses partenaires. La Direction et le Conseil d'Administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Squatex a des intérêts sur un total de 656 093 hectares (1,621,205 acres) de permis d'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont 70% d'intérêts dans 224,933 hectares (555,809 acres) en partenariat avec Petrolympic et 28% d'intérêts de la surface jusqu'au Toit du Trenton dans 8,000 hectares (19,768 acres) selon une entente avec Canbriam et 70% dans ce même bloc en-dessous du Toit du Trenton. Ces propriétés constituent une position significative dans les objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine et dans les objectifs conventionnels des carbonates Trenton-Black River. Squatex a aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé constituées par 70% d'intérêts dans 431,160 hectares (1,065,396 acres) en partenariat avec Petrolympic entre Rimouski et Rivière-du-loup qui sont prospectives pour le pétrole léger et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des dolomies hydrothermales.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur sur lesquels Squatex possède un intérêt. Squatex a renouvelé tous les permis rétroactivement au premier septembre 2009. En août 2011, Squatex a renouvelé tous les permis dont l'échéance était prévue au premier septembre 2011. Pour leur localisation, se référer à la carte:

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT:

Numéro de permis	Date de renouvellement	Superficie (Hectares)
2009RS287	01/09/2012	20 871
2009RS288	01/09/2012	17 990
2009RS289	01/09/2012	20 909
2009RS290	01/09/2012	7 248

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

2009RS291	01/09/2012	22 447
2009RS292	01/09/2012	18 827
2009RS293	01/09/2012	14 580
2009RS294	01/09/2012	21 664
2009RS295	01/09/2012	19 316
2009RS296 (partie)	01/09/2012	20 339 *
2009RS297	01/09/2012	16 342
2009RS298 (partie)	01/09/2012	24 400 *
Sous-total		224 933

- 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 8,000 Ha ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON):

Numéro de permis	Date de renouvellement	Superficie (Hectares)
2009RS296 (partie)	01/09/2012	20 339
2009RS298 (partie)	01/09/2012	24 400
Sous-total		8,000 de 44 739

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ:

Numéro de permis	Date de renouvellement	Superficie (Hectares)
2009RS299	01/09/2012	18 975
2009RS300	01/09/2012	20 704
2009RS301	01/09/2012	17 136
2009PG552	01/09/2012	10 287
2009PG553	01/09/2012	23 068
2009PG554*	01/09/2012	15 150
2009PG555	01/09/2012	16 438
2009PG556*	01/09/2012	23 666
2009PG557	01/09/2012	9 894
2009PG558	01/09/2012	19 420
2009PG559	01/09/2012	18 737

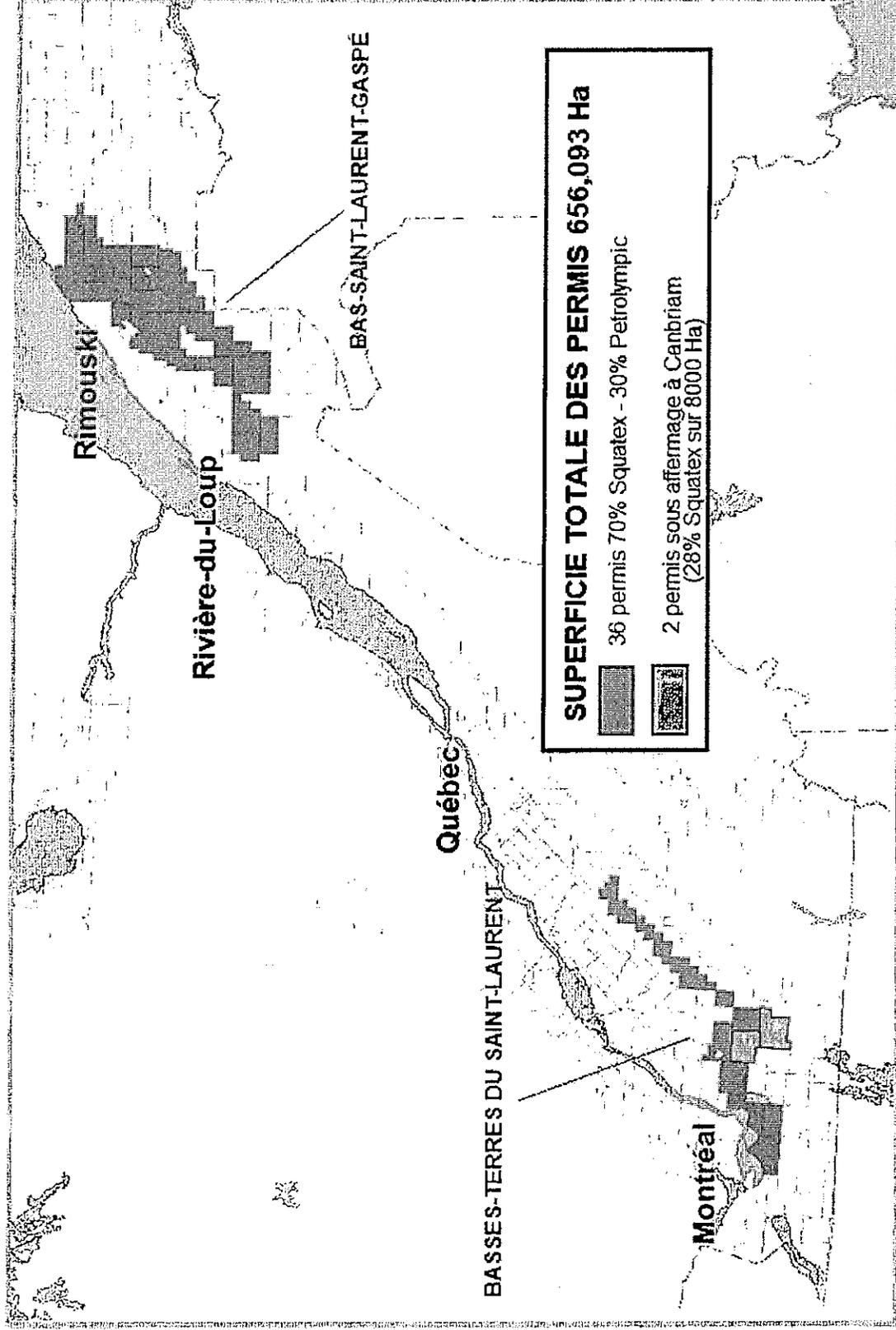
Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

2009PG560	01/09/2012	19 817
2009PG561	01/09/2012	24 435
2009PG562	01/09/2012	19 847
2009PG563	01/09/2012	22 573
2009PG564	01/09/2012	14 377
2009PG565	01/09/2012	15 370
2009PG566	01/09/2012	21 454
2009PG567	01/09/2012	20 631
2009PG568	01/09/2012	20 668
2009PG569	01/09/2012	13 497
2009PG570	01/09/2012	7 608
2009PG571	01/09/2012	20 951
2009PG572	01/09/2012	16 477
Sous-total		431 160

* Région Gaspé

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX:



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ

En 2010 et en 2011, Squatex a poursuivi l'interprétation et la corrélation des nombreuses données acquises sur l'ensemble de ses permis de la région et a mis en œuvre son programme d'exploration. Après avoir acquis en 2009 un relevé aéroporté de haute résolution de quelque 17,000 kilomètres linéaires ainsi qu'un relevé gravimétrique terrestre de 803 stations de lecture afin de raffiner son interprétation des structures complexes et des systèmes de failles, Squatex a développé un plus gros programme d'études géologiques sur le terrain afin de vérifier in-situ les corrélations entre les unités rocheuses importantes pour la génération, la migration et les accumulations possibles de pétrole et de gaz dans ce secteur.

Suite aux campagnes d'échantillonnage géologique entreprises en 2008 et 2009, une troisième campagne de plus grande importance a été entreprise à l'été 2010. Le but principal de ces travaux de terrain était d'obtenir des données aptes à corriger les cartes géologiques de surface et à mesurer les contenus en matière organique (TOC) ainsi que la maturité des strates (Réflectance). Les échantillons furent envoyés pour analyses à la Commission Géologique du Canada à Calgary, chez Corelab de Calgary ainsi qu'à l'INRS à Québec. En septembre 2010, une série de carottages de type minier totalisant 1,107 mètres de carottes ont aussi été forés afin de compléter l'échantillonnage, soit en profondeur, soit dans les zones où le socle rocheux n'affleure pas. La réception des résultats des analyses d'échantillons est attendue à l'été 2011 et d'autres analyses complémentaires sont prévues suite à l'interprétation de l'ensemble de ces premiers résultats.

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

À l'été 2009, Canbriam, en tant qu'opérateur, a foré sur le premier permis affermé le puits Canbriam Farnham No. 1 jusqu'au Toit du Trenton à une profondeur totale de 2,507 mètres. Le puits a rencontré des indices de gaz dans les shales du Lorraine et un tubage protecteur fut installé par Canbriam. Le puits est présentement suspendu, toujours en attente de son évaluation. À l'automne 2009, une étude AVO (Amplitude versus offset) sur un profil sismique enregistré en 2008 a été commandée chez CGG Veritas de Calgary afin d'obtenir une meilleure compréhension des changements de faciès latéraux dans les shales de l'Utica. Cette étude fut suivie par un relevé géochimique de 600 échantillons effectué par Chemterra de Calgary sur trois des permis des Basses-Terres localisés au-dessus de la partie peu profonde de la plateforme de carbonates. Les résultats furent reçus à la fin mars 2010 et ils montrent de grandes zones de suintements de gaz, dont une coïncide avec un pli anticlinal près d'une faille majeure dans le socle précambrien.

Durant juillet et août 2010, Squatex a enregistré un programme de 40 kilomètres linéaires de sismique réflexion 2D. La Société Tesla Partnership de Calgary fut engagée comme contracteur principal d'acquisition sismique. Le but principal de ce relevé était de compléter la couverture dans la région du Mont-St-Hilaire et de Chambly afin de tenter de définir les meilleures cibles de forage éventuels pour les shales de l'Utica. Les données de terrain ont été envoyées pour leur traitement chez EarthSignal de Calgary et les profils résultants furent reçus en novembre pour interprétation. Le résultat des interprétations a été intégré à la base de données de Squatex.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'ils sont jugés utiles et justifiés pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour le trimestre en cours se terminant le 30 juin 2011, Squatex a dépensé \$ 244 220 (2010 - \$ 110 778) sur ses propriétés non-prouvées de pétrole et de gaz. De ces montants, Squatex a reçu des crédits d'impôt relatifs aux ressources de 85 477 \$ en 2011 et de 38 772 \$ en 2010 représentant des frais d'exploration net de 158 743 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011 et de 72 006 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2010. La Société anticipe de dépenser environ \$500 000 durant l'année fiscale 2011-2012, principalement sur ses permis du Bas-Saint-Laurent-Gaspé pour des carottages et des levés d'échantillonnage complémentaires. Aucune autre dépense d'exploration n'est prévue à ce stade-ci, les crédits cumulés des dépenses d'exploration passées couvrant les obligations de l'année courante sur tous les permis. Squatex conserve tout de même une grande flexibilité de dépenses pour des activités d'exploration qui pourraient s'avérer nécessaires ou importantes pour le futur de la Société.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, geo, qui est un "évaluateur de réserves qualifié" selon l'Instrument National 51-101.

OBLIGATIONS

Afin de maintenir ses permis d'exploration en force, Squatex doit payer une rente annuelle de \$0.10 par hectare et effectuer des travaux statutaires d'un minimum de \$0.50 par hectare la première année, augmentant de \$0.50 par hectare à chacune des années subséquentes jusqu'à la cinquième année. À la fin de cette période initiale, la Société a l'option de renouveler les permis pendant cinq ans en payant une rente annuelle de \$0.50 par hectare et en effectuant un minimum de travaux de \$2.50 par hectare. Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum requis sont accordés par le gouvernement et ceux-ci servent à réduire les obligations subséquentes.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette à la législation gouvernementale pour la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être en tout temps consistant avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soignée. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toutes les réserves que Squatex pourraient détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, pourraient diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

RAPPORT DU BAPE ET ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

En cours d'année 2010 le gouvernement du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de mener une commission d'enquête et des audiences publiques sur le développement durable des Shales d'Utica au Québec. Le rapport du BAPE, rendu public le 8 mars 2011 par le ministre de l'environnement et du développement durable du Québec (le rapport complet est disponible à l'adresse suivante : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Gaz_de_schiste/Index.htm) recommande notamment au gouvernement du Québec de tenir une évaluation environnementale stratégique («ÉES») dont la durée estimative sera de 18 à 30 mois selon le ministre de l'environnement. Pendant cette étude, le BAPE recommande que la fracturation hydraulique de puits ne soit autorisée que dans la mesure où elle permettra d'améliorer la connaissance scientifique dans le cadre de l'ÉES. En date de ce rapport, le mandat exact qui sera confié au comité de travail chargé de produire l'ÉES n'avait pas encore été dévoilé. Les membres du comité de travail n'avaient pas non plus été nommés.

À long terme, la décision du gouvernement du Québec de lancer une ÉES sur le développement des Shales d'Utica pourrait avoir un impact significatif sur les affaires de la Société dans la mesure où il est difficile de prévoir quel sera le résultat de cette étude et quelles seront les décisions gouvernementales qui en découleront. À court terme, même si le mandat de l'ÉES n'est pas encore défini, il est fort probable que les activités d'exploration de la Société, comme celles de toutes les entreprises actives au Québec, soient ralenties par la tenue de l'ÉES qui aura le loisir d'accepter ou non les travaux de fracturation qui lui seront présentés.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes. En date du 30 juin 2011, il n'y a aucune réserve de gaz et de pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

PERMIS, LICENCES ET APPROBATIONS

Au Québec, celui qui recherche du pétrole ou du gaz naturel doit être titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel délivré aux termes de la Loi sur les mines (Québec). Le permis est délivré, pour un territoire donné, à toute personne qui satisfait aux conditions et acquitte les droits annuels fixés par règlement. La période de validité d'un permis est de cinq ans. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, au plus cinq fois, pour tout ou partie du territoire qui en fait l'objet à certaines conditions mentionnées dans la Loi sur les mines (Québec).

Le titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel doit effectuer, chaque année, dans le territoire qui fait l'objet de son droit, des travaux dont la nature et le coût minimum sont spécifiés par règlement, incluant des études géologiques, des études géophysiques ou des forages. Les coûts minimums à encourir varient selon l'âge du permis.

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser des rentes de 0,10 \$ par hectare et doit effectuer, dans le territoire, des dépenses d'exploration minimales équivalentes à 0,50 \$ par hectare, en hausse de 0,50 \$ par hectare à chaque année jusqu'à un maximum de 2,50 \$ par hectare. Les engagements ont été diminués pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, parce que la Société a effectué un rajeunissement des permis. Tous les nouveaux permis sont en date du 1er septembre 2009 avec une durée initiale de 10 ans et les dépenses d'exploration minimales ont été fixées à nouveau à 0,50 \$ l'hectare. Il est à noter toutefois que la durée des permis sera prolongée en vertu de l'étude environnementale stratégique du BAPE.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Société ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société. Aucune contestation n'a été déposée ou portée à l'attention de Squatex à ce jour.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT

La Société pourrait avoir besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur, des pertes de droits de propriété ou d'occasions de revenus pour la Société.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société. La Société n'a pas, à ce jour, contracté d'assurances «personnel-clé» sur la tête de ses administrateurs, dirigeants ou employés-clés.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

RISQUES DE POURSUITES

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la Société.

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LA PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2011 ET 2010

	2011	2010
EXPLOITATION	\$	\$
Résultat net et global de la période	(107 743)	(99 579)
Résultat net et global par action de base et diluée	\$ (0,002)	\$ (0,03)
BILAN		
Fonds de roulement	981 392	2 960 823
Frais d'exploration reportés	2 253 923	1 756 339
Actif Total	4 967 129	5 246 784
Passif total	735 853	5 990 854
Capitaux propres	4 231 276	(744 070)
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(191 640)	60 265
Frais d'exploration reportés	158 743	158 253

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BÉNÉFICIAIRE

Durant les trimestres clos les 30 juin 2011 et 2010, aucune activité engendrée par Squatex n'a générée de revenu.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

PERTE NETTE ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les frais d'administration ont augmenté de 26 378 \$, principalement à cause de la hausse des frais de vérification qui ont passé de 10 000 \$ à 23 000 \$. De plus, la Société a vu ses frais de services professionnels augmenter de plus de 10 000\$ en raison des frais qui ont eu lieu au cours de la période reliés au dossier d'échange d'actions.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 30 juin 2011, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de 174 453 \$, soit une diminution par rapport au montant de 610 313 \$ au 31 mars 2011. La diminution des liquidités est liée à la progression des travaux d'exploration de même qu'à des travaux de forage. Les liquidités de la Société en date du 30 juin 2011 sont suffisantes pour permettre de mener à bien les plans de développement à court terme et ses engagements mentionnés dans les états financiers intermédiaires. Il n'y a pas de risque de non liquidité lié aux instruments financiers.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, la vente de participations dans les permis et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société ne détient aucun arrangement hors bilan significatif autre que les engagements financiers présentés dans les notes aux états financiers annuels.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre parties liées ont été effectuées avec deux Sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société.

	2011	2010
	\$	\$
Frais de gestion	6 000	6 000
Honoraires professionnels	30 875	24 635
Conseils techniques	33 600	29 614

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que l'équipe de gestion possède des événements qui ont eu lieu au cours de l'année et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La Société n'a pas utilisé des estimations comptables qui auraient une incidence importante sur la situation financière de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

L'analyse des instruments financiers utilisés par la Société est présentée à la note 4 des états financiers intermédiaires.

PASSAGE AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que le référentiel comptable dans lequel les états financiers des compagnies ayant une obligation d'information au public sont préparés sera remplacé par les Normes internationales d'information financière débutant en janvier 2011. Le premier jeu complet d'états financiers annuels en conformité avec les IFRS sera celui pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, incluant les informations comparatives de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

La Société a préparé son bilan d'ouverture conformément à la Norme internationale d'information financière 1, *Première application des normes internationales d'information financières*, au 1^{er} avril 2010. Le passage des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Société et donc aucun ajustement n'a été nécessaire au niveau du rapprochement des capitaux propres et du résultat global antérieurement présentés selon les PCGR du Canada et actuellement présentés selon les IFRS.

Les états financiers intermédiaires pour les trois mois terminés le 30 juin 2011 sont incorporés par référence dans ce rapport de gestion et présentent l'information relative à l'impact du passage aux IFRS, incluant une mise à jour complète de ses principales conventions comptables. Les exigences de divulgation selon les IFRS sont significativement plus importantes que celles qui étaient requises selon les anciens PCGR du Canada. Par conséquent, la direction a pris la décision d'inclure ses conventions comptables complètes dans ses premiers états financiers intermédiaires IFRS afin d'assurer la compréhension par les lecteurs des conventions détaillées.

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

IFRS 1, *Première application des normes internationales d'information financière*, offre la possibilité d'utiliser certaines exemptions lors de l'application rétrospective des IFRS. La Société a évalué les options disponibles et n'a pas opté pour l'utilisation d'aucune exemption facultative.

Le passage des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur l'état des flux de trésorerie.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS EMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans la section "sommaire des propriétés d'exploration" du présent rapport. De plus, le détail des frais d'exploration reportés pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011 est présenté dans l'état des frais d'exploration reportés des états financiers intermédiaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Formation

Le personnel affecté à la convergence aux IFRS a suivi et suit les formations données par l'Ordre des comptables agréés du Québec. Étant donné que les IFRS sont appelés à changer d'ici 2011, tous les changements qui pourraient affecter la Société devront être surveillés.

ATTESTATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information (tel que défini dans le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières), sous la supervision et avec le concours du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances au 30 juin 2011.

La direction a conclu, qu'au 30 juin 2011, les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont efficaces et fournissent un niveau raisonnable d'assurance que l'information importante relative à la Société lui est communiquée par d'autres personnes au sein de la Société, en particulier pendant la période où ce rapport annuel a été établi.

La direction a la responsabilité d'établir et a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière qui a eu, ou dont on peut raisonnablement

Ressources & Énergie Squatex Inc

Rapport de gestion pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2011

penser qu'il aura, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

ANNEXE B
RAPPORT 51-101



FORMULAIRE 51-101

**RELEVÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES
ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT
LE PÉTROLE ET LE GAZ**

15 avril 2011

ACTIVITÉS EN COURS ET PRÉVUES

Mise à jour au 30 juin 2011

PRÉPARÉ PAR

YVES DUCHAINE

GÉOLOGUE PÉTROLIER

TABLE DES MATIÈRES

1.	DATE DU RELEVÉ.....	1
2.	DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES	1
3.	HYPOTHÈSES DES PRIX.....	1
4.	VARIATION DES RÉSERVES.....	1
5.	AUTRE INFORMATION CONCERNANT LES RÉSERVES	1
6.	AUTRE INFORMATION CONCERNANT LE PETROLE ET GAZ.....	1
6.1	TERRAINS ET Puits DE PÉTROLE ET DE GAZ	1
6.2	TERRAIN SANS RÉSERVES ATTRIBUÉES	2
6.2.1	Permis	2
6.2.2	Obligations statutaires	8
6.3	CONTRATS À LIVRER	11
6.4	AUTRE INFORMATION CONCERNANT LES COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT	11
6.5	HORIZON FISCAL.....	11
6.6	FRAIS ENGAGÉS	11
6.7	ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT	12
6.7.1	Introduction.....	12
6.7.2	Permis Bas St-Laurent/Gaspésie	12
6.7.3	Permis des Basses-Terres du Saint-Laurent.....	40
6.7.4	Activités en cours et prévues.....	48
7.	CERTIFICATION DE L'AUTEUR	50

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du puits Cambriam Farnham n° 1 (A-271).....	2
Figure 2 : Permis de Squatex au Québec	3
Figure 3 : Permis de Squatex dans le Bas St-Laurent/Gaspésie	4
Figure 4 : Permis de Squatex dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.....	6
Figure 5 : Zones d'intérêt dans les propriétés du Bas St-Laurent-Gaspésie	13
Figure 6 : Localisation proposée pour le forage Squatex Mitis n° 1 en février 2005.....	14
Figure 7 : Zone étudiée en mars 2005 : Évaluation pétrolière de la région au sud de Rimouski par MIR Télédétection Inc et Paul Laroche consultant.....	15
Figure 8 : Lignes sismiques acquises à l'été 2005	17
Figure 9 : Région étudiée pour l'évaluation pétrolière de la région du Témiscouata en mars 2008 par MIR télédétection	19
Figure 10 : Importants corridors structuraux de direction ouest-nord-ouest observés dans l'extension du graben du Saguenay	20
Figure 11 : Programme d'acquisition de 200 km de sismique dans le Bas Saint- Laurent et les Basses-Terres du Saint-Laurent	21
Figure 12 : Relevé sismique 2008, région de Squatec.....	22
Figure 13 : Relevé sismique 2008, régions de Saint-Marcellin et Ste-Jeanne d'Arc	23
Figure 14 : Levé radiométrique réalisé en 2008 par INRS-ETE	24
Figure 15 : Carte des valeurs d'uranium par INRS-ETE.....	25
Figure 16 : Localisation des échantillons de sols (pédogéochimie) prélevés et analysés (rouge) par INRS-ÉTÉ.....	26
Figure 17 : Cheminement de l'échantillonnage géologique et géochimique 2008 (maturité et COT)	27
Figure 18 : Carte de la localisation des stations gravimétriques du levé 2009	28
Figure 19 : Carte de l'anomalie de Bouguer avec position des stations gravimétriques	30
Figure 20 : Carte de l'anomalie résiduelle avec interprétation sommaire	31

Figure 21 : Couverture du levé aéromagnétique réalisé en août 2009.....	32
Figure 22 : Carte du champ magnétique total	34
Figure 23 : Carte de la dérivée seconde du champ magnétique total	35
Figure 24 : Ajout des analyses de réflectance 2010 sur la carte de R Bertrand et al 2009	37
Figure 25 : Localisation des carottages 2010 en fonction de la géologie	39
Figure 26 : Relevé sismique 2008 Région de Chambly.....	41
Figure 27 : Relevé sismique 2008 Région de Ste-Hélène.....	42
Figure 28 : Localisation du relevé aéromagnétique de haute résolution enregistré par Canbriam.....	43
Figure 29 : Localisation du forage Canbriam Farnham n° 1	44
Figure 30 : Localisation des échantillons et des zones anomaliques de géochimie (GEL) recueillis par CIT en 2009 (anciens numéros de permis).....	46
Figure 31 : Programme sismique été 2010, région de Beloeil.....	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Permis dans le Bas St-Laurent-Gaspésie 2006.....	5
Tableau 2 : Permis dans les Basses-Terres du Saint-Laurent	7
Tableau 3 : Obligations de dépenses futures sur les permis de Squatex.....	10
Tableau 4 : Dépenses d'exploration par région 2010-2011.....	11
Tableau 5 : Forages stratigraphiques réalisés en septembre 2010, Bas-Saint-Laurent	38

1. DATE DU RELEVÉ

La date d'effet du présent relevé des données relatives aux réserves et autres informations concernant le pétrole et gaz pour Ressources et Énergie Squatex (Squatex) est le 31 mars 2011. Le rapport a été déposé le 15 avril et les activités en cours et prévues ont été mis à jour au 30 juin 2011.

Il se base sur toutes les données et rapports que la société a mis à notre disposition, sur divers documents publics accessibles via le site d'information <http://sigpeg.mrnf.gouv.qc.ca> du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec ainsi que sur des publications géologiques relatives aux régions étudiées.

2. DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES

En date du 31 mars 2011, la compagnie ne produit pas d'hydrocarbure. Aucune réserve de pétrole et gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex.

3. HYPOTHÈSES DES PRIX

Sans objet.

4. VARIATION DES RÉSERVES

Sans objet.

5. AUTRE INFORMATION CONCERNANT LES RÉSERVES

Sans objet.

6. AUTRE INFORMATION CONCERNANT LE PÉTROLE ET GAZ

6.1 TERRAINS ET Puits DE PÉTROLE ET DE GAZ

Il n'y a aucune réserve de gaz et pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex

Un puits, Canbriam Farnham n° 1 (A-271) fut implanté près de Farnham sur le permis de recherche 2009RS298 au sud-est de Montréal (Voir Figure 1). Le forage a débuté le 9 juillet et la foreuse a été libérée le 12 août 2009 après avoir atteint une profondeur totale de 2507 m. Le puits a traversé une épaisse séquence de Lorraine avant de toucher l'Utica à 1987 m. Le Trenton a été rencontré à 2332 m. Des indices de gaz ont été observés et le puits a été complété. En raison de la situation actuelle du prix du gaz et l'incertitude tant qu'à l'avenir à court et moyen terme de l'exploration au Québec, ce puits ne sera pas testé dans un avenir rapproché. Le puits est classé suspendu. L'opérateur pour ce projet est Canbriam Energy Ltd de Calgary. Celui-ci conserve l'obligation au nom de Squatex de l'abandon futur du puits.

Les informations obtenues du Ministère des Richesses naturelles et la Faune et du Ministère de l'Environnement et du Développement durable confirment que le puits de Canbriam Farnham n° 1 (A-271) a été parachevé avec succès et n'était pas au 31 mars 2011 en infraction selon les normes de l'environnement.

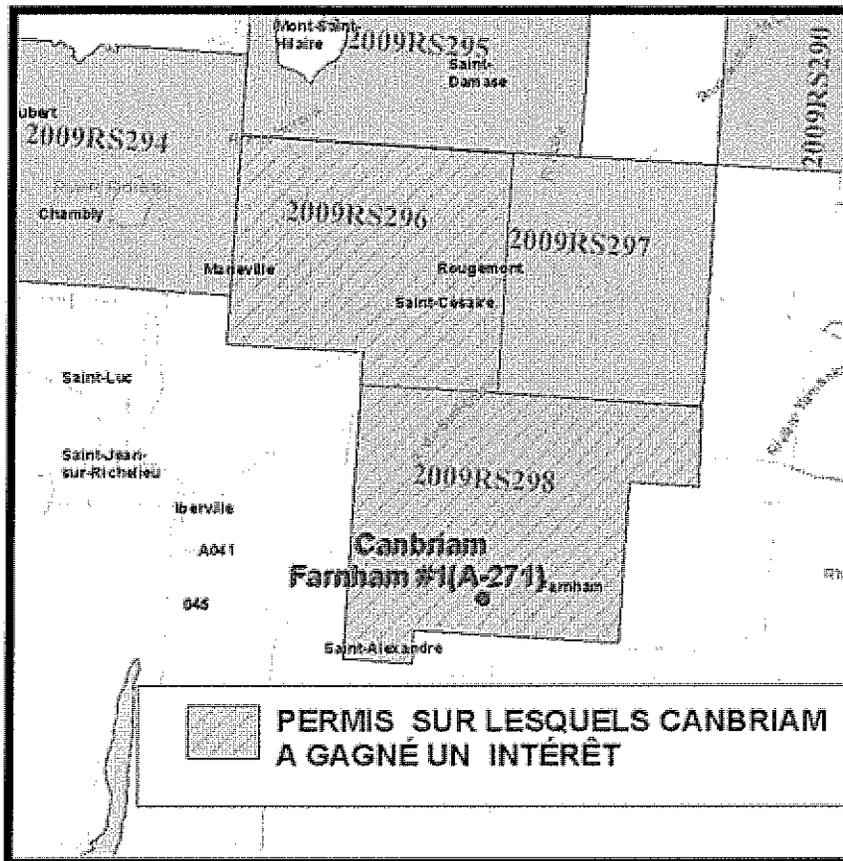


Figure 1 : Localisation du puits Canbriam Farnham n° 1 (A-271)

Aucun autre puits n'a été foré dans les Basses-Terres ou dans le Bas-Saint-Laurent/Gaspésie sur les permis de Squatex.

6.2 TERRAIN SANS RÉSERVES ATTRIBUÉES

6.2.1 Permis

Les permis de Squatex sont tous localisés au Canada, dans la province de Québec, sur terre. Ils sont tous situés sur la rive sud du fleuve St-Laurent dans 2 régions distinctes et couvrent un total de 656 093 ha (Voir Figure 2).

Ces permis ont été délivrés le 1^{er} septembre 2009 et seront en vigueur jusqu'au 31 août 2019 à condition de satisfaire aux exigences de base tel que stipulées par la loi des mines ou de ses règlements c'est-à-dire le paiement des rentes et l'exécution des travaux statutaires minimum requis tel que la loi le stipulait au 31 mars 2011. Comme nous le verrons à la fin de cette section (6.2.1), une nouvelle loi (Loi 18), qui entre en vigueur le 13 juin 2011, décrète que le titulaire du permis est exempté d'exécuter les travaux requis en vertu de la Loi sur une période maximale de 3 ans afin de pallier au problème inhérent au dépôt du rapport de la commission créé suite au rapport du BAPE sur les gaz de shale qui va effectuer l'étude environnementale stratégique. Pour fins de conformité avec la date du dépôt du rapport, nous avons utilisé les règlements en vigueur le 31 mars 2011.

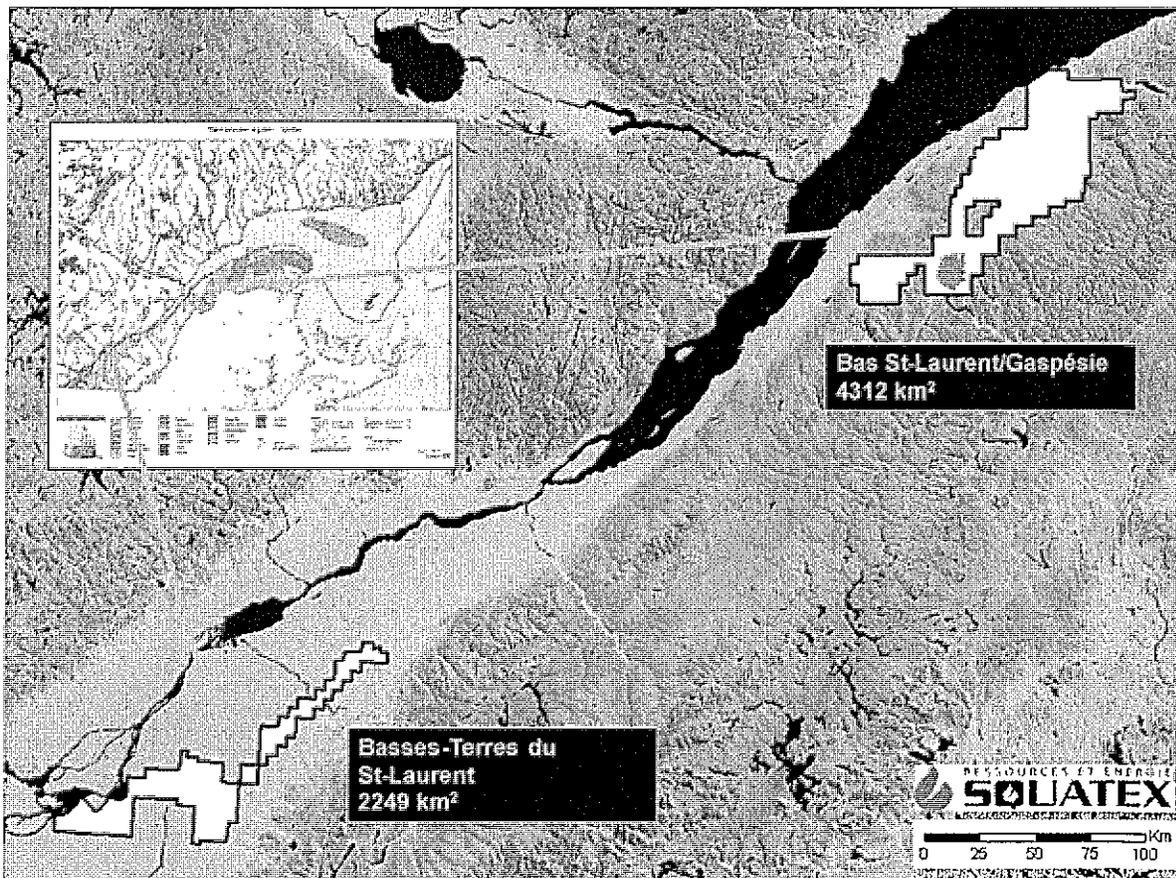


Figure 2 : Permis de Squatex au Québec

Un premier bloc de permis se trouve dans le Bas St-Laurent/Gaspésie entre le Témiscouata et la Matapédia (voir Figure 3). Les permis couvrent une surface de 431 160 ha dont 70% des droits sont détenus par Squatex soit 301 812 ha net. Petrolympic Ltd détient le 30% restant. Le Tableau 1 indique les numéros de permis, la date d'émission, la surface totale en hectares ainsi que la superficie nette de Squatex.

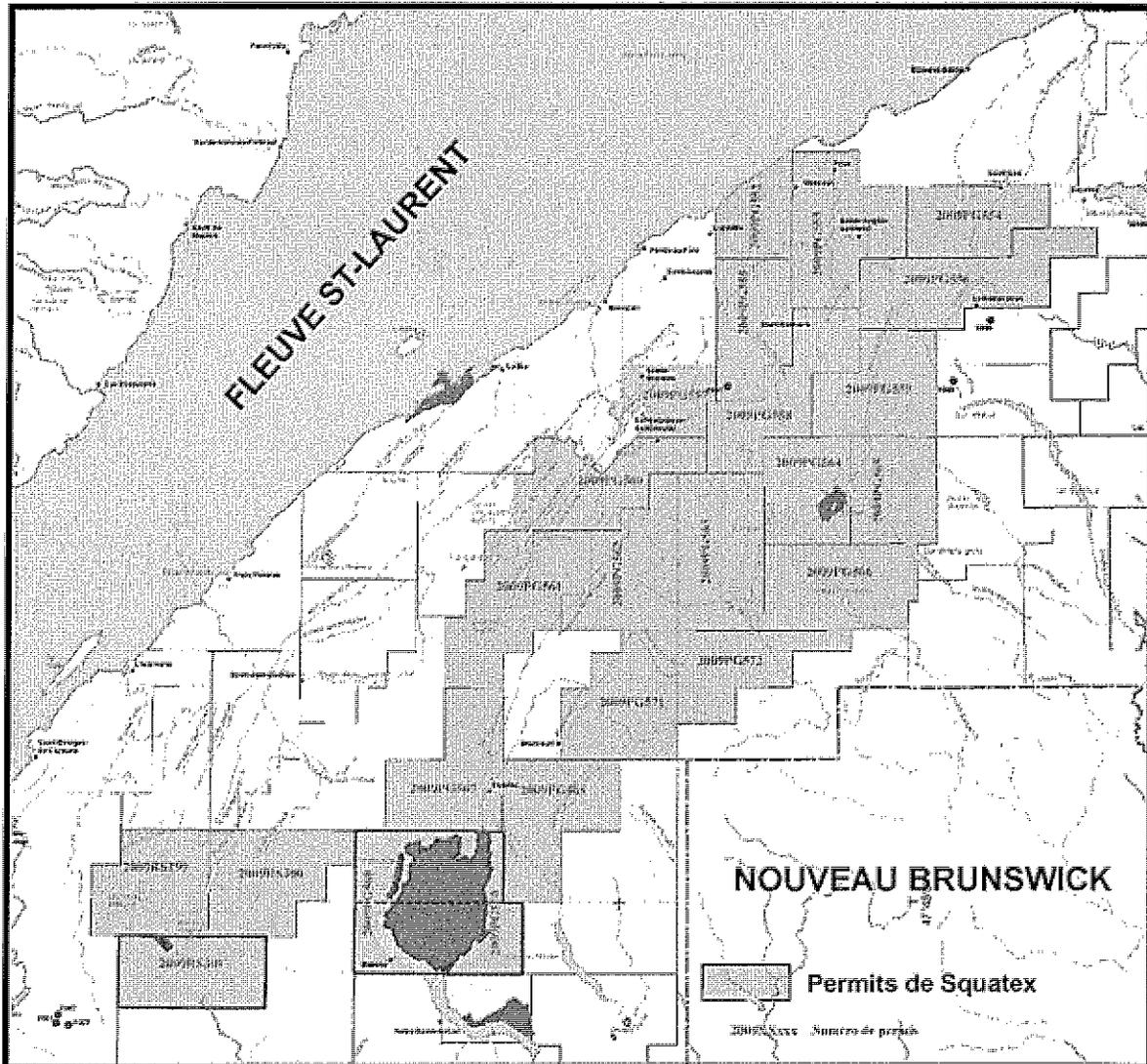


Figure 3 : Permis de Squatex dans le Bas St-Laurent/Gaspésie

Tableau 1 : Permis dans le Bas St-Laurent-Gaspésie 2006

Nouveau numéro de permis	Date d'émission	Superficie Totale (Ha)	Superficie Nette (Ha)
2009RS299	1 septembre, 2009	18 975	13283
2009RS300	1 septembre, 2009	20704	14493
2009RS301	1 septembre, 2009	17136	11995
2009PG552	1 septembre, 2009	10267	7187
2009PG553	1 septembre, 2009	23068	16148
2009PG554	1 septembre, 2009	15150	10605
2009PG555	1 septembre, 2009	16438	11507
2009PG556	1 septembre, 2009	23666	16566
2009PG557	1 septembre, 2009	9894	6926
2009PG558	1 septembre, 2009	19420	13594
2009PG559	1 septembre, 2009	18737	13116
2009PG560	1 septembre, 2009	19817	13872
2009PG561	1 septembre, 2009	24435	17105
2009PG562	1 septembre, 2009	19847	13893
2009PG563	1 septembre, 2009	22573	15801
2009PG564	1 septembre, 2009	14377	10064
2009PG565	1 septembre, 2009	15370	10759
2009PG566	1 septembre, 2009	21454	15018
2009PG567	1 septembre, 2009	20631	14442
2009PG568	1 septembre, 2009	20668	14468
2009PG569	1 septembre, 2009	13497	9448
2009PG570	1 septembre, 2009	7608	5326
2009PG571	1 septembre, 2009	20951	14666
2009PG572	1 septembre, 2009	16477	11534
TOTAL		431 160	301 812

La figure suivante montre les permis localisés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. On peut y distinguer deux blocs de terrains dont le premier se trouve à l'est de Montréal dans une zone située entre Longueuil, St-Hilaire et Farnham au sud. Le deuxième bloc consiste en une bande qui occupe un territoire situé au sud de l'autoroute 20 entre les permis précédents et Victoriaville. Ces permis couvrent une superficie totale de 224 933 ha dont la part de Squatex est de 70% soit 157 453 ha net. (Voir Tableau 2).

Suite à un affermage et le forage d'un puits effectué par Canbriam Energy Ltd à l'été 2009, ce dernier a acquis un intérêt de 60% de la surface jusqu'au toit du Trenton seulement sur un bloc de 8000 ha chevauchant les permis 2009RS 298 et 296.

Sur ce bloc, l'intérêt entre la surface et le toit du Trenton de Squatex est de 28% et celui de Petrolympic de 12%. La partie plus profonde de ce bloc ainsi que tout le reste des permis demeure à 70% Squatex et 30% Petrolympic.

Juste avant de commencer le programme initial par le forage de Farnham, Canbriam a accepté en juin 2009 d'accélérer sa décision d'exercer la première option de l'entente en s'engageant à verser 3,5 M\$ additionnels (2,45 M\$ à Squatex et 1,05 M\$ à Petrolympic) avant le 30 novembre 2009 et de forer, coffrer ou abandonner 2 puits verticaux additionnels dans la formation Utica et/ou 30 mètres dans le Trenton avant le 31 décembre 2011 afin de gagner un intérêt de 60% dans le second bloc de 8000 ha.

Ainsi, selon l'entente, Canbriam maintient ses autres options de gagner un intérêt de 60% sur 24000 ha additionnels à l'intérieur des permis 2009RS296 et 298 en devant forer jusqu'à 6 puits verticaux/horizontaux additionnels et en versant un montant en argent pouvant totaliser 13,5 M\$ (9,45 M\$ à Squatex et 4,05 M\$ à Petrolympic) avant le 31 décembre 2011. En date du 31 mars 2011, Canbriam a acquis 60% d'intérêt dans un bloc de 8000 ha partagé entre les permis 2009RS296 et 298.

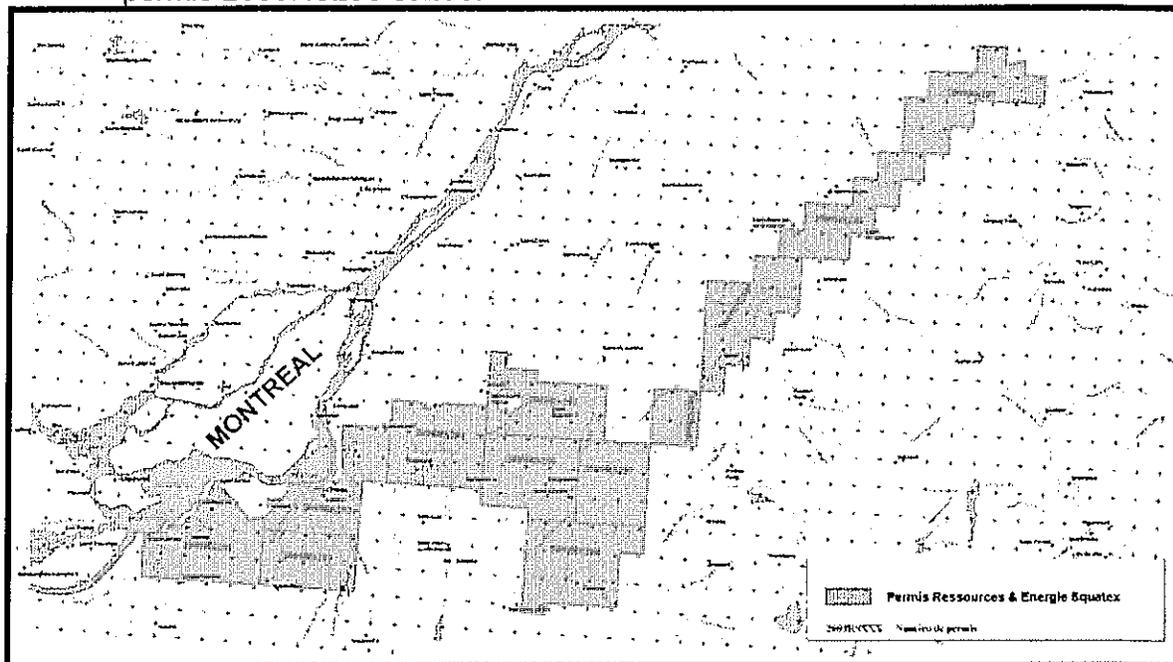


Figure 4 : Permis de Squatex dans les Basses-Terres du Saint-Laurent

Tableau 2 : Permis dans les Basses-Terres du Saint-Laurent

Nouveau numéro de permis	Date d'émission	Superficie Totale (Ha)	Superficie Nette (Ha)
2009RS287	1 septembre, 2009	20 871	14 610
2009RS288	1 septembre, 2009	17 990	12 593
2009RS289	1 septembre, 2009	20 909	14 636
2009RS290	1 septembre, 2009	7 248	5 074
2009RS291	1 septembre, 2009	22 447	15 713
2009RS292	1 septembre, 2009	18 827	13 179
2009RS293	1 septembre, 2009	14 580	10 206
2009RS294	1 septembre, 2009	21 664	15 165
2009RS295	1 septembre, 2009	19 316	13 521
2009R8296*	1 septembre, 2009	20 339	14 237
2009RS297	1 septembre, 2009	16 342	11 439
2009RS298*	1 septembre, 2009	24 400	17 080
TOTAL		224 933	157 453

* Permis dans lequel Canbriam a acquis un intérêt de 60% sur 8000 ha

Suite aux réunions publiques organisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui se sont déroulées à l'automne 2010, un rapport a été déposé fin février 2011. Tel que recommandé dans le rapport, un Comité de l'Évaluation environnementale stratégique (CEES) formé de 11 représentants qui proviennent de l'industrie, du milieu universitaire, des ministères et des municipalités a été créé. Ceux-ci vont déposer un rapport avec recommandations entre fin de 2012 et mi 2013 dans lequel seront indiquées les procédures à suivre pour le forage et le parachèvement des puits forés pour le gaz et pétrole. En conséquence, tant que les règles ne sont pas claires, il est évident qu'aucun travail d'envergure ne sera effectué sur les permis par Squatex et ses partenaires d'autant plus qu'il sera difficile voire impossible de trouver des sources de financement ou de nouveaux investisseurs durant les 2 ou 3 prochaines années.

Afin de pallier le problème inhérent au délai de la date de la remise du rapport de la commission, une loi (loi 18) a été déposée en juin dernier. Elle instaure une dispense pour le titulaire de permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain. Le titulaire du permis est exempté d'exécuter les travaux requis en vertu de la Loi sur les Mines jusqu'à la date déterminée par le ministre, laquelle ne peut excéder le 13 juin 2014 : la période de validité du permis est alors réputée suspendue (soit 3 ans maximum).

À la fin de la période d'exemption, la date d'échéance du permis est reportée à la fin de la période d'exécution des travaux qui restent à courir après la levée de la suspension.

Si des travaux sont permis par les autorités gouvernementales concernées et exécutés par la suite par d'autres sociétés (Talisman ou Junex par exemple) et que les résultats sont positifs, cela pourra éventuellement démontrer que le gaz de shale est possiblement une ressource viable et économique et que les permis de Squatex dans les Basses-Terres ont une valeur supérieure compte-tenu de leur localisation.

Aussi, le fait d'exempter l'obligation d'accomplir des travaux pour une période maximale de 3 ans aura pour conséquence que tous les détenteurs de permis ne seront pas contraints de faire des dépenses statutaires pour conserver leurs permis durant cette période. Ceci aura des conséquences négatives sur le volume de travaux effectués par tous les intervenants qui aurait pu permettre de mieux estimer et plus rapidement le potentiel pétrolier des Basses-Terres du St-Laurent.

6.2.2 Obligations statutaires

Comme cité précédemment à la section 6.2.1 pour fins de conformité avec la date du dépôt du rapport, nous avons utilisé les règlements en vigueur le 31 mars 2011 en ce qui concerne la période de validité des permis et des travaux requis.

Les permis d'exploration de Squatex resteront en vigueur jusqu'au 31 août 2019 à condition de satisfaire aux exigences de base tel que stipulées par la loi des mines ou de ses règlements : le paiement des rentes et l'exécution des travaux statutaires minimums. Les rentes annuelles exigées sont de 0,10\$/ha pour les 5 premières années, puis de 0,50\$/ha pour les 5 années suivantes. La valeur des travaux minimums pour conserver les terrains sont de 0,50\$/ha la première année avec une augmentation de 0,50\$/an jusqu'à l'année 5 (2,50\$/ha). Par la suite, pour les 5 années restantes, les montants exigés sont les mêmes que l'année 5. La totalité des montants excédentaires dépensés une année pourront couvrir l'année suivante pour les 5 premières années et seulement 50% de ceux-ci pourront l'être pour les 5 années restantes.

Le Tableau 3 montre le bilan des dépenses statutaires futures sur les permis avec les crédits accumulés au 31 août 2010. Il faut se rappeler que lors du rajeunissement des permis le 1^{er} septembre 2009, les crédits de travaux, après avoir couvert les obligations courantes sur les anciens permis ont été transférés aux nouveaux et les obligations et les rentes des nouveaux permis ont été réduites au 1/3 puisque les anciens permis étaient encore en vigueur. À partir du 1^{er} septembre 2010 (début de la deuxième année), les rentes et obligations seront appliquées à 100%.

Pour les permis situés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, le solde des travaux au 31 août 2010 est largement excédentaire, soit de **4 807 002\$** en crédits, de **478 613\$** en travaux soumis au gouvernement avec une obligation de travaux 2009-2010 de 37 489\$. Ainsi, les crédits de l'exploration effectuée par le passé permettront de garder les permis jusqu'au moins août 2015. Il ne sera pas nécessaire d'allouer d'autres montants importants (autres que la rente) d'ici là puisque les montants excédentaires seront réduits de 50% à partir du 1^{er} septembre 2014.

Le montant de rente annuelle demeurera à 22 493\$ pour 2010-2011 et pour chacune des 3 prochaines années (0,10\$/ha) avant de monter à 0,50\$/ha les 5 années suivantes, soit à 112 467\$ par année si tous les permis sont conservés.

En ce qui concerne les permis dans le Bas St-Laurent/Gaspésie, au 31 août 2010, le solde des travaux est aussi excédentaire, soit de 81 812\$ en crédits, de 718 671\$ en travaux soumis au gouvernement avec une obligation de travaux 2009-2010 de 71 860\$. Ainsi, les crédits de l'exploration effectuée par le passé permettra de garder les permis jusqu'en août 2012 en effectuant des dépenses minimales de 392 393\$.

La rente actuelle des permis dans le Bas St-Laurent/Gaspésie qui couvrent presque 2 fois le territoire de celui des Basses-Terres sera de 43 116\$/an jusqu'au 31 août 2014.

Sommairement, il est prévisible que les permis dans les Basses-Terres seront conservés au minimum jusqu'en 2015 puisqu'il ne sera pas nécessaire d'ajouter de travaux importants (mis à part les permis 2009RS296 et 298 qui doivent être conservés contractuellement jusqu'à la fin d'août 2019). Ce n'est pas le cas pour les permis du Bas St-Laurent/Gaspésie pour lesquels en 2011-2012 des travaux deviendront déjà nécessaires pour les conserver sinon, certains permis devront être abandonnés.

Le montant annuel des rentes pour l'ensemble des permis actuels s'élèvera jusqu'au 31 août 2014 à 65 609\$. Par la suite, le montant va quintupler atteignant 328 045\$.

Grâce aux montants d'argent reçus lors de la signature des ententes qu'elle a conclues avec Petrolympic et Canbriam, Squatex se trouve actuellement en très bonne situation financière pour remplir ses obligations à court et moyen terme.

Tableau 3 : Obligations de dépenses futures sur les permis de Squatex

ANNÉE	1 09-10	2 10-11	3 11-12	4 12-13	5 13-14	6 14-15	7 15-16	8 16-17	9 17-18	10 18-19	TOTAL
BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT 70%											
CRÉDITS	4 807 002 \$	5 248 126 \$	5 023 193 \$	4 685 793 \$	4 235 927 \$	1 555 631 \$	215 482 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TRAVAUX SOUMIS	478 613 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
OBLIGATION DE DÉPENSES	37 489 \$	224 933 \$	337 400 \$	449 866 \$	562 333 \$	562 333 \$	562 333 \$	562 333 \$	562 333 \$	562 333 \$	4 473 686 \$
RENTE ANNUELLE	7 498 \$	22 493 \$	22 493 \$	22 493 \$	22 493 \$	112 467 \$	112 467 \$	112 467 \$	112 467 \$	112 467 \$	659 805 \$
DÉPENSES TOTALES	7 498 \$	22 493 \$	22 493 \$	22 493 \$	22 493 \$	112 467 \$	459 318 \$	674 800 \$	674 800 \$	674 800 \$	2 693 655 \$
DÉPENSES NETTES	5 249 \$	15 745 \$	15 745 \$	15 745 \$	15 745 \$	78 727 \$	321 522 \$	472 360 \$	472 360 \$	472 360 \$	1 885 558 \$
BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ 70%											
CRÉDITS	81 812 \$	728 623 \$	297 463 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TRAVAUX SOUMIS	718 671 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
OBLIGATION DE DÉPENSES	71 860 \$	431 160 \$	646 740 \$	862 320 \$	1 077 900 \$	1 077 900 \$	1 077 900 \$	1 077 900 \$	1 077 900 \$	1 077 900 \$	8 479 480 \$
RENTE ANNUELLE	14 372 \$	43 116 \$	43 116 \$	43 116 \$	43 116 \$	215 580 \$	215 580 \$	215 580 \$	215 580 \$	215 580 \$	1 264 736 \$
DÉPENSES TOTALES	14 372 \$	43 116 \$	392 393 \$	905 436 \$	1 121 016 \$	1 293 480 \$	1 293 480 \$	1 293 480 \$	1 293 480 \$	1 293 480 \$	8 943 733 \$
DÉPENSES NETTES	10 060 \$	30 181 \$	274 675 \$	633 805 \$	784 711 \$	905 436 \$	905 436 \$	905 436 \$	905 436 \$	905 436 \$	6 260 613 \$
OBLIGATIONS DE DÉPENSES TOTALES NETTES DE SQUATEX											8 146 171 \$
<p>Note 1: Les crédits de dépenses sont reportés seulement à 50% après la cinquième année</p> <p>Note 2: Les dépenses encourues en 2010-2011 ne sont pas considérées</p>											
<p>: ANNÉE COURANTE</p> <p>: Aucune obligation de dépenses pour ces années (crédit applicable), seulement la rente est payable</p>											

6.3 CONTRATS À LIVRER

Sans objet.

6.4 AUTRE INFORMATION CONCERNANT LES COÛTS D'ABANDON ET DE REMISE EN ÉTAT

Ces coûts seront pris en charge contractuellement par le partenaire et opérateur de Squatex, Canbriam Energy Ltd.

6.5 HORIZON FISCAL

Sans objet.

6.6 FRAIS ENGAGÉS

Les frais des travaux d'exploration pour le dernier exercice financier se terminant le 31 mars 2011, tels acquisition sismique, carottages géologiques de surface, échantillonnages géologiques de terrain, interprétations géologiques et géophysiques, ont tous été attribués en travaux statutaires sur les permis dans les Basses-Terres du St-Laurent et dans le Bas St-Laurent/Gaspésie.

Le Tableau 4 résume les frais engagés au cours de la dernière année d'exercice soit entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011. Tous les frais concernent des dépenses d'exploration. Un total de 1 086 989\$ a été investi dans les deux régions dont les deux tiers dans le Bas St-Laurent/Gaspésie.

Tableau 4 : Dépenses d'exploration par région 2010-2011

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'EXPLORATION PAR RÉGION DU 1 AVRIL 2010 au 31 MARS 2011 (HORS TAXES)					
TYPE DE FRAIS	Permis et autorisations	Travaux géol+géoph	Consultants géol+géoph	Hon. Prof.	Total des travaux d'Exploration
	BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE				
CUMULATIF ANNUEL TOTAL	6 670 \$	135 070 \$	446 852 \$	140 800 \$	730 392 \$
	BASSES-TERRES				
CUMULATIF ANNUEL TOTAL	3 335 \$	273 366 \$	9 496 \$	70 400 \$	356 597 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLORATION	10 005 \$	409 436 \$	456 348 \$	211 200 \$	1 086 989 \$

6.7 ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT

6.7.1 Introduction

L'activité principale de Squatex a consisté jusqu'à maintenant à effectuer des travaux et études qui ont pour objectifs d'évaluer le potentiel gazier et pétrolier du territoire couvert par ses permis d'exploration en vue de découvrir et d'éventuellement produire des réserves d'hydrocarbures.

L'intérêt de Squatex porta initialement sur le Bas St-Laurent, entre la Vallée de la Matapédia et le Témiscouata, à cause de la présence d'indices d'hydrocarbures dans les forages effectués par Prospection 2000 près de Val Brillant. Ce secteur de la Péninsule gaspésienne fait partie d'une zone géologique connue sous le nom de Synclinorium Connecticut Valley-Gaspé. Cette zone est formée de roches sédimentaires déformées qui sont reconnues comme étant favorables à la présence de réservoirs d'hydrocarbures. Les puits qui ont été forés dans la région de Gaspé (Champ de pétrole et de gaz de Galt et la découverte de Haldimand) sont aussi situés dans la même zone géologique.

Suite à l'intérêt porté par l'industrie pour les réservoirs de dolomie hydrothermale et la proximité des gazoducs, Squatex a acquis des permis en 2006 dans les Basses-Terres du St-Laurent. Cette acquisition a été très favorable puisque cette région a été jusqu'à récemment la plus active et attrayante pour les investisseurs en raison du potentiel en gaz de shale.

6.7.2 Permis Bas St-Laurent/Gaspésie

Afin de promouvoir le Bas-St-Laurent et la Gaspésie, le Ministère des Ressources naturelles a acquis une série de profils sismiques en 2000 et 2001 dans la région de la Matapédia. La première démarche de Squatex fut donc d'acquies 5 permis d'exploration localisés près du lac Matapédia. Trois des profils sismiques du MRNF, sont en partie localisés sur ces permis. L'année suivante, quatre autres permis s'étendant jusqu'au fleuve Saint-Laurent furent aussi acquis.

À l'été 2002, Squatex profita de la présence de l'équipement de Géophysique GPR/Kinetex pour enregistrer 20 km de sismique sur sa propriété. Ces nouvelles données de qualité avec celles du ministère ont grandement amélioré les connaissances de base du contexte structural et du potentiel pétrolier sur la partie centrale de la propriété. En 2003, l'obtention de neuf permis additionnels a consolidé, vers le sud-ouest jusque dans la région du Témiscouata, le domaine minier de la compagnie.

À l'automne 2003, Squatex a mandaté Roche Ltée Groupe Conseil pour élaborer, coordonner ou effectuer et superviser tous les travaux d'exploration pétrolière et gazière sur ses permis de recherches.

La première partie du travail a consisté à acquérir les données géoscientifiques disponibles dans la région et les dossiers traitant de la géologie pétrolière et structurale ont été consultés.

Toutes les lignes sismiques disponibles ont été acquises et interprétées. L'interprétation sismique est l'outil principal pour déterminer des structures fermées qui peuvent capter les hydrocarbures. Le traitement par CGG-Veritas de la ligne SQUATEX-2002-L-1 fut supérieur à celui de la ligne MRN-2002-02 localisée à 10 km vers l'est. Suite aux résultats encourageants, un retraitement des données du ministère par la même société de traitement fut effectué sur la moitié sud du profil MRN-2001-02. Les résultats ont été sensiblement améliorés et ont permis de mieux définir les prospectifs identifiés sur la ligne de Squatex.

L'interprétation des lignes sismiques totalisant 136 km de longueur a été réalisée en 2003. L'examen des lignes sismiques n'a pas pu définir le potentiel de toute la propriété mais a montré que des zones propices seraient présentes dans le secteur EST des propriétés (voir Figure 5). L'auteur a relevé 4 zones anomaliques (A, B, C et D) et 3 zones d'intérêt (E, F, G).

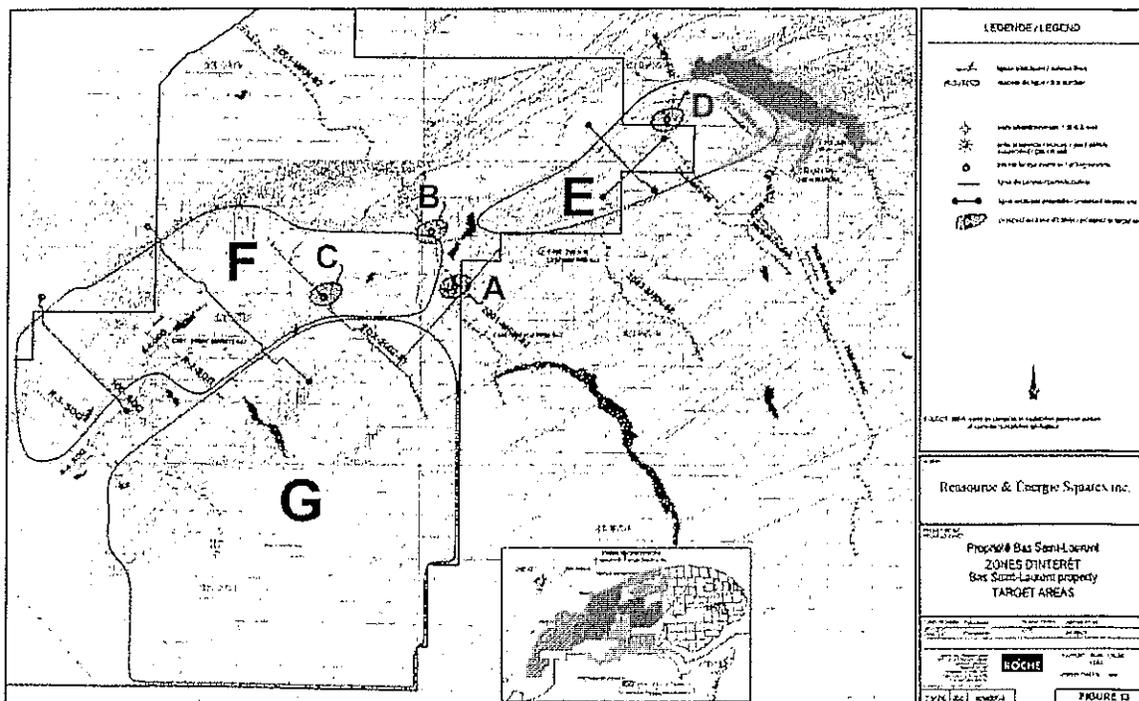


Figure 5 : Zones d'intérêt dans les propriétés du Bas St-Laurent-Gaspésie

En 2004, Squatex a participé à l'acquisition d'un relevé aéromagnétique régional de haute résolution de participation sur une partie de la Gaspésie et s'étendant sur la partie nord-est des permis. Les informations tirées de ce relevé ont été très utiles pour mieux définir la géologie structurale du secteur. Aussi, un traitement spécial du profil MRN-2001-02 a permis de faire ressortir des zones de porosité apparente contenant des fluides. En février 2005, un rapport préliminaire pour l'implantation d'un forage stratigraphique sur cette zone de porosité a été présenté par Paul Laroche (Squatex Mitis n° 1 sur la Figure 6). La localisation proposée pour vérifier ce prospect se situait à la station 1205 entre l'anomalie A et B qui apparaît sur la Figure 5.

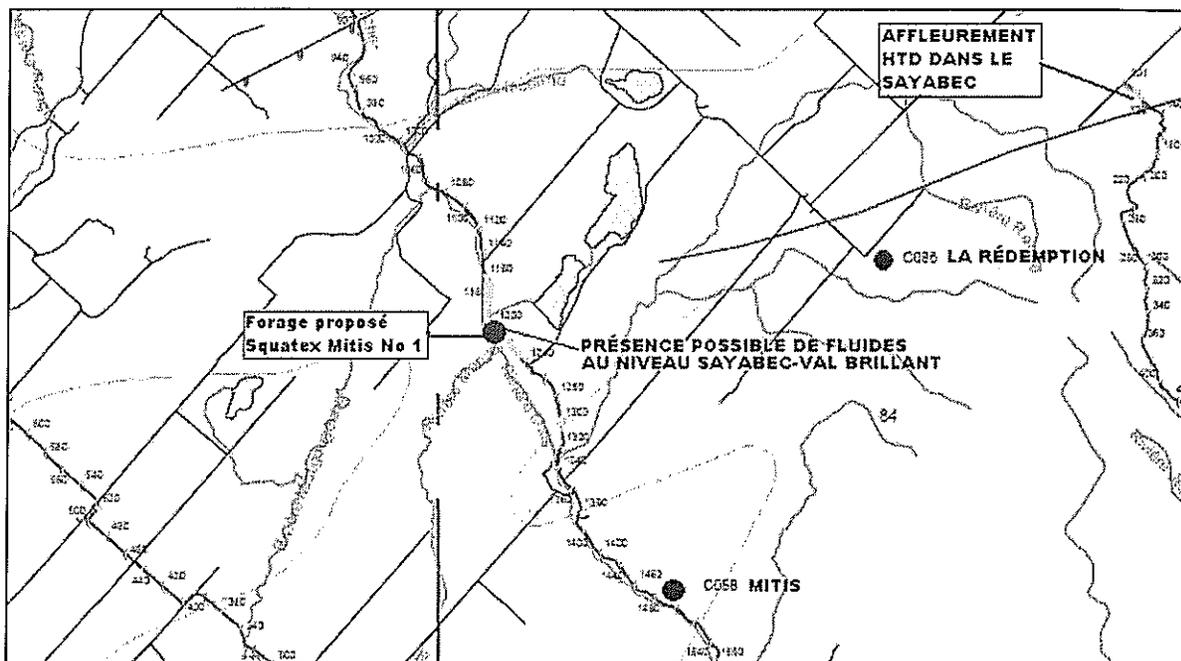


Figure 6 : Localisation proposée pour le forage Squatex Mitis n° 1 en février 2005

En mars 2005, un rapport conjoint été soumis par MIR Télédétection Inc et Paul Laroche, consultant, sur l'évaluation du potentiel pétrolier de la région des permis de Squatex localisés au sud de Rimouski, (voir encadré bleu montrant la zone étudiée sur la Figure 7).

À cet effet, l'intégration et l'analyse de données de télédétection (image LANDAT), d'aéromagnétisme, de gravimétrie, de sismique et de géochimie a été réalisée afin de relever les principaux mécanismes d'ordre tectonique qui ont engendré les structures géologiques et de déterminer les secteurs qui pourraient présenter un intérêt d'ordre pétrolier. Cette étude a permis de mieux définir les axes géologiques et les effets des forces tectoniques qui ont affecté la région et par conséquent de mieux cibler les zones ayant un potentiel pétrolier qui devraient être explorées en détails.

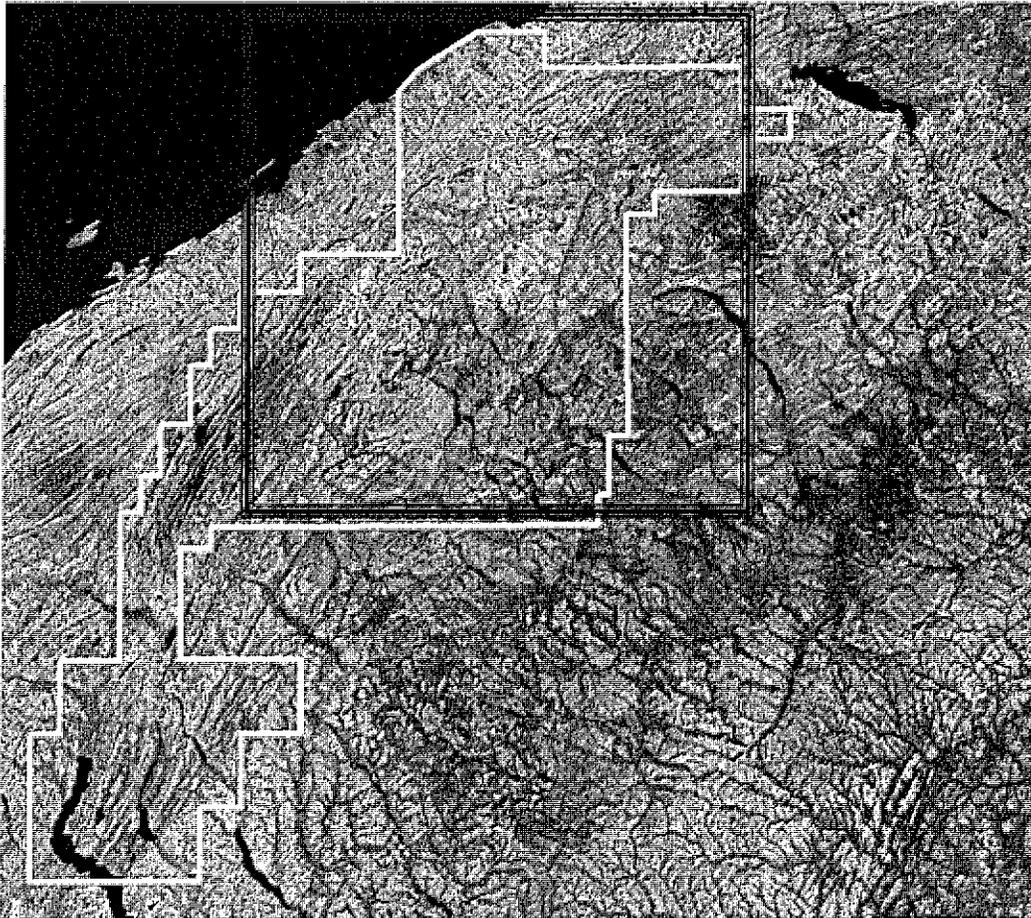


Figure 7 : Zone étudiée en mars 2005 : Évaluation pétrolière de la région au sud de Rimouski par MIR Télédétection Inc et Paul Laroche consultant

L'interprétation des profils sismiques du Ministère et de ceux de Squatex a aidé à identifier les grands axes synclinaux et anticlinaux ainsi que les zones de failles importantes, particulièrement dans la partie EST de la propriété de Squatex. Du point de vue pétrolier, les résultats obtenus ont permis de partager la moitié EST de la propriété en différentes zones d'intérêt (A à G sur la Figure 5) selon le genre d'anomalies rencontrées ou selon l'environnement particulier de déposition des sédiments, ceci afin de mieux cibler la poursuite de l'exploration de la région.

La réalisation d'un programme d'acquisition de nouvelles lignes sismiques a été recommandée à l'ouest de La Rédemption afin de vérifier l'interprétation de failles normales possibles de direction nord-ouest qui pourrait également agir comme fermetures de deux cibles identifiées A et B lors de l'étude précédente en 2003.

Suite à cette recommandation, il fut décidé d'acquérir à l'été 2005, deux lignes sismiques de longueur totale de 19,3 km. L'interprétation de ces nouvelles lignes sismiques a confirmé la localisation du site de forage.

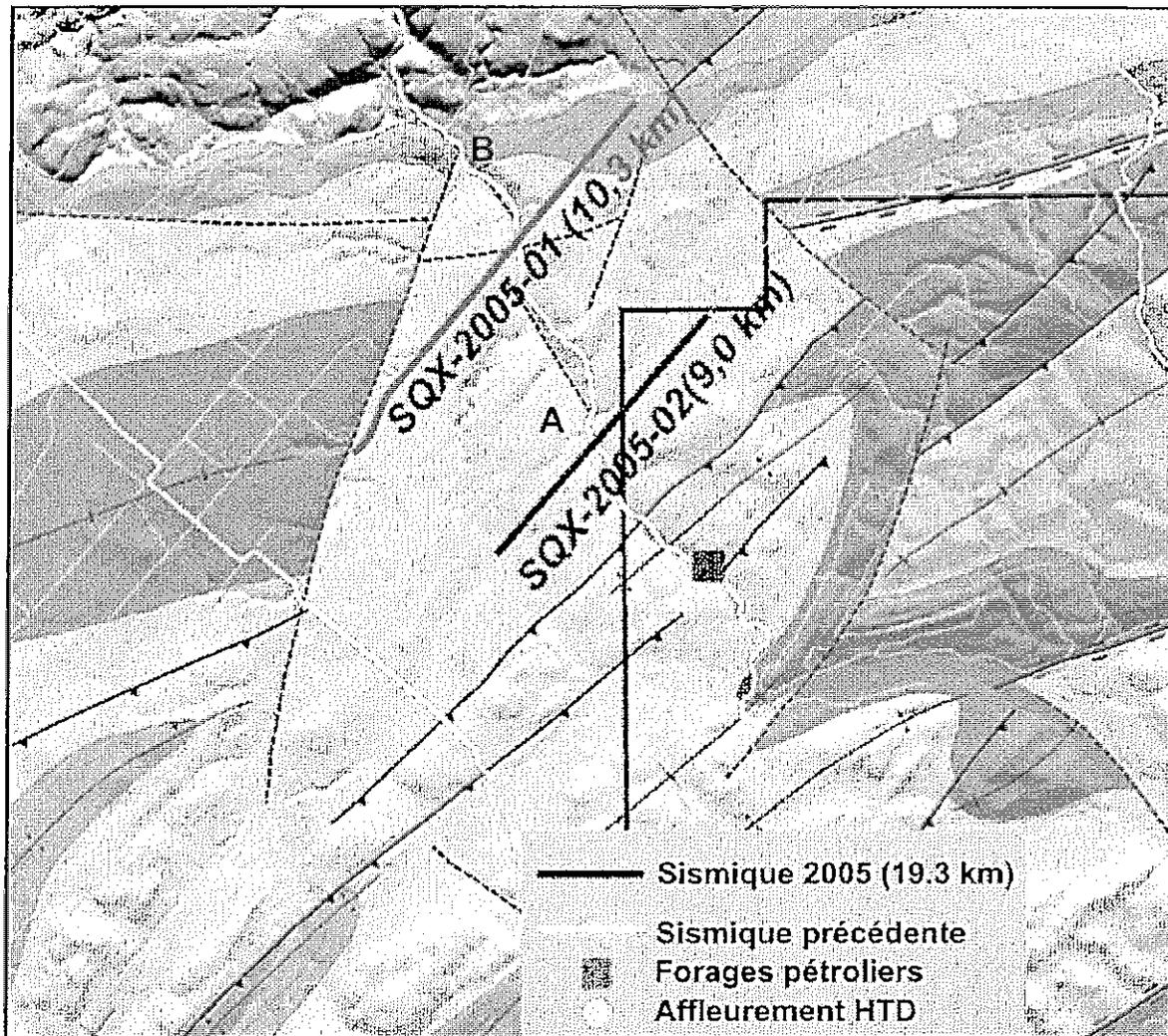


Figure 8 : Lignes sismiques acquises à l'été 2005

En 2006, les permis d'exploration ont été renouvelés à l'année zéro par un artifice que permettaient les anciens règlements de la loi des mines. Ce faisant, Squatex a pu diminuer considérablement ses obligations statutaires envers le gouvernement.

En plus, la même année, d'autres permis ont été acquis dans la région de Témiscouata, près de Saint-Honoré. Le nombre de permis est ainsi passé à 24 dans le Bas St-Laurent/Gaspésie.

Au début mars 2008, MIR Télédétection a été mandatée pour réaliser une évaluation géologique de la région du Témiscouata afin d'améliorer la compréhension du cadre stratigraphique et structural de ce secteur. Cette étude a été effectuée à partir des données de télédétection spatiale, topographiques, géophysiques et géochimiques (voir encadré Figure 9). Le but de l'étude était de voir si des réservoirs semblables à ceux rencontrés dans la région de Sayabec pouvaient y être présents.

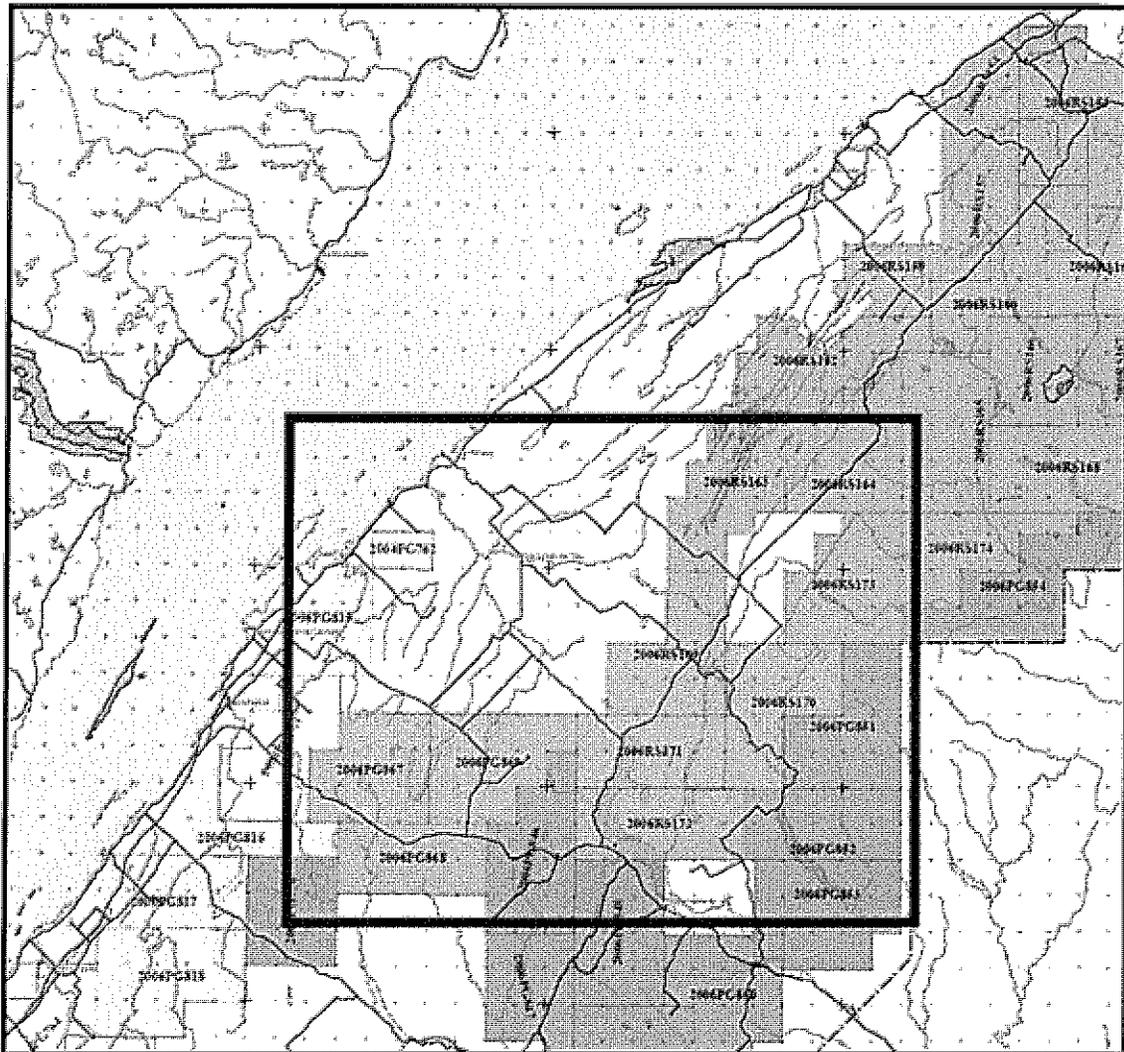


Figure 9 : Région étudiée pour l'évaluation pétrolière de la région du Témiscouata en mars 2008 par MIR télédétection

La Figure 10 montre l'intégration de l'ensemble des informations en relation avec la carte géologique provisoire, sur un relief ombré. Elle montre d'abord deux importants corridors structuraux de direction ouest-nord-ouest, observés dans l'extension du graben du Saguenay, situé au nord-ouest du fleuve Saint-Laurent. Ces deux corridors sont le lieu d'alignement de linéaments topographiques dans cette direction, suggérant qu'ils représentent possiblement les cicatrices de failles profondes réactivées tardivement.

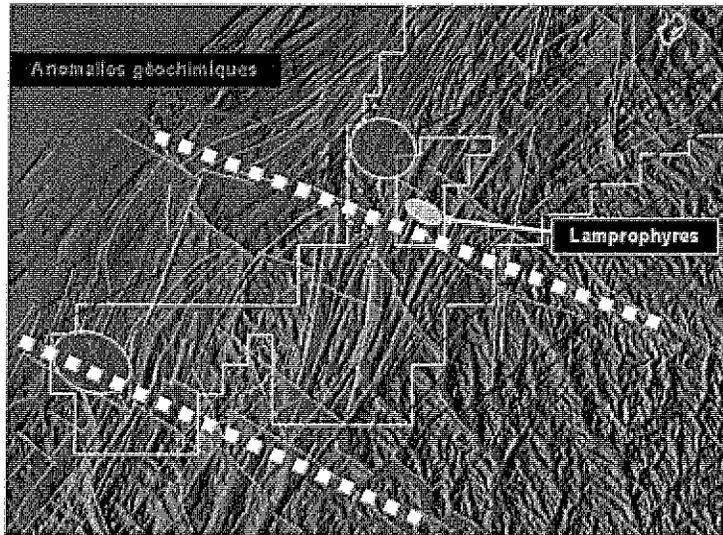


Figure 10 : Importants corridors structuraux de direction ouest-nord-ouest observés dans l'extension du graben du Saguenay

Suite à une entente avec Petrolympic, le 30 juin 2008, cette dernière a acquis 30% d'intérêts dans les 36 permis d'exploration de Squatex totalisant 672 438 hectares situés dans les Basses-Terres du St-Laurent et dans le Bas St-Laurent/Gaspésie. En considération de l'acquisition de ces intérêts, en plus d'un montant initial de 500 000\$ avancé lors des négociations préliminaires, Petrolympic a versé un montant additionnel de 2,0 millions\$ afin de satisfaire aux termes finaux de l'entente. De ce montant, 1,8 million\$ fut affecté aux travaux d'exploration et les 200 000\$ restants demeurèrent disponibles à Squatex pour son fonds de roulement.

En conséquence, à l'été 2008, un vaste programme d'exploration a été développé, comprenant l'acquisition de profils sismiques, de données pédogéochimiques, de levés de radiométrie et d'échantillonnages géologiques. L'acquisition de sismique réflexion qui totalisait 200 kilomètres linéaires a été effectuée à la fois sur les propriétés situées dans le Bas St-Laurent et sur celles des Basses-Terres du St-Laurent (Figure 11). L'acquisition fut faite par Géophysique GPR/Kinetex et le traitement des données fut accompli par CGG-Veritas de Calgary.

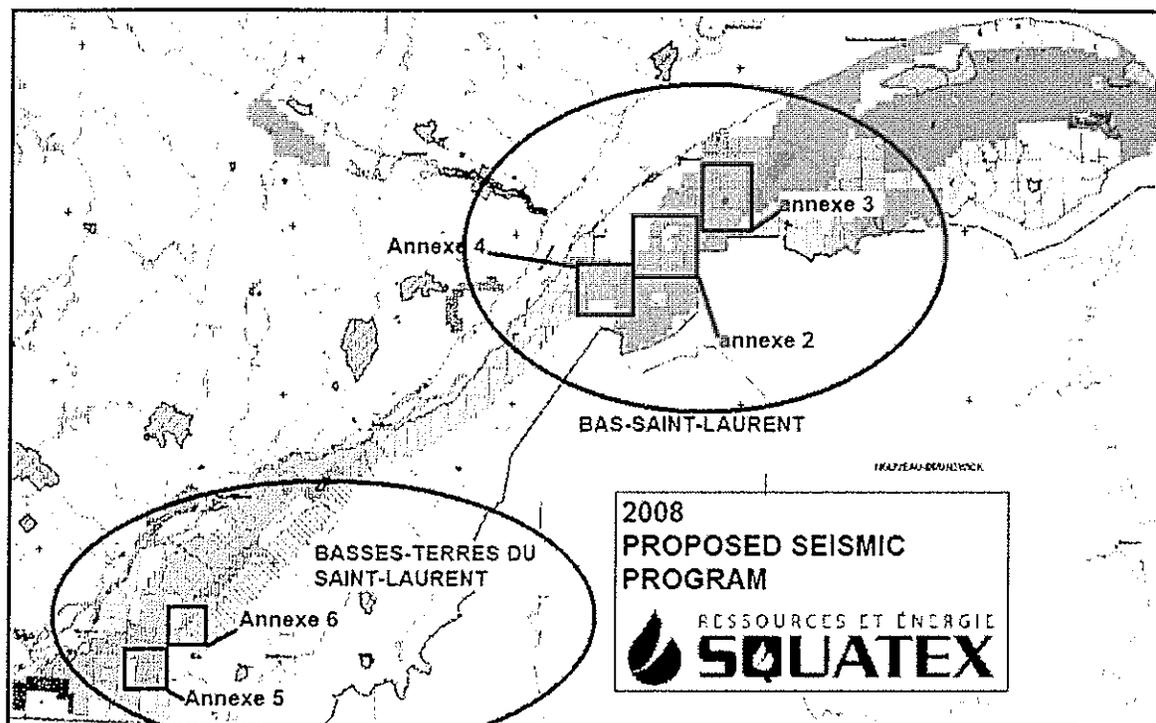


Figure 11 : Programme d'acquisition de 200 km de sismique dans le Bas Saint- Laurent et les Basses-Terres du Saint-Laurent

Dans le Bas-Saint-Laurent, quatre profils totalisant 74,5 km ont été acquis dont deux dans la région de Squatec (Figure 12), un au sud de Saint-Marcellin et un autre à Sainte-Jeanne-D'Arc (Figure 13).

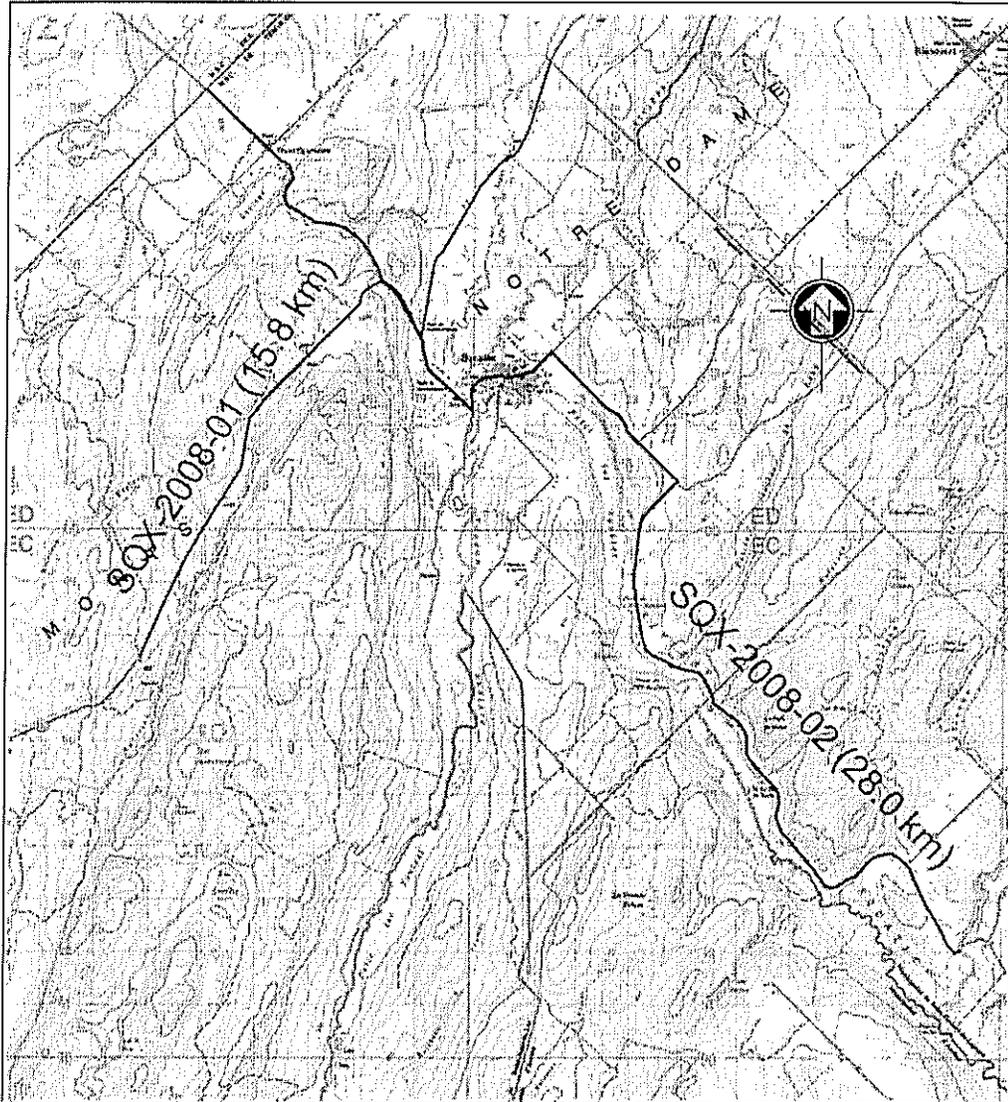


Figure 12 : Relevé sismique 2008, région de Squatec

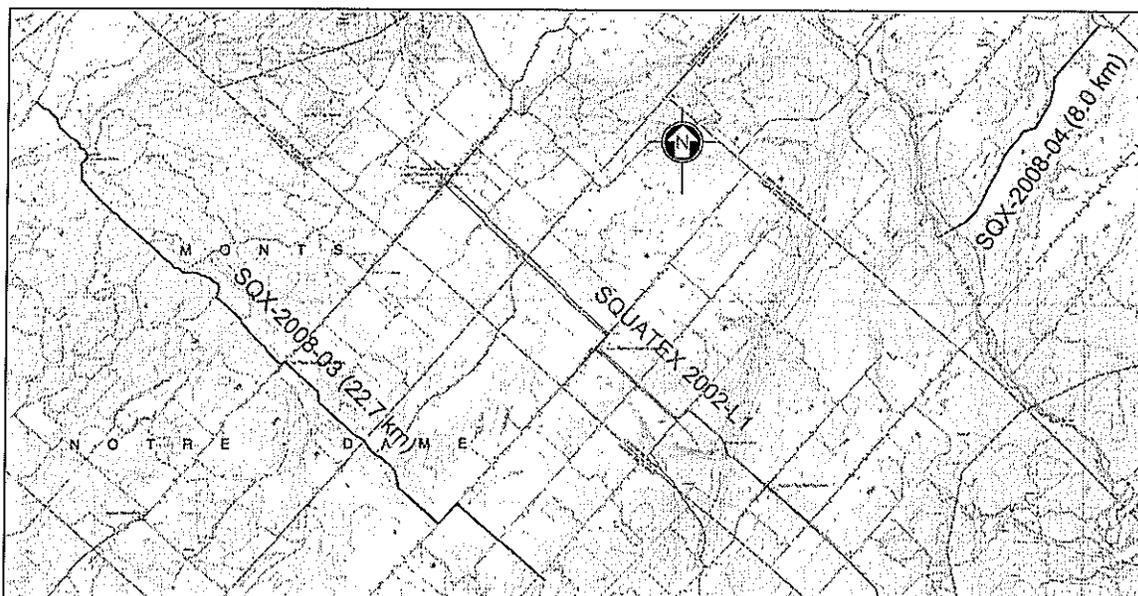


Figure 13 : Relevé sismique 2008, régions de Saint-Marcellin et Ste-Jeanne d'Arc

Un levé de radiométrie a été réalisé par l'INRS-ETE sur la propriété de Squatex dans la région du Bas-St-Laurent, entre octobre et novembre 2008. Les objectifs de l'étude étaient de mesurer le long des routes, les émissions en Uranium (U), Thorium (Th) et potassium (K), afin d'identifier les secteurs présentant de faibles valeurs en Th et K (zones lessivées) et de fortes valeurs en U (zones enrichies). Des zones d'enrichissement significatif en uranium et appauvries en thorium et potassium ont été observées au-dessus ou à proximité de plusieurs réservoirs producteurs d'hydrocarbures.

La Figure 14 montre la localisation des trajectoires du levé radiométrique mobile réalisé. Les différentes couleurs utilisées correspondent aux différentes dates du levé de terrain. Un total de 260 584 mesures radiométriques a été enregistré. La Figure 15 montre les valeurs obtenues pour les émissions d'uranium.

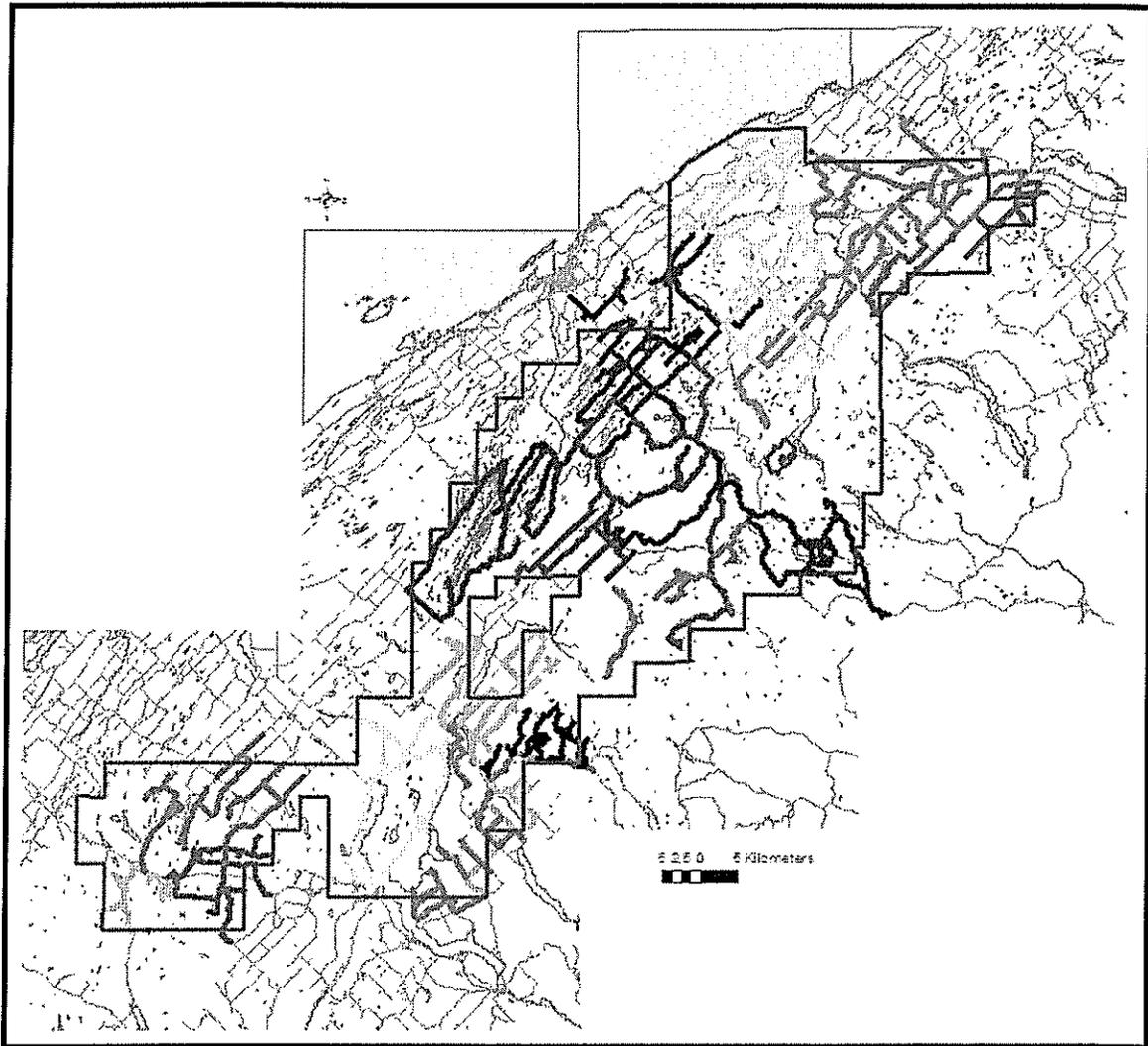


Figure 14 : Levé radiométrique réalisé en 2008 par INRS-ETE

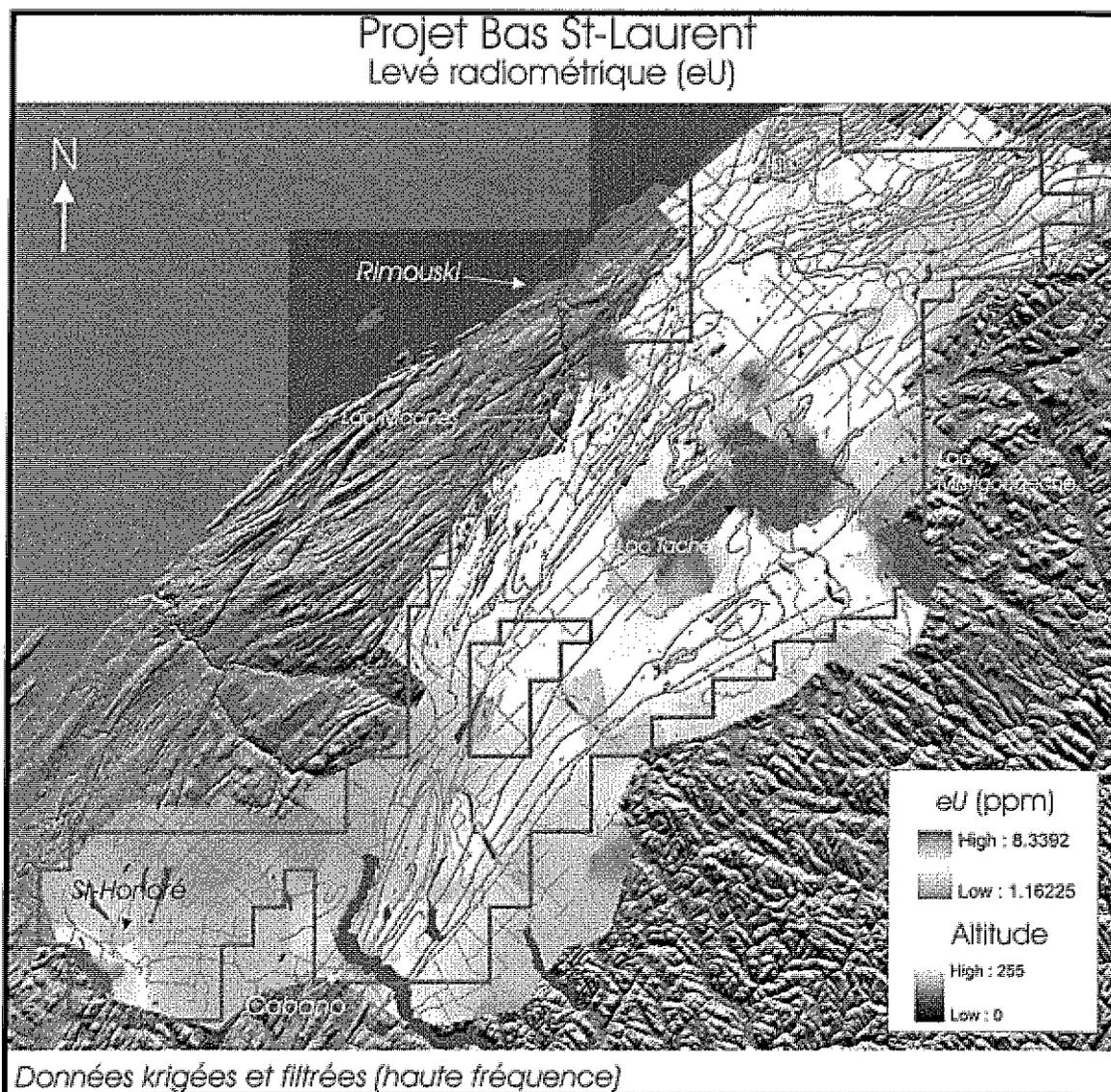


Figure 15 : Carte des valeurs d'uranium par INRS-ETE

Un levé de pédogéochimie a aussi été réalisé par l'INRS-ETE sur la propriété de Squatex dans les mêmes secteurs, entre octobre et novembre 2008. Des échantillons de sol ont été prélevés le long de cinq transects à un intervalle moyen de 150 m, pour un total de 368 sites d'échantillonnage (voir Figure 16). Des analyses physico-chimiques et des mesures géophysiques ont été réalisées sur les échantillons, accompagnées de mesures de gaz dosées pour le méthane, l'éthane, le propane et le butane (n-butane et i-butane) ainsi que pour l'acétylène et le propylène.

Les objectifs de l'étude étaient de mesurer la teneur en hydrocarbures (méthane, éthane, propane, butane) dans le sol, leurs présences pouvant témoigner de la migration d'hydrocarbures venant de réservoirs sous-jacents.

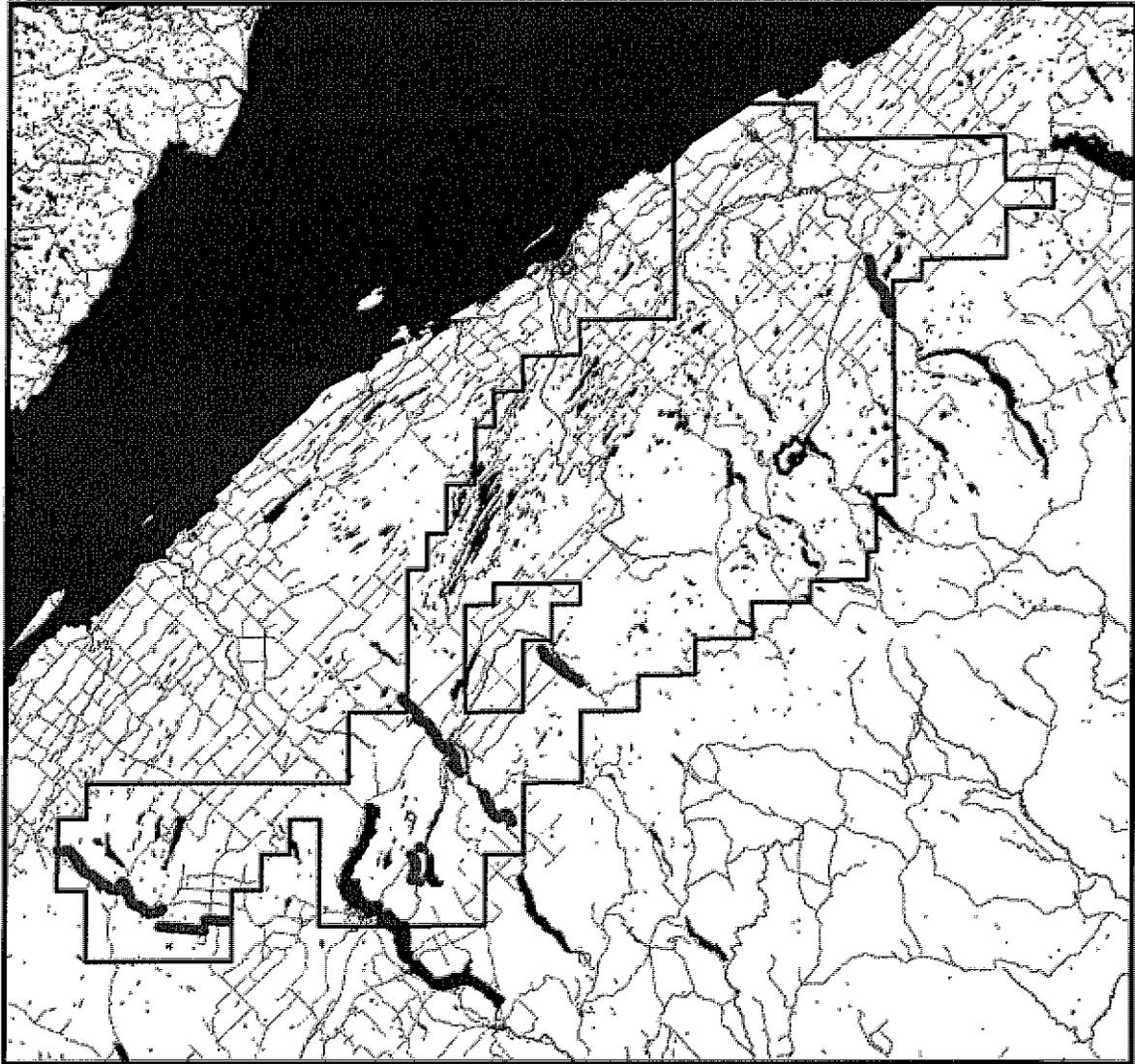


Figure 16 : Localisation des échantillons de sols (pédogéochimie) prélevés et analysés (rouge) par INRS-ÉTÉ

Une campagne de terrain et d'échantillonnage géologique de reconnaissance sur les propriétés de Squatex dans le Bas-Saint-Laurent s'est déroulée d'octobre à novembre 2008. Le but de ces travaux de terrain était de collecter des échantillons pour en analyser le contenu en carbone organique total ou COT (Voir Figure 17).

Au total, ce sont 34 échantillons qui ont été prélevés, principalement dans les régions de St-Honoré, de St-Michel-de-Squatec, d'Auclair, de Trinité des Monts et de Ste-Blandine. Les secteurs couverts par cette campagne sont en grande majorité composés de roches cambro-ordoviciennes à dévoniennes.

Il est à noter que la partie sud-ouest des propriétés de Squatex est constituée des shales des groupes de Trinité et de Cabano, respectivement d'âge cambrien et ordovicien, et du groupe de Chaleur composé de roches siluriennes qui peuvent être de bonnes roches mères et/ou réservoirs. Les échantillons recueillis ont été conservés pour analyses subséquentes de carbone organique total (COT).

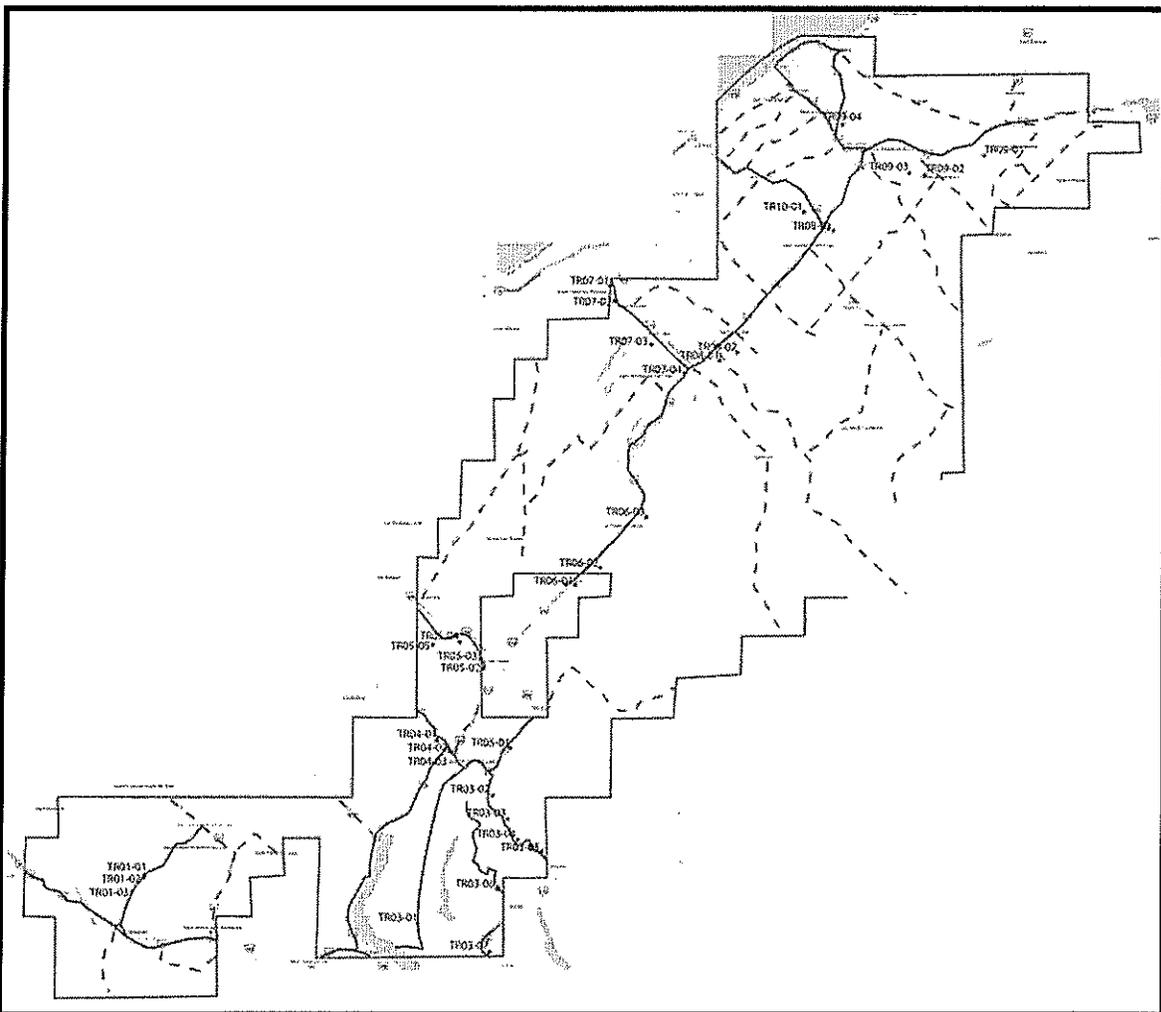


Figure 17 : Cheminement de l'échantillonnage géologique et géochimique 2008 (maturité et COT)

Un levé gravimétrique a été réalisé par la firme Quantec Geoscience Ltd d'août à octobre 2009, sur la propriété de Squatex dans la région du Bas-St-Laurent. Les objectifs de l'étude étaient de densifier le réseau gravimétrique existant, généré par le gouvernement fédéral dans les années 50 et 60, afin de supporter avec plus de précision la reconnaissance géologique du secteur ainsi de mieux définir le cadre tectonique. La région couverte est fortement plissée et fracturée, et est caractérisée par des assemblages géologiques contrastés au point de vue gravimétrique.

La Figure 18 montre la couverture du levé réalisé. Au total, 793 stations ont été mesurées, sur une période de 56 jours.

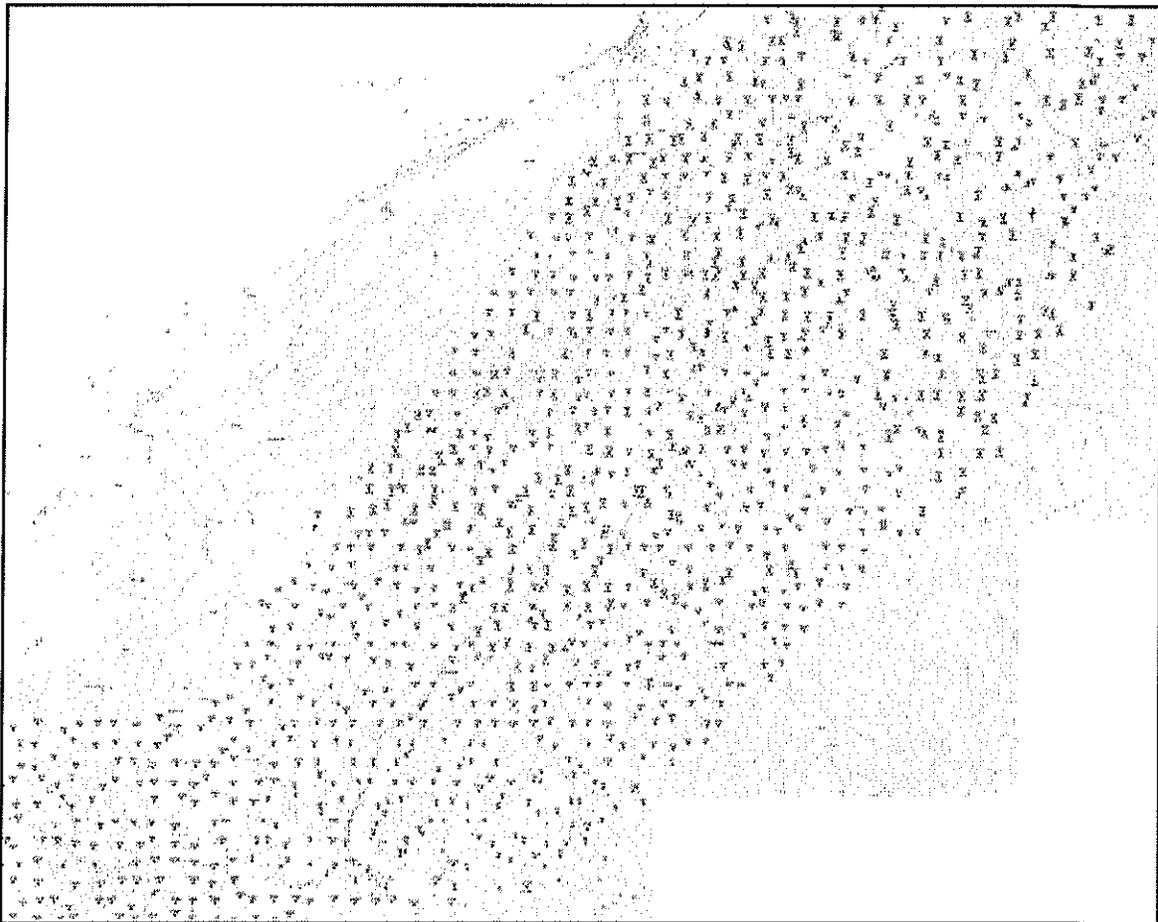


Figure 18 : Carte de la localisation des stations gravimétriques du levé 2009

La Figure 19 montre une carte de l'anomalie de Bouguer et indique que l'ensemble de la région est caractérisée par des valeurs gravimétriques relativement élevées dans la partie nord des permis, où on retrouve des roches d'origine volcanique en surface et en sous-surface. Elles sont relativement faibles dans la partie sud-ouest où on est davantage en présence des assemblages d'origine sédimentaire.

La Figure 20 montre une carte du gradient vertical calculé de l'anomalie de Bouguer. Dans ce cas, le signal représenté est associé à des formations géologiques situées généralement plus près de la surface, tout en conservant une contribution de formations géologiques profondes. Ces données gravimétriques seront utilisées conjointement avec les données magnétiques pour mettre à jour la carte géologique existante et proposer un cadre tectonique permettant de mieux comprendre l'architecture du sous-sol. Elles sont particulièrement utiles pour identifier les zones de failles interprétées en surface qui pourraient avoir une origine profonde.

Ces failles sont importantes car elles délimitent parfois des blocs tectoniques distincts. Elles pourraient également indiquer des zones de faiblesse crustale ayant pu favoriser la circulation de fluide d'origine hydrothermale contrôlant la génération de réservoirs.

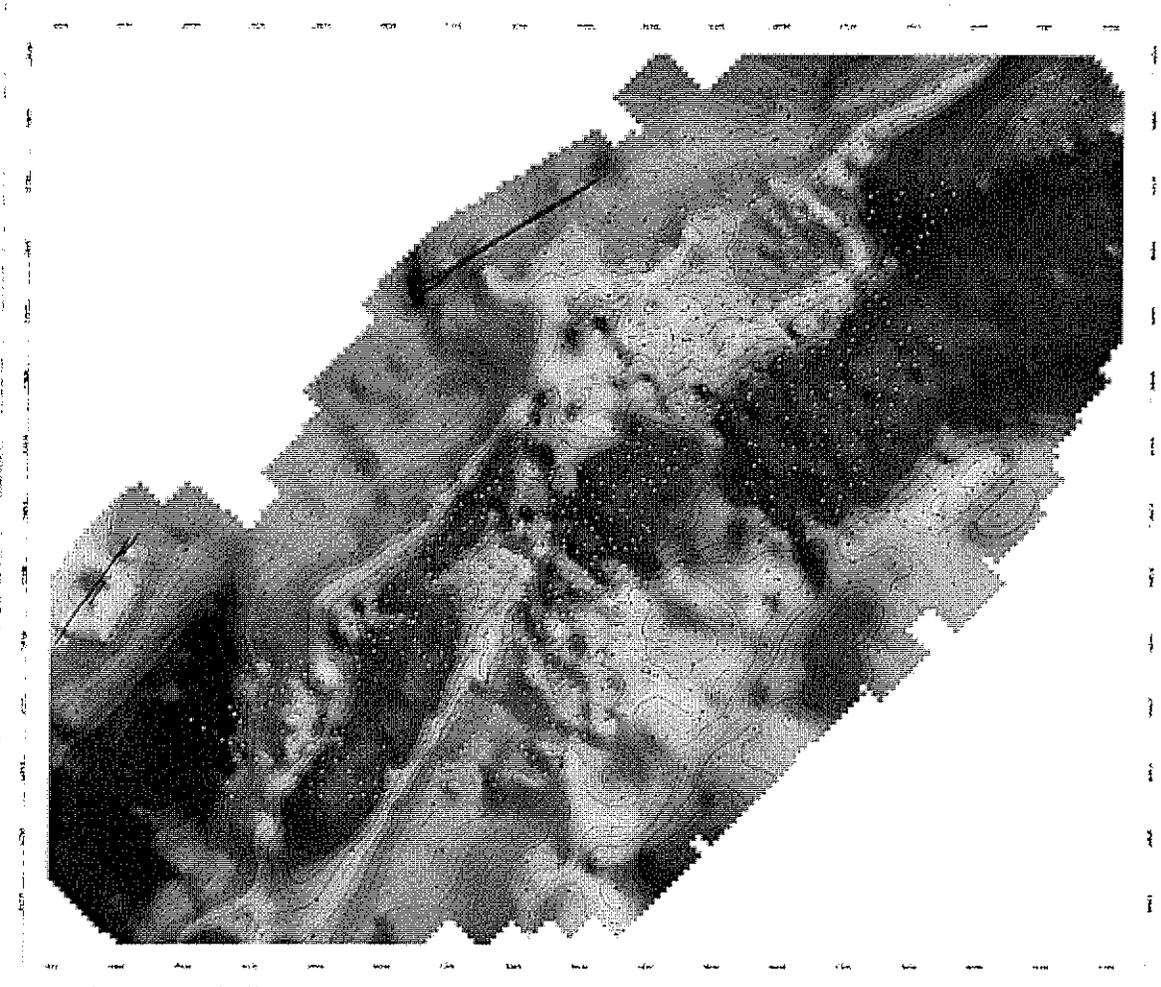


Figure 19 : Carte de l'anomalie de Bouguer avec position des stations gravimétriques

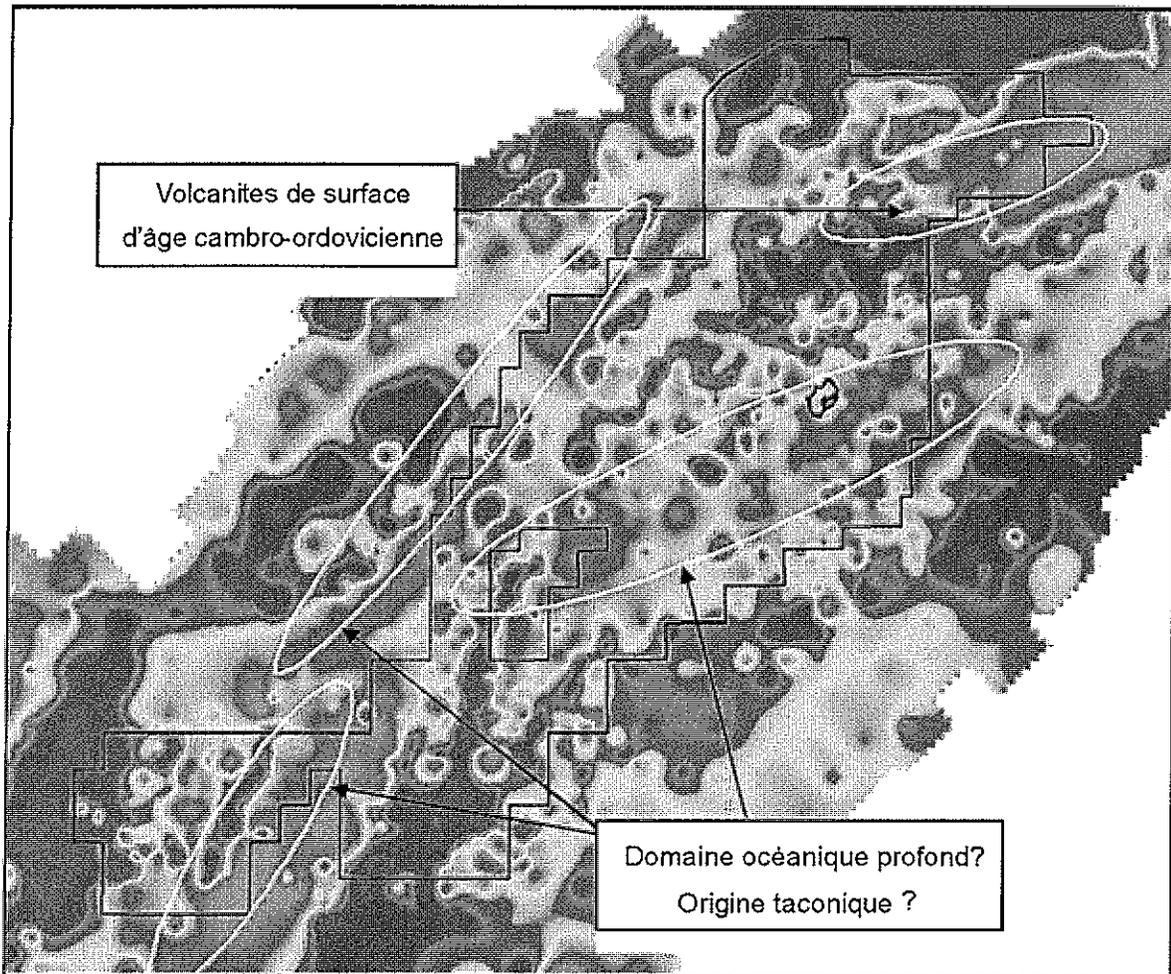


Figure 20 : Carte de l'anomalie résiduelle avec interprétation sommaire

Un levé aéromagnétique à haute résolution (HRAM) a été réalisé par la firme GPR International en août et septembre 2009, couvrant l'ensemble de la propriété de Squatex dans la région du Bas-St-Laurent.

Les objectifs de l'étude étaient de mesurer le champ magnétique le long de lignes de vol, afin de supporter la reconnaissance lithologique du secteur ainsi que la cartographie structurale (failles, plis, fractures). La région couverte est fortement plissée et fracturée, et caractérisée par des assemblages géologiques contrastés au point de vue magnétique.

La Figure 21 montre la zone de couverture du levé réalisé. Un total de 16 157 km linéaires a été survolé, le long de lignes de vols espacées de 300 m et orientées NW-SE, à une altitude moyenne de 150 m. Les données acquises ont été corrigées et traitées selon les standards de l'industrie afin de produire une grille régulière du champ magnétique total, de laquelle ont été calculées différentes dérivées verticales ou horizontales.

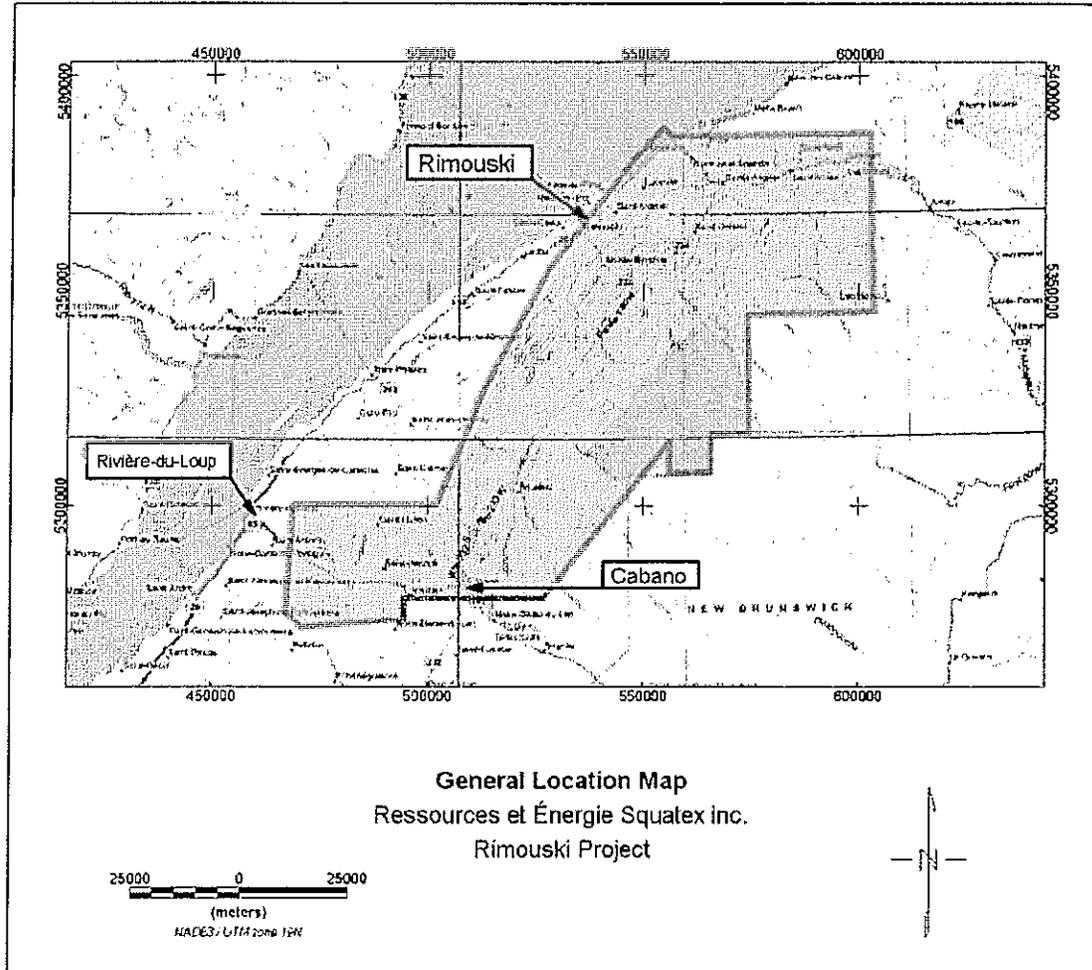


Figure 21 : Couverture du levé aéromagnétique réalisé en août 2009

La Figure 22 montre une carte du champ magnétique total résultant du levé réalisé. Elle montre d'abord que l'ensemble de la région est caractérisée par un champ magnétique relativement élevé dans la partie nord des permis, où on retrouve des roches d'origine volcanique en surface et en sous-surface, et relativement faible dans la partie sud où on aperçoit davantage des assemblages d'origine sédimentaire.

La Figure 23 montre une carte de la dérivée seconde calculée du champ magnétique total. Dans ce cas, le signal représenté est associé à des formations géologiques situées généralement plus près de la surface. Le détail fourni par ces données montre la complexité tectonique du secteur couvert. La configuration de ces anomalies permet de reconnaître et mettre à jour des horizons repères révélant la succession de nombreux plis plongeant vers le nord-est, ainsi que certaines discontinuités révélant la présence probable de failles majeures inconnues jusqu'à maintenant.

Ces données magnétiques sont utilisées pour mettre à jour la carte géologique existante et proposer un cadre tectonique permettant de mieux comprendre l'architecture du sous-sol. Les contacts géologiques seront ajustés et de nouvelles failles pourront être ajoutées. Des vérifications de terrain ont été réalisées en juin 2010 pour valider l'interprétation et des sections géologiques seront produites le long de divers transects de direction NO-SE. Le tout permettra de proposer un modèle géologique mettant en valeur les secteurs considérés les plus prometteurs, associés à des séquences épaisses de sédiments et compartimentés par des failles parfois synsédimentaires ayant pu contribuer à la création de réservoirs. La présence d'unités volcaniques à proximité de ces failles représente également des conditions favorables au développement de réservoirs.

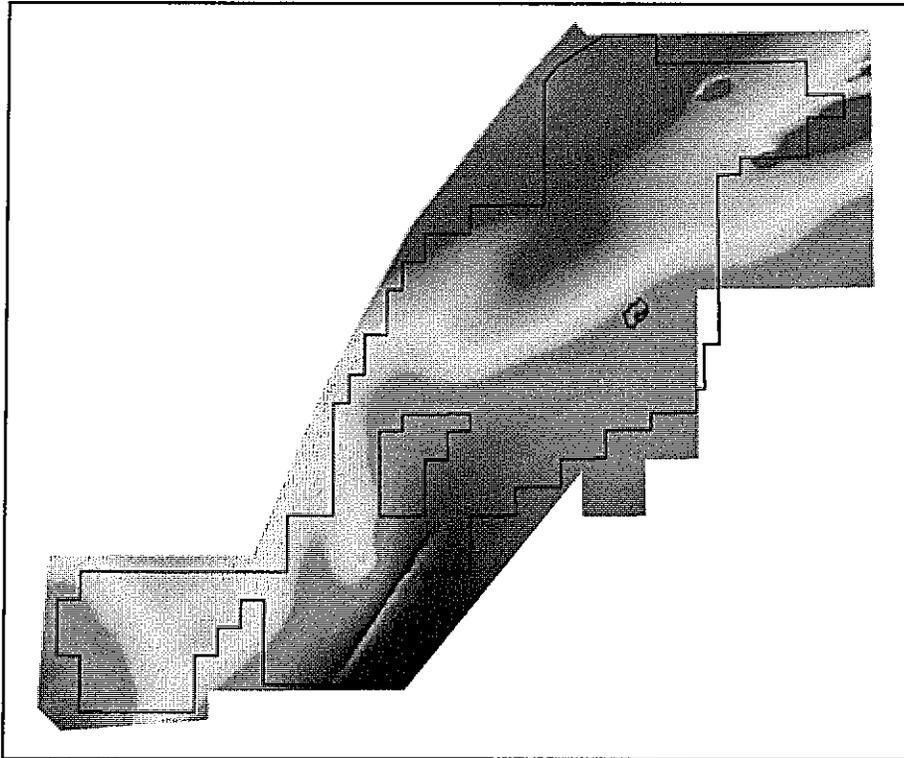


Figure 22 : Carte du champ magnétique total

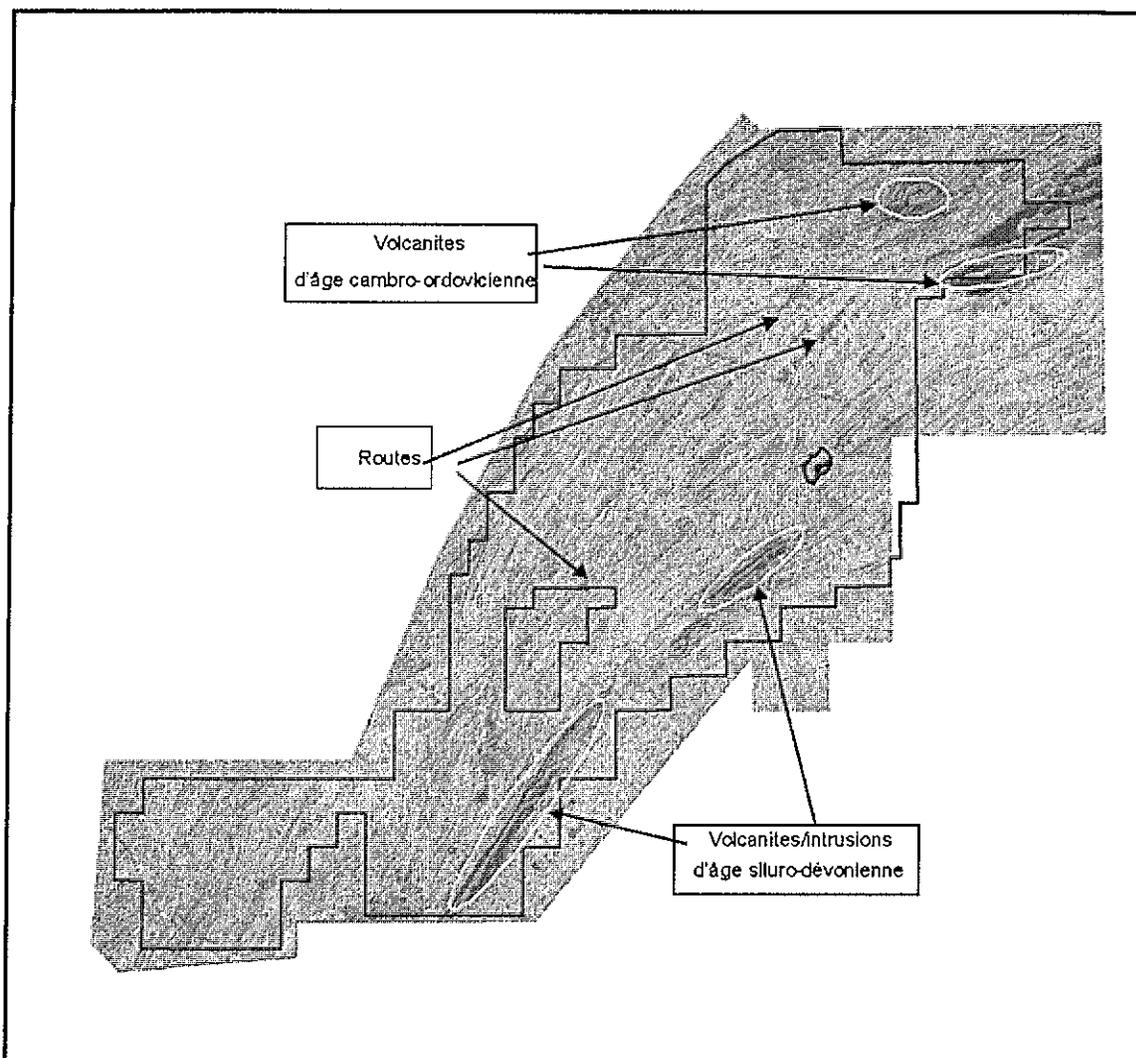


Figure 23 : Carte de la dérivée seconde du champ magnétique total

Suite aux travaux de terrain effectués à la fin 2008, une seconde campagne de travaux d'échantillonnage géologique des affleurements du Bas-Saint-Laurent a été effectuée à l'été et à l'automne 2009. Elle avait pour buts de préciser certains secteurs afin d'améliorer notre connaissance géologique et de poursuivre la collecte d'échantillons afin de parfaire les analyses de contenu COT et de maturité organique des formations (R_o) et de définir les zones prioritaires ayant un meilleur potentiel d'accumulation d'hydrocarbures.

Cette étude a été menée sur l'ensemble des permis de Squatex du Bas-Saint-Laurent Gaspésie entre le Lac Matapédia au Nord-est de Rimouski et le Lac Témiscouata au Sud-est de Rivière-du-Loup. Soixante-quinze (75) échantillons ont été expédiés pour analyses pour le COT à un laboratoire de Calgary en septembre 2009.

Le résultat de ces analyses suggèrent que les roches sédimentaires siluro-dévonienne ont un COT très faibles (<0.5%). Les roches ordoviciennes (formation de Trinité) présentent un COT plus intéressant avec une valeur supérieure à 1,6% correspondant à la pointe du synclinal Cabano-Squatec. Enfin les roches cambro-ordoviciennes ne présentent pas de valeurs élevées. Il semble donc que pour la région du Bas Saint-Laurent, la formation de Trinité serait la principale roche mère.

Un rapport publié en décembre 2009 a apporté des éléments nouveaux en ce qui concerne la maturation organique des roches dans la région du Bas St-Laurent :

*LA MATURATION THERMIQUE ET LE POTENTIEL ROCHE MÈRE DES
ROCHES ORDOVICIENNES À DÉVONIENNES DU SECTEUR
MATAPÉDIA - TÉMISCOUATA DU BAS-SAINT-LAURENT, QUÉBEC,
Rapport soumis à la Commission Géologique du Canada par Rudolf
Bertrand, DSc et Michel Malo, PhD*

Ce rapport, qui se base sur la réflectance de la matière organique, indique que le secteur nord-est des permis serait plus favorable à la préservation d'hydrocarbure, la maturation organique y étant plus faible. Par contre, il a été remarqué que l'interprétation se basait sur un échantillonnage à l'échelle régionale et que les secteurs n'avaient pas été couverts en détails.

En conséquence, 15 échantillons provenant des campagnes d'échantillonnage effectuées en 2008 et 2009 furent expédiés à l'INRS-ETE en avril 2010 pour en analyser la réflectance et comparer les résultats avec ceux du rapport de Bertrand et al (Figure 24). En raison de la quantité et la qualité des échantillons, la réflectance a pu être déterminée sur 11 d'entre eux. D'une façon générale les nouvelles données sont en accord avec celles déjà mesurées auparavant mais des interrogations demeurent en raison de la faible quantité d'échantillons.

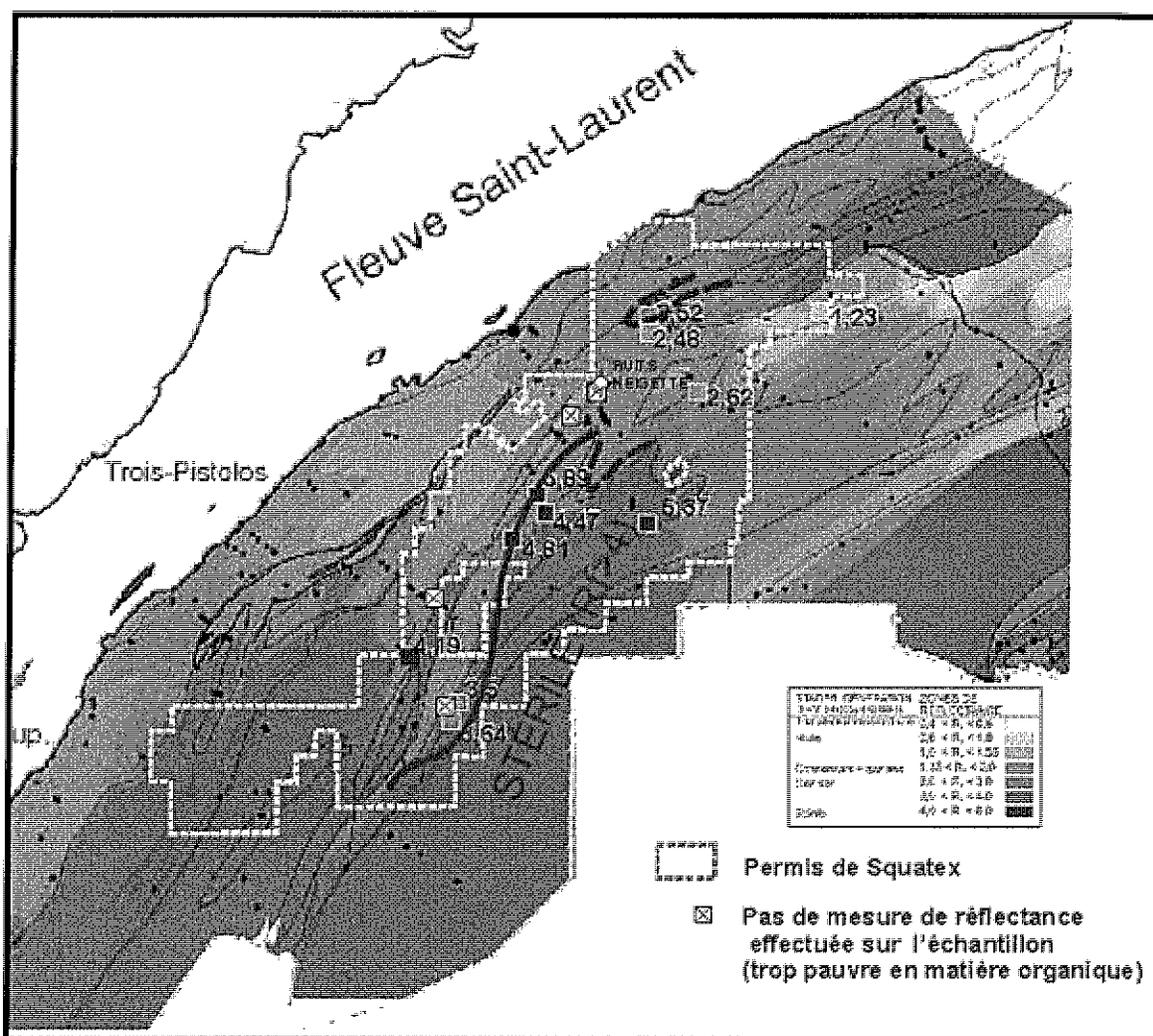


Figure 24 : Ajout des analyses de réflectance 2010 sur la carte de R Bertrand et al 2009

Une campagne de terrain avec un échantillonnage plus exhaustif ont été réalisés en juin 2010 (près de 200 échantillons amassés) afin de mieux couvrir la région. Cinquante-quatre (54) échantillons ont été sélectionnés et expédiés à INRS-ETE pour analyse complémentaire de la réflectance afin de compléter la couverture spatiale des valeurs de la maturation organique sur tout le territoire. De plus, 12 échantillons du puits de Soquip Lac Noir n° 1 Neigette (F005) et 4 échantillons complémentaires du puits Sun Exploration et Al Mitis n° 1 (C088) ont été expédiés afin de mieux connaître le taux d'accroissement de la maturation avec la profondeur qui sera un élément clé en ce qui concerne la profondeur maximale prospective. Ces analyses sont toujours en cours.

À la même occasion, une équipe de quatre géologues en a profité pour effectuer des vérifications sur les affleurements afin de parfaire les connaissances d'ordre géologique et de réviser les cartes gouvernementales des affleurements pour mieux comprendre les structures tectoniques.

Une campagne de carottages stratigraphiques (carottes de roches de 2 po.) a été réalisée en septembre 2010 sur les permis du Bas-Saint-Laurent de Squatex, à des fins de validation de l'interprétation géologique en cours. Un total de neuf (9) forages ont été réalisés à des profondeurs inférieures à 300 m (voir Tableau 5).

Tableau 5 : Forages stratigraphiques réalisés en septembre 2010, Bas-Saint-Laurent

#Trou	UTM-X (m)	UTM-Y (m)	Profondeur (m)	Élévation (m)	Orientation	Début	Fin	#Permis
SQX#P	588 603	5 368 467	285	403	65° SSE	2010-09-08	2010-09-12	2009PG556
SQX#2	554 808	5 352 976	99	350	90°	2010-09-16	2010-09-17	2009PG558
SQX#3	574 283	5 351 175	99	335	90°	2010-09-13	2010-09-13	2009PG559
SQX#5	576 970	5 347 083	96	510	90°	2010-09-15	2010-09-16	2009PG565
SQX#6	569 074	5 345 218	99	350	90°	2010-09-14	2010-09-15	2009PG565
SQX#7	556 022	5 340 100	12	332	90°	2010-09-18	2010-09-18	2009PG564
SQX#8	541 624	5 337 312	9	283	90°	2010-09-18	2010-09-18	2009PG562
SQX#9	544 505	5 330 481	9	329	90°	2010-09-18	2010-09-18	2009PG562
SQX#10	588 813	5 368 062	144	382	65° SSE	2010-09-20	2010-09-21	2009PG556
SQX St-Moise	587 555	5 372 283	249	275	90°	2010-09-01	2010-09-04	2009PG556

La Figure 25 montre la localisation de tous les trous de forages ayant été effectués lors de cette campagne.

L'ensemble de la campagne de carottage fut un succès dans la mesure où presque tous les objectifs initiaux ont été atteints c'est-à-dire de permettre de mettre à jour et de bonifier la carte géologique existante. La compréhension de la source des anomalies magnétiques testées est en outre grandement améliorée.

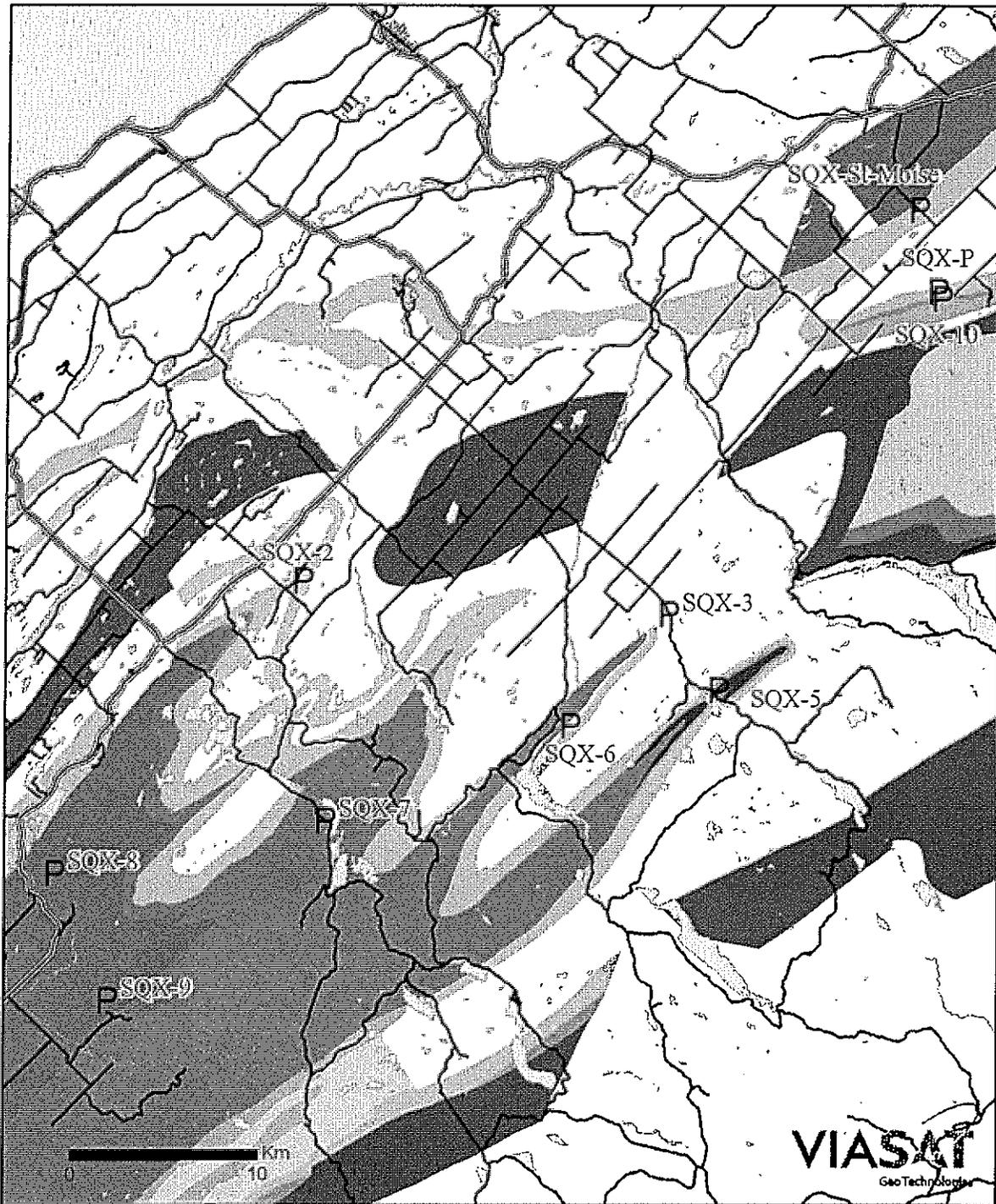


Figure 25 : Localisation des carottages 2010 en fonction de la géologie

À l'extrémité Est des permis du Bas-Saint-Laurent, le contexte géologique devient très complexe et pour mieux le définir, Squatex a choisi de faire retraiter le profil MRN-2001-04 qui avait été enregistré par le gouvernement mais dont la qualité ne permettait pas de définir ce qui se passait réellement en profondeur. Ainsi, le profil fut envoyé chez EarthSignal de Calgary afin de revoir les paramètres de traitement et d'obtenir plus de renseignements près de la surface à partir de ces données. Les résultats seront intégrés à l'interprétation régionale qui est présentement en cours.

6.7.3 Permis des Basses-Terres du Saint-Laurent

Au début des années 2000, c'était plutôt la recherche de réservoir de dolomies hydrothermales qui intéressaient l'industrie pétrolière dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Conséquemment, en 2006, Squatex a acquis 12 permis de recherche totalisant 225 370 ha. Cette acquisition a été très favorable puisque cette région a été jusqu'à récemment la plus active et aussi la plus attrayante pour les investisseurs en raison du potentiel en gaz de shale de la Formation Utica.

Cette action fut profitable puisque depuis lors, tous les terrains qui ont un potentiel pétrolier ou gazier sont sous permis. La valeur et l'intérêt de ceux-ci se sont accrus de façon significative en particulier depuis que Forest Oil, puis Talisman se sont impliqués dans le développement des gaz de shale de la Formation de l'Utica.

En octobre 2006, Mir Télédétection a effectué une évaluation préliminaire du potentiel pétrolier des permis dans les Basses-Terres du St-Laurent. Au départ, une revue systématique de la stratigraphie des puits a été effectuée. Elle a été suivie par l'intégration des données d'imagerie satellite, des données topographiques et de connaissances géoscientifiques afin de mieux comprendre la géologie structurale et d'évaluer le potentiel pétrolier sous les permis de Squatex. L'intérêt est différent dépendant de la localisation des permis. Ceux situés dans le bloc à l'est montrent un potentiel lié aux structures chevauchées (réservoirs conventionnels qui peuvent être localisés à une profondeur de plus de 5 km et zones fracturées plus près de la surface). Cette zone est intéressante puisque qu'on y trouve le champ de gaz de Saint-Flavien qui fut converti en réservoir souterrain en 1997. En plus, des réservoirs dans les zones qui s'apparentent à ceux de la plateforme peuvent y être rencontrés comme ce fut le cas à St-Simon. Toujours selon MIR Télédétection, les permis du bloc à l'ouest montrent plutôt un intérêt pour les réservoirs du type dolomies hydrothermales et ceux des shales fracturés. Le rapport ne mentionnait pas le potentiel du gaz de shale qui ne fut considéré par d'autres intervenants que l'année suivante et surtout en 2008. Présentement nous croyons que ce type de prospect est de loin le plus prometteur.

Comme indiqué précédemment, suite à une entente avec Squatex le 30 juin 2008, Petrolympic acquiert 30% d'intérêts dans les 36 permis d'exploration de Squatex totalisant 672 438 hectares situés dans les Basses-Terres du St-Laurent et dans le Bas St-Laurent/Gaspésie. Cet investissement a permis à Squatex de planifier des travaux d'exploration de plus grande envergure dans les Basses-Terres tout comme dans le Bas St-Laurent.

Un relevé sismique a été acquis dans les Basses-Terres à la suite de celui du Bas-St-Laurent en septembre 2008. Celui-ci, d'une longueur totale de 123,4 km linéaires consista en neuf profils sur deux zones (près de Chambly et près de Sainte-Hélène). Les lignes SQX-2008-10 à 14 détaillent le secteur de Chambly (Figure 26) en haute résolution et les lignes SQX-2008-15 à 18 donnent plus de lumière à la zone de chevauchements de Ste-Hélène-St-Simon (Figure 27).

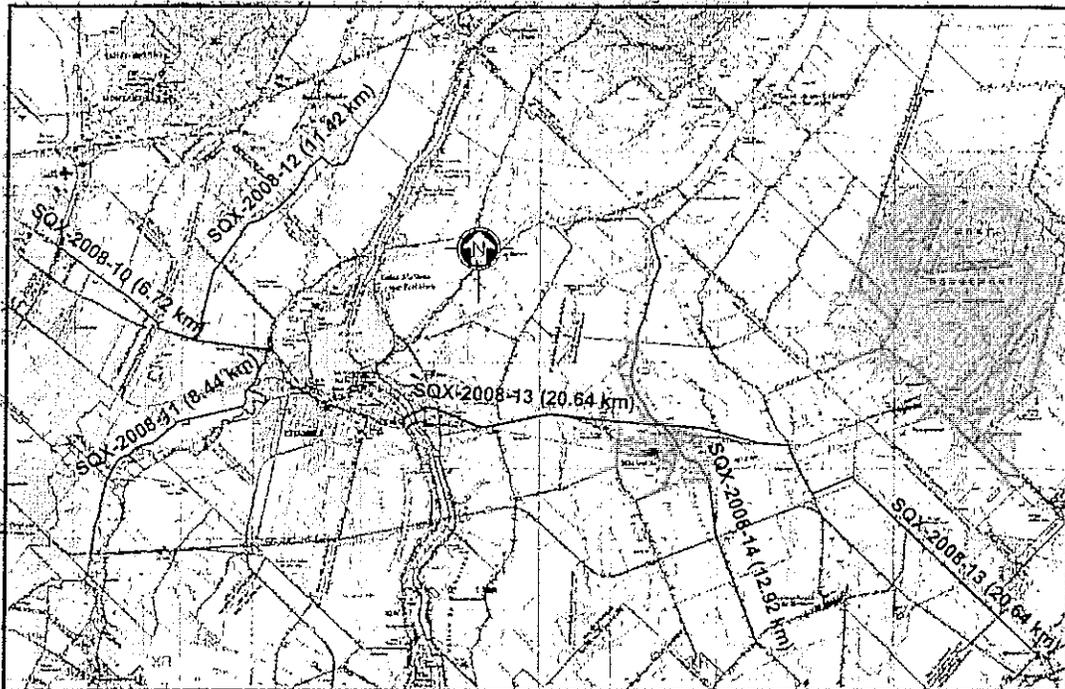


Figure 26 : Relevé sismique 2008 Région de Chambly

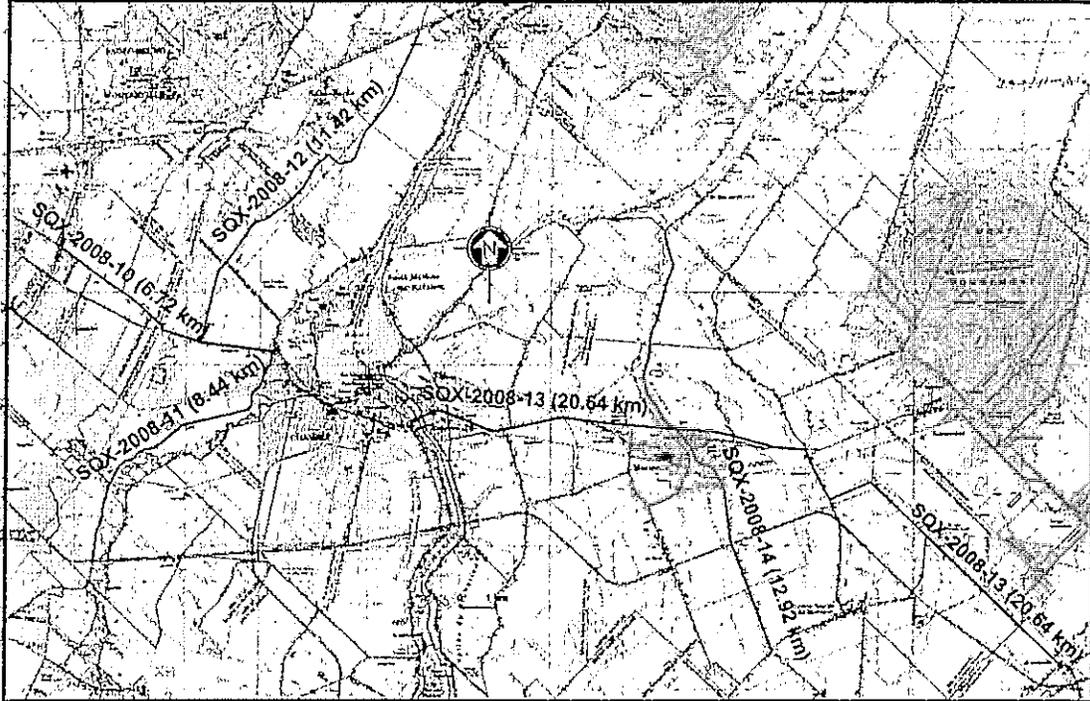


Figure 27 : Relevé sismique 2008 Région de Ste-Hélène

Le 25 novembre 2008, Squatex et son partenaire Petrolympic Ltd ont conclu une entente d'affermage et d'opérations conjointes avec Canbriam Energy Inc (Canbriam) de Calgary. Canbriam obtenait ainsi la possibilité d'acquies 60% d'intérêt dans l'intervalle entre la surface et le toit du Trenton sur une superficie pouvant atteindre 32 000 ha à l'intérieur de deux des permis dans la zone de gaz de shale (Utica et Lorraine). L'entente porte donc uniquement sur les formations géologiques au-dessus du Trenton, soit le Queenston, le Lorraine et l'Utica.

Dans le cadre de l'entente, Canbriam a aussi acheté 40 km de lignes sismiques de Squatex et s'est engagée à effectuer un relevé aéromagnétique qui fut acquis en décembre 2008 au-dessus des permis 2009RS294 à 298 (anciennement 2006PG862 à 866) (voir Figure 28). Ces données ainsi que les données publiques disponibles ont permis à Canbriam de déterminer les sites de forage proposés en février 2009.

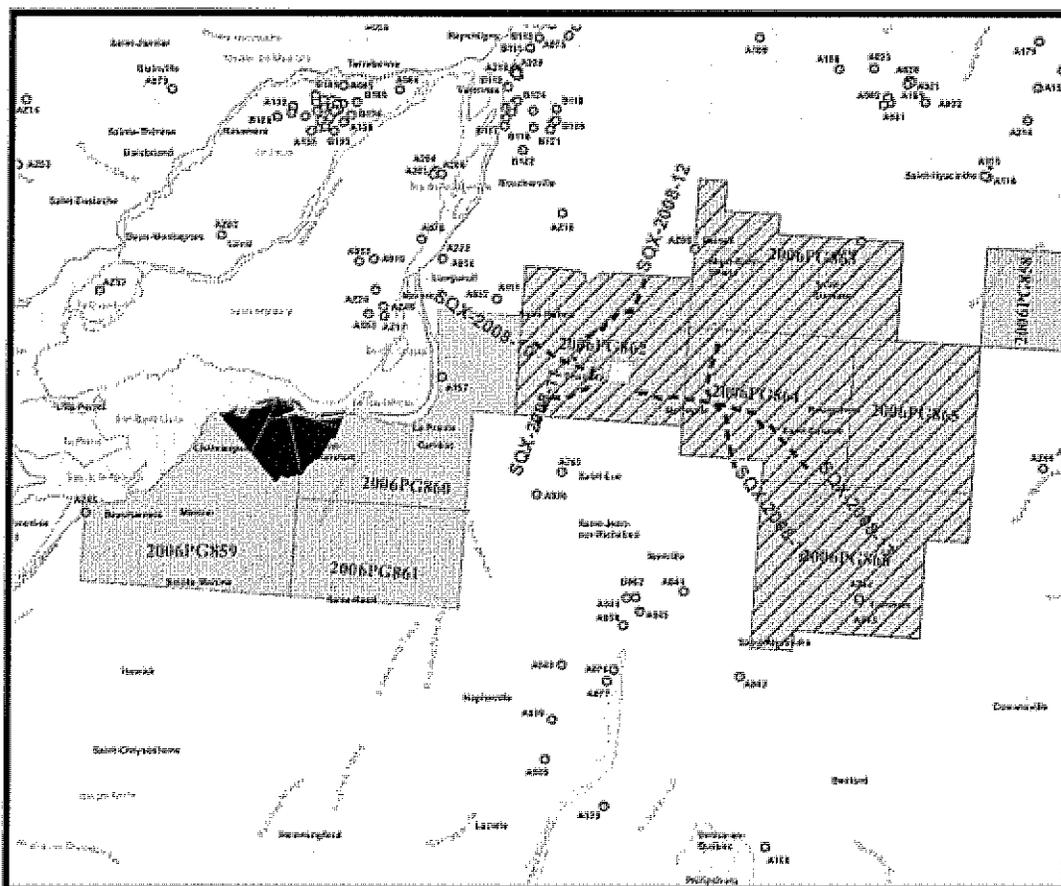


Figure 28 : Localisation du relevé aéromagnétique de haute résolution enregistré par Canbriam

Canbriam a versé à la signature de l'entente 3,5 millions\$ (2,45 M\$ à Squatex (70%) et 1,05 M\$ à Petrolympic (30%) et s'est engagée à sélectionner dans les trois mois suivants les deux permis sur lesquels devait porter l'entente (suite à un amendement ce délais fut prolongé jusqu'au 31 mars 2010, date à laquelle Canbriam a sélectionné les permis actuels 2009RS296 et 298) et à forer un puits vertical jusqu'à la base de la Formation d'Utica et/ou 30 mètres dans le Trenton avant le 31 octobre 2009 (le programme d'exploration initial).

Le puits initial fut localisé près de Farnham au sud-est de Montréal (Figure 29). Le forage Canbriam Farnham n° 1 (A-271) a débuté le 9 juillet et la foreuse a été libérée le 12 août après avoir atteint une profondeur totale de 2507 m. Le puits a traversé une épaisse séquence de Lorraine avant de toucher l'Utica à 1987 m. Le Trenton a été rencontré à 2332 m. Des indices de gaz ont été observés et le puits a été complété et suspendu.

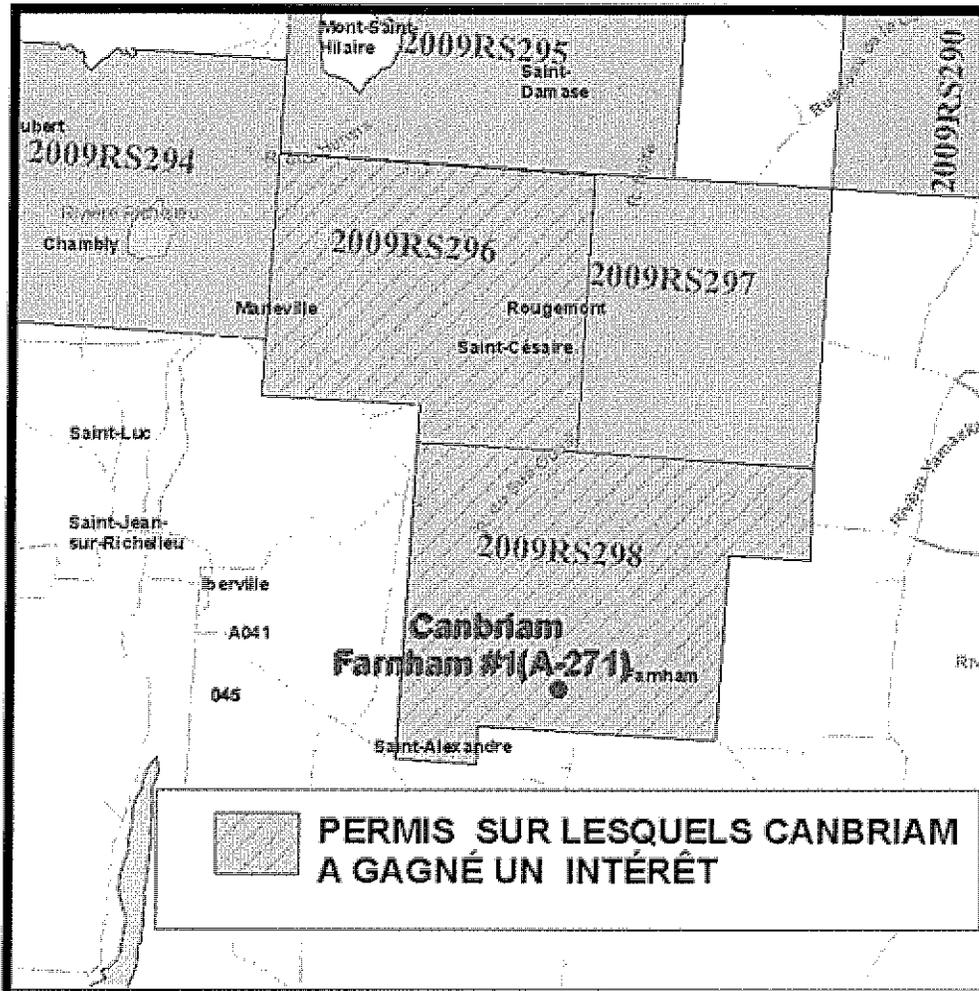


Figure 29 : Localisation du forage Canbriam Farnham n° 1

Selon l'entente, Canbriam a complété la phase initiale et a sélectionné (en avril 2010) un premier bloc de terrain contigu qui couvre 8000 ha sur lequel elle a maintenant acquis 60% d'intérêt dans les strates au-dessus du Trenton. Squatex et Petrolympic y détiennent respectivement 28% et 12% tout en conservant leurs intérêts respectifs de 70% et 30% dans les strates sous-jacentes.

Canbriam, après avoir complété le programme initial, avait jusqu'au 30 novembre 2009 pour exercer la première option de l'entente et a décidé dès juillet 2009 de devancer son exercice en versant au 30 novembre 2009 un montant de 3,5 millions\$ (2,45 M\$ à Squatex et 1,05 M\$ à Petrolympic) et en s'engageant à forer et compléter deux autres puits avant le 31 décembre 2011 pour gagner 60% d'intérêt dans les couches de la surface jusqu'au toit du Trenton sur un second bloc de 8 000 ha.

Canbriam conserve l'option de gagner 60% d'intérêt dans 24 000 ha additionnels dans les deux permis sous affermage en forant jusqu'à 6 puits additionnels (verticaux ou horizontaux) et en versant des montants totalisant 13,5 millions\$ (9,45 M\$ à Squatex et 4.05 M\$ à Petrolympic) avant le 30 novembre 2011. Canbriam est responsable de tous les coûts reliés au forage, au parachèvement et à l'abandon des puits.

Une campagne d'échantillonnage géochimique dans le mort-terrain a été réalisée par CHEMTERRA INTERNATIONAL CONSULTANTS Ltd (CIT) en décembre 2009 et janvier 2010 sur les permis situés au sud de Montréal, 2009RS291 à 298 (anciennement 2006PG859 à 866). Au total, 1290 échantillons ont été recueillis à une profondeur moyenne de 1,5 mètre et analysés.

Plusieurs anomalies de gaz thermogénique ont été identifiées dont la principale à une superficie de plus de 10 kilomètres carrés au sud-ouest de Montréal (Figure 30). Celle-ci correspond entre autres à un axe anticlinal traversant localement la plateforme carbonatée ainsi qu'à la faille majeure Havelock dans le socle sous-jacent.

Dans cette région, la section de shale (Utica et Lorraine) a été érodée et ne présente donc pas d'intérêts pour le gaz de shale mais plutôt pour les réservoirs conventionnels tels que la dolomitisation hydrothermale des carbonates ou les réservoirs dans les structures au niveau des grès ou carbonates dont la profondeur n'excéderait pas quelques centaines de mètres. La faible profondeur des objectifs de cette région rendent l'exploration (forages) peu coûteuse et attrayante.

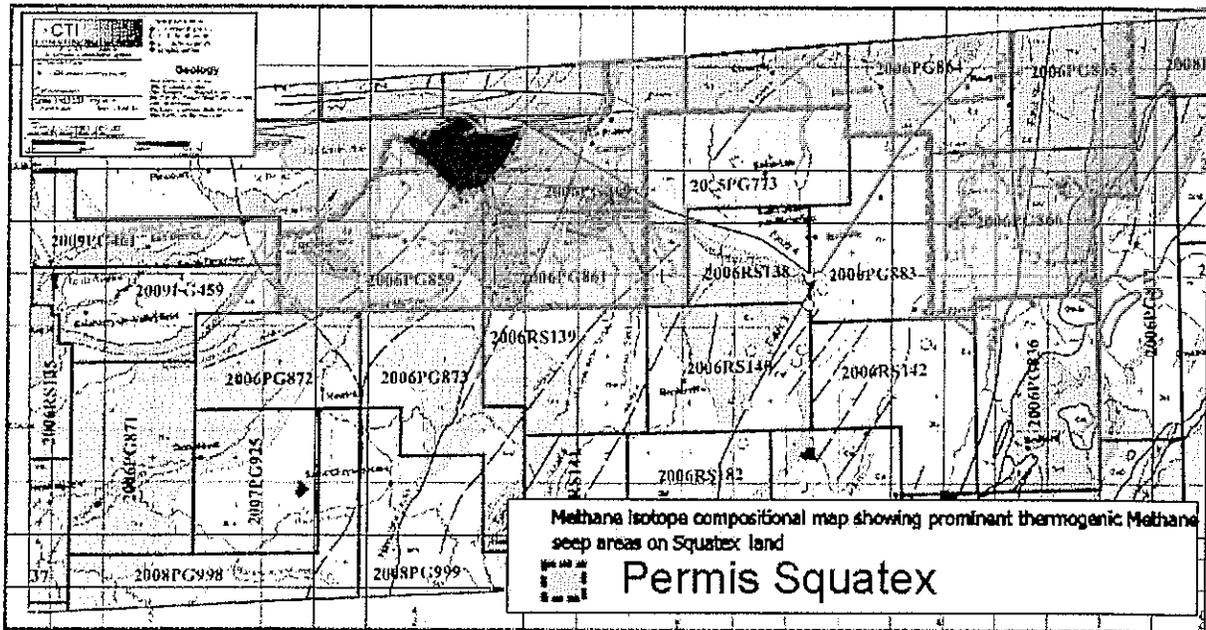


Figure 30 : Localisation des échantillons et des zones anomalliques de géochimie (GEL) recueillis par CIT en 2009 (anciens numéros de permis)

Suite à l'analyse et à l'interprétation partielle de tous les profils sismiques publics disponibles dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, il fut décidé au printemps 2010 de compléter la couverture sismique du secteur de Chambly-Ste-Hyacinthe, près des montérégiennes. Une demande de permis de levé géophysique a été présentée au MRNF en vue d'acquérir 40 km de sismique 2D de haute résolution sur les permis 2009RS294 et 2009RS295. Le relevé a été programmé entièrement sur routes carrossables et consiste en trois profils dans la zone au nord-est de Chambly afin de compléter le programme sismique initial effectué en 2008.

Le relevé a été enregistré par Tesla Exploration Partnership en août 2010 et les lignes ont été envoyées pour traitement chez EarthSignal de Calgary. Les profils furent par la suite analysés et intégrés à la base de données (Figure 31).

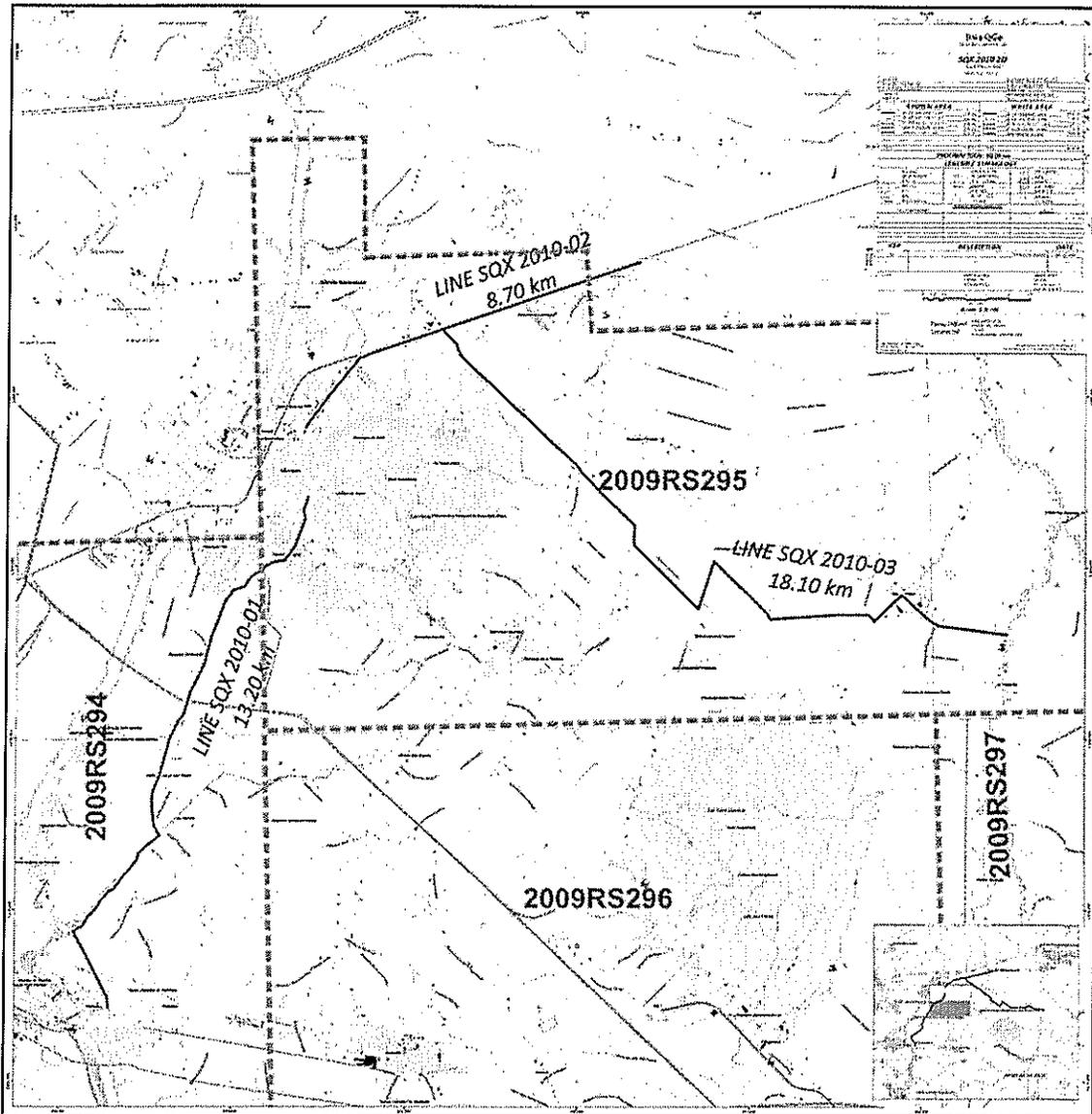


Figure 31 : Programme sismique été 2010, région de Beloeil

6.7.4 Activités en cours et prévues

Dans le Bas-St-Laurent/Gaspésie, les activités entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2011 ont consisté au forage de 2 carottages de type minier au sud de Mont-Joli sur le permis 2009PG556. Ces 2 puits d'une profondeur de 447 et 600 mètres ont été forés respectivement près de La Rédemption et sur le bord de la rivière Mitis. Ils furent effectués dans le but principal de mieux connaître la stratigraphie au niveau du Silurien inférieur, de bien calibrer la sismique réflexion et de connaître la distribution des zones poreuses au niveau des calcaires particulièrement. Des indices d'huile ont été récupérés et analysés afin de connaître dans la mesure du possible la source des hydrocarbures. Dans les prochains mois, un rapport de compilation régionale incluant les imageries satellitaires, les études géologiques, les données géophysiques et géochimiques sera complété et des recommandations suivront. Les travaux prévus dans les prochaines années seront reliés à la mise à jour continue du modèle géologique et des travaux de vérification et/ou d'échantillonnage des affleurements à l'aide à l'occasion d'une carotteuse portative seront effectués afin de compléter la cartographie régionale.

En ce qui concerne les Basses-Terres, vu la situation actuelle créée par la levée des obligations de travaux statutaires, les problèmes reliés à l'obtention d'un permis de travaux de parachèvement et de stimulation et la faiblesse du prix du gaz en Amérique du Nord, Canbriam et ses partenaires dont Squatex ont décidé d'abandonner le puits A-271. Il est prévu qu'une demande sera déposée éventuellement auprès du Ministère des Richesses naturelles et de la Faune.

Il faut noter que les travaux d'abandon du site de Farnham (A-271) ne signifient pas que le puits qui contenait des indices de gaz ne pourra plus être utilisé comme éventuel producteur dans le futur. Dans les faits, les travaux d'abandon consistent à injecter des bouchons de ciment ou des bouchons récupérables à des profondeurs prédéterminées dans le coffrage et ensuite à couper ce coffrage à environ 2 mètres sous la surface, d'y souder une plaque d'acier et de l'enterrer. Dans le futur, si les opérateurs jugent que le puits pourrait être d'intérêt économique, il sera possible de déterrer de nouveau le puits, d'y souder un ajout au coffrage, d'y ajouter une tête de puits et de reforer les bouchons de ciment. Ces travaux sont courants dans l'industrie. Plusieurs anciens puits des champs de Pointe-du-Lac et de St-Flavien au Québec ont été complétés de cette façon après qu'ils furent abandonnés.

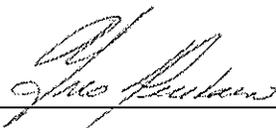
L'autre activité principale de Squatex dans les Basses-Terres du St-Laurent sera de mettre à jour l'interprétation globale en intégrant les données géologiques, sismiques, aéromagnétiques et géochimiques. Cette intégration va se poursuivre jusqu'au moins la fin de 2012.

Au cours des prochains exercices, parallèlement Squatex prévoit s'activer à développer de nouveaux projets d'exploration ou de développement hors Québec afin de diversifier et d'accroître la valeur de ses actifs et de minimiser l'impact passager du quasi-moratoire sur l'exploration des gaz de shale sur ses permis au Québec.

7. CERTIFICATION DE L'AUTEUR

- a) Nom: Yves Duchaine
Adresse: 4095 Rue Bernières
Trois-Rivières (Québec) G8Y 6V1
- b) Qualifications:
Formation académique: Bachelier en sciences pures, option géologie obtenu en 1971 à l'Université de Montréal.
Expérience: Trente-six ans toutes reliées au domaine de l'exploration et au développement de propriétés pétrolières et gazières.
- c) Je suis membre de l'Ordre des Géologues du Québec (OGQ # 1297)
- d) Je suis l'auteur du présent rapport intitulé :
**FORMULAIRE 51-101 RELEVÉ DES DONNÉES RELATIVES AUX RESERVES
ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT LE PETROLE ET LE GAZ**
- e) Ce travail a été effectué en avril 2011.
- f) Cet historique et ses commentaires sont basés sur les documents fournis par Ressources et Énergie Squatex Inc et sur quelques rapports publics disponibles au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec.
- g) Je n'ai eu aucune participation antérieure dans les propriétés qui font l'objet de ce rapport et je suis indépendant de Ressources et Énergie Squatex Inc.
- h) J'autorise la publication et l'utilisation en tout ou en partie par Ressources et Énergie Squatex Inc du présent rapport.
- i) Je n'ai pas fait de visite d'inspection des propriétés sur le terrain en 2010.
- j) Je ne suis pas au courant de faits substantiels ou de modifications importantes concernant l'objet de ce rapport, qui ne soient rapportés dans le rapport et dont l'omission dans ce rapport serait propre à induire en erreur.
- k) J'ai lu l'instruction générale relative au Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières. Le rapport d'évaluation de réserves a été préparé selon les exigences de ce document.

Le 21 juillet 2011



Yves Duchaine, geo

FORMULAIRE 51-101F2

RAPPORT SUR LES DONNÉES RELATIVES AUX RÉSERVES ET AUTRE INFORMATION CONCERNANT LE PÉTROLE ET LE GAZ

PAR ÉVALUATEUR OU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT DE RÉSERVES QUALIFIÉES

Au conseil d'administration de Ressources et énergie Squatex Inc. (la « Société ») :

1. J'ai procédé à l'évaluation des données relatives aux réserves de la Société au 31 mars 2011. À la date du rapport, la Société ne produit pas d'hydrocarbure. Aucune réserve de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration détenus par la Société.
2. Les données relatives aux réserves sont la responsabilité de la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les données relatives aux réserves en me fondant sur mon évaluation.

J'ai effectué mon évaluation conformément aux normes exposées dans le manuel COGE (Canadian Oil and Gas Evaluation Handbook), établi en collaboration par la Society of Petroleum Evaluation Engineers (Calgary Chapter) et l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (Société du pétrole).

3. Ces normes exigent que l'évaluation soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les données relatives aux réserves sont exemptes d'inexactitudes importantes.
4. Il n'y a aucune réserve de gaz et pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par la Société.

Évaluateur de réserves qualifié Indépendant	Description et date d'établissement du rapport	Emplacement des réserves	Valeur actualisée nette des produits des activités ordinaires nets futurs			
			Vérification	Évaluation	Examen	Total
Yves Duchaine, géologue	15 avril 2011	Québec, Canada	nil	nil	nil	nil

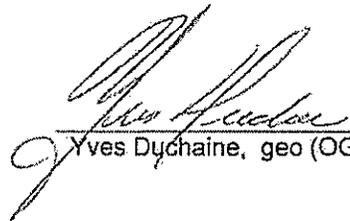
5. À mon avis, les données relatives aux réserves que j'ai évaluées ont été établies, à tous les égards importants, conformément au manuel COGE, appliqué de façon uniforme, et sont conformes à celui-ci.

6. Cet historique et ses commentaires sont basés sur les documents fournis par la Société et les rapports publics disponibles au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec. Je n'ai pas fait de visite d'inspection des propriétés sur le terrain en 2010.
7. Je n'ai pas la responsabilité de mettre à jour mes rapports pour tenir compte des faits et des circonstances postérieurs à la date d'établissement du présent rapport.

J'appose ma signature au rapport ci-dessus :

Yves Duchaine, géologue
4095 Ru Bernières
Trois-Rivières (QC)
G8Y 6V1

Le 15 avril 2011



Yves Duchaine, geo (OGQ# 1297)

ANNEXE 51-101 A3

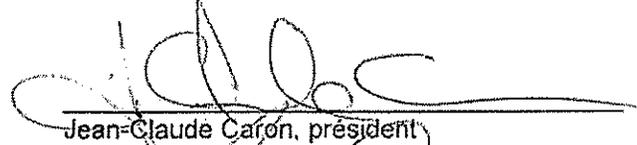
Rapport de la direction et du conseil d'administration sur les données relatives aux réserves et autre information

La direction de Ressources et Énergie Squatex Inc. (la « Société ») a la responsabilité d'établir et de fournir l'information concernant les activités pétrolières et gazières de la Société conformément à la réglementation en matière de valeurs mobilières. Au 31 mars 2011, la Société n'avait aucune réserve prouvée et aucun évaluateur n'a été nommé par la Société.

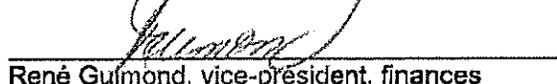
Le conseil d'administration de la Société a examiné les procédures suivies par la Société pour rassembler et présenter toute autre information concernant ses activités pétrolières et gazières et a examiné cette information avec la direction. Le conseil d'administration a approuvé :

- a) le contenu de l'Annexe 51-101A1, *Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz* et le dépôt de celle-ci auprès des autorités en valeurs mobilières;
- b) le contenu du présent rapport et son dépôt.

Le 22 avril 2011



Jean-Claude Caron, président



René Guimond, vice-président, finances

Steve Surveyer, administrateur

René Lamarche, administrateur

ANNEXE 51-101 A3

Rapport de la direction et du conseil d'administration sur les données relatives aux réserves et autre information

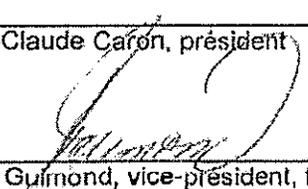
La direction de Ressources et Énergie Squatex Inc. (la « Société ») a la responsabilité d'établir et de fournir l'information concernant les activités pétrolières et gazières de la Société conformément à la réglementation en matière de valeurs mobilières. Au 31 mars 2011, la Société n'avait aucune réserve prouvée et aucun évaluateur n'a été nommé par la Société.

Le conseil d'administration de la Société a examiné les procédures suivies par la Société pour rassembler et présenter toute autre information concernant ses activités pétrolières et gazières et a examiné cette information avec la direction. Le conseil d'administration a approuvé :

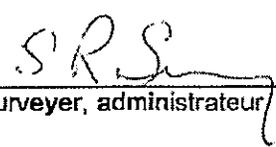
- a) le contenu de l'Annexe 51-101A1, *Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz* et le dépôt de celle-ci auprès des autorités en valeurs mobilières;
- b) le contenu du présent rapport et son dépôt.

Le 22 avril 2011

Jean-Claude Caron, président



René Guimond, vice-président, finances



Steve Surveyer, administrateur

René Lamarche, administrateur

ANNEXE 51-101 A3

Rapport de la direction et du conseil d'administration sur les données relatives aux réserves et autre information

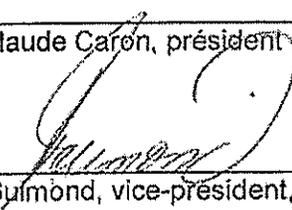
La direction de Ressources et Énergie Squatex Inc. (la « **Société** ») a la responsabilité d'établir et de fournir l'information concernant les activités pétrolières et gazières de la Société conformément à la réglementation en matière de valeurs mobilières. Au 31 mars 2011, la Société n'avait aucune réserve prouvée et aucun évaluateur n'a été nommé par la Société.

Le conseil d'administration de la Société a examiné les procédures suivies par la Société pour rassembler et présenter toute autre information concernant ses activités pétrolières et gazières et a examiné cette information avec la direction. Le conseil d'administration a approuvé :

- a) le contenu de l'Annexe 51-101A1, *Relevé des données relatives aux réserves et autre information concernant le pétrole et le gaz* et le dépôt de celle-ci auprès des autorités en valeurs mobilières;
- b) le contenu du présent rapport et son dépôt.

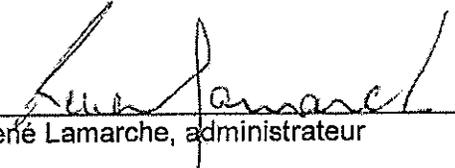
Le 22 avril 2011

Jean-Claude Caron, président



René Guimond, vice-président, finances

Steve Surveyer, administrateur



René Lamarche, administrateur

ANNEXE C

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

La présente charte est adoptée en conformité avec le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

1. MANDAT ET RESPONSABILITÉS

Le mandat du comité d'audit de Squatex (le « **Comité** ») est d'aider le conseil d'administration de Squatex (le « **Conseil** ») à remplir ses responsabilités de surveillance et d'encadrement des aspects financiers de Squatex en examinant les rapports et autres documents financiers fournis par Squatex aux organismes de réglementation et à ses actionnaires, le système de contrôle comptable et financier interne de Squatex et les processus de communication d'informations financières, comptables et de vérification de Squatex.

Les objectifs du Comité sont :

- (i) d'agir à titre d'organe indépendant et objectif chargé de surveiller la divulgation des informations financières de Squatex et son système de contrôle interne ainsi que de vérifier les états financiers de Squatex;
- (ii) d'assurer l'indépendance des auditeurs externes de Squatex; et
- (iii) d'améliorer la communication entre les auditeurs de Squatex, la haute direction et le Conseil.

2. COMPOSITION

Le Comité se compose d'au moins trois (3) membres, tel que déterminé par le Conseil.

Les membres du Comité doivent posséder des compétences financières ou une expertise en gestion financière. Une personne qui ne possède pas de compétences financières peut toutefois être nommée membre du Comité pour autant qu'elle acquière ces compétences dans un délai raisonnable après sa nomination.

Pour les fins de la présente Charte, « compétences financières » signifie la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble aux questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de Squatex.

Les membres du Comité sont élus par le Conseil lors de sa première réunion suivant l'assemblée annuelle des actionnaires. À moins qu'un président du Comité ne soit élu par le Conseil, les membres du Comité peuvent élire un président par majorité de voix de tous les membres du Comité.

3. RÉUNIONS ET PROCÉDURES

- 3.1 Le Comité se réunit au moins quatre (4) fois par année, ou plus fréquemment, si nécessaire.

- 3.2 Durant toutes les réunions du Comité, chaque question doit être décidée par la majorité des voix. En cas d'égalité de voix, le président du Comité n'a pas droit à un second vote.
- 3.3 Le quorum aux réunions du Comité est fixé à la majorité des membres et les règles quant à la convocation, la tenue, la conduite et l'ajournement des réunions du Comité seront identiques à celles qui régissent les réunions du Conseil.

4. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Les devoirs et les responsabilités générales du Comité sont les suivants :

4.1 États financiers et communication d'information

- a) examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant les résultats annuels et intermédiaires de Squatex, avant que celle-ci ne les publie, ainsi que tous autres rapports ou autres informations financières qui sont fournis aux organismes de réglementation ou au public par Squatex;

4.2 Vérificateurs externes

- a) recommander au Conseil le choix et, si nécessaire, le remplacement des auditeurs externes devant être nommés annuellement par les actionnaires de Squatex, et examiner annuellement leur performance et leur indépendance;
- b) surveiller le travail des auditeurs externes, lesquels sont les représentants des actionnaires de Squatex face au Conseil et au Comité, et examiner annuellement leur performance et leur indépendance;
- c) sur une base annuelle, examiner et discuter avec les auditeurs externes de toutes relations qu'ils ont avec Squatex qui pourraient avoir un impact sur leur objectivité et leur indépendance;
- d) s'assurer auprès des auditeurs externes de la qualité des principes comptables de Squatex, de ses contrôles internes ainsi que de la justesse et de l'exactitude de ses états financiers;
- e) examiner et approuver les politiques d'engagement de Squatex à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés de l'auditeur externe actuel et ancien de Squatex;
- f) examiner le plan d'audit pour les états financiers annuels et le modèle sur la base duquel lesdits états financiers seront préparés;
- g) vérifier et approuver au préalable tous les honoraires et les services liés à l'audit ainsi que les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de Squatex doit rendre à Squatex ou à ses filiales. Le Comité satisfait à l'obligation d'approbation préalable des services non liés à l'audit dans les conditions suivantes :

- i) le montant total de tous les services non liés à l'audit qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de 5 % du montant total des honoraires versés par Squatex et ses filiales à son auditeur externe au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus;
- ii) Squatex ou ses filiales, selon le cas, n'a pas reconnu les services comme des services non liés à l'audit au moment du contrat; et
- iii) les services sont promptement portés à l'attention du Comité et approuvés, avant l'achèvement de l'audit, par le Comité ou par un ou plusieurs de ses membres à qui le Comité a délégué le pouvoir d'accorder ces approbations.

Le Comité peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres indépendants le pouvoir d'approuver au préalable les services non liés à l'audit pourvu que l'approbation préalable de services non liés à l'audit soit présentée au Comité à sa première réunion régulière après l'approbation.

4.3 Procédures de communication de l'information financière

- (a) en consultation avec les auditeurs externes, examiner avec la haute direction l'intégrité des procédures de communication de l'information financière, que ce soit à l'interne ou à l'externe;
- (b) prendre en considération le jugement des auditeurs externes quant à la qualité et à l'exactitude des principes comptables de Squatex, tels qu'ils sont appliqués relativement à la communication de son information financière;
- (c) prendre en considération et approuver, si nécessaire, les changements dans les principes et pratiques comptables et d'audit de Squatex, tels que suggérés par les auditeurs externes et la haute direction;
- (d) examiner les désaccords importants entre la haute direction et les auditeurs externes quant à la préparation des états financiers;
- (e) examiner avec les auditeurs externes et la haute direction dans quelle mesure les changements et les améliorations aux pratiques financières et comptables ont été appliqués;
- (f) établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par Squatex au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, ainsi que pour l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de Squatex de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.